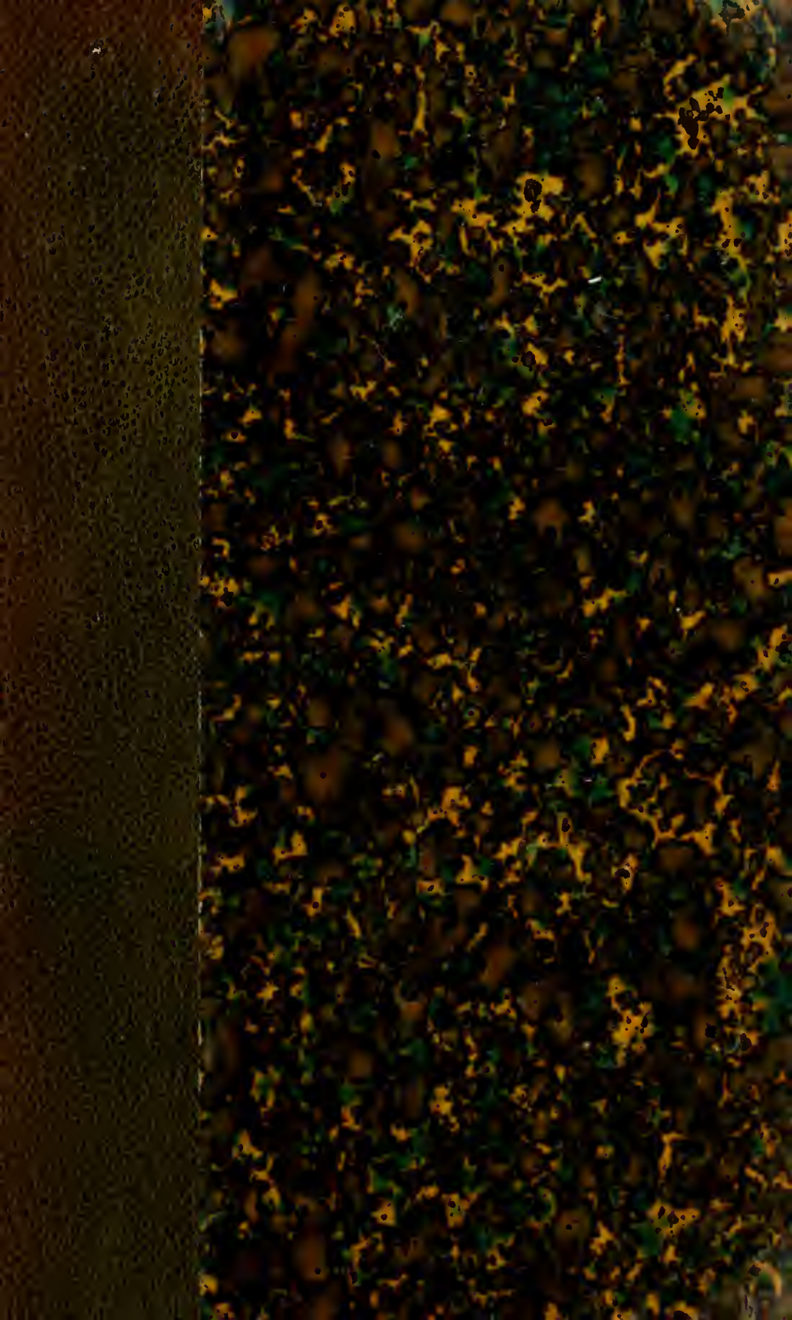
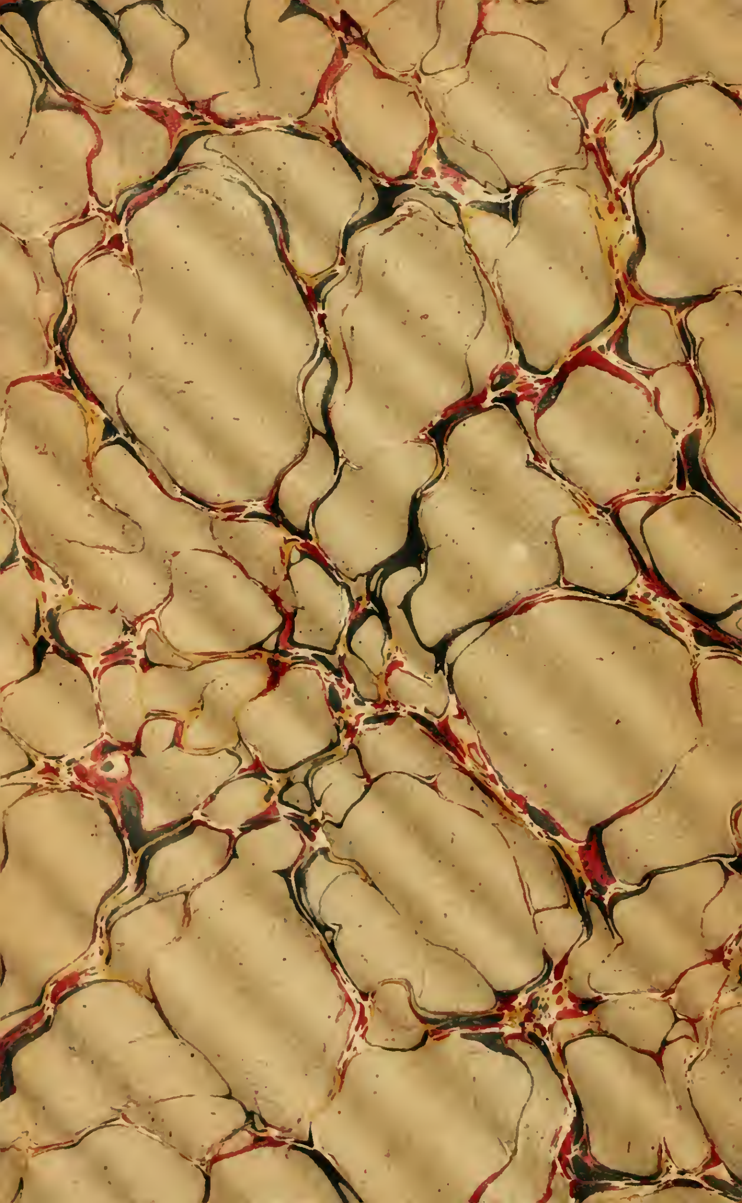
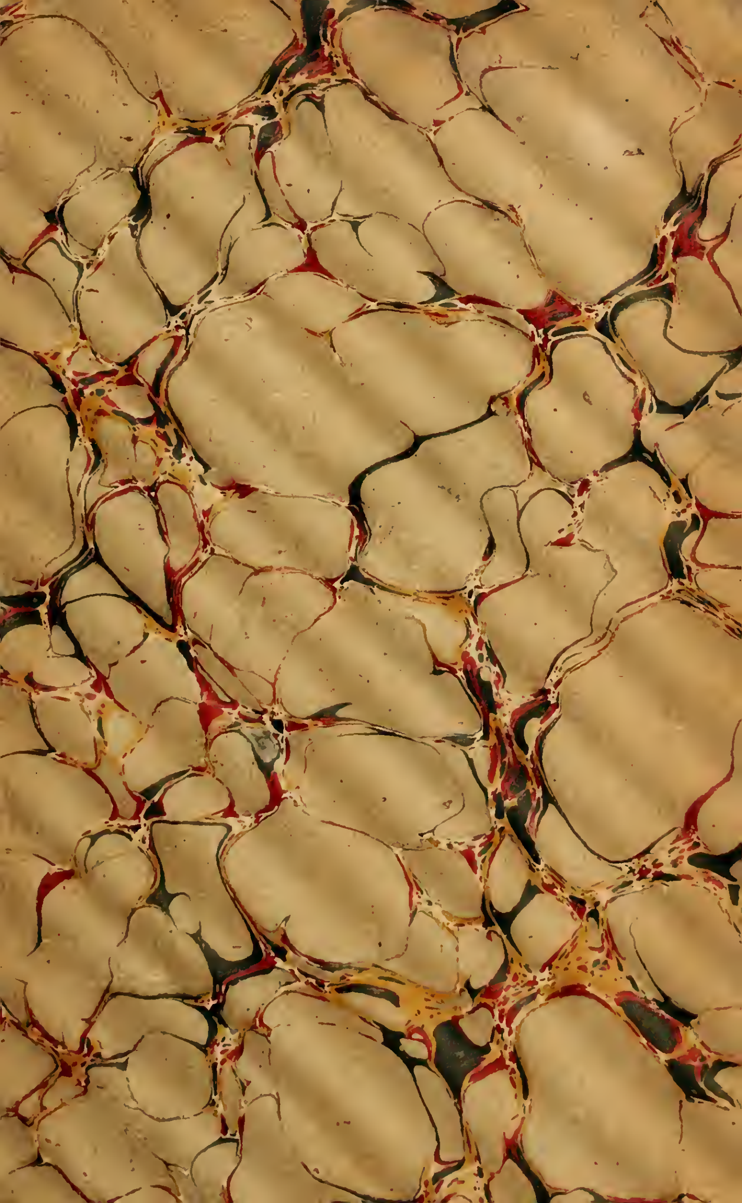






p. 113 sqq. [illegible] [illegible]
à la doctrine de [illegible].

— [illegible] [illegible]
— [illegible] [illegible]

Étude sur les parties [illegible]
et sociale des "[illegible]"
p. 246-316

LE MONDE

DES COQUINS

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Du problème de la misère et de sa solution chez les peuples anciens et modernes. 3 vol. in-8, chez Guillaumin, rue Richelieu, 14.

Du Droit a l'oisiveté et de l'organisation du travail servile dans les républiques grecque et romaine. 1 vol. in-8, chez le même.

De la réforme des prisons, d'après le système de l'emprisonnement individuel. 1 vol. in-8, chez Bouchard-Huzard, rue de l'Éperon.

Rapport sur les Prisons de l'Angleterre, de l'Écosse, de la Hollande, de la Belgique, de la Suisse. 1 vol. in-4, de l'Imprimerie Impériale, avec planches. Chez le même.

De la Mortalité et de la folie dans le régime pénitentiaire. Mémoire lu à l'Académie de médecine de Paris. In-8. Chez Baillière.

Code des Prisons, ou recueil complet des lois, ordonnances, réglements, etc., concernant les prisons, de 1670 jusqu'à nos jours, avec notes, etc. 3 vol. in-8. Chez P. Dupont, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45.

Et chez Dentu, Éditeur, Palais-Royal (Galerie d'Orléans).

POISSY. — TYP. ET STÉR. DE A. BOURET.

LE MONDE
DES
COQUINS

PAR

L.-M. MOREAU-CHRISTOPHE
Ancien inspecteur général des prisons, etc.

PHYSIOLOGIE DU MONDE DES COQUINS

DEUXIÈME ÉDITION



PARIS
E. DENTU, ÉDITEUR
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES
17 ET 19, GALERIE D'ORLÉANS, PALAIS ROYAL

1864

AVANT-PROPOS

DE L'ÉDITEUR

Au-dessous de toutes les classes sociales qui constituent le *Monde des honnêtes gens,* il existe une classe infime, anormale, en dehors de l'action régulière des rouages sociaux; laquelle constitue un monde à part, et forme ce que Victor Hugo appelle le *troisième dessous,* et M. Moreau-Christophe le *Monde des coquins.*

Le *Monde des coquins,* dont l'auteur du livre des *Misérables* n'a peint qu'un côté, — admirablement, il est vrai, mais incomplétement, idéalement et en le noyant dans un luxe de hors-d'œuvre qui en interceptent la vue en la faussant, — M. Moreau-Christophe, qui le connaît, lui, autrement qu'en imagination, pour l'avoir longtemps étudié, longtemps pratiqué, *intus et in cute,* sous les verrous, dans toutes les prisons de France, et dans les principales prisons de l'Europe, M. Moreau-Christophe a pris à tâche de mettre ce monde en relief sous toutes ses faces, et de faire saillir à nos yeux les moindres fibres, les moindres linéaments de

sa physionomie multiple, souillée, sanglante, ténébreuse...

Cette tâche, d'une importance si majeure pour l'étude de la moralité et de la thérapeutique sociales, M. Moreau-Christophe l'a remplie, on peut le dire, d'une façon magistrale, aussi neuve que savante, aussi piquante que profonde, et avec toute la verve d'esprit et de style qu'on lui connaît, dans le livre que nous publions.

Comme Montaigne, M. Moreau-Christophe peut dire, en présentant ce livre au public : « Jamais homme ne traita subject qu'il entendist, ne cogneust mieulx que je fais celuy que j'ay entreprins, et en celui-là je suis le plus sçavant homme qui vive. Jamais aulcun ne pénétra en sa matière plus avant, ny en esplucha plus distinctement les membres et suites, et n'arriva plus exactement et plus pleinement à la fin qu'il s'étoit proposé à sa tâche. Pour la parfaire, je n'ay besoing d'y apporter que la fidélité; celle-là y est la plus sincère et pure qui se treuve. »

Le public, auquel le livre est soumis, ratifiera, nous osons l'espérer, notre jugement par son suffrage.

L'Éditeur.

LES CRITIQUES

DU MONDE DES COQUINS

La 1[re] édition du *Monde des coquins* s'est écoulée si rapidement, que c'est à peine si la Critique a eu le temps de s'y arrêter. Plusieurs journaux en ont parlé pourtant, et parlé de façon à exciter la curiosité publique. Voici quelques-uns des articles qui ont été le plus remarqués. C'est une excellente préface à cette 2[e] édition.

JULES JANIN.

En ce moment, je tiens dans mes mains un livre de M. Moreau-Christophe, intitulé : *le Monde des coquins*, et ce livre, en droite ligne, nous vient du *pays* de *misère*. On y sent, tout d'abord, le froid, la faim, l'abandon, la nécessité, la solitude. On y respire une odeur nauséabonde ; on entend gargouiller dans les bas-fonds tous les petits crimes et tous les petits insectes ; rien que des ombres, pas un rayon, rien que l'égout.

« L'*égout*, c'est la conscience de la ville. Tout y converge et s'y confronte. Dans ce lieu livide il y a des téné-

bres, mais il n'y a plus de secrets. Chaque chose a sa forme vraie, ou du moins sa forme définitive. Le tas d'ordures a cela pour lui qu'il n'est pas menteur. La naïveté s'est réfugiée là. Le masque de Basile s'y trouve, mais on en voit le carton et les ficelles et le dedans comme le dehors, et il est accentué d'une boue honnête. Le faux nez de Scapin l'avoisine. Toutes les malpropretés de la civilisation, une fois hors de service, tombent dans cette fosse de vérité où aboutit l'immense glissement social. Elles s'y engloutissent, mais elles s'y étalent. Ce pêle-mêle est une confession. Là, plus de fausse apparence; aucun plâtrage possible; l'ordure ôte sa chemise; dénudation absolue; déroutes des illusions et des mirages, plus rien que ce qui est, faisant la sinistre figure de ce qui finit. Réalité et disparition. Là, un cul de bouteille avoue l'ivrognerie, une anse de panier raconte la domesticité; là, le trognon de pomme qui a eu des opinions littéraires redevient le trognon de pomme; l'effigie du gros sou se vert-de-grise franchement; le crachat de Caïphe rencontre le vomissement de Falstaff; le louis d'or qui sort du tripot heurte le clou où pend le bout de corde du suicide; un fœtus livide roule enveloppé dans des paillettes qui ont dansé le mardi gras dernier à l'Opéra; une toque qui a jugé les hommes se vautre près d'une pourriture qui a été la jupe de Margoton : c'est plus que de la fraternité, c'est du tutoiement. Tout ce qui se fardait se barbouille. Le dernier voile est arraché. Un égout est un cynique. Il dit tout. »

N'en déplaise à l'auteur des *Misérables*, nous irons plus bas encore. Au-dessous de l'égout, il y a le cloaque. Et voilà tout ce nouveau livre : *escarpes, surineurs* (Eugène Sue avait dit : *chourineurs*), *grinches, boñjouriers, caroubleurs, chanteurs, cambrioleurs, haute pègre* et *basse pègre,* avec des noms faits tout exprès pour représenter ces hommes de proie et de meurtre, à savoir : *Bigrenaille, Demiliard, Boulatruelle, Dépêche, Laveuve, Mardisoir, Carmagnolet, Pous-*

sagrire, *Mangedentelle*, *Finistère*, *Pied-en-l'air*, *Barre-carrosse*, dignes habitants de ces ignobles rues *Trousse-Vache*, *Transe-Nonain*, *Tire-Boudin*, *Tire-chappe*, *Tire-Laine*, *Trou-Punais*, *Merderais*, *Vide-Gousset*, et de la rue de la Lune ou de la rue Solis, découverte par Balzac, où disparut misérablement, par un affreux jour d'hiver, un des plus beaux esprits de ce siècle : Gérard de Nerval.

Savez-vous, cependant, combien de crimes contre la *propriété* dans ce *monde de coquins*, chaque année? Cent soixante-quinze mille six-cents! Et contre les *personnes?* Trente et un mille neuf cents. Sans compter les diffamations, les biographies, les banqueroutes et les petits vols qu'on oublie ou qu'on néglige ; sans compter cent quarante-six millions de francs chaque année pour l'aumône, forcée ou volontaire ; sans compter soixante-dix millions deux cent mille francs annuels pour l'entretien des coquins. Comptez aussi une armée entière pour les maintenir :

35,000 gardes champêtres ;
30,000 gardes particuliers ;
30,000 douaniers ;
15,000 gendarmes ;
10,000 gardes forestiers ;
3,000 commissaires de police ;
3,000 agents voyers et leur armée de cantonniers ;

Postes militaires, gardes nationaux, sergents de ville, brigadiers, auxiliaires ; un ministre de la justice, un ministre de l'intérieur, un préfet de police ; 89 préfets, 370 sous-préfets, 38,000 maires, 3,000 juges de paix, 2,500 magistrats, présidents, vice-présidents, juges d'instruction, procureurs généraux, substituts, greffiers, commis greffiers, huissiers, 3,500 jurés annuels, 38,000 salles de police, 3,000 maisons de dépôt, 3,000 chambres de sûreté de gendarmerie, 362 maisons d'arrêt, 86 maisons de justice, 27 maisons centrales de force et de correction, 86 bourreaux et leurs aides, trois bagnes, douze prisons de Paris, dé-

pôts de mendicité, refuges, asiles, colonies de jeunes détenus, geôliers, surveillants, gardiens, *surveillance*, exposition, tant que cela pour deux cent mille coquins dans toute l'étendue de la France! Et nous laissons de côté trois cent mille contraventions de police! Un honnête homme en a le frisson, rien que d'y songer.

M. Moreau-Christophe est ce qu'on appelle un observateur. Ancien inspecteur général des prisons, il a beaucoup vu, beaucoup étudié, appris beaucoup, rien oublié. Il a le flair de la bête fauve. Il en sait tous les divers tempéraments : flegmatiques, lymphatiques, atrabilaires, sanguins; il les reconnaît à leur crâne, à leur regard, à leurs mains, à leurs pieds, à leur joue, à leurs cheveux, au moindre signe. — « Ah! dit-il, celui-là que vous voyez si triste, et celui-là si gai, sont deux voleurs. »

Rien qu'au sourcil, il reconnaît son homme avec autant de sûreté et de sang-froid que le philosophe allemand : « Au-dessous du front, disait le philosophe Herder, commence sa belle frontière, le sourcil, arc-en-ciel de paix dans la douceur, arc tendu de la discorde lorsqu'il exprime le courroux. »

Les yeux, le nez, la bouche et les oreilles, autant d'indications infaillibles. On rencontre, parmi ces coquins, la tête de lion, la tête de porc, la tête de loup, la tête d'oiseau et (qui l'eût dit!) la tête de brebis, inactive et passive, arrondie par le haut. « Il y a du veau et du renard dans cette tête, mais le veau domine, » disait un physionomiste en parlant d'un homme d'État.

Le patient M. Moreau Christophe étudie aussi les bras, les épaules, les cuisses, même les genoux, la poitrine et le ventre. A la façon dont un homme ôte ou met son chapeau : « Celui-ci, dit-il, est un filou! » Puis, bientôt, quand il vous a dit tous ces *signes*, il revient aux grands coupables d'autrefois et d'aujourd'hui : la marquise de Brinvilliers dont un de nos grands criminalistes a longtemps proclamé,

l'innocence ; Madame Tiquet, empoisonneuse de son mari, grande et belle, elle s'appelait *Angélique!*

Arrive, à son tour, dans cette nomenclature de l'échafaud, un fameux criminel nommé Léger ; il vivait dans les bois de Seine-et-Oise. Un jour il dévora une enfant de seize ans, après l'avoir violée ; on ne retrouva plus que les os de la victime. On vous raconte aussi dans ce livre, où le sang ruisselle avec l'infamie, un fameux coquin, Daumas-Dupin, et son digne ami Robert Saint-Clair ; puis le meurtre de la veuve Houët par son gendre Bastien.

Et puis enfin nous arrivons à l'homme étrange qui fut à la fois très-habile à toutes les trahisons et très-heureux à tous les services. « Il appartenait, vous dira M. Moreau-Christophe, tout ensemble au monde des honnêtes gens, et au monde des coquins. Il avait le parler haut ; il était commun de langage et de vulgaire aspect ; un esprit fin et distingué ; plein de haine et de rancune ; inventif,... un *lion*, un *diplomate*, une sœur de *charité*, disait M. Fossati, le phrénologue, à l'aspect de ce front vaste et de ces joues pleines et fermes. « Ses yeux étaient ronds, verts, petits, perçants et brillaient comme des escarboucles. »

Qui le croirait? Ce repris de justice, à la marque ancienne, cet homme étrange (il s'appelait M. Vidocq) avait été préposé à la sûreté de la ville de Paris ; il était *le chef* de notre sécurité de la nuit et du jour ; il veillait sur la ville endormie, et sur la ville éveillée il veillait encore. Ce « *repris de justice* » avait conquis une popularité effrayante, il était, à lui seul, tout un *mystère*, et son labeur s'étendait d'un bout à l'autre de la cité. Il tombait au milieu du crime où de l'orgie à la façon de la foudre. Son nom, aux oreilles des coquins, était accompagné de frisson et d'épouvante. Il faisait sortir du pavé... les taches de sang ; avec un chiffon, oublié sur le théâtre du crime, il faisait tomber trois têtes! Il était *partout et nulle part* ; quand il passait, il était sûr de n'être reconnu

de personne ; quiconque en effet l'avait vu une fois, celui-là appartenait au bagne ou à l'échafaud !

Cet homme occupait dans le domaine de la justice autant de place que les plombs de Venise, le *carcere duro* de l'Autriche, et les quatre tours de la Bastille. Il eut, chez nous, l'insigne honneur d'écrire le premier livre d'argot quelque peu complet, dont la littérature française puisse se glorifier. Il avait fait de cette langue horrible sa langue naturelle ; il en avait l'accent et le geste ; il en avait le *truc*, il en avait le *tric* ; il était fin, cauteleux, railleur, terrible ; son épigramme, assez semblable au grincement des verroux, faisait pâlir les plus effrontés ; son coup de poing ébranlait les plus forts ; il agissait, avec une fortune égale, par la ruse et par l'audace ; il était tout ce qu'on peut être, voire un bonhomme adoré de ses guillotinés ; — plus d'une fois, tel coquin qu'il avait livré au bourreau le faisait appeler, à sa dernière heure, pour être béni, *in extremis*, par ce paternel M. Vidocq !

Quand donc ce grand homme eût épuisé toutes les terreurs et toutes les vanités de sa propre gloire, et quand, à force de les contrefaire ou de les poursuivre, il fut devenu le jouet des forçats libérés, l'ami des coquins et l'amoureux des coquines : — « Ah ! se dit-il, Paris me déplaît, la Cité m'ennuie ; il me faut un nouveau monde, » et le voilà parti pour la conquête de l'Angleterre, à l'exemple de Guillaume le *Bâtard*. Son projet était en effet de raconter le monde infernal des coquins à MM. les Anglais, et de si bien faire qu'ils le toucheraient du doigt, et qu'ils verraient, grâce à lui, les hommes des bas-fonds dans leurs orgies, dans leurs haillons, dans leurs fêtes, dans leurs terreurs, surtout dans l'exercice actif de leur profession souterraine. A ces causes, il partit pour Londres, emportant, pour tout bagage, des chaînes, des carcans, des menottes, des tenailles, des clous, des marteaux, des pistolets, des poignards, des couteaux, des rossignols, les instruments de

toute arrestation, les livrées de tout esclavage. Ajoutez une petite guillotine, un petit Bicêtre, une miniature de Conciergerie, un coutelas pour rire, un échafaud pour danser, un *monseigneur* pour badinage... « Tu portes César et sa fortune, de quoi as-tu peur?... » Les gens qui le voyaient passer le prenaient pour un comédien en voyage, accompagné de ses accessoires. Comme il portait un nom célèbre, à peine annoncé, son spectacle attira la foule, une foule élégante et toute parée. Il y avait des lords, des duchesses, des philosophes, des hommes d'État, et les coquines du plus grand monde, attirés, les uns et les autres, par le même charme. Ils admiraient Vidocq, ils écoutaient, de cette bouche à demi sauvage, l'histoire de Jean Cliquet, de Farine ou de Gaffi. — « Si je connais Gaffi? disait Vidocq, *j'ai vu de ses cheveux!* » Il savait, sur le bout de son doigt, toute son histoire de la rue de Jérusalem... *Reminiscitur Argos!* Il disait aussi : Paris délivré par ses soins, les prisons remplies, les provinces tranquilles, les *chauffeurs* en déroute, les *escarpes* reconnus. Il racontait la naissance et les filiations de l'argot, quel est le fond de cette langue à part, dans les désolations de l'abomination, quels en sont les dérivés, à quel avenir elle est réservée.

De cette langue immonde, graisseuse, à l'accent lugubre, épatée et massive, sans âme, sans couleur, sans vie, il savait toutes les chansons avec accompagnement de ferraille; il savait tous les poëmes d'argot, improvisés au bruit du verrou qui grince, de la lime qui mord, du chien qui hurle, de la cloche qui tinte, et du couteau qui tombe. Il vous disait que grâce à lui et au bon docteur Guillotin, l'art d'empoigner un homme et l'art de le mettre à mort avaient fait des progrès incontestables. Même il avait composé une chanson sur l'inventeur, que disons-nous! le *créateur* de la guillotine, M. Guillotin :

Ce savant médecin,
Que l'amour du prochain,
Fit mourir de chagrin !

Naturellement, le drame à M. Vidocq se composait de plusieurs actes; dans l'entr'acte, il expliquait à ces messieurs et à ces dames l'argot du voleur. Nous avons dit qu'il en savait toutes les grâces et toutes les finesses, et puis, quand sa leçon de beau langage était achevée, il reprenait le récit de ses aventures, dont MM. les Anglais étaient beaucoup plus charmés que de leurs plus doux poëmes, de leurs plus belles tragédies : *Lara, le Conte d'Été, Cymbeline* ou *la Reine des fées*. A propos d'un crime, il vous montrait les habits de la victime et les outils du meurtrier; vous saviez combien ils étaient de *flambards, orientalistes, argonautes de la navigation dormante*, ivres du petit vin de la rue Verdellet et gorgés du bœuf de la rue Guénégaud. Rien n'égalait M. Vidocq, exposant ses chères guenilles; mais surtout il était charmant quand il parlait du beau sexe, agréable à MM. les coquins. Il vous disait alors toutes ces dames, avec leurs noms, leurs prénoms, leurs accidents, leurs aventures, il les connaissait toutes, il les savait par cœur.

Manon *la Blonde*, voici ses galoches à pantoufles ; Titine *la Gueule*, voici le fichu de Titine, reconnaissable à cette mèche menaçante qui cachait son œil de travers ; Fanny *la Chèvre*, morte en Grève et en odeur de sainteté. Regardez, mylords, les cordons de taille de sa robe écarlate ! Pauvre Chèvre ! c'est elle qui avait coutume de dire, quand elle avait faim : — *Le soleil me luit dans l'estomac !*

« Mylords et messieurs, » disait-il encore de cette voix douce et terrible à la fois, qui était tout ensemble une harmonie, un tonnerre, « approchez-vous sans crainte de cette blouse où vous voyez quelques taches de sang ! Cette blouse était mon costume favori quand je commandais la *rousse*, et je la portais le jour même où je fis arrêter mon ami Tou-

cinet et la belle Lise sa maîtresse. La belle Lise ! Voyez son gant ! il est petit et mignon, les doigts en sont effilés et friands ; c'est la seule main que j'ai connue qui pût mettre ce gant-là, et avec ce gant-là, la belle Lise pouvait enlever une montre d'or aussi lestement que vous autres messieurs, avec la main nue ! Lise s'est laissée prendre, rien que pour revoir un instant Toucinet, qui avait passé, l'ingrat, à Céline *la Blagueuse*. — Milady, qu'il vous plaise de ne pas toucher cette robe de prêtre catholique ; elle m'a rendu bien des services ; j'étais vêtu ainsi quand j'ai arrêté le voleur qui avait volé les glaces du Palais-Bourbon ; j'étais déguisé en prêtre, le voleur était déguisé en colonel. Cette croix de Saint-Louis, c'est la sienne ; ces décorations en brochettes, il les portait quand j'ai arrêté son cheval. Tiens, m'a-t-il dit, je te les donne, Vidocq ; toi seul désormais tu es digne de les porter.

» Que regardez-vous là? ces cordes brisées, ces menottes faussées, ce cadenas rompu ? C'est une des batailles de ma vie ! Tout cela a été gâté par Gablin le Grincheur, un géant de cinq pieds dix pouces non anglais, et pourtant je l'ai pris, un matin, que sa femme allait accoucher, et j'ai été le parrain de l'enfant.

» Vous voyez bien, messieurs, cette tabatière, une tête charmante en surmonte le couvercle ; c'est une tête d'Hébé, un sourire d'enfant, quelque chose de juvénile et de tendre à la fois... Cette boîte est un présent de Raoul, à sa dernière heure ; ce Raoul, c'est mon chef-d'œuvre ; il avait tué, la nuit, dans une plaine de Corbeil, un malheureux voyageur, et rien qu'avec ce petit papier (j'ai mis ce petit papier sous verre comme un titre de noblesse) : *Monsieur Ra..., marchand de, — bar-de-Ro...* — J'ai trouvé ce *Raoul* marchand vin à la *barrière Rochechouart*, où il jouissait d'une assez piètre réputation. En récompense de mes bons offices, Raoul m'a laissé ce portrait de femme sur lequel il a déposé un baiser. Quant à ce *livre d'heures*, il appartenait

à l'ami Ceriet, qui avait oublié de le rendre au respectable abbé Montès. Leurs deux noms se retrouvent au premier feuillet, c'est un autographe que voulait m'acheter lord Spencer ; je le crois bien, rencontrer sur la même page l'assassin et le confesseur !

Ainsi, ce Vidocq est resté un problème, et nous sommes assez de l'avis de M. Moreau-Christophe, lorsqu'après une si longue étude, il conclut en ces trois mots : « *Singe, renard* et vieux *blagueur.* »

Voilà pour les coquins vulgaires et sans lettres.

Parmi les coquins lettrés (le mot est trop doux), il en est un à tous les droits du meurtre et du vol dont M. Moreau-Christophe s'occupe avec le plus de zèle et de soins, et dont il a fait une étude toute particulière.

Le premier de ces poëtes de la fange et de ces beaux-esprits de l'échafaud avait nom : Lacenaire, un des noms les plus souillés que le bourreau ait inscrits sur sa liste épouvantable. Il avait été, chose horrible à dire, un de nos condisciples, et je vois encore cette tête hébétée à l'avance, à côté de ces nobles fronts : Edgar-Quinet, un poëte ; Armand Trousseau, un des plus grands médecins de son siècle ; Édouard Jayr, l'énergie en personne. Il était préfet de l'Ain, lorsque l'avocat général Bellocq réclamait à son camarade Jayr leur *camarade* Lacenaire.

Et ce fut ainsi que Lacenaire fut envoyé à Paris, par les soins de ses deux compagnons de collége, le préfet et l'avocat général. Je suis donc tout à fait de l'avis de M. Moreau-Christophe, lorsque, en réponse à une page des *Misérables*, où le défaut d'éducation est signalé comme une cause absolue de tous les crimes, M. Moreau-Christophe répond victorieusement par le nom de Lacenaire ! Il est vrai que le poëte répondrait, à son tour, que l'éducation mal faite équivaut, pour le moins, à la complète ignorance, et qu'il n'a point parlé de ces âmes pétries de boue et de sang, timides et paresseuses, qui sont faites, tout au plus, pour

s'abrutir encore à quelque lecture infime et malsaine.

Ainsi s'était élevé, dans les ombres et les hontes d'une enfance déjà déshonorée, ce misérable Lacenaire, et quand il fut délivré du joug des maîtres, il se mit à rêver toutes les gloires de la poésie et tous les bonheurs du meurtre! Il tenait d'une main lâche tout à la fois la plume et le poignard. Il écrivait des chansons galantes pour les filles de joie et des *Marseillaises* pour les forçats de Toulon :

Chantons, forçats, en chœur le chant que nous aimons!
Libres et gaillards, un jour nous reviendrons!
Adieu, berceau de notre enfance;
Adieu, femmes que nous aimons;
Adieu, loin de votre présence,
A vous parfois nous penserons (*bis*).
Si dans vos cœurs gravée est notre image,
Gardez-nous un tendre souvenir,
Donnez-nous parfois un soupir;
Nous vous promettons d'être sages.

A ce compte, la littérature française peut se vanter de posséder les *Œuvres de Monsieur Lacenaire;* dans ces *hautes œuvres,* on trouve une tragédie, un poëme épique, une suite d'élégies et de chansons, tristes compositions d'un mauvais écolier. Sa philosophie égalait sa poésie. O misère! Il s'est trouvé des gens pour recueillir les *pensées* de ce coquin : — « La vertu, disait-il, c'est la fortune; le crime, c'est la misère. — L'autre monde, c'est le néant. — Pourquoi ne mangerait-on pas un homme comme un bœuf? — La femme a le tempérament lymphatique; j'aimerais mieux manger un homme. — Je préfère une femme laide à une jolie femme. — Deux pages plus bas, l'auteur ajoute : « Lacenaire a un grand faible pour l'excellent vin de Bordeaux; il est fou *du champagne.* » La postérité s'en souviendra.

» Il est mécontent quand on l'appelle M. Lacenaire. —

Il dit un jour : « Tuer sans remords est le premier des bonheurs ! » — Il dit de lui : « Je suis né assassin comme on naît poëte ! » — *Échafaud* lui répugne ; il sourit au mot de *guillotine.* — Il attendait l'effet de son pourvoi, et il disait : « Cette attente commence *à m'embêter.* »

Un jour, il va chez M. Scribe ; il demande l'aumône ; M. Scribe, généreux comme on ne l'est pas, lui donne de l'argent : — « Dites à M. Scribe qu'il a bien fait ! » Il eût tué ce rare et charmant amuseur comme il a tué la veuve Chardon, avec aussi peu de vergogne et de remords !

L'abbé Lacordaire va le voir, et c'est à peine s'il prête l'oreille à la vive et ardente parole de ce jeune apôtre ; il finit par lui dire : « *Vous m'embêtez* ; je ne veux pas être convaincu ! »

Notez bien que l'horreur pour ce criminel n'est venue qu'après l'admiration pour ses poëmes et ses diverses gentillesses. Il a commencé par être un héros ; il était l'entretien de la ville entière ; elle a voulu savoir sa jeunesse et ses amours ; sa prison fut assiégée de curieux presque sympathiques : ils ont battu des mains quand il s'est montré en public ; ils se sont approchés de lui quand il a été condamné à mort, et il *lui ont fait compliment de son éloquence !* ils ont recueilli avec un empressement puéril ses moindres paroles ; ils ont imprimé ses vers ; il lui ont prêté leurs vers, ils lui ont volé ses vers ! Les libraires sont allés à cet homme, et ils lui ont commandé ses *Mémoires !* Des femmes se sont fait présenter à Lacenaire dans sa prison. Des femmes, au sortir du bal et encore toutes parées, ont été le voir monter sur son échafaud ! Les phrénologistes ont touché sa tête coupée, où ils ont trouvé la bosse de l'*imagination* et de la *bienveillance* ; les dessinateurs l'ont dessiné et les statuaires ont demandé à faire son buste ! On l'a étudié, on l'a regardé, on l'a flairé, on l'a contemplé jusqu'à la fin. On lui a donné, à cet homme, toute l'importance de la vertu. On a ôté à ce dernier supplice tout ce

qu'il avait de sérieux. On en a fait une spéculation de librairie.

Or, savez-vous qui donc l'a le mieux expliqué ce misérable, à l'intelligence des jurés ? ce fut son avocat, Me Brochant. « Le cœur de cet homme ! il est de marbre. Son âme ! elle est pétrifiée. Pas l'ombre d'un remords ; pas le plus faible aiguillon de repentir ! Indifférent comme la matière, il ne connaît pas plus la crainte que l'espérance. Il tue sans la moindre émotion. Ses nuits même sont exemptes de songes et de terreurs. Cette froide insensibilité à la vue de ses victimes ; cette tranquillité, ce calme devant vous, qui n'ont rien d'affecté ; ce sourire perpétuel sur ses lèvres ; cette liberté d'esprit qui lui permet de composer des vers, une chanson à la veille de son jugement ; cette attitude à l'audience où il semble attacher plus de prix à une discussion littéraire que d'importance à l'arrêt de la justice... ; cette confiance enfin dans l'athéisme, et ce sang-froid devant l'échafaud... Tout cela me frappe, et me confond, et me bouleverse, et me fait croire que cet homme, qui se proclame un sage, n'est rien qu'un maniaque, un malade, un aliéné, un fou !... »

Enfin, quand il a bien expliqué la vie et les *marques* de ces coquins, M. Moreau-Christophe arrive à l'argot, à cette langue de *combat*, rusée et violente, malsaine et féroce, entre le crime et la misère, et l'on en trouvera, dans son livre, les plus remarquables échantillons : *affaire*, vol à commettre ; *agobille*, outil ; *balai*, gendarme ; *collége*, prison ; *dardant*, amour ; *fleur de mai*, virginité ; *harpe*, barreaux de fer ; *lourde*, porte ; *moucharde*, lune ; *onguent*, argent ; *sorbonne*, tête ; *la veuve*, la guillotine.

L'intéressante histoire de ce joli monde se termine par la nomenclature des anciens supplices, des empoisonnements, des rébellions et des maîtres-assassinats, d'où l'on peut conclure que les coquins d'autrefois ne valaient pas mieux que les coquins d'aujourd'hui. La misère est la même,

et les renommées sont à peu près égales; aujourd'hui Lacenaire, autrefois Cartouche; aujourd'hui les *grinches* et les *cambrioleurs*, autrefois les *francs mitous*, les *callots*, les *hubins*, les *saboulleux*, les *coquillards*; à Naples la *camorra*, à Paris la *haute-pègre*. Sous Louis XIV *le crime du talent*, et de nos jours *le talent du crime*. En tout temps des *misérables*, des peines impuissantes, l'ignorance et la faiblesse... Hélas! moins de pitié que de châtiments. (*Indépendance belge.*)

ÉDMOND TEXIER.

Le Monde des coquins, titre alléchant, livre curieux. L'auteur, M. Moreau-Christophe, ancien inspecteur général des prisons, a vécu pendant vingt ans au milieu de son sujet. Pour le montrer tel qu'il est, *ce monde des coquins*, que Victor Hugo appelle le *troisième dessous social*, l'auteur n'a eu besoin que de se souvenir. Les prisons, les maisons pénitentiaires et de correction, les bagnes, il a tout visité. Mieux que pas un, il a pu sonder les profondeurs du gouffre-enfer où s'agitent tant de misères, de corruption, de passions viles, tant de crimes!

Dans la première partie de ce livre, — la plus importante à mon avis, — l'imagination n'a aucune part. L'auteur a causé avec les condamnés, fouillé les rapports officiels; les écrous, puis il a lié sa gerbe, et il dit aujourd'hui au public : « Voilà ma moisson. »

Les conclusions de l'auteur du *Monde des coquins* sont diamétralement opposées à la thèse qui sert de poutre maîtresse à l'édifice des *Misérables*. « Misère! admirable et terrible épreuve dont les faibles sortent infâmes, dont les forts sortent sublimes; creuset où la destinée jette un

homme toutes les fois qu'elle veut avoir un demi-dieu ou un coquin. » Ainsi dit Victor Hugo.

M. Moreau-Christophe, au contraire, est convaincu que c'est le crime qui est le père de la misère, et que si, par un prodige, la misère était tout à coup supprimée, le crime, au bout d'un certain nombre d'années, repeuplerait le monde de misérables. La faim, au dire de l'ancien inspecteur général, serait fort innocente de tous les vols qu'on lui impute, les vols de comestibles ne comptant que pour une proportion minime, un pour cent, dans la totalité des vols commis, et la statistique constatant que sur les comestibles volés les trois quarts au moins sont dévorés par la gourmandise.

A ce sujet, l'auteur cite le cadre du vol en Angleterre. Ce cadre, dressé par la statistique, comprend quarante-trois catégories d'objets volés de toute nature. Ce n'est qu'au treizième rang qu'on voit figurer les comestibles de luxe ; quant au vol de pain, il ferme la liste, il est de tous le moins fréquent.

Ainsi de ce monde abject, que Victor Hugo appelle le monde des misérables et M. Moreau-Christophe le monde des coquins, le vrai pourvoyeur ne serait pas la faim, mais l'appétit brutal des passions.

Et maintenant est-il besoin de définir le monde des coquins, ce monde tout grand ouvert aux déclassés, aux dévoyés, à tous ceux qui sont sortis du droit chemin ? Ce monde se renforce de tous les *fruits secs*, de toutes les non-valeurs sociales. Qui a glissé et ne s'est pas relevé à l'instant même est à perpétuité précipité dans cet égout collecteur où se déversent, par mille canaux souterrains, les épluchures, les égouttures, les immondices, tout le résidu de la société. Là grouillent pêle-mêle l'habit noir et le haillon, la robe de soie et la robe de bure, l'homme des villes et l'homme de la campagne, celui qui a reçu l'éducation des colléges et celui qui n'a jamais appris à lire. Tous

les rangs, toutes les conditions, toutes les professions, tous les vices.

De ces vices pourvoyeurs des prisons et des bagnes, le plus grand, le plus fécond, celui qui incessamment grossit cette immonde population, c'est le vice paresse. En langage d'argot, leur nom à tous ces gens sans nom est *pègre*, dérivée du mot latin *pigritia*, mère de tous les vices et de tous les crimes. Les coquins se connaissent, ils s'estiment ce qu'ils valent, ils se donnent le nom qu'ils méritent. *Haute* et *basse pègre*, telles sont les deux grandes divisions de ce sous-monde qui a aussi son aristocratie.

Les coquins ne sont pas des gens bâtis tout d'une pièce. Ils sont plutôt roseaux que chênes; ils font à la civilisation les concessions les plus larges; ils changent de peau, d'allures, d'habitudes et même de manière de *travailler* selon le temps et les circonstances. Tel industriel qui jadis arrêtait les diligences sur les grandes routes s'est rabattu sur les villes, où il se contente d'exercer son petit commerce dans le périmètre circonscrit de la police correctionnelle. L'inclémence des temps l'a fait trébucher de l'assassinat dans l'escamotage. On fait ce qu'on peut.

Paris, rebâti de fond en comble et renouvelé, a détruit tous ces quartiers malsains, — rues étroites et sombres où florissait le bouge, où s'étalait le tapis franc, où pullulaient les haillons. — Ne pouvant faire autrement, le coquin a pris son parti de cette transformation radicale. Lui aussi il s'est fait une façade en rapport avec la façade des rues nouvelles; il a rejeté la blouse, la casquette, le pantalon de toile; les tabourets boiteux ne lui vont plus, ni les brocs égueulés de Paul Niquet. Il s'attable en des salles plus conformes aux exigences du comfort moderne. C'est un surcroît de dépense, mais il ne lésine pas; il se remboursera sur l'ennemi, je veux dire sur les honnêtes gens.

Tous les moralistes se sont arrêtés avec stupeur devant ce terrible problème du crime et tous se sont efforcés de

le résoudre. De la lumière, disent ceux-ci ; des gendarmes, disent ceux-là. S'il nous était permis d'élever notre faible voix dans ce concert de solutions, nous proposerions de marier les deux moyens indiqués comme remèdes : de la lumière et des gendarmes. (*Le Siècle.*)

HYPPOLITE LUCAS.

Le livre de M. Moreau-Christophe est fait pour effrayer tous les cœurs que l'auteur des *Misérables* a attendris. M. Victor Hugo est consolant dans son système. Tout ce monde de misérables qu'il fait voir, s'agitant dans le *troisième dessous* du théâtre social, peut, selon lui, à l'aide d'une bonne direction donnée à ses facultés, monter sur la scène et réussir dans les rôles d'honnêtes gens ; des héros peuvent sortir de ces natures enveloppées d'ombres, et sur lesquelles ils ne s'agit que de répandre la lumière à flots. M. Moreau-Christophe, ancien inspecteur général des prisons, ne partage pas malheureusement ces croyances généreuses, et, peut-être trop passionné pour la science des Gall et des Spurzheim, voit une foule de cerveaux mal pétris qui, des bienfaits de l'éducation, ne retirent que la ruse et l'audace, degré de plus qu'ils ajoutent à l'échelle de leurs méfaits.

Nous eussions préféré que M. Moreau-Christophe ne s'appuyât que sur les observations morales qu'il a été à même de faire en visitant les principales prisons de l'Europe ; mais il a été entraîné à rechercher à quels *signes* on peut reconnaître les coquins.

Et ne devrait-on pas, à des signes certains,
Reconnaître le cœur des perfides humains?...

Ces signes, M. Moreau-Christophe s'est complu à les détailler minutieusement. Le front, les cheveux, les yeux, les sourcils, le nez, les oreilles, les joues, la bouche, les dents et jusqu'au menton ont passé dans l'analyse. Jamais passeport n'a été plus exact, à moins que ce ne soient les passeports italiens, où la voix elle-même est notée, ce qui caractérise bien un peuple musical.

Qui le croirait : le genou lui-même a son langage; le genou charnu révèle la vertu débile et la mollesse de caractère; mais je me permets de faire ici une réflexion. S'il s'agit d'une femme et qu'elle montre son genou, cette infraction aux lois les plus ordinaires de la bienséance et de la modestie, me paraît constituer tout d'abord une atteinte à la vertu plus significative encore que tout le reste. Ce signe là me paraît pouvoir dispenser de l'autre.

Rappelez-vous maintenant l'œuvre de Grandville, car si Lafontaine, comme le fait remarquer spirituellement M. Moreau-Christophe, a prêté aux bêtes le langage des hommes, Grandville a prêté aux hommes le visage des bêtes. Ce Grandville était un grand moraliste, qui n'a prétendu rien moins que de nous tenir en éveil contre les loups, les tigres, les lions, les vautours, les pies, les renards et les dindons à forme humaine que vous pouvez rencontrer à chaque pas. Il n'y a pas à batailler, chacun a l'esprit de la bête à laquelle il ressemble, et que d'hommes ressemblent aux bêtes!

Toutes ces analogies offrent des signes certains à l'observateur, selon M. Moreau-Christophe; tant y a qu'il est à craindre que la description faite par l'auteur ne jette le trouble dans les relations du monde, et qu'on ne s'occupe désormais qu'à s'assurer, son livre en main, si l'on n'a pas des coquins pour amis.

Voyez-vous d'ici un grand nombre de personnes s'examiner avec inquiétude et rompre avec d'anciennes connaissances dont, jusque-là, la physionomie ne leur avait paru annoncer rien de fâcheux et de fatal?

O moralistes! qui ne voyez les hommes, comme les commissaires de police et les juges d'instruction, que par leurs mauvais côtés, savez-vous bien qu'avec votre monde d'honnêtes gens et votre monde de coquins, vous créez une armée anti-sociale comme celle des gladiateurs romains, toujours prête à vous dévorer.

Je voudrais que tout tendît à prouver aux hommes qu'ils sont même meilleurs qu'ils ne sont; qu'on ne traçât pas une ligne de démarcation infranchissable entre ceux qui ont failli et ceux qui sont restés honnêtes, et qu'on ne marquât pas du sceau d'une réprobation permanente une classe d'individus, en la mettant d'avance en suspicion sur des signes, plus ou moins problématiques, et en la rejetant de la société, comme si on la plongeait dans les cercles d'un enfer où elle se débat, et d'où elle surgit ainsi que d'un gouffre pour épouvanter les honnêtes gens.

Mais, répondra M. Moreau-Christophe, « ce sont là des chimères! tout ce que vous dites, je l'ai dit, je l'ai pensé moi-même; mille systèmes pénitentiaires ont été mis en avant, et ma statistique est là. Tous les ans, deux cent mille délits, et les mêmes à peu de chose près et dans les mêmes proportions, se reproduisent sur la surface de notre beau pays, le plus civilisé du globe. Ce n'est pas moi qui ai inventé la statistique. »

Je courbe la tête sous la statistique, sans être convaincu, et à propos de ces deux cent mille coquins qui se manifestent tous les ans, il m'est venu, pas plus tard qu'hier, une singulière frayeur. Je me trouvais au Champ-de-Mars, au milieu de deux cent mille personnes attirées par le ballon Nadar, et je me disais : Si les deux cent mille coquins de M. Moreau-Christophe étaient réunis ici, comme les

montagnards de M. Scribe, je n'aurais rien de mieux à faire que de quitter cette terre avec M. Nadar, qui, du moins, est un honnête garçon, malgré la couleur de ses cheveux. (*La Nation.*)

MOREL, SARCEY, ETC.

MM. Morel, dans le *Temps*, et Francisque Sarcey, dans l'*Opinion nationale,* se sont pareillement occupés de mon *Monde des Coquins.* Par malheur, ce dernier m'a mal lu, au point de ne m'avoir pas lu. Je reviendrai sur leurs appréciations et sur plusieurs autres, dans la seconde partie de cette Étude.

Les petits journaux ont été les premiers à parler de mon livre. Ils m'ont pris, bien entendu, toutes mes histoires de coquins. L'un d'eux, le *Nain jaune,* lui a consacré un piquant article dans lequel on lit :

« Peut-on diagnostiquer, par des indices extérieurs, l'état sain ou morbide de l'âme, comme on est parvenu à le faire du corps ?

» Peut-on discerner, par des signes sensibles, Satan de l'archange, Caïn d'Abel, l'honnête X..., qu'on dit fripon, de ce coquin de Z..., qui passe pour honnête homme ?

» Oui, on le peut ; et M. Moreau-Christophe le prouve par une série d'exemples frappants.

» Mirez-vous donc dans son livre, vous tous qui... mais évitez son regard ; il vous reconnaîtrait.

» Ce qu'il y a de curieux dans le *Monde des coquins*, dans ce livre bien plus curieux que ne l'imaginent ceux qui

ne l'ont point encore lu, c'est que bon nombre d'honnêtes gens, qui ne se croient point de ce monde-là, s'y trouvent pourtant, et y figurent de compagnie... :

» Mgr. Dupanloup et P.-J. Proudhon, Mgr. Darboy et E. Pelletan, Louis Veuillot et Victor Hugo, Jouvin, de Prémaray, Barbey-d'Aurevilly, Cuvillier-Fleury, Théophile et Léon Gautier, Lamartine, Coquille, Auguste Barbier, Barthélemy, Vapereau, Aubineau, Margerie, de la Ponterie, Jules Favre, Méry, les docteurs Lélut, de Lasiauve, Duchenne, Voisin, feu le ministre Ducos, le sénateur Dupin, le conseiller Bonneville, le député de Belleyme, le président de Parieu, Gavarni, Flaubert, Feydeau, Desbarolles, le libraire Guillaumin, etc., etc., etc...; enfin Ernest Christophe, le propre neveu de l'auteur, et Aurélien Scholl, le rédacteur en chef du *Nain jaune!*

» Est-ce donc comme coquins qu'ils y sont ? oh, non ; bien au contraire...

» Mais enfin ils y sont !... »

LE MONDE
DES COQUINS

PREMIÈRE PARTIE

Physiologie du monde des coquins

CHAPITRE PREMIER

LE PÈRE CRIME ET LA MÈRE MISÈRE.

« Misère! admirable et terrible épreuve dont les faibles sortent infâmes, dont les forts sortent sublimes; — creuset où la destinée jette un homme, toutes les fois qu'elle veut avoir un demi-dieu, ou un gredin. »

Tel est le thème du roman faux des *Misérables*, roman dont le bruit a cessé, mais dont les erreurs de fait et de doctrine ont laissé dans les esprits, sous leur forme brillante et paradoxale, des traces qui pour-

raient y rester durables, si ceux qui en connaissent le mensonge, ne prenaient à cœur de les extirper, ou tout au moins d'en effacer, d'en atténuer la forte empreinte.

En tête des erreurs, figure, dans le livre de Victor Hugo, celle qui attribue, pour cause, au crime, l'incitation de la misère.

Comme le roman de *Claude Gueux*, publié en 1831 ; comme *Le dernier Jour d'un Condamné*, publié en 1832 ; le roman des *Misérables*, publié en 1862, pivote sur une même sorte de vol, — un vol de pain.

Pourquoi cette répétition de vol de pain, au bout d'un intervalle de trente années, et de trente années incidentées par des causes de criminalité si diverses?

C'est que le vol, à la dernière comme à la première époque, comme à toutes les époques, a, dans l'opinion de Victor Hugo, de même que dans celle du plus grand nombre, pour cause unique, pour cause première, la faim, — et cette opinion acquiert d'autant plus de force aujourd'hui, que l'auteur des *Misérables* l'appuie de l'autorité crue compétente d'une statistique anglaise, « laquelle, dit-il, constate qu'à Londres quatre vols sur cinq ont pour cause immédiate la faim. »

Que la faim, qui chasse le loup du bois, pousse un malheureux qui en souffre à dérober, pour la satisfaire, tout ce qui peut tomber sous sa main, sous sa dent, cela, certes, n'a rien que de conforme à la nature du besoin qui le presse;

Aussi, les statistiques officielles, tant en Angleterre qu'en France, mentionnent-elles annuellement un certain nombre de vols de comestibles.

Mais, remarquez-le bien, ces vols de comestibles ne comptent que pour une très-minime proportion — 1 p. 0/0 à peine, — dans la totalité des vols commis.

Et ce qu'il y a de plus curieux, en ceci, c'est que les mêmes statistiques constatent que, en ce qui concerne spécialement les comestibles volés, la faim proprement dite n'en grignotte qu'une imperceptible petite portion, tandis que la gourmandise lèche et engloutit tout le reste.

Voulez-vous la preuve de ce que j'avance ici? La voici, telle que je la tire d'une note extraite de documents officiels, les plus consciencieusement recueillis :

Le cadre complet du vol, à Londres, comprend 43 catégories d'objets volés de toute nature. Or, dans ce cadre, ce n'est qu'au 13e rang que commencent à figurer les comestibles, encore sont-ce des comestibles de luxe : *viande, volailles*, *gibier*, *jambons*, *saucisses*, *fromages*, etc. Puis viennent, bien loin après, c'est-à-dire au 30e rang seulement, le *thé*, le *sucre*, le *café*, la *bière*, le *vin*, les *spiritueux*...

Quant au *pain*, ce n'est qu'au 43e degré, c'est-à-dire au moins fréquent, au plus bas, au dernier, qu'on commence à en voir poindre le vol.

Que M. Victor Hugo veuille bien se donner la peine, — ou plutôt le plaisir, car c'en sera un pour lui, amateur de belles choses, — de consulter le magnifique volume in-folio, avec atlas et planches gravées, que mon savant ami Guerry correspondant de l'Institut, est en train d'imprimer, en ce moment, à Paris, chez Baillière, sous ce titre : *Statistique morale*

de l'Angleterre comparée avec celle de la France, d'après les documents officiels : — Prix 100 fr.

Et, nonobstant la statistique anglaise qu'il cite, — laquelle est de pure fantaisie, comme tant d'autres, dont les chiffres, groupés avec art, n'ont d'autre autorité que celle de l'opinion préconçue pour laquelle ils ont été inventés ou arrangés, — il demeurera convaincu, à l'avenir, que tous les vols, de quelque nature qu'ils soient, qui se commettent, à Londres comme à Paris, ont pour mobile, dans la proportion de bien plus de 4 sur 5, la faim, — oui! mais une tout autre faim que le besoin de manger, celle qui naît des sept péchés capitaux, c'est-à-dire, de l'appétit déréglé des passions.

Il est vrai de dire pourtant que, lorsqu'on visite nos maisons de justice et d'arrêt, ou lorqu'on assiste aux audiences de nos tribunaux criminels ou correctionnels, la vue des malheureux en haillons qui les peuplent ne peut que donner la pensée que la misère en est la principale pourvoyeuse.

Mais, lorsqu'on secoue ces haillons, et qu'on scrute ce qu'il y a en dessous, on ne peut ne pas arriver à cette conclusion : qu'ils sont moins un signe infaillible de misère qu'un signe infaillible d'immoralité.

Ces haillons, d'ailleurs, ne sont pas tous le vêtement dont le crime est couvert.

Le plus souvent le crime, le vol spécialement, se produit en habit de fin drap.

Voulez-vous vous en convaincre? Ouvrez les comptes de la justice criminelle en France; — Voici ce que vous y verrez :

1° Que les départements *les plus riches* sont ceux

où il se commet le plus de crimes *contre les propriétés*, c'est-à-dire, le plus grand nombre de vols;

2° Que, sur 22,000 accusés d'une série d'années, et sur les neuf sortes de classes qui distinguent leurs conditions, les huit premières classes, comprenant tous les individus qui ont des *moyens permanents d'existence* dans leur intelligence ou leur industrie, comptent pour près de 21,000; tandis que la neuvième et dernière classe, comprenant les gens sans aveu, les mendiants, les prostituées, les *misérables*, comptent à peine pour 1,200;

3° Que les *libérés*, qui tombent le plus tôt ou le plus fréquemment en récidive, sont ceux qui avaient la *plus forte masse* de réserve à leur sortie, et qui s'étaient montrés les *meilleurs ouvriers*, pendant leur détention;

4° Qu'enfin, le maximum des crimes de toutes sortes, et spécialement les crimes *contre les propriétés*, se commet à un âge où le coupable possède, dans la force de son corps, de son esprit et de sa volonté, *tous les moyens* de gagner honnêtement sa vie, c'est-à-dire, avant l'âge de trente ans.

Donc, la misère n'est pas la mère du crime, la mère du vol, la mère habituelle du moins; et, quand elle le devient, c'est par des causes de fécondation, des causes d'immoralité qui ne lui sont pas essentiellement propres, mais qui lui sont communes avec le luxe, l'aisance ou la richesse.

Cependant, direz-vous, il saute aux yeux de tout le monde que le nombre de ceux qui volent, n'ayant rien, est infiniment plus considérable que le nombre de ceux qui volent, ayant quelque chose.

Tout le monde sait, en effet, que la classe pauvre commet infiniment plus de crimes que la classe riche. Nos prisons, d'ailleurs, ne le prouvent-elles pas, peuplées qu'elles sont, en majorité immense, d'individus qui appartiennent aux derniers rangs de la société?

Cela est très-vrai; mais il ne faut pas perdre de vue une chose : c'est que ce qu'on appelle les derniers rangs de la société compose presque la société tout entière. Du moins, les rangs supérieurs sont si inférieurs en nombre, et ceux qui les remplissent si clairsemés dans l'espace, qu'ils ne forment qu'une mince fraction dans le tout...

De là, l'immense majorité des prolétaires qui figurent sur les contrôles du recrutement de l'armée, par rapport aux jeunes gens dits de famille.

De là, aussi, conséquemment, l'immense majorité des prolétaires qui figurent sur les registres d'écrou de nos prisons, par rapport aux gens riches qui y comptent pour peu.

La population honnête pauvre, exprimée en moyenne par les jeunes conscrits, est infiniment supérieure en nombre à la population honnête riche;

Dès lors, la population criminelle pauvre, exprimée en moyenne par le chiffre des détenus, doit nécessairement suivre la même proportion, par rapport à la population criminelle riche.

La même proportion existe chez les habitants de la campagne comparés aux habitants des villes.

Les premiers commettent beaucoup plus de crimes que les seconds. La statistique criminelle et la population habituelle de nos prisons en font également foi.

Est-ce donc parce que les paysans sont beaucoup plus immoraux que les citadins?... Nullement.

C'est uniquement parce qu'ils sont beaucoup plus nombreux. Sur 32 millions d'habitants, en effet, que compte la France, il y en a moins de 7 millions dans les villes ou bourgs d'une population agglomérée de 1,500 âmes et au-dessus. Les 25 autres millions appartiennent à la population rurale.

Si donc le nombre des coquins en prison, qui appartiennent aux classes élevées de la société, est infiniment moindre que celui des coquins emprisonnés appartenant aux classes inférieures, c'est que la population honnête riche est infiniment moins nombreuse que la population honnête pauvre.

Mais, relativement, je crois qu'on est fondé à soutenir qu'il se commet plus de coquineries, plus de crimes, et demoralement plus graves, dans les classes riches ou aisées, que dans les classes pauvres ou misérables; — et qu'en tous cas, si les classes inférieures en sont plus chargées que les autres, cela tient à des causes dont les classes supérieures n'ont nullement à s'enorgueillir.

CHAPITRE II

LES LUMINEUX ET LES TÉNÉBREUX.

La vraie division humaine, suivant l'auteur des *Misérables*, est celle-ci : les *lumineux* et les *ténébreux*. « Diminuer le nombre des *ténébreux*, augmenter le nombre des *lumineux*, voilà le but. C'est pourquoi nous crions : Enseignement! Science! Apprendre à lire, c'est allumer du feu. Toute syllabe épelée étincelle. » (VII, 389.)

Ces lignes aussi étincellent de poésie et d'image. Mais elles n'en sont pas moins que du clinquant, dont le scintillant éclat ne fait que revêtir d'un faux brillant l'une des erreurs les plus libéralement accréditées, les plus généralement répandues, à savoir : que les pays les plus pauvres et les plus ignorants sont ceux où conséquemment il se commet le plus de crimes.

La statistique, en effet, vient encore apporter ici son démenti à l'opinion vulgaire, en constatant que c'est tout le contraire qui arrive, et en concluant que, dès lors, c'est tout le contraire qu'il faut croire.

Parmi les pays les plus riches et les plus civilisés du monde moderne, la France, l'Angleterre, la Bel-

gique et les États-Unis figurent, sans conteste, aux premiers rangs.

Eh bien! il est prouvé que le crime y suit, avec une constance et une régularité fatales, le mouvement progressif ascendant de l'industrie et des lumières.

Pour ne parler que de la France, et sans sortir de la période que Victor Hugo a lui-même choisie pour son thème, nulle part ailleurs, et à aucune époque antérieure, les lumières et l'industrie n'ont été plus florissantes que dans l'intervalle des douze années qui se sont écoulées de 1825 à 1836.

Or, dans ce même intervalle, le nombre total des crimes et délits ordinaires, s'est élevé de 57,600 à 79,900, — ce qui fait une augmentation de près de 40 p. 0/0.

Durant le même intervalle, le nombre des *récidives* a plus que doublé.

Maintenant, voulez-vous savoir si, de l'époque dont nous parlons à l'époque où nous vivons, la progression parallèle de la criminalité et des lumières, de la criminalité et de la richesse, s'est ou non arrêtée? Lisez le dernier compte rendu de M. le Garde des Sceaux à l'Empereur (1); et ci-après le chapitre intitulé : *Article additionnel au budget des coquins*.

(1) Le dernier compte rendu de la justice criminelle, arrêté en 1862 pour l'année 1860 constate une assez notable diminution dans le nombre des crimes, pendant cette dernière année et les neuf années précédentes. Mais cela tient à une meilleure police, et à une plus grande sévérité judiciaire dans la répression. Malheureusement, en compensation, le même document établit, dans cette même période, un accroissement incessant dans les attentats contre les mœurs, surtout de ceux qui profanent l'enfance. (*Moniteur*, mai 1862.)

Tout ceci prouve que la misère morale suit pas à pas les développements progressifs de la richesse intellectuelle et de la richesse matérielle du pays.

Et ce qu'il y a de plus frappant encore dans ce résultat, c'est que, lorsqu'on le fait descendre de sa généralité à son application partielle à chacun de nos départements en particulier, on arrive à cette conclusion : que les départements les plus pauvres et, en même temps, les moins instruits, tels que ceux de la Creuse, de l'Indre, du Cher, de la Haute-Vienne, de l'Allier, etc., sont, en même temps, les plus moraux, c'est-à-dire ceux où il se commet le moins de vols, — tandis que le contraire a lieu pour la plupart des départements qui ont le plus de richesse et d'instruction.

Toutefois, hâtons-nous de le dire, ce résultat affligeant semble contredit par celui, plus consolant, que fournissent les faits spéciaux relatifs au degré d'instruction des criminels pris individuellement.

Il résulte, en effet, de la moyenne des chiffres que présente la statistique criminelle à cet égard, que, sur 100 accusés, traduits en cour d'assises, 60 n'ont reçu aucune instruction, et que 27 seulement savent lire.

Mais, que peut-on induire moralement de ce fait? Rien autre chose sinon qu'il y a, en France, plus d'ignorants que de gens instruits. La masse des crimes commis par des ignorants est la plus nombreuse, parce que la masse des ignorants est plus nombreuse aussi. — Voilà tout.

Pour que le résultat numérique qu'on oppose pût être de quelque importance morale, il faudrait établir que la masse de la population, d'où sortent les

criminels qui n'ont reçu aucune instruction, est généralement plus instruite, et c'est ce qui ne se peut faire. Quand les trois quarts des prisonniers ne sauraient ni lire ni écrire, dit à ce propos le statisticien Guerry, si, dans la masse de la population, les quatre cinquièmes des habitants du même sexe et du même âge étaient entièrement illettrés, les prisonniers se trouveraient alors proportionnellement les plus instruits, et l'ignorance ne pourrait plus être regardée comme la cause de leurs crimes.

Au surplus, c'est dans la prison même, et non dans les réponses faites par les accusés aux questions qu'on leur adresse, à la cour d'assises, sur le degré numérique de leur intelligence, qu'il faut aller puiser les renseignements positifs que ces réponses ne peuvent fournir sur le degré moral de leur instruction.

Or, dans les prisons départementales, les plus effrontés coquins sont toujours ceux qui ont aiguisé dans les écoles l'instrument de leur intelligence.

Il en est de même dans les prisons de Paris, où le petit nombre de *niais* qui s'y trouve passe, pour ainsi dire, inaperçu, au milieu du nombre considérable d'habiles qu'on distingue dans les *Colléges de Pantin* (1).

Il en est de même dans les maisons centrales dont ceux des directeurs qui paraissent s'être livrés, avec le plus de soin, à l'étude pratique de l'influence de l'instruction sur le moral des détenus, sont à peu près unanimes pour attester que cette influence est toute de désordre et de démoralisation.

(1) Nom d'argot donné aux prisons de Paris.

Elle produit le même effet dans les bagnes.

Du reste, la statistique des récidives démontre, aujourd'hui, à n'en pouvoir plus douter, que plus le crime commis suppose de perversité dans le mal, et plus il suppose aussi d'instruction dans le coupable.

Certes, il m'en coûte de bouleverser ainsi les teintes noires ou claires dont la théorie avait imaginé de colorier la carte de France, il y a 40 ans. Mais ce n'est pas ma faute à moi, si les chiffres positifs de la statistique des faits sont venus contredire, après coup, les calculs *à priori* de la statistique spéculative des idéologues et des romanciers.

Maintenant, faut-il conclure de là que l'ignorance a pour effet d'affaiblir les penchants criminels, chez l'homme, tandis que l'instruction a pour effet de les fortifier et de les accroître?...

A Dieu ne plaise que je profère jamais un tel blasphème ; car ce serait blasphémer Dieu que de nier que l'intelligence humaine soit la plus admirable faculté que l'homme ait reçue de l'intelligence divine.

C'est par l'intelligence, en effet, que Dieu a fait l'homme à son image, et qu'il a élevé sa nature au-dessus de celle des animaux.

Cultiver l'intelligence, la perfectionner, l'étendre est donc remplir les fins mêmes du Créateur.

C'est faire de l'intelligence la religion de l'esprit, comme la foi fait de la conscience la religion du cœur.

L'ignorance n'est que l'irréligion de l'intelligence, et cette irréligion-là ne peut qu'engendrer autant de mal que l'autre.

Si l'irréligion de la foi détruit, dans le cœur de

l'homme, le sentiment moral, la conscience divine du devoir; l'irréligion de l'intelligence dérobe à son esprit l'apereception humaine, la conscience intellectuelle de son utilité.

L'homme n'est méchant que parce qu'il n'est conscient ni du bonheur, ni de l'intérêt qu'il y a à être bon.

Le mal qui vient de l'intelligence vient donc uniquement du mode de culture, et non de la culture même de son champ d'action.

Le mode de culture actuel vicie ou neutralise la semence dans son germe, et ne fait produire au sol que des fruits inutiles ou dangereux.

Tout, en effet, dans l'enseignement de nos écoles, est sacrifié aux agréments du corps, de la mémoire ou de l'esprit; rien, ou presque rien n'y est réservé pour le développement des facultés de l'âme, des qualités, des vertus du cœur.

On peut être habile ou savant quand on en sort; mais, à coup sûr, on n'est ni plus modéré, ni plus sobre, ni plus moral, ni plus chrétien, ni plus vertueux, ni plus instruit des devoirs de l'homme en société.

Or, qu'est-ce que la science, c'est-à-dire la religion de l'esprit, sans la morale, c'est-à-dire la religion du cœur!

Qu'est-ce surtout que cette science qui consiste à savoir, d'une manière imparfaite, — pour les uns, lire, écrire et compter, — pour les autres, un peu de physique, et de chimie, — pour d'autres, un peu de grec ou de latin!

Croyez-vous, quand l'âge des passions, le besoin d'un état, les tourments de l'ambition, les illusions

de la gloire, etc., seront venus pour ces jeunes hommes, qui n'ont appris, dans leur enfance, que les éléments pour ainsi dire mécaniques de l'instruction primaire, ou qui n'auront emprunté à l'instruction secondaire que le reflet de la lumière douteuse et blafarde d'un demi-savoir, croyez-vous qu'ils seront suffisamment éclairés pour se garantir des attaques du vice et des piéges des mauvais désirs!

Ils le seront d'autant moins qu'ils croiront plus l'être, car « la peste de l'homme, c'est l'opinion de savoir, » dit Montaigne; et leur chute sera d'autant plus rapide que l'instruction qu'ils auront reçue l'aura précipitée par plus de besoins nouveaux non satisfaits.

L'éducation seule peut donner à l'instruction une direction convenable et faire de cet instrument intellectuel un instrument de moralité. «Les mœurs naissent de l'éducation, disait Royer-Collard; l'éducation seule les crée et les perpétue, parce que seule elle enseigne véritablement le devoir en le réduisant en pratique. Sans l'éducation, l'instruction n'est qu'un instrument de ruine. »

Or, c'est d'éducation qu'on s'occupe le moins partout. Partout on apprend à bien dire, nulle part on n'apprend à bien faire. La science des mots y a ses degrés, ses diplômes, son grand-maître. La science des choses n'a rien de tout cela, et par *choses* j'entends ici non celles qui n'impriment dans le cerveau que des lettres mortes, mais celles qui laissent au fond du cœur l'impression toujours vivante de principes utiles toujours en action.

La pratique du bien, c'est là la vraie science.

Toute autre science sans celle-là est ignorance dangereuse. Nulle autre science que celle-là ne peut préserver l'esprit de l'homme des pernicieuses hallucinations de l'égoïsme.

C'est ce qu'a parfaitement exprimé, d'ailleurs, M. le Garde des Sceaux, Delangle, dans son rapport à l'Empereur, du mois de mai 1862 : « Les comptes de la justice criminelle, y dit ce ministre, indiquent l'aptitude plus ou moins grande des accusés à lire et à écrire ; mais la possession de ces connaissances, surtout au faible degré où elles existent chez la plupart d'entre eux, ne saurait être un signe certain de progrès correspondants dans les notions de morale religieuse, qui, *seules*, peuvent refréner les instincts criminels. »

CHAPITRE III

MISÈRE MORALE.

Misère morale! Ce mot est celui de l'énigme sociale que, sans lui, nul ne saurait deviner. Ce mot est le nœud du problème que, sans lui, nul ne peut résoudre.

C'est merveille de voir avec quelle constante et et exclusive sollicitude, économistes et philosophes, romanciers et gouvernements s'occupent, depuis des siècles, à chercher la cause de la richesse ou de la misère là où elle n'est point.

Aucun d'eux, que je sache, ne s'est attaché exclusivement à ce point, qui la renferme toute : — Qu'on n'est riche ou pauvre matériellement qu'autant qu'on est riche ou pauvre moralement.

La nation la plus riche n'est pas celle qui a le plus de richesses.

Voyez Rome! Jamais elle ne fut plus pauvre que quand elle fut devenue riche de tous les trésors de la terre. Jamais, au contraire, elle ne fut plus riche que quand elle n'eut pour trésors que sa pauvreté. C'est qu'avec la pauvreté, elle avait toutes les vertus

qui font de la pauvreté même une vertu. C'est qu'avec la richesse, elle avait tous les vices qui font de la richesse même un vice.

Lorsque Jésus-Christ vint sur la terre, ce fut pour révéler aux hommes que l'homme ne vit pas seulement de pain, et qu'il est une autre richesse au monde que celle des biens matériels de ce monde.

Pour le prouver mieux, Jésus se fit pauvre; et il leur prêcha d'exemple l'empire de l'esprit sur la chair; et il les initia au grand mystère du sacrifice.

Et il dit aux riches: Le royaume du ciel n'est point pour vous, tant que le ciel sera pour vous la terre.

Et il dit aux pauvres : Le royaume du ciel sera le vôtre, si, pauvres des biens du corps, vous savez être aussi pauvres d'esprit.

Ce qui était dire que la richesse du cœur est la vraie richesse comme la vraie science, et que ce qui n'est pas elle n'est qu'ignorance et misère.

Mais la parole de l'Homme-Dieu n'a point été comprise des hommes, et, depuis dix-huit siècles que le sacrifice de la matière est consommé, les hommes en sont encore à demander à la matière ce que la matière est impuissante à leur donner.

Il est vrai qu'à côté, même au-dessus de leur civilisation dont, à bon droit, sous tant de rapports, ils se montrent si fiers et si jaloux, les peuples modernes ont placé le double fanal de la science et de la religion, pour éclairer, pour moraliser leur industrie.

Mais, dans les États qui ont le plus de lumières et de richesses, l'industrie est si machinale, la science si matérialiste, la religion si terrestre, que le temporel partout y prend la place du spirituel, le for extérieur

partout la place du for intérieur, Plutus partout la place du Christ ; —

Ce qui fait que la misère morale y engendre plus que jamais la misère matérielle et que la fille forcément y devient mère, à son tour, de mille misères plus grandes qu'elle.

Qu'on ne croie pas que ces distinctions ne sont que de doctrine philosophique, que de doctrine purement chrétienne ; elles sont aussi, et surtout, de doctrine sociale, de politique gouvernementale.

Des écrivains ont dit : « Que faut-il, pour faire évanouir les larves de la misère? De la lumière, de la lumière à flots. Éclairez la société en dessous. Pas une chauve-souris ne résiste à l'aube. » (*Les Misérables*, VI, 76.)

Ou bien : « Puisque vous êtes en train de faire des économies, économisez le bourreau. Avec la solde de vos 80 exécuteurs, vous paierez 600 maîtres d'école. Donc éclairez les têtes, vous n'aurez pas besoin de les couper. » (*Claude Gueux*).

Et les gouvernements ont cru que, la misère matérielle et l'ignorance intellectuelle étant la source connue du plus grand nombre des crimes, il n'y avait qu'une chose bien simple à faire, c'était de tarir la source en soulageant et en éclairant les masses.

Et, de fait, les gouvernements se sont mis partout à ouvrir aux indigents des hospices et aux enfants du peuple des écoles.

Sous ce rapport, le gouvernement de France ne s'est laissé surpasser par aucun autre. Et, en ceci encore, comme en tout, il s'est placé à la tête de tous.

Je ne parle pas seulement du gouvernement actuel

dont les *sociétés de secours mutuels*, les *caisses de retraite pour la vieillesse*, les *orphelinats*, les *asiles* pour les *ouvriers convalescents*, etc., etc., sont avec la *Société* des prêts de l'enfance aux petites bourses, dite du *Prince impérial*, due à l'initiative généreuse de l'impératrice Eugénie, des fleurons de couronne non moins glorieux, non moins durables que ceux de *Malakoff*, *Magenta*, *Pelikao* ou *Mexico*...

Je parle des gouvernements antérieurs qui tous, à l'envi, et chacun selon ses forces, ont si ardemment travaillé à extirper du sol de France le chiendent de l'ignorance et de la misère.

Je parle notamment du gouvernement de Juillet qui, à lui seul, a plus fait que tous les autres ensemble, pour cette noble besogne, surtout pour cette belle réforme pénitentiaire, si admirablement élaborée alors, si malheureusement enterrée depuis, — hélas! — mais qui renaîtra de sa tombe où elle gît endormie, non morte, comme la chrysalide dans le cocon, lorsque l'heure de la nouvelle éclosion sera forcément venue...

Comment donc, à la vue des innombrables refuges ouverts, à Paris, à tous les misérables, — refuges dont, le premier après M. de Gérando, j'ai donné la touchante nomenclature, et qu'ont depuis fait connaître, avec tant de charme, Jules Lecomte et Julie Gouraud...

Comment, sous ce règne de Louis-Philippe, dont il a su tracer un si reconnaissant, en même temps qu'un si reconnaissable portrait!

Comment Victor Hugo a-t-il pu plonger sa Fantine dans le bourbier de l'infamie, « faute, a-t-il osé dire,

d'un asile charitable, d'un asile pieux, » comme l'a si judicieusement fait remarquer M. Léon Gautier, dans le journal le *Monde?*

Et comment, en enfermant, la nuit, dans l'éléphant de la Bastille, les deux pauvres petits enfants de je ne sais plus qui, ramassés dans la rue par un autre, a-t-il pu écrire des lignes comme celle-ci : « Cela servait à recueillir l'innocent que la société repoussait. Cela servait à diminuer la faute publique. C'était une tanière ouverte à celui auquel *toutes les portes étaient fermées...* » (VII, 326.)

Toutes les portes fermées! C'est *ouvertes* que vous eussiez dû dire, et même trop grandes ouvertes, souvent. C'est la seule « faute publique » qui fût à diminuer, alors comme de nos jours. Car, loin de repousser « l'innocent, » la société l'accueille, au contraire, avec une générosité sans calcul, d'une facilité si grande, qu'elle dégénère parfois en une faiblesse de tendresse maternelle, de nature à compromettre la morale avec nos bourses.

Est-ce que l'énorme charge pécuniaire, qui résulte, pour le trésor public, du chiffre toujours croissant des enfants *trouvés* et des enfants *assistés*, n'en est pas la preuve évidente?

Voilà la vérité des choses, en fait de misérables non secourus par l'imprévoyante société (1).

Mais la vérité aussi est qu'en France, comme ail-

(1) Un rapport inséré au *Moniteur* du 14 septembre 1862, évalue à 26,000 par année le nombre des enfants *assistés*, et à 1,400 fr. par chaque enfant la moyenne annuelle des frais qu'il coûte. Le nombre total des enfants assistés est actuellement de 148,000.

leurs, la misère a grossi avec le crime, dans la même proportion que se sont accrus les moyens employés pour les détruire ou les amoindrir tous les deux.

C'est que, en ceci, les gouvernements ont pris les *effets* pour leurs causes;

C'est que la misère est fille du crime, bien plus que le crime le fils de la misère;

C'est que, en autres termes, la misère matérielle n'est que le résultat de la misère morale.

Par misère morale, j'entends l'absence ou la perte des vertus sociales et des qualités du cœur, qui constituent la force et la vie des individus et des peuples.

Je devrais dire aussi l'absence ou la perte des vertus chrétiennes; car, à mes yeux, ces vertus-là constituent la seule ancre de salut, ou, si l'on veut, l'ancre la plus solide, pour empêcher la barque sociale, comme la barque individuelle, de chavirer, loin comme près du port.

Mais le christianisme est, en ce moment, à l'endroit du catholicisme romain, dans un tel bouleversement d'idées, de mots et de choses, que son état actuel ne peut qu'ajouter à la misère morale des âmes, partant à la misère matérielle du corps, — double misère d'où naît « la phthisie sociale » qui nous tue; car, « on meurt miné aussi bien que foudroyé. »

Le bouleversement des fortunes et des empires, qui constitue la misère publique et privée, est toujours précédé du bouleversement des idées et des mœurs.

La débauche du corps commence toujours par une débauche d'esprit.

L'orgie des sens n'est, au fond, qu'une orgie de pensées.

La pensée de l'acte précède l'acte, et l'intention n'incrimine seule l'action que parce qu'elle la devance, et la commande.

Je l'ai dit ailleurs : le crime ne fait pas le criminel, il le manifeste.

De même, la misère ne fait pas le misérable, dans le sens en mauvaise part du mot, elle le manifeste.

Quand le pauvre vole, ce n'est pas parce qu'il est pauvre, c'est parce qu'il est dépravé.

« Pauvreté n'est pas vice » est un proverbe qui ne cesse d'être vrai que quand c'est le vice qui devient pauvre.

Alors, la pauvreté, fille du vice, devient mère du vice, à son tour ; et ce qui sort d'elle, corrompu à sa source, est corrompu comme elle.

Mais ce n'est pas elle qui a engendré le vice la première, c'est le vice qui l'a subornée et déshonorée, et qui lui a fait porter des enfants semblables à leurs père.

A cet engendrement réciproque du vice et de la misère, de la misère et du vice, à ce commerce incestueux, monstrueux, de fille à père, de mère à fils, de frères à sœurs, quel Malthus aura la puissance et le courage d'opposer son *moral restreint?*

Quel Œdipe saura, et nous donnera le mot de l'énigme des questions sociales que le sphinx de la civilisation moderne pose, en ce moment, devant nous, sous menace de mort, du fond des boues dorées de la *Nouvelle Babylone* si énergiquement décrites par Eugène Pelletan ?...

« Questions sévères, questions poignantes, qui sollicitent à cette heure toutes les intelligences, qui nous

tirent tous tant que nous sommes par le pan de notre habit, et qui nous barreront un jour si complétement le chemin, qu'il faudra bien les regarder en face et savoir ce qu'elles nous veulent. »

Ce qu'elles nous veulent, ces questions, l'auteur des *Misérables* le leur a demandé, et il n'a su que nous en laisser le problème sans solution.

Avant lui, j'avais tàché de faire plus, dans mon livre : *Du problème de la misère et de sa solution chez les peuples anciens et modernes ;* 3 volumes publiés, il y a dix ans déjà, chez l'infatigable chercheur de solutions économiques, l'intelligent éditeur Guillaumin.

Mais ce n'est pas le lieu de traiter ces graves questions ici.

Ici, je n'ai qu'à les effleurer, à l'occasion, en ce qui se rapporte spécialement au monde des coquins, dont nous allons, maintenant, plus particulièrement parler.

CHAPITRE IV

CE QUE C'EST QUE LE MONDE DES COQUINS.

Quest-ce que l'*égout*, à Paris?

« L'*égout*, c'est la conscience de la ville. Tout y converge et s'y confronte. Dans ce lieu livide il y a des ténèbres, mais il n'y a plus de secrets. Chaque chose a sa forme vraie, ou du moins sa forme définitive. Le tas d'ordures a cela pour lui qu'il n'est pas menteur. La naïveté s'est réfugiée là. Le masque de Basile s'y trouve, mais on en voit le carton et les ficelles et le dedans comme le dehors, et il est accentué d'une boue honnête. Le faux nez de Scapin l'avoisine. Toutes les malpropretés de la civilisation, une fois hors de service, tombent dans cette fosse de vérité où aboutit l'immense glissement social. Elles s'y engloutissent, mais elles s'y étalent. Ce pêle-mêle est une confession. Là, plus de fausse apparence; aucun plâtrage possible; l'ordure ôte sa chemise, dénudation absolue; déroutes des illusions et des mirages, plus rien que ce qui est, faisant la sinistre figure de ce qui finit. Réalité et disparition. Là, un cul de bouteille avoue l'ivrognerie, une anse de panier raconte

la domesticité; là, le trognon de pomme qui a eu des opinions littéraires redevient le trognon de pomme; l'effigie du gros sous se vert-de-grise franchement; le crachat de Caïphe rencontre le vomissement de Falstaff; le louis d'or qui sort du tripot heurte le clou où pend le corde du suicide; un fœtus livide roule enveloppé dans des paillettes qui ont dansé le mardi-gras dernier à l'Opéra; une toque qui a jugé les hommes se vautre près d'une pourriture qui a été la jupe de Margoton : c'est plus que de la fraternité, c'est du tutoiement. Tout ce qui se fardait se barbouille. Le dernier voile est arraché. Un égout est un cynique. Il dit tout. » (IX, 231.)

Parallèlement à cet égout de la matière, que le génie de Victor Hugo a spiritualisé si vigoureusement, s'en ouvre un autre, dans le livre des *Misérables*, celui de l'âme sociale, de la civilisation moderne que l'auteur matérialise de couleurs non moins saisissantes.

« Les sociétés humaines, dit-il, ont toutes ce qu'on appelle, dans les théâtres, un *troisième dessous*.

» Le sol social est partout miné, tantôt pour le bien, tantôt pour le mal. Ces travaux se superposent. Il y a les mines supérieures et les mines inférieures. Il y a un haut et un bas dans cet obscur sous-sol qui s'effondre parfois sous la civilisation, et que notre indifférence et notre insouciance foulent aux pieds.

» Il y a la mine religieuse, la mine philosophique, la mine politique, la mine économique, la mine révolutionnaire. Les utopies de toutes sortes cheminent sous terre dans les conduites. Elles s'y ramifient en

tous sens. La société se doute à peine de ce creusement souterrain qui lui laisse sa surface et lui change les entrailles.

» Plus on s'enfonce, plus les travailleurs sont mystérieux. Jusqu'à un degré que le philosophe social sait reconnaître, le travail est bon; au delà de ce degré, il est douteux et mixte, plus bas il devient terrible.

» Plus bas, plus bas encore, et sans relation aucune avec les étages supérieurs, il y a la dernière sape, *inferi*. C'est la fosse des ténèbres. Lieu formidable. C'est ce que nous avons nommé le *troisième dessous*.

» L'Ugolin social est dans ce gouffre. C'est la grande caverne du mal.

» Cette cave est au-dessous de toutes et est l'ennemie de toutes. C'est la haine sans exception.

» Cette cave ne connait pas de philosophes; son poignard n'a jamais taillé de plume. Sa noirceur n'a aucun rapport avec la noirceur sublime de l'écritoire. Jamais les doigts de la nuit qui se crispent sous ce plafond asphyxiant, n'ont feuilleté un livre ni déplié un journal.

» Cette cave a pour but l'effondrement de tout, — de tout, y compris les sapes supérieures qu'elle exècre. Elle ne mine pas seulement, dans son fourmillement hideux, l'ordre social actuel; elle mine la philosophie, elle mine la science, elle mine le droit, elle mine la pensée humaine, elle mine la civilisation, elle mine la révolution, elle mine le progrès. Elle est ténèbre et elle sent le chaos. Sa voûte est faite d'ignorance.

» Elle s'appelle tout simplement vol, prostitution, meurtre et assassinat.

» De cette cave sort Lacenaire. »

Ainsi s'exprime et conclut l'auteur des *Misérables*. (IX, 55 à 64.)

Disons tout de suite que cette conclusion est en contravention flagrante avec ses prémisses; car, s'il est vrai que Lacenaire sort de cette cave, et il en sort bien certainement, il n'est donc pas vrai de dire que « sa voûte est faite d'ignorance; qu'elle ne connaît pas de philosophes; que son poignard n'a jamais taillé de plume; et que sa noirceur n'a aucun rapport avec la noirceur sublime de l'écritoire. »

C'est que, effectivement, et contrairement à cet autre axiome du livre des *Misérables :* « détruisez la cave-ignorance, vous détruisez la taupe-crime, » qui est comme le *dada* de Victor Hugo, plus d'une plume philosophe, ayant pour canif un poignard, emprunte son encre rouge à votre sublime écritoire, dans ce monde d'en-dessous dont la voûte est faite des mêmes matériaux, absolument des mêmes, que celle qui couvre toutes les académies du monde d'en-dessus.

Une autre erreur, sœur de celle-ci, est commise par Victor Hugo quand il dit que la dernière sape de son troisième dessous, *inferi*, est « sans relation aucune avec les étages supérieurs. »

C'est absolument comme quand M. Granier de Cassagnac dit, dans son *Histoire des classes nobles*, que les mendiants, les prostituées et les voleurs descendent directement et exclusivement des classes ouvrières, nées de l'émancipation des esclaves par le christianisme.

Le *troisième dessous*, en effet, tel que le décrit Victor Hugo, et que l'entend M. Granier de Cassagnac, n'est autre, « dans sa dernière sape » que le monde dont je crois pouvoir parler avec quelque autorité, — le *Monde des coquins*.

Or, le *Monde des coquins* se recrute de tous les gens de mal qui ont secoué le joug légal du monde des gens de bien, et qui ne pouvant trouver dans les conditions de la vie honnête de quoi satisfaire leurs passions, se trouvent poussés à demander au crime ce que le crime seul peut leur procurer.

Cette recrue de gens de mal ne s'opère-t-elle donc que dans la classe ouvrière, que dans la classe pauvre, que dans la classe ignorante? Hélas! elle trouve aussi, et surtout, ses éléments, son alimentation, dans la classe élégante, dans la classe riche, dans la classe lettrée.

De sorte que le *Monde des coquins* forme une sorte de *sous-monde*, monde anormal, monde déraillé de la voie légale, composé du sédiment, du résidu, des égouttures des diverses classes sociales du monde normal, placé au-dessus de lui, lequel y verse le trop plein de ses immondices.

Ce *sous-monde* est donc le récipient de toutes les immoralités découlant des divers groupes sociaux, grands et petits, riches et pauvres, savants et ignorants, citadins et paysans, travailleurs des mains et travailleurs de la pensée, du monde d'en haut, qui viennent s'y distiller et s'y infuser.

Ce qu'il y a de phénoménal dans ce mélange, c'est qu'il s'opère sans transmutation, en ce sens que les

matières impures en fermentation, s'y réunissent sans se confondre.

Tous les vices, en effet, y conservent leur nature propre, le cachet de leur origine; et le rang qu'ils occupaient dans le monde d'où ils sortent, ils l'occupent encore dans celui où ils viennent s'incorporer. Dans l'un, ils étaient réduits à leurs forces individuelles; dans l'autre, ils acquièrent la puissance d'une force collective. C'est la seule différence qui résulte pour eux, à leur avantage, de leur changement de position.

Ainsi, les gens du grand monde, du petit monde, du demi-monde, du monde commercial, du monde industriel, du monde littéraire et de toutes ces autres fractions du monde qui différencient les classes de la société moderne, conservent, devenus gens du sous-monde, voire même gens de bagne et de prison, l'individualité naturelle ou acquise, qui les distinguait dans la sphère d'où ils sont descendus.

Ainsi, dans le monde des coquins, se coudoient sans se confondre, et fraternisent en gardant vis-à-vis l'un de l'autre leur supériorité ou leur infériorité relative, le libertin de qualité et le débauché de bas étage, le noble escroc et le voleur roturier, le faussaire homme d'esprit et le délinquant imbécile.

Et ainsi des autres.

Au demeurant, le monde des coquins est une vaste association de plusieurs classes de criminels, ayant leur aristocratie, leur hiérarchie, leurs prérogatives, leurs degrés de noblesse, leur prolétariat; et vivant tous sous l'empire d'une loi commune.

Cette loi est la nécessité de s'unir, pour vivre aux dépens de l'ennemi commun.

L'ennemi commun, c'est quiconque possède honnêtement quelque chose.

Je dis *honnêtement*, car, pas plus que les loups, les coquins ne se mangent entre eux.

Ils se font même un point d'honneur de respecter scrupuleusement entre eux la foi qu'ils se sont jurée.

Tous sont frères en Belzébuth.

C'est comme les associés de la *Camorra* de Naples, ou de l'ancienne *Truanderie* de la vieille France dont, avec le langage, ils semblent avoir copié les mœurs, les vertus, les exploits (1).

L'association des coquins forme, encore aujourd'hui, en France, une sorte de confrérie, de compagnonnage, de pacte de famille, — famille de damnés, — dont les membres sont unis par les indivisibles liens de la solidarité du crime.

Les grades sont nombreux dans cette franc-maçonnerie de vol et de sang.

Pour les désigner par le nom spécial attribué à chacun d'eux, force m'est d'employer l'idiome qui leur est propre, et a reçu, dans la linguistique des bagnes, l'ignoble appellation d'*argot*.

Au premier rang donc, figurent les *surineurs*, dont on a fait improprement *chourineurs*, et les *escarpes*, deux variétés d'assassins dont je ferai connaître les exploits dans une autre partie de cette étude.

Viennent ensuite les *grinches* ou *grinchisseurs*, autrement dits les *voleurs*, et leurs innombrables variétés : les *bonjouriers*, les *caroubleurs*, les *chanteurs*, les

(1) Voir à la fin du volume une note sur la *Camorre napolitaine*, et une autre sur les anciens *Truands*.

cambrioleurs, etc., etc., dont je ferai pareillement connaître les ruses de métier, et dont Victor Hugo a dit si justement « que l'or et l'argent ont pour eux une odeur, devinant les bourses dans les poches, flairant les montres dans les goussets, et, au passage d'un provincial ou d'un étranger, ayant des tressaillements d'araignée. »

Ces diverses sortes de coquins se confondent sous la dénomination commune de *pègres* et de *pégriots*.

On appelle *haute-pègre*, ou *pègre de la haute*, l'aristocratie des assassins et des voleurs, et *basse-pègre*, ou *pégriots* le prolétariat de l'association.

Pègre vient de *pigritia*, mot fatal qui recèle en lui la pandore de tous les vices, de tous les crimes.

Il y a un autre mot qui exprime la chair à canon de ce monde-là, la matière volable, vous, moi, quiconque passe, — le *pantre*, — *pan* tout le monde.

La *haute-pègre* a ses grands hommes, ses héros.

Lacenaire, dans l'ordre morale, ***, dans l'ordre politique, *Verger*, dans l'ordre religieux, sont les demi-dieux de la haute-pègre. *Dumollard* n'est qu'un ignoble *pégriot*.

Certains noms célèbres d'histoire ou de théâtre résument, pour ainsi dire, rien qu'à les entendre prononcer, la biographie des personnages qui les ont portés. De même, certains noms de registres d'écrous.

Claude Gueux ! ce nom, qu'on croit inventé, est un vrai nom de l'écrou de Clairvaux, lequel, en dépit des vertus dont Victor Hugo l'a poétiquement et faussement orné, n'est en réalité que celui du *gueux* qu'il exprime.

Bigrenaille, *Demiliard*, *Boulatruelle*, *Dépèche*, *La-*

veure, *Mardisoir*, *Carmagnolet*, *Poussagrive*, *Mangedentelle*, *Finistère*, *Pied-en-l'air*, *Barrecarrosse*, etc., etc., dont l'auteur des *Misérables* fait passer la fantasmagorique kyrielle sous nos yeux, sont pareillement de vrais noms, ou tout au moins des sobriquets qui ont reçu l'état civil des geôles.

Et ces noms, comme il dit bien, sont des figures. Ils n'expriment pas seulement des êtres, mais des espèces. « Chacun d'eux répond à une variété de ces difformes champignons du dessous de la civilisation. » (VI, 73.)

Je connais ces êtres-là, ces espèces-là, comme tout le monde connaît *Tartufe*, *Harpagon*, *Turcaret*, *Mercadet*, *Robert-Macaire*, *Bertrand*, *Figaro*, *Giboyer*, le marquis de *Carabas*, ou la marquise de *Pretintailles*.

Je connais de même les quatre bandits *Gueulemer*, *Babet*, *Claquesous* et *Montparnasse*, dont l'auteur des *Misérables* a tracé un si énergique et si véridique portrait.

Ces quatre bandits types, ou leurs pareils, forment, à Paris, une sorte d'association-mère, qui a reçu, dans la circulation souterraine, le singulier nom de *Patron-Minette*.

Dans la vieille langue populaire fantasque, qui va s'effaçant tous les jours, *Patron-Minette* signifie le matin, de même que *entre chien et loup* signifie le soir. Cette appellation, *Pâtron-Minette*, vient probablement de l'heure à laquelle leur besogne finit, l'aube étant l'instant de l'évanouissement des fantômes et la séparation des bandits.

Quand le président des assises visita *Lacenaire* dans sa prison, le questionna sur un méfait que Lacenaire

niait. — Qui a fait cela? demanda le président. *Lacenaire* fit cette réponse, énigmatique pour le magistrat, mais claire pour la police : — C'est peut-être *Patron-Minette*.

Quoi qu'il en soit de cette appellation, l'association parisienne des coquins a des ramifications qui s'étendent jusqu'aux provinces les plus éloignées, jusqu'aux pays étrangers les plus lointains.

On se souvient peut-être que, il y a une quinzaine d'années, l'autorité fit prévenir le public qu'une société d'escrocs s'était formée, entre Londres et Paris, pour exploiter le commerce des deux mondes.

La société avait pour chef un nommé *Mayer*, qui tramait dans l'ombre, et sous lui, des avertisseurs qui indiquaient les victimes, et des féaux, des dévoués, qui se mettaient à l'œuvre.

Les vols exécutés, des commis-voyageurs prenaient la poste et, à des centaines de lieues du théâtre du crime, ils remettaient les objets enlevés à des correspondants qui faisaient diriger les marchandises sur tous les points de l'Europe et jusqu'en Amérique.

J'ai connu deux des principaux associés de la maison *Mayer* et Comp. — Russe et Anglais tous les deux, se disaient-ils, mais Français tous les deux, et parisiens, en réalité, — Français s'étant fait naturaliser étrangers... à Toulon.

Tous ces hommes, que sont-ils devenus?

Ils existent toujours. Ils ont toujours existé. Horace en parle : *Ambubajarum collegia, pharmacopolæ, mendici, mimæ...*

Tant que nous serons ce que nous sommes, ils seront ce qu'ils sont. Sous l'obscur plafond de leur

cave, ils renaissent à jamais « du suintement social.»

« Ils reviennent, spectres, toujours identiques. Seulement ils ne portent plus les mêmes noms, et ils ne sont plus dans les mêmes peaux. » (VI, 76.)

Les individus extirpés, la race subsiste.

Autrefois, les pègres de la capitale tenaient leurs États-Généraux, et procédaient à leur initiations et à leurs mystères, dans la *Cour des Miracles*, au *cours Ragot* ou dans la forêt du *Bourget*.

Naguère, ils se rémissaient de préférence, pour se rendre compte du gain de la journée, et préparer les affaires du lendemain, à l'*Homme butté*, dans les cabarets hors barrières, dans les tapis-francs du quartier des Halles, dans les sales garnis des logeurs de la Cité, principalement dans les bouges obscurs de la rue de la Calandre, etc., etc. « Fatigués des nuits farouches qu'ils avaient, le jour ils s'en allaient dormir tantôt dans les fours à plâtre, tantôt dans les carrières abandonnées de Montmartre et de Montrouge, parfois dans les égouts. « Ces êtres peu prodigues de leurs visages, n'étaient pas de ceux qu'on voit passer dans les rues. Ils se terraient. »

Aujourd'hui que le système des routes stratégiques, pratiqué dans le bocage de la Vendée, infesté de chouans, est appliqué au bocage de la capitale, infesté de voleurs, et que les ténèbres partout font place à l'air et à la lumière, force est bien aux pègres de Paris d'abandonner leurs anciens repaires.

Mais, quelques trouées qu'on fasse dans cette forêt de Bondy, ils savent bien se loger ailleurs.

Ils feront comme ces bandes d'oiseaux qui, dispersés un moment par les coups de fusil tirés sur eux,

se retrouvent et se réunissent plus loin sous une autre feuillée.

Les ignobles rue *Trousse-Vache*, *Transe-Nonain*, *Tire-Boudin*, *Tire-Chappe*, *Tire-Laine*, *Trou-Punais*, *Merderais*, *Vide-Gousset*, etc., hantées et léguées par les anciens truands, ne sont ou ne seront bientôt plus.

Ces rues sont ou seront remplacées par d'autres plus droites, plus larges, plus saines et moins mal nommées.

Mais, il en sera de ces rues affreuses comme des affreuses chaises de bois qui déparaient naguère nos promenades publiques.

Remplacées par d'autres plus belles, le coup-d'œil y aura gagné, mais le vice y aura-t-il perdu?

De sale et tortueux qu'il était, le vice se fera propre et droit, voilà tout; son loyer sera plus cher, mais ce sont nos bourses qui paieront l'augmentation; forcé de travailler en pleine lumière, le voleur trouvera une sécurité de plus dans la sécurité même que le *pantre* placera plus grande, dans le grand jour; et, pour agir encore mieux à coup sûr, il n'aura qu'à recourir plus souvent au *changeur* et à son vestiaire.

Le *changeur*, qu'est-ce cela?

Le voici tel que je l'ai vu, pour avoir, dans le temps, visité sa boutique, et tel que l'a peint l'auteur des *Misérables*, avec cette fidélité de pinceau qui n'a d'égale que celle de Balzac.

Donc, au temps que j'avais l'inspection générale des prisons de Paris, il y avait, dans un vieux logis borgne, rue Beautreillis, près de l'Arsenal, un Juif

ingénieux qui avait pour profession de changer un gredin en honnête homme, « — pas pour trop longtemps, ce qui eût pu être gênant pour le gredin. »

Le changement se faisait à vue, pour un jour ou deux, à raison de trente sous par jour, au moyen d'un costume ressemblant le plus possible à l'honnêteté de tout le monde.

Ce loueur de costumes s'appelait *le changeur;* les filous parisiens lui avaient donné ce nom, et ne lui en connaissaient pas d'autre.

« Le changeur avait un vestiaire assez complet. Les loques dont il affublait les gens étaient à peu près possibles. Il avait des spécialités et des catégories; à chaque clou de son magasin pendait, usée et fripée, une condition sociale; ici l'habit de magistrat; là l'habit de curé; là l'habit de banquier; dans un coin l'habit de militaire en retraite; ailleurs l'habit de l'homme de lettres; plus loin l'habit d'homme d'État, etc.

» Cet être était le costumier du drame immense que la friponnerie joue à Paris. Son bouge était la coulisse d'où le vol sortait et où l'escroquerie rentrait.

» Ses vêtements avaient un inconvénient, ils «n'al» laient pas. » N'étant point faits pour ceux qui les portaient, ils étaient collants pour celui-ci, flottants pour celui-là, et ne s'ajustaient à personne. Il avait pris mesure à l'espèce dans la personne du premier gueux venu, lequel n'est ni gros, ni mince, ni grand, ni petit. De là des adaptations quelquefois difficiles dont les pratiques se tiraient comme elles pouvaient. Tant pis pour les exceptions!

» Un coquin déguenillé arrivait à ce vestiaire, déposait 30 sous et choisissait, selon le rôle qu'il voulait jouer ce jour-là. En redescendant l'escalier, le coquin était quelqu'un. Le lendemain, les nippes étaient fidèlement rapportées. Le changeur, qui confiait tout aux voleurs, n'était jamais volé. » (x, 250.)

Que de fois Vidocq n'a-t-il pas eu recours au *changeur* pour ses habiles métamorphoses!

Que le *changeur* n'existe plus rue Beautreillis, qu'importe! Babin immortel, des planches démolies de sa masure est surgi un magasin tout neuf de confections assorties que les coquins savent où trouver, au besoin, ailleurs que chez le costumier de l'Opéra.

Où que ce soit que le pègre réside, ou se travestisse désormais, sous les lambris dorés du riche appartement moderne, comme sous le plafond souillé du bouge d'autrefois; dans l'élégante cité ouvrière, comme dans l'immonde Cour des Miracles; dans la rue éclairée et tirée au cordeau, comme dans la ruelle obscure et sinueuse; — là, toujours portes closes, règnera le vice sous toutes ses formes, le vice à tous ses degrés.

Là, toujours le travail sera le vol, l'escroquerie, le faux, l'empoisonnement, l'assassinat.

Là, toujours, l'atelier, ce sera le cabaret, le tapis-franc, le lupanar. Seulement le dessus de toile cirée des tables sera en marbre, les chandelles de suif seront devenues bougies, et l'ogresse et ses filles auront mis un fichu.

Là, toujours, l'honneur ce sera le cynisme; la conscience la *muette;* la religion l'athéisme; le devoir, le

mépris de tous les devoirs; la science du bien. celle du mal.

Là, toujours, le domicile sera une communauté de vagabondage, le mariage une communauté de prostitution, la prostitution une communauté d'infamies d'un caractère épouvantable, exécrable, inouï.

Là, pourtant, règnent certaines lois, — lois qui, pour n'être écrites nulle part, n'en sont pas moins fidèlement exécutées, plus fidèlement même parfois que la plupart de celles qui régissent les honnêtes gens.

La première de ces lois est de ne jamais trahir aucun des membres de l'association. Dans ce monde des actions sombres, on sait se garder le secret. Le secret, c'est la chose de tous. Le secret, pour les coquins, c'est l'unité qui sert de base à l'union. «Rompre le secret, c'est arracher à chaque membre de cette communauté farouche quelque chose de lui-même. Dénoncer, dans l'énergique langue d'argot, cela se dit : *manger le morceau*. Comme si le dénonciateur tirait à lui un peu de la substance de tous, et se nourrissait d'un morceau de la chair de chacun. »

Aussi, le pègre de la haute qui, quelque question qu'on lui fasse subir, pour le forcer à le trahir, garde enfoui dans son âme, comme dans un sépulcre inviolable, le secret qu'on cherche à en arracher, n'est-il jamais abandonné des siens, à l'heure du péril.

En prison, au bagne, voire même au pied de l'échafaud, il est sûr d'en recevoir des secours, au besoin, et ces secours, en allégeant le poids de ses chaînes, ne viennent pas en aide qu'à lui. Car, ils

servent d'exemple et d'encouragement aux timides, créent, pour plus tard, à l'association, d'utiles et nombreux imitateurs.

L'exemple est moins contagieux, dans les classes honnêtes, sorti de la morale en actions.

Maintenant, combien sont-ils, dans cette fourmilière de coquins, qui s'entendent ainsi pour nous happer et nous dévaliser au passage?

C'est ce que nous verrons dans les chapitres suivants.

CHAPITRE V

LE BUDGET DES COQUINS.

ÉLÉMENTS DE COMPTE.

Comme toute société constituée, comme la Maçonnerie des frères en Salomon, la Maçonnerie des frères en Belzébuth fonctionne à l'aide de *voies* et *moyens* organisés, propres à sa nature et à son mode spécial d'action.

Elle a donc, avec ses rites et ses loges, ses *profits* et ses *pertes*, son *actif* et son *passif*; en un mot, son *budget*.

Personne encore que je sache n'a dressé le budget des coquins, à l'usage et à la portée des gens honnêtes. C'est un travail que je vais faire; travail qui ne sera pas que de curiosité; il sera aussi d'un sérieux enseignement.

Le budget des coquins repose sur l'intérêt raisonné que l'égoïsme individuel perverti trouve ou croit trouver à mal faire.

L'homme en qui l'égoïsme du vice a tué le sentiment moral, la conscience intellectuelle du devoir,

ne se relie plus qu'à lui, ne se reliant plus à Dieu, et se fait un culte de l'amour de soi.

Se faisant le centre de toutes choses et s'aimant comme sa propre fin, il s'aime sans mesure dans ce qu'il a de plus intime et de plus vif, — sa pensée et ses sensations;

Et comme sa pensée ne peut être qu'orgueil, commencement de tout péché, *initium omnis peccati superbia ;*

Et comme ses sensations ne peuvent avoir d'autre mobile que la satisfaction de ses propres passions, concentrées dans l'entente de son propre intérêt;

Il s'ensuit qu'il raisonne tout ce qu'il sent et calcule tout ce qu'il raisonne, — tout, chez lui, se tournant en opération d'arithmétique, et son intérêt étant la seule *preuve* qu'il cherche à faire de la *règle* qu'il se pose.

L'intérêt! voilà donc l'unique base des obligations morales auxquelles l'égoïsme coquin se croit tenu.

L'intérêt! Mais c'est mal l'entendre que de l'entendre pour le mal.

De votre point de vue, sans doute; mais du sien!

Vous craignez l'infamie; il la brave. Vous lui montrez la prison; tous les voleurs sont-ils donc sous les verrous?...

La probabilité de voler impunément est un des éléments de son calcul; direz-vous que son calcul n'est justifié par aucun exemple!...

En tout cas, s'il se trompe, ce sera *pour lui* un malheur, non un crime.

Mais, dites-vous encore, en donnant aussi l'exemple

du vol de la chose d'autrui, il s'expose, à son tour, à ce qu'on l'imite à ses dépens...

Soit! c'est un risque qu'il court; et pourquoi préférerait-il la certitude de n'être jamais volé, ne possédant rien, au danger hypothétique de perdre une portion de ce qu'il aurait acquis en volant? Le pis-aller pour lui sera de revenir à l'état fâcheux où la probité voudrait qu'il demeurât. Dans l'intervalle, il aura joui. Autant de pris sur l'ennemi. Une autre fois, meilleure chance.

Donc, à ne considérer que la vie présente, et sans croire à Dieu dans l'autre, l'intérêt bien entendu du coquin peut être de voler, de tuer même, ici bas, si besoin est. Il volera donc; il tuera donc; hasardant toutes les notes du clavier du crime, sans songer à d'autre obligation morale qu'à celle de prendre les précautions nécessaires pous n'être pas pris.

Lacenaire disait : Quand je rencontre une borne sur mon chemin, je l'abats et je passe outre. — Quand je rencontre un arbre sur mon chemin, je l'abats et je passe outre. — Quand je rencontre un homme sur mon chemin, je l'abats et je passe outre.

Lacenaire n'était qu'un matérialiste conséquent, qu'un terrible logicien. Borne, arbre, homme, n'est-ce pas une même chose pour qui ne connaît d'autre intérêt de conscience, que la conscience de l'intérêt!

En coquinerie, la morale consiste uniquement dans l'art de compenser les pertes avec les profits, et de combiner les risques avec l'intérêt.

Cette morale est précisément celle d'un législateur de l'antiquité, qu'on nous fait admirer dans nos

études classiques, de Lycurgue, qui pensait que le vol était la seule institution qui pût maintenir l'équilibre social.

Il est même des docteurs en coquinerie transcendante, qui professent qu'à bien prendre, et en remontant à l'origine des choses, le vol du pauvre sur le riche n'est qu'une réparation, c'est-à-dire le déplacement juste et réciproque d'une pièce de monnaie ou d'un morceau de pain, qui retourne des mains du voleur dans celles du volé.

Dans ce système, l'aumône n'est qu'une restitution partielle faite à l'amiable.

Le mendiant transige, dit Jean Sbogard, plaidons. Tu es maître de mon argent, et je le suis de ta vie. Cela ne nous appartient ni à toi, ni à moi. Rends et je laisse !

C'est sur ces données morales, et d'après cette philosophie du tien et du mien, que le père Crime procède à ses opérations de rapine et de sang sur la personne et sur les biens des *pantres*, les honnêtes gens, ses victimes.

Le père Crime, dans ses allures, n'a rien d'abrupt, rien d'incohérent, rien d'inexpérimenté, rien de sauvage.

Ce n'est jamais à l'étourdie et brutalement, c'est toujours sciemment, posément, formulairement qu'il agit.

Tous ses coups sont pesés, mesurés, prémédités.

Chaque année, il met en coupe réglée nos bourses et nos vies, comme s'il s'agissait de bois futaies, comptés, martelés, estimés à l'avance.

Il sait dans quelles limites il peut, sans trop de

anger, poursuivre les bénéfices de son exploitation.

Il sait jusqu'à quelle somme il peut en porter le chiffre, sans être plus sujet à restitution qu'un rentier de l'État.

N'a-t-il pas lu son code? Et n'est-ce pas pour lui que le gouvernement publie, chaque année, depuis 1825, le compte rendu de ses méfaits!

Voici son budget, divisé en trois chapitres : *actif*, *passif*, *balance*, — comme toute bonne comptabilité commerciale.

ACTIF.

Ce chapitre comprend la nomenclature légale et le nombre des crimes et délits dont se composent les *voies* et *moyens*, à l'aide desquels la coquinerie établit son *avoir* annuel de méfaits.

Pour fixer le taux de cet avoir, je prendrai, comme année type, la moyenne la plus approximative du chiffre annuel de la criminalité en France, — avant comme depuis 1848, — en traduisant en chiffres ronds, les chiffres officiels, pour graver plus facilement dans la mémoire les aperçus statistiques qu'ils présentent, et leurs résultats.

AVOIR *en crimes et délits commis :*

CONTRE LES PROPRIÉTÉS :

Vols simples..................................	26,760
Vols avec effraction..........................	2,500
A reporter........	29,260

Report.........	29,260
Vols domestiques........................	1,200
Vols sur les chemins publics........................	160
Faux divers........................	650
Escroqueries........................	1,930
Abus de confiance........................	1,530
Banqueroutes simples........................	460
Banqueroutes frauduleuses........................	180
Fausse monnaie........................	140
Incendies........................	1,200
Mendicité........................	3,670
Vagabondage........................	4,610
Rupture de ban de surveillance........................	2,920
Crimes divers contre les propriétés........................	150
Délits divers contre les propriétés........................	13,500
Délits de chasse........................	15,040
Délits forestiers, fiscaux, etc........................	99,000
Total des crimes et délits contre les *propriétés*...	175,600

CONTRE LES PERSONNES :

Meurtres........................	160
Assassinats........................	260
Parricides........................	20
Empoisonnements........................	40
Infanticides........................	160
Coups et blessures volontaires........................	16,060
Id. id. suivis d'incapacité de travail........	250
Id. id. suivis de mort sans intention de la donner........................	120
Id. id. envers un ascendant..............	90
Rebellion, violences, outrages envers la force publique, etc........................	8,420
Subornation et faux témoignages........................	140
A reporter. . , . .	25,720

Report........	25,720
Diffamation et injures.......	3,850
Mœurs (*Délits divers contre les*).....................	1,500
Viols et attentats à la pudeur sur des adultes........	170
Id. id. sur des enfants...........	400
Crimes divers contre les personnes.................	260
Total des crimes et délits contre les *personnes*...............	31,900
Total général annuel des crimes et délits de toute nature.....	207,500

REMARQUES SUR L'ACTIF DU BUDGET DES COQUINS.

Une remarque importante à faire sur ce *total* annuel de 207,500 crimes et délits de toutes sortes, c'est qu'il ne varie, d'une année à l'autre, en plus ou en moins, que d'une manière à peine sensible, soit dans la moyenne de ses chiffres, soit dans la nature, le mode d'action ou le mobile des actes qu'il résume, soit dans le quantum des sommes qui résultent de ces actes au bénéfice des coquins;

Ce qui vaut bien la peine d'entrer dans quelques développements; — d'autant que le lecteur, généralement peu versé dans la science criminelle, ne pourra que les trouver très-intéressants et très-curieux.

1° INVARIABILITÉ DANS LE CHIFFRE ET LA NATURE DES ACTES.

C'est donc sur ce chiffre annuel de 207,500 ou sur un chiffre normal approchant, et sur les chiffres,

partiels qui le composent, que pivote la criminalité en France, depuis trente ans.

Et cela, invariablement ou, du moins, sans s'en écarter, ainsi que je l'ai dit, en plus ou moins, d'une manière sensible, d'une période d'années à l'autre.

Toutefois, les statistiques annuelles constatent tantôt une diminution, tantôt une augmentation assez notable, dans la gravité ou dans le nombre soit des crimes ou délits contre les personnes, soit des crimes ou délits contre les propriétés.

Mais ni cette augmentation ni cette diminution n'a l'importance qu'y attachent les statisticiens.

Il n'y faut voir, en effet, qu'une simple transformation de l'égoïsme du crime, qu'une modalité nouvelle dans l'acte qui conduit à ses fins, qu'une peau nouvelle qu'il fait pour varier ses moyens d'action, suivant les nécessités ou les revirements d'époque.

Que ce soit à nos vies où seulement à nos bourses qu'il s'attaque, le crime n'en est pas moins toujours crime en soi; sa gravité n'est que relative, — relative à l'intérêt de celui qui le commet, — relative à l'intérêt social qui en souffre plus ou moins.

L'intérêt social peut, selon les circonstances, avoir moins à souffrir d'un meurtre que d'un faux, — d'une émission de fausse monnaie, par exemple.

De même, selon les circonstances, l'intérêt privé du coquin peut avoir moins à gagner à un assassinat qu'à un faux.

Dans l'un et l'autre cas, c'est moins la nature du crime que son objet qui en mesure la portée, pour la société, qui en détermine la perpétration chez le coupable.

Au fond, le champ dans lequel se meut l'égoïsme du crime reste circonscrit dans les mêmes limites, et la moisson de méfaits qu'il y recueille reste composée des mêmes quantités que sa consommation annuelle comporte.

Quand une plante donne moins, l'autre donne plus ; cela fait compensation, — et le produit annuel est égal en somme.

D'ailleurs, l'augmentation qu'on remarque, d'une année à l'autre, dans le total des crimes et délits, n'existe, en apparence, que parce qu'on compare le *chiffre* de la période courante à celui de la période écoulée, sans tenir compte de l'augmentation progressive de la population, survenue dans l'intervalle de l'une à l'autre période.

Comparez le chiffre de l'une et l'autre période au chiffre progressif de la population, et l'augmentation disparaîtra.

C'est ainsi que, quel que soit le taux de la criminalité, à quelque époque qu'on fasse l'addition de ses chiffres, le rapport du nombre des accusées et des prévenus à celui de la population est constamment, chaque année, savoir :

Pour les *accusés* de crimes, de 1 *accusé* sur 4,000 à 5,000 habitants.

Pour les *prévenus* de délits, de 1 *prévenu* sur 170 à 180 habitants.

Jamais moins, jamais plus !

> Ce crime insatiable, ainsi qu'un minotaure.
> D'une dîme de chair tous les ans se restaure ;
> Le poignard ne boit pas plus de sang qu'il n'en but :
> Et la mort immuable a son même tribut.
>
> BARTHÉLEMY.

Ce champ clos, à bornes fixes, de la criminalité, est l'un des résultats, on pourrait dire des phénomènes, les plus curieux de la statistique des tribunaux. J'essaierais bien de l'expliquer, mais cela nous mènerait un peu loin...

2° INVARIABILITÉ DANS LE MODE D'ACTION.

Une particularité non moins remarquable de ce phénomène statistique, c'est la constance avec laquelle la criminalité se meut dans son champ clos, en s'y reproduisant invariablement, chaque année, dans le même ordre, et dans les mêmes proportions, de telle sorte que nous pouvons énumérer d'avance combien d'individus seront accusés d'avoir souillé leurs mains dans le sang de leurs semblables, combien d'être empoisonneurs, combien d'être faussaires, etc., à peu près comme on peut énumérer d'avance les naissances et les décès qui doivent avoir lieu.

Cette constance de reproduction est telle qu'elle s'applique même à ceux des crimes qui, de leur nature, sembleraient devoir le plus échapper à toute prévision, — aux *meurtres*, par exemple, lesquels se commettent, en général, dans des circonstances en apparence les plus fortuites.

La statistique prouve, en effet, que non-seulement les meurtres sont annuellement à peu près en même nombre, mais encore que les *instruments* qui servent à les commettre sont employés dans les mêmes proportions.

La statistique prouve encore que, non-seulement chaque année voit se reproduire le même nombre de crimes, dans le même *ordre*, dans les mêmes *régions*, mais encore que chaque classe de crimes a sa distribution particulière et invariable par *sexe*, par *âge*, par *saison*, et que tous sont accompagnés, dans des proportions parallèles, de *faits accessoires*, indifférents en apparence, et dont rien encore n'explique le retour.

De telle sorte que le produit annuel des recettes ou des impôts, dans les diverses parties de l'empire, ne saurait être évalué d'avance avec plus de précision, de certitude, que le nombre, la nature et le mode de perpétration des vols, des meurtres et des assassinats.

Une chose plus extraordinaire encore, c'est que la totalisation du chiffre des crimes de chaque année, ne reçoit aucune augmentation de l'accroissement des *récidives*, c'est-à-dire que la moyenne des *crimes* primaires reste toujours la même, quelle que soit celle des crimes secondaires, autrement dit des *récidives*.

Ainsi, qu'il y ait, dans une année, plus de 1,800 *récidivistes*, comme en 1844, par exemple, ou qu'il y en ait moins de 1,200, comme en 1828, par exemple, la somme totale des crimes n'en présentera pas moins le même chiffre, en fin de compte.

Dieu a creusé le lit de cette mer... Il défend à ses flots de s'épancher au-delà.

3° INVARIABILITÉ DANS LE MOBILE D'ACTION.

Pour ce qui est du mobile qui pousse les coquins à mal faire, il faut distinguer entre les crimes et délits *contre les propriétés*, et les crimes et délits *contre les personnes.*

A l'égard de ces derniers, comme ils ont presque tous leur source dans la haine, la vengeance, le ressentiment, les dissensions domestiques, les rencontres fortuites, les discussions de voisinage, les querelles de jeu et de cabaret, l'adultère, la séduction, le concubinage, le déréglement des mœurs, — il est certain que leur perpétration n'a directement en vue aucun profit pécuniaire à en tirer.

Cependant, outre les querelles de cabaret et de jeu, qui peuvent avoir ce profit pour cause, la statistique officielle constate qu'un cinquième des crimes d'empoisonnement, d'assassinat et de meurtre, prennent leur source dans la cupidité.

Les diffamations et injures peuvent aussi être, et sont même souvent, l'objet d'une spéculation de gain et de lucre. — Cette spéculation a même reçu, de nos jours, en raison de la fréquence de son exercice, un nom spécial qui la particularise, — nom emprunté à cette sorte de pêche appelée *chantage*, qui consiste à faire donner le poisson dans le filet par la seule pression du bruit dont on lui fait peur.

Les attentats aux mœurs donnent lieu aussi très-souvent à une spéculation de même nature. Seulement, ici, ce n'est pas le pêcheur, c'est le poisson pê-

ché qui opère le *chantage* et qui fait tomber le pêcheur dans les lacs cachés qu'il lui tend.

Quant aux crimes et délits *contre les propriétés*, tous ont le lucre pour objet exclusif, à l'exception toutefois de *l'incendie*, dont on ne compte que 25 sur 100 qui paraissent allumés par l'appât de la prime d'assurance.

En dehors des *vols* proprement dits, les *banqueroutes*, les *faux*, les *abus de confiance* ont pour grand ressort l'argent.

Il en est de même de la *mendicité*, du *vagabondage*, des *ruptures de ban*.

Il en est de même surtout de *l'escroquerie* et de la *fausse monnaie*.

Il en est de même aussi, jusqu'à un certain point, des *délits forestiers*, *fiscaux* et autres de même sorte, qui comptent pour près de 100,000 dans le nombre total des délits. Prendre du bois, des fruits, des fourrages dans les forêts des particuliers ou de l'État, ce n'est pas moins *voler*, c'est-à-dire s'approprier une chose qui ne vous appartient pas, que frauder les droits du fisc. Seulement, ce sont des *vols* que la loi n'atteint pas sous ce nom, et que la manche large de nos consciences n'atteint même pas comme actes moralement répréhensibles, surtout en ce qui lèse le fisc...

Il en faut dire autant des *délits de chasse* si fréquents, surtout par rapport aux *braconniers*, lesquels, au demeurant, sont de vrais voleurs. La moyenne des permis de chasse est d'environ 155,000, produisant, pour l'État, 2,325,000 fr. et, pour les communes, 1,550,000, fr. Or, on évalue à 450,000 le nom-

bre des braconniers, soit un chasseur pour trois braconniers; ce qui prouve que le plus grand nombre échappe à l'impôt, c'est-à-dire dérobe aux communes et à l'État ce qui leur appartient légalement; et ce vol rapporte un gros profit (1).

Quant aux *vols* proprement dits, le tiers seulement de leur nombre total comprend de l'argent, soit monnayé, soit en billets, effets de commerce, ou autres titres pécuniaires.

Le surplus se compose d'argenterie ou d'autres objets précieux, de marchandises, de linge, d'effets d'habillement, de comestibles, de blé, de farine, d'animaux domestiques vivants, et de tous autres objets ou ustensiles que les voleurs peuvent emporter; —

Le tout classé par nature, et se reproduisant encore ici presque de la même manière, et en pareilles quantités, chaque année.

4° INVARIABILITÉ DANS LE QUANTUM EN SOMME.

Nous savons au juste que les coquins nous coûtent invariablement, chaque année, savoir :

Douze millions de francs, au moins, pour leur entretien dans les prisons et dans les bagnes;

(1) D'après une évaluation faite au minimum, la moyenne du produit de la chasse est, pour chaque chasseur, de 50 fr. En multipliant cette somme par le chiffre de 600,000 formant le nombre total des chasseurs, tant régulièrement munis que braconniers, on a 30 millions de francs pour l'importance de la chasse réelle, en France. Quelques statisticiens l'estiment à 40 millions.

Quatre millions, au moins, pour les frais faits par la justice pour les y mettre;

Quatre millions encore, au moins, pour les frais faits par la police pour les surveiller à leur sortie.

Au total vingt millions, au moins par an;

Sans compter les six millions, et plus que coûte à la ville de Paris son admirable garde municipale;

Non plus que ce que coûtent à l'État les essais de colonisation pénitentiaire hors de la France continentale, lesquels n'ont encore eu de résultats certains pour nous que leurs dépenses.

Pareillement, nous savons, ou nous pouvons estimer à quelle somme annuelle peut monter l'impôt forcé de la mendicité et du vagabondage.

A cet égard, je dois faire observer que, dans la nomenclature ci-dessus de l'*avoir* en crimes et délits du *budget* des coquins, je n'ai compris que pour 8,280 le nombre des faits de mendicité et de vagabondage portés annuellement devant les tribunaux correctionnels. Mais le nombre réel des mendiants et des vagabonds qui n'ont affaire qu'à nos bourses, sans passer jamais par les mains de la justice, est de beaucoup plus considérable. D'après les supputations modérées de M. de Villeneuve-Bargemont, on l'évalue à 200,000.

Or, en calculant sur ce dernier chiffre l'aumône forcée que chaque mendiant ou vagabond perçoit quotidiennement sur nos revenus, et en évaluant cette aumône à 2 fr. reçus de çà et là, il en résulte que l'entretien de la mendicité nous coûte 400,000 fr. par jour, où 146 millions par année, — somme qui, autrement employée, pourrait suffire à l'éteindre.

D'un autre côté, nous pouvons encore évaluer ce que coûte annuellement au vrai commerce le commerce de ceux qui n'en font pas d'autre que d'exploiter, c'est-à-dire que de duper l'industrie honnête, en usurpant la confiance publique et en donnant à leurs flouerics tout le vernis de probité extérieure qu'il faut pour ne jamais être inquiétés par la justice.

Vidocq m'a dit plusieurs fois que les renseignements certains qu'il avait été à même de prendre sur cette classe d'industriels, lui permettaient d'en porter le nombre à 20,000 au moins pour toute la France.

Or, en fixant à 10 fr. seulement par jour le prélèvement que chacun de ces 20,000 escrocs opère sur les recettes ordinaires du commerce honnête, aux dépens duquel ils vivent, et vivent très-bien, — nous arrivons à ce résultat que le montant de l'impôt que le commerce paie à ces messieurs, s'élève au chiffre de 200,000 fr. par jour, ou de 70 millions 200 mille fr. par an.

Et nous n'avons point encore parlé des voleurs proprement dits, — des voleurs qu'a pu saisir la justice, — et de la valeur des objets qui nous sont annuellement volés par eux.

Cette valeur, encore bien que nous dûssions la connaître arithmétiquement, puisque c'est la justice elle-même qui se charge d'en constater l'objet et le taux, nous ne la connaissons, néanmoins, qu'imparfaitement et très-incomplétement.

Cette valeur, en effet, n'est constatée, dans les comptes de la justice criminelle, que pour les *vols qualifiés*, justiciables des cours d'assises, et que pour une partie seulement de ces vols, dont la valeur ap-

proximative n'est, en moyenne, que d'un million 200 mille francs par an, environ. Or, il est constant que cette somme est de beaucoup inférieure au préjudice annuel que nous cause la totalité des *vols qualifiés* portés devant le Jury.

Quant aux *vols simples*, beaucoup plus nombreux, qui sont portés annuellement devant les tribunaux correctionnels, l'administration de la justice s'en occupe encore moins, en ce sens qu'elle ne se livre à aucune investigation pour la constatation de leur valeur, — ce qui est fort à regretter.

Mais, en l'absence de tout document officiel à ce sujet, on peut aisément se figurer à quel chiffre énorme doit s'élever, en sus des sommes énumérées ci-dessus, le tribut annuel qu'imposent à nos fortunes plus de 200 mille crimes et délits constatés, jointes à plus de 200 mille crimes et délits non poursuivis, lesquels ont tous pour principale cause le manque ou l'insuffisance d'argent, et pour mobile le besoin ou la passion de s'en procurer, autrement que par les voies légitimes de l'épargne et du travail.

Auri sacra fames! Voilà la *faim* qui remplit, non de pain, la besace du pauvre, mais de rapines et de méfaits le budget des coquins.

PASSIF.

Mais tout n'est pas que profit, dans l'industrie des coquins. Si cette industrie a son *actif* de gains et de bonnes chances, elle a aussi son *passif* de pertes et de malencontres.

Dans ce *passif* figurent, en première ligne, la *chasse* qu'on fait aux coquins pour les prendre, et les *condamnations* qu'ils subissent quand ils sont pris.

1° CHASSE AUX COQUINS.

J'ai parlé plus haut de la pêche appelée *chantage*, à l'aide de laquelle certains voleurs font tomber les honnêtes gens dans leurs filets.

J'ai à parler ici d'une certaine chasse appelée *traque*, dont les honnêtes gens, par représaille, usent, à leur tour, contre les voleurs, — chasse qui consiste à faire, dans une forêt giboyeuse, une enceinte continue mobile qu'on resserre peu à peu, en tapinois, de manière à forcer le gibier ainsi traqué à entrer de lui-même dans les toiles tendues, ou à passer tête baissée sous le coup des chasseurs.

Pour opérer l'immense battue que comporte la forêt appelée société, qu'elle doit embrasser tout entière, cette chasse, aux mains du gouvernement, a dû se faire *vénerie de justice*, et le gouvernement lui-même *grand veneur*.

La meute de chiens courants, de chiens couchants, de limiers, de lévriers, de furets, etc., qui composent l'équipage de la vénerie judiciaire, est proportionnée en nombre au nombre des bêtes féroces, fauves ou civilisées, — lions, tigres, loups, sangliers, renards, vautours, pies voleuses, etc., — qu'il s'agit de traquer et de prendre vivants.

Voici le dénombrement, en chiffre ronds, du personnel de cette meute d'ordre public :

35,000 gardes champêtres communaux ;

30,000 gardes particuliers assermentés ;

30,000 douaniers ;

15,000 gendarmes divisés en 3,000 brigades ;

10,000 gardes forestiers et gardes-pêche ;

3,000 commissaires de police et 3,000 agents subalternes ;

3,000 agents voyers et leur armée de cantonniers, échelonnés sur toutes les routes ;

Plus tous les postes militaires, dans toutes les villes où il y a garnison.

Plus, tous les citoyens, gardes nationaux ou non, que la loi investit du droit de main mise, en cas de clameur publique ou de flagrant délit.

Le tout, sans compter les sergents de ville et les agents de police de Paris, lesquels, à eux seuls, comptent pour plus de... (1)

Mais ce n'est pas tout :

A la tête de cette nombreuse meute d'ordre public, le gouvernement a placé des officiers de vénerie chargés de la commander, de la dresser, de la diriger, chacun selon ses attributions spéciales. En voici l'état officiel.

2 ministres ; l'un de la justice, chargé de la direction de l'ordre judiciaire ; l'autre de l'intérieur, chargé de la police générale de l'empire ; plus, leurs secrétaires et leurs bureaux pour la transmission de leurs

(1) D'après un décret du 27 novembre 1859, le total du personnel de la police municipale de Paris est de 4,500 : commissaires, chefs adjoints, commis, inspecteurs, officiers de paix, brigadiers, sous-brigadiers, auxiliaires, etc.: — mais, dans ce chiffre, n'est pas compris celui des *agents secrets*.

ordres aux préfets et aux magistrats ; — plus un préfet de police à Paris, chargé de la direction générale de la police de tout l'empire ;

86 préfets de département, assistés de 362 sous-préfets d'arrondissement ;

38,000 maires de communes ;

3,000 juges de paix de canton ;

2.500 magistrats composant les 370 tribunaux de première instance : présidents, vice-présidents, juges ordinaires, juges d'instruction, procureurs impériaux et leurs substituts ;

950 magistrats composant les 28 cours d'appel de l'empire : premiers présidents, présidents de chambre, conseillers, procureurs généraux, avocats généraux et leurs substituts (1) ;

Plus, les greffiers et commis greffiers ;

Plus, les huissiers ;

Plus, les 8,500 jurés annuels, tirés au sort parmi plus d'un million de citoyens...

Maintenant pour mettre le gibier pris en cage, le gouvernement a fait établir, dans toute l'étendue du territoire français :

38.000 *violons* ou salles de police communales, à raison d'un violon par chaque municipalité ;

3,000 *maisons de dépôt* cantonales, à raison d'un dépôt par chaque chef-lieu de canton ;

3.000 *chambres de sûreté* de gendarmerie, à raison d'une chambre par brigade et caserne ;

362 *maisons d'arrêts* pour les prévenus, à raison

(1) Ces divers chiffres doivent être augmentés par suite de l'annexion des trois départements de Nice et de la Savoie.

d'une maison par chaque chef-lieu d'arrondissement;

86 *maisons de justice* pour les accusés et les condamnés à mort, à raison d'une maison par chaque chef-lieu de département;

25 *maisons centrales* de force et de correction, pour les condamnés correctionnels et les réclusionnaires;

3 *bagnes*, enfin (centralisés aujourd'hui en un) pour les condamnés aux travaux forcés, en attendant leur transfèrement à Cayenne;

Le tout, sans compter les 12 *prisons de Paris*, non plus que les *dépôts de mendicité*, les *refuges*, les *asiles* et les *colonies de jeunes détenus*, disséminées dans les diverses parties de la France;

Et sans compter l'armée de directeurs, inspecteurs, greffiers, surveillants, gardiens, brigadiers, geôliers, etc., préposée à la garde des prisonniers.

A voir ce nombre prodigieux de maisons et d'agents de captivité, dont la surface de la France est couverte, ne dirait-on pas que la Justice, maintenant, a pris un trousseau de clefs pour glaive, et que l'action répressive de sa main l'enveloppe tout entière d'un vaste réseau, dont chaque maille est une prison?

2° PÉNALITÉS ENCOURUES PAR LES COQUINS.

Plus de deux cent mille coquins sont ainsi traqués et mis sous clef, chaque année, dans toute l'étendue de la France.

Une fois pris, quelle punition la Justice leur inflige-t-elle?

Ici nous voyons les peines encourues pour crimes et délits présenter, chaque année, dans leur application, la même identité de nature, de nombre et de circonstances accessoires que nous avons vu les mêmes crimes et délits présenter, chaque année, dans leur perpétration.

Donc, les peines criminelles et les peines correctionnelles prononcées par les cours d'assises et les tribunaux, se moulent invariablement, chaque année, dans le cadre moyen des espèces et des chiffres suivants :

PEINES PRONONCÉES PAR LES COURS D'ASSISES

Peine de mort.	50	4,960
Travaux forcés à perpétuité	210	
Travaux forcés à temps (moy. 10 ans).	960	
Réclusion (durée moyenne 6 ans). . .	830	
Emprisonnement correct. (moy. 3 ans).	2,850	

PEINES PRONONCÉES PAR LES TRIBUNAUX CORRECTIONNELS

Emprisonnement (les 2/5 à moins d'un mois).	52,875	177,100
Amende.	123,090	
Rétention de jeunes détenus. .	1,135	

Total annuel des peines et condamnations. 182,060

A la plupart des peines ci-dessus le Code pénal de 1810 ajoute deux peines accessoires, — celles de la *surveillance* et de l'*exposition*.

Mais, quant à la *surveillance*, cette peine prononcée contre 3.500 prévenus, en moyenne, de 1836 à 1840, tend, chaque année, depuis lors, à décroître.

Et quant à l'*exposition*, cette peine, qui décroissait pareillement, d'année en année, avant 1848, a cessé d'être appliquée depuis cette époque, par suite du décret du 12 avril 1848 qui en a prononcé l'abolition, — comme la loi du 28 avril 1832 avait prononcé déjà celle du *carcan* et de la *flétrissure*, en supprimant la peine capitale en un grand nombre de cas, et réduisant proportionnellement le nombre des *exécuteurs* et de leurs aides.

Tout cela, joint au bénéfice des *circonstances atténuantes* et de l'art. 463 du Code modifié qui permet d'appliquer ces réductions de peines à tous les cas, tout cela imprègne notre législation pénale actuelle d'un esprit de mansuétude tel qu'on n'y retrouve presque plus rien de l'esprit *draconien*, comme on le dit encore, du Code du premier Empire...

Ce qui, — soit dit sans blâme aucun d'aucune des atténuations sentimentales adoptées, — fait admirablement l'affaire des coquins, dont le métier devient, par là, de plus en plus lucratif, et de moins en moins chanceux.

Est ce que l'auteur des *Misérables*, qui trouve nos lois pénales actuelles encore trop sévères, voudrait rendre ce métier encore plus attrayant?

BALANCE.

La balance de l'actif et du passif du budget des coquins fait ressortir le premier résultat suivant :

Actif. — Crimes et délits *commis :*		
Contre les propriétés. . .	175.600	207.500
Contre les personnes. . .	31,900	
Passif. — Crimes et délits *punis :*		
Par les cours d'assises. .	4,900	182,000
Par les tribunaux correctionnels.	177.100	
Excédant de l'actif sur le passif c'est-à-dire des acquittements sur les condamnations.		25.500

Résultat qui prouve que les risques que courent les coquins ont leur compensation dans un reliquat de bénéfices qui est loin d'être pour eux un découragement.

Mais les coquins n'ont pas que ce bénéfice-là à porter à leur avoir. Plus d'une autre bonne chance leur est ouverte.

Je vais en passer plusieurs en revue.

1° BÉNÉFICE DES CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES.

De tous les bénéfices de pénalité que la loi du 28 avril 1832 a introduits dans le Code de 1810, en faveur des coquins, celui dont l'abus leur a le plus profité est le bénéfice des circonstances atténuantes, lequel n'est autre chose qu'un mensonge légal, à l'aide duquel tout Jury français, en vue de soustraire un coupable à la peine de mort ou à celle des travaux forcés qu'il a encourue (peine, par parenthèse, dont la loi défend aux jurés de se préoccuper), peut

convertir, sans scrupule de conscience, en circonstances *atténuantes* les circonstances les plus *aggravantes* du crime soumis à son verdict et forcer, par là, la Justice à n'infliger aux coupables qu'une peine moindre, et diamétralement en sens inverse de la gravité du crime commis.

Chaque année, en effet, depuis 1832, le *Droit* et la *Gazette des Tribunaux* nous indignent et nous épouvantent d'acquittements ou d'atténuations de peines, fondés non plus sur l'innocence présumée des accusés, mais sur leur culpabilité démontrée, — culpabilité toujours d'autant moins punie, que le crime est plus atroce et la conscience publique plus profondément blessée.

Est-ce donc là ce qu'a voulu le législateur de 1832?

Non! assurément non.

Ce que le législateur de 1832 a voulu, ce qu'il a seulement pu vouloir, par l'introduction, dans le Code pénal, du principe nouveau des *circonstances atténuantes*, ç'a été une plus juste, une plus saine, une plus véritable appréciation des faits soumis aux verdicts des Jurés, en même temps qu'une plus juste, une plus saine, une plus véritable gradation proportionnelle des peines dans les sentences des magistrats.

Mais de cette vérité d'intention est né, par l'abus, un mensonge d'application, — mensonge que le législateur d'aujourd'hui doit tenir à honneur de faire disparaître de nos pratiques judiciaires, en respectant outefois, la légitime influence que doit exercer le Jury, juge du fait, sur la décision de la Cour, juge du droit.

Que faudrait-il donc faire pour cela?

Une chose bien simple, à mon sens. Et, à ce sujet, qu'il me soit permis de dire ce que j'ai vu pratiquer, admirablement pratiquer, dans le pays même d'où nous avons importé l'institution du Jury, chez nous, — en Angleterre.

Or, voici comment la chose se passe en Angleterre.

Lorsque le Jury anglais trouve, en fait, que l'accusé est coupable, mais reconnaît, en même temps, que, par les circonstances de la cause, il est digne d'intérêt ou de pitié, il le déclare, dans son verdict, par cette simple formule, que prononce le chef du Jury : *Guilty, but recommended to the mercy of the Court.*

Guilty, coupable! — Ce qui veut dire qu'aucune considération, de quelque nature qu'elle soit, quel que soit surtout le degré d'intensité de la peine encourue, ne peut faire fléchir, pas plus dans le verdict que dans la conscience du Jury anglais, l'inflexible matérialité du fait prouvé. Pour lui, la vérité est une, et 2 et 2 ne font jamais 3, non plus que 5, non plus que 0. Le degré d'intensité de la peine ne peut pas plus atténuer qu'aggraver la rigueur mathématique de l'addition de ces deux chiffres. Le fait regarde le juré. La peine attachée à ce fait ne le regarde pas, ne le préoccupe pas. C'est l'affaire du juge. Seulement, quand le fait commis l'a été par une personne, ou dans des circonstances qui lui paraissent appeler, toujours en fait, l'indulgence de la Cour, le Jury ajoute au mot *guilty*, qui résume sacramentalement sa conviction sur l'*acte* incriminé et sur la culpabilité de l'*agent* poursuivi, cette autre formule également sacramentelle :

But recommended to the mercy of the Court, mais recommandé à la clémence de la Cour; — ce qui veut dire que, s'il ne peut, par sa propre indulgence, forcer celle de la Justice, comme le peut le Jury français, par la fausse qualification d'*atténuantes* donnée par lui à des circonstances véritablement, réellement *aggravantes*, le Jury anglais peut, et même doit la provoquer, la solliciter du juge lequel, seul, statue, en définitive, suivant les lois de sa raison, et sous la responsabilité de sa conscience, tant sur la nature de la peine encourue, selon le verdict de culpabilité du Jury, que sur le degré d'atténuation que cette peine peut ou ne peut pas subir, selon sa recommandation et son vœu.

Il n'y a pas d'autre principe d'atténuation que celui-là, à introduire dans l'application de nos lois pénales;

Car, tout en respectant l'économie de ces lois, il permet à l'humanité privée de s'allier à la vindicte publique, et de sauvegarder ainsi, tout à la fois, les droits de la justice sociale et ceux de la justice individuelle;

Et c'est ce que ne fait pas, chez nous, le principe anti-pénal aussi bien qu'anti-moral des *circonstances atténuantes*, — principe abus, principe subversif, qui tend de plus en plus à faire infirmer par les masses les déclarations du Jury et les arrêts des cours d'assises, comme autant de vérités à rebours, comme autant de scandales judiciaires.

2° BÉNÉFICES DES NON-LIEU

Il est un bénéfice plus précieux encore aux coquins que celui des circonstances atténuantes, — c'est celui des *ordonnances de non-lieu*.

Le premier, en effet, implique une condamnation quelconque, tandis que le second ne comporte pas de condamnation du tout.

On sait qu'avant d'être soumis au jugement des cours d'assises ou des tribunaux correctionnels, les crimes et délits communs (c'est-à-dire, les délits autres que les délits forestiers ou fiscaux) font d'abord l'objet de plaintes, dénonciations ou procès-verbaux, soumis préalablement au Ministère public.

Or, sur 175,700 plaintes, dénonciations ou procès-verbaux, dont le ministère public a à s'occuper, en moyenne, chaque année, 85,700, c'est-à-dire, près de 50 p. 0/0, dont un tiers ayant le caractère de crimes, et deux tiers le caractère de délits, sont laissés, annuellement, sans poursuites, ou terminés par des ordonnances ou arrêts de *non-lieu*.

Est-ce à dire que ces 85,700 affaires *non poursuivies* concernent toutes des coquins qui ont su se dérober à la Justice?

Nullement, car les comptes-rendus officiels constatent que, sur ce nombre, près de 40.000 sont abandonnées, parce que l'information préliminaire les a dépouillées de tout caractère criminel.

Mais, enfin, il en reste 45,700 autres, et les mêmes comptes officiels constatent :

Que, sur ce dernier nombre, 20.700 sont relatives, non à des faits sans caractère criminel, mais à des faits sans gravité suffisante, et n'intéressant pas assez essentiellement l'ordre public, pour être portées devant la Justice ; —

Et que les 25,000 restant concernent des affaires auxquelles on n'a pu donner suite, soit pour cause d'insuffisance de charges, soit parce que les auteurs n'ont pu être découverts.

Or, ces deux catégories d'affaires non poursuivies, dont la dernière comprend, entre autres crimes et délits, 6,140 *vols qualifiés* et 10.215 *vols simples*, constituent, au profit des coquins, un reliquat énorme de bonne fortune qui doit nécessairement figurer à leur avoir.

Quant au reliquat de 2,300 crimes *non punis* par les cours d'assises, et des 23,100 délits *non punis* par les tribunaux correctionnels, — au total 25,400, — que j'ai fait pareillement figurer plus haut, comme restant en caisse de fin d'année, à l'actif annuel du budget des coquins, — il est certain qu'ils ne constituent pas un bénéfice net, car, si la non-punition, par suite d'acquittement, n'implique pas toujours l'innocence prouvée de l'accusé ou du prévenu renvoyé absous, elle implique encore moins toujours sa culpabilité non prouvée ; —

Ce qui n'empêche pas que l'acquittement ne soit dû le plus souvent qu'à l'absence où à l'insuffisance de preuves à la charge de l'accusé ou du prévenu.

Aussi, pensé-je être dans le vrai en attribuant à l'innocence établie un tiers des acquittements, et les deux autres tiers à la culpabilité non démontrée.

3° MÉFAITS IMPOURSUIVIS.

Mais, ce qui constitue la plus grosse somme de bénéfices qu'ait à comprendre l'actif du budget des coquins, c'est celle qui résulte pour eux des méfaits, et principalement des vols, qui échappent complétement aux investigations et même à la connaissance de la Justice.

La Justice ne peut connaître que des crimes et délits qui lui sont déférés, soit par les parties lésées directement, soit par ses pourvoyeurs officiels.

Or, la Justice ne reçoit annuellement, en moyenne, que 175.000 plaintes ou procès-verbaux, savoir :

10.000, dressés par les juges de paix;

25.000, par les maires;

42.000, par les commissaires de police;

61.000, par la gendarmerie;

9,000, par les gardes-champêtres communaux;

28,000, enfin, par les parties lésées;

Au total 175,000.

Mais, en dehors de ce chiffre dûment constaté, que de délits, que de crimes se commettent, journellement, qui jamais ne font l'objet ni d'un procès-verbal, ni d'une plainte, et qui restent pour toujours ensevelis dans le secret des consciences et des mains des coupables, comme dans celui des terreurs ou du silence des victimes!...

Par crimes, par délits, je n'entends pas ici les méfaits non classés, comme tels, par le Code pénal, méfaits qui se commettent, chaque jour, par les plus

honnêtes gens du monde, méfaits de la nature de ceux dont parle l'Écriture, lorsqu'elle dit que le plus sage pèche sept fois par jour.

Ici je ne veux parler, — et cela sera suffisant pour faire juger des autres, — que des méfaits classés et incriminés par le Code, dont se rendent coupables et dont font métier les coquins en titre.

Or, de ces méfaits-là, ceux qui restent ignorés, et conséquemment impoursuivis, en dehors de ceux que la Justice parvient à atteindre, sont innombrables et rapportent à leurs auteurs d'incalculables profits.

Si, de plusieurs des crimes qui laissent des traces après eux, et qui, dès lors, ne peuvent rester cachés, comme les meurtres, les assassinats, les incendies, les auteurs restent inconnus, malgré la vigilance de la Justice ;

Témoin Dumollard qui, pendant douze ans, a commis plus de douze assassinats ignorés, dans le même monde féminin, celui des servantes, par le même procédé grossier, dans les mêmes lieux, au sein d'une grande ville comme Lyon, à la barbe de la police endormie, sous le regard et la langue d'une population nombreuse, restée aveugle et muette... —

Que doit-ce donc être des crimes qui ne laissent aucune trace matérielle, ou dont les traces peuvent être facilement dissimulées ou détruites, et qui, dès lors, sont commis inaperçus, et sans que la Justice en puisse être jamais informée!...

L'imagination recule épouvantée, à la pensée des infanticides et des empoisonnements qui se dérobent ainsi à la vue et à la connaissance des hommes.

Que de vols, surtout, échappent à toute poursuite

et ne sont connus que des voleurs et des volés!...

Pour ma part, j'ai subi, dans ma vie, plus de dix vols bien conditionnés, dont je ne me suis jamais plaint...

Le tout, bien entendu, sans compter les vols domestiques, surtout ce vol permanent de l'*anse du panier*, cette danse macabre que sautent quotidiennement, dans l'ombre, autour de vous, en compagnie de vos fournisseurs patentés, vos serviteurs les plus fidèles!

4° RÉSULTAT EN SOMMES.

Un journal anglais porte à 25 millions de francs la valeur pécuniaire des vols de toute sorte qui se commettent, chaque année, à Londres seulement.

De son côté, la *Revue des Deux-Mondes* évalue à plus de 131 millions de francs le montant annuel des objets volés dans toute l'étendue du Royaume-Uni.

Si l'on considère que l'évaluation de 1 million 200 mille francs donnée, chez nous, par la Justice, aux seuls vols dont les cours d'assises sont annuellement saisies, ne porte que sur 3,860 *vols qualifiés;*

Et que, dès lors, cette évaluation ne comprend :

Ni les 3.000 autres crimes qui, sous le nom de parricides, de meurtres, d'assassinats, de faux, de fausse monnaie, etc., ont le vol pour mobile;

Ni les 26,700 *vols simples*, portés devant la police correctionnelle;

Ni les 32,000 délits de banqueroute, d'abus de confiance, d'escroquerie, de mendicité, de vagabondage, etc., qui tous ont le vol pour objet;

Ni les 15,000 délits de chasse, au bout desquels est encore le vol;

Ni les 100,000 délits forestiers, fiscaux, et autres, dont le vol encore est la principale matière;

Vols dont aucun ne reçoit d'estimation, dans les comptes-rendus officiels;

Si l'on considère, d'un autre côté, que les 200,000 crimes et délits jugés, chaque année;

Joints aux 300,000 *contraventions de police*, dont je n'ai fait encore nulle mention, qui se commettent aussi chaque année, et dans lesquelles la maraude, le gaspillage et autres menus vols ruraux, entrent pour une bonne partie;

Ne forment que la plus faible partie des crimes et délits, et notamment des vols *non constatés*, qui se commettent, annuellement, en France, sous toutes les formes;

Si l'on considère, enfin, que, dans les chiffres ci-dessus, ne sont compris :

Ni le 20 millions que les coquins nous coûtent pour leur capture, leur entretien en prison et leur surveillance;

Ni les 146 millions d'aumônes forcées faites aux 200,000 mendiants;

Ni les 70 millions de prélèvements opérés, par les 20,000 industriels filous, sur les industriels honnêtes, etc., etc., etc.;

On trouvera que l'évaluation du journal anglais, jointe à celle de la *Revue des Deux-Mondes*, est, malheureusement, au-dessous de la réalité, chez nous.

Il y a quelques années, un journal de département

racontait le trait suivant d'un voleur, nommé Fontaine, qu'on venait d'arrêter;

Un des gendarmes qui l'avait appréhendé lui ayant adressé cette admonestation : « Comment se fait-il, malheureux, qu'à l'âge où vous êtes (71 ans), vous vous mettiez dans le cas de passer le reste de vos jours en prison? »

— « Pas si malheureux que vous croyez, mon brigadier, répondit en ricanant, le vieux Fontaine. C'est la première fois que je suis pincé, et il y a plus de 60 ans que je vole. »

Cette réponse, que tant d'autres voleurs pourraient faire, constitue seule, quoique figurant *pour mémoire*, une somme plus grosse que tous les autres articles chiffrés, à l'avoir du budget des coquins.

CHAPITRE VI

ARTICLE ADDITIONNEL AU BUDGET DES COQUINS.

Depuis l'impression du chapitre V de cette étude, relatif au *Budget des Coquins*, une nouvelle loi, modificative du Code pénal, est venue apporter, à l'économie de ce budget, divers changements qu'il importe de faire connaître.

Comme pour le budget des dépenses de l'État, le Gouvernement, effrayé à bon droit du danger que présente, chaque année, dans le budget des coquins, le flot toujours grossissant d'une certaine nature de méfaits, a résolu d'en arrêter le cours par des mesures de répression plus énergiques et mieux entendues.

De là le projet de loi voté par le Corps législatif dans sa séance du 18 avril 1863.

Il est vrai de dire pourtant que, depuis plusieurs années, les comptes-rendus de la justice criminelle constatent un décroissement sensible dans le nombre total des crimes et des délits; mais cette décroissance est plus apparente que réelle. D'abord, pour ce qui

est des *crimes*, si, de 1833 à 1860, on en compte deux à trois mille de moins, cela tient, en grande partie, à ce qu'on les a correctionnalisés, c'est-à-dire déclassés, en les faisant descendre au rang de simples délits. Pour ce qui est des *délits*, des délits véritables, c'est-à-dire autres que ceux provenant des contraventions fiscales, forestières, etc., il y a eu, au contraire, une augmentation considérable; et voici, à ce sujet, les chiffres fournis par M. le commissaire du Gouvernement : de 45,233 qu'était le nombre de ces délits en 1833, ils se sont élevés, en 1860, à 123,056!... Même en déduisant de ce dernier chiffre celui de cinq ou six mille, attribuable à une catégorie de délits qui n'existaient pas avant 1833, il reste encore un accroissement énorme dans le nombre des délits ordinaires; « et cet accroissement, dit M. de Parieu, porte principalement sur l'escroquerie et sur le vol, délits qui ont quintuplé depuis 1826, triplé et plus que triplé depuis 1833. »

« Si les crimes violents, si les crimes féroces tendent à diminuer de plus en plus, dit à son tour M. de Beauverger, au nom de la commission, d'un autre côté, les actes de dépravation, et ceux d'active et inventive cupidité s'augmentent d'une manière effrayante. »

« Les délits qui ont leur source dans la violence diminuent à mesure qu'il y a progrès de la civilisation, » a dit, de son côté, M. le procureur-général de Cordoën, « mais, par une triste compensation, les délits qui s'appuient sur la fourberie et la ruse augmentent en nombre avec le même progrès; car le mal, c'est triste à dire, a aussi son progrès.

» Les chiffres que je vais citer ont leur importance, et, je dirai, leur éloquence.

» En 1825, 7,400 affaires de *vols*, comprenant 9,500 prévenus, ont été soumises aux tribunaux correctionnels.

» De 1826 à 1830, pendant cinq années, la moyenne a été de 9,000 affaires et de 12,000 prévenus.

» De 1831 à 1835, il y a eu, en moyenne, 12,000 affaires et 15,000 prévenus.

» De 1836 à 1840, autre période quinquennale, un pas a été fait, la loi de 1832 vient d'être votée, l'article 463 vient d'être modifié : augmentation de plus d'un quart, 16,900 affaires, 20,000 prévenus !...

» De 1841 à 1845, 19,000 affaires, 25,000 prévenus.

» De 1846 à 1850, 24,000 affaires, 32,000 prévenus.

» Et enfin, dans les dix dernières années, nous arrivons à ces chiffres effrayants de 32,000 affaires et 40,000 prévenus !

» Voilà le bilan des affaires de *vol* soumises aux tribunaux correctionnels. Ainsi, dans ces trente-cinq dernières années, l'augmentation des vols a été celle-ci : le nombre des affaires s'est élevé de 7,000 à 32,000, et le nombre des prévenus de 9,000 à 40,000. Comment le Gouvernement ne se serait-il pas ému? Était-il possible de laisser sans remède une pareille situation, et d'assister au spectacle de cette marée montante, sans essayer de trouver le moyen de l'arrêter ! »

En même temps que le chiffre des délits de vol s'accroît, d'année en année, celui des *récidives*

s'accroît dans une progression non moins forte.

« Les *récidives* augmentent et les statistiques officielles constatent que le nombre s'en accroît chaque année d'une manière sensible et fâcheuse, » dit M. de Belleyme, rapporteur de la commission. « Les *récidivistes* d'habitude forment une catégorie à part, composée d'hommes incorrigibles, ayant perdu toute honte, se mettant en révolte ouverte contre la société, vivant en dehors des mœurs et des lois, et constituant une menace et un péril, non-seulement au point de vue de la sûreté des personnes et des propriétés, mais même au point de vue de l'ordre public. »

« Si le nombre des faits punissables a diminué en général, » a dit encore M. de Beauverger, « il y a cependant encore plus de deux millions de prévenus de toute espèce, de 1851 à 1860 seulement, et le nombre des *récidivistes* a augmenté de 40 p. 100. Parmi eux, moins de la moitié n'ont subi qu'une condamnation, et on en compte près d'un vingtième qui en ont au moins subi dix; plusieurs sont arrivés à vingt. »

« Ce sont, » dit encore M. de Cordoën, « les condamnés pour *vol* qui ont la plus large part dans le chiffre des *récidives;* c'est le *vol*, le *vol* trop indulgemment, trop faiblement condamné, qui incline le plus fatalement vers la récidive, et c'est parce que le vol est la plaie principale qui menace de s'étendre et de s'accroître encore, que nous vous demandons de prendre, contre le vol, des mesures pénales plus sévères. »

Dans l'opinion du gouvernement, la digue princi-

pale à opposer au mal consiste dans le frein à mettre à la faculté trop grande de l'admission des *circonstances atténuantes* laissée aux jurys et surtout aux tribunaux correctionnels, par l'art. 463 du Code de 1810, modifié en 1832.

Il résulte, en effet, du rapport de la commission, que les jurys admettent les *circonstances atténuantes* dans la proportion de 70 p. 100, et les tribunaux correctionnels dans la proportion de 60 p. 100, et pour certains délits, de 82 et même de 90 p. 100.

Toutefois, devant les cours d'assises, si, par suite de la déclaration de circonstances atténuantes, la peine peut être réduite, c'est toujours la même peine qu'on applique. La cour peut, après cette déclaration, la réduire au dixième du maximum, ou au cinquième du minimum, voilà tout.

Devant la juridiction correctionnelle, c'est toute autre chose. Ici, pour les délits, il s'agit d'un an à cinq ans d'emprisonnement pour vol simple; le maximum est de cinq ans; si on appliquait les mêmes proportions dans les réductions de la peine, on arriverait à six mois ou à trois mois. Or, de cinq ans à un an de prison, de dix-huit à dix-neuf cents jours de prison, l'art. 463, actuellement en vigueur, peut faire descendre la peine à *un seul jour* de prison, et même à *un franc* d'amende, c'est-à-dire au zéro de la pénalité. Qu'est-ce qui justifie cette anomalie?

« Ce qui nous occupe, » disait M. de Parieu, « ce sont les 40,000 délits de vol et d'escroquerie relevés par la justice criminelle, pour quelques-unes de nos dernières années; ce flot qui monte, comme le disait

si bien M. le procureur général, qui monte d'une manière si rapide, nous inquiète.

» En effet, si vous voulez écouter, sous un autre rapport, les enseignements de M. le ministre de la justice, il vous dira que les délits du même genre, les délits de cupidité, qui étaient, en 1833, de 381 sur 1,000, sur la masse des délits, sont maintenant de 487, soit de près de 500 sur 1,000, c'est-à-dire qu'ils en composent la moitié.

» Voilà donc les conséquences que semble avoir produites la loi de 1832, et, autant qu'on peut les entrevoir, voilà les conséquences qui provoquent l'attention sur l'extension des déclarations de *circonstances atténuantes* par les tribunaux correctionnels.

» Ils les prononçaient d'abord quarante-deux fois sur cent condamnations ; ils sont arrivés à cinquante-neuf fois sur cent ; en matière de vol, c'est même quatre-vingts fois sur cent que les *circonstances atténuantes* sont prononcées par les tribunaux correctionnels.

» Et puis, quand les circonstances atténuantes ont été déclarées pour ces délits, c'est une fois sur dix, c'est deux mille cinq cents fois sur vingt-cinq mille fois, qu'une *simple amende* est prononcée !..... »

Parmi les inconvénients signalés, un des plus graves, sans contredit, est celui qui résulte de la substitution trop fréquente de l'amende à l'emprisonnement dans les jugements émanés des tribunaux correctionnels. Si on examine en détail les espèces dans lesquelles cette substitution a lieu, on en remarque beaucoup, dans le nombre, qui ne paraissent pas pouvoir la comporter. Ainsi la statistique de 1860 nous révèle que 2,613 cas de *vol*, 56 cas d'*escroquerie* et

100 cas d'*abus de confiance* n'ont abouti qu'à la condamnation à une *simple amende*. On ne s'explique pas l'application de cette peine à des délits de cette nature ; d'autant que, parmi les 2.613 coupables de vol, condamnés seulement à l'amende, il y a 211 *récidivistes*. « Est-ce qu'il n'y a pas, dans cette faiblesse de la répression, dans ces condamnations à l'amende, une des causes de responsabilité morale, auxquelles il faut faire remonter cette aggravation, cette augmentation, cette progression énorme, et des affaires et des prévenus ? » (De Cordoen.)

« La condamnation à une simple amende n'a souvent rien d'afflictif : c'est le succès subsidiaire vers lequel tendent tous les efforts, lorsque l'acquittement est reconnu impossible. Ne serait-il pas sage de garantir les tribunaux contre des entraînements involontaires, en les armant d'une sévérité relative dont il ne leur sera plus possible de se départir ! » (*Rapport de la Commission.*)

C'est précisément ce qu'a fait le projet de loi, devenu loi, en amendant l'art. 463 du Code pénal en ce sens que, pour les délits punis d'un an d'emprisonnement ou d'une amende de 500 fr. au moins, les juges ne pourront pas abaisser l'emprisonnement au-dessous de six jours et l'amende au-dessous de 16 fr., ni substituer jamais l'amende à l'emprisonnement ; — disposition d'autant plus importante à adopter que, par la loi nouvelle, un grand nombre de faits, jusqu'alors soumis au jury, ressortiront désormais de la juridiction correctionnelle.

Malgré ces restrictions, la part des coquins est encore assez large; car, enfin, dans la disposition nouvelle adoptée, on descend à six jours d'emprisonnement, c'est-à-dire à la six centième partie du maximum seulement, au lieu du dixième admis devant les cours d'assises.

Quoiqu'il en soit, en modifiant certaines peines édictées par le Code pénal de 1810, révisé en 1832, et en y introduisant quelques incriminations nouvelles, la loi pénale de 1863 a adopté contre les *récidivistes*, les *escrocs*, les *faussaires*, les *concussionnaires*, les *corrupteurs* et les coupables d'*outrages*, de *blessures*, d'*abus de confiance* et de *chantage*, diverses mesures de prévoyance et de répression, qui augmentent l'actif du budget des gens de bien, de tout ce qu'elles imposent de surcroît au passif pénal du budget des coquins.

Et c'est là un *virement* dont les coquins seuls peuvent avoir à se plaindre, au grand avantage des contribuables honnêtes gens.

CHAPITRE VII

A QUELS SIGNES ON PEUT RECONNAITRE UN COQUIN.

De tout temps, les hommes se sont montrés avides de chercher à diagnostiquer, par des indices extérieurs, l'état sain ou morbide de l'âme et de ses facultés, comme on est parvenu à le faire du corps et de ses organes.

Quoi de plus curieux, quoi de plus important, en effet, que de pouvoir discerner, par des signes sensibles, Satan de l'Ange, Caïn d'Abel, l'honnête homme du fripon!

Mais, le peut-on?

Diverses sortes de signes ont été successivement ou simultanément mis en jeu, dans ce but : signes *constitutionnels ;* signes *crânioscopiques ;* — signes *physiognomoniques ;* — signes *chirognomoniques ;* — signes *plastiques ;* — signes *mimiques...*

Nous allons examiner chacun de ces signes, et en tirer les inductions qu'ils portent. Ce ne sera pas une étude d'un médiocre intérêt ; car, dit Lavater, l'homme est le spectacle le plus digne d'être vu, de même que l'homme est le spectateur le plus digne de voir.

§ Ier.

SIGNES CONSTITUTIONNELS.

Les anciens avaient remarqué qu'à telles apparences extérieures de la constitution humaine, c'est-à-dire, à telle proportion des membres, à telle couleur de la peau, à telle habitude du corps, à tel état des vaisseaux sanguins, etc., etc., correspondaient, assez constamment, telles dispositions de l'esprit, ou telles passions particulières.

Et comme leur esprit méditatif cherchait à systématiser toutes les connaissances, ils avaient cru voir dans le corps humain quatre *humeurs* primitives, appelées *sang*, *bile*, *pituite*, *atrabile*, — lesquelles, par leur mélange, formaient toutes les autres, et par leur dominance respective, déterminaient particulièrement l'état et les habitudes des différents organes.

De là leur théorie des quatre tempéraments, — *sanguin*, *bilieux*, *pituiteux* ou *flegmatique*, *atrabilaire* ou *mélancolique*, — dont je vais décrire, d'après Cabanis, les divers caractères extérieurs, avec leurs qualités morales correspondantes.

TEMPÉRAMENT BILIEUX.

Ce tempérament est celui qui caractérise plus particulièrement ces êtres sublimes ou dangereux, dont de grands travaux, de grands talents, de grandes er-

reurs, de grandes fautes, de grands crimes, sont l'apanage.

Ces hommes qui veulent tout emporter par la force, la violence, l'impétuosité ; et qui sont, incessamment, entraînés par le torrent de leur imagination ou de leurs passions, sont remarquables par — une physionomie hardie et prononcée, des yeux étincelants, — un visage sec et souvent jaune, — des cheveux d'un noir de jais, quelquefois crépus, — une charpente forte, mais sans embonpoint, — des muscles vigoureux, mais d'une apparence grêle, — un corps maigre et des os saillants, — un pouls fort, brusque, dur.

Ils sont ordinairement grands mangeurs, et portés à tous les excès.

Beaucoup de coquins de ce tempérament se rencontrent dans nos prisons et dans nos bagnes.

TEMPÉRAMENT FLEGMATIQUE OU LYMPHATIQUE.

Beaucoup d'autres s'y rencontrent aussi d'un tempérament opposé. Ce sont les *pituiteux* ou *flegmatiques*, ainsi nommés de l'humeur appelée *pituite*, ou *flegme*, aujourd'hui *glaires*. On les désigne plus ordinairement aujourd'hui sous le nom de *lymphatiques*.

Une complexion lâche et molle, une physionomie tranquille et presque insignifiante, des cheveux plats et sans couleur, des yeux ternes, des muscles faibles, quoique volumineux, un corps chargé d'embonpoint, des mouvements tardifs et mesurés, — un pouls lent, petit, incertain, — annoncent, en effet, des disposi-

tions physiques entièrement opposées à celles que je viens de décrire.

Aussi leurs qualités morales et leurs habitudes sont-elles de même toutes contraires.

Médiocres dans leurs vices comme dans leurs vertus, dans leurs sentiments comme dans leurs idées, dans leurs talents comme dans leurs affections, les hommes de ce tempérament n'en sont que plus propres aux affaires de la vie.

C'est pourquoi, sans se donner beaucoup de mouvement pour rechercher leurs semblables, ces hommes, — qui mangent peu, digèrent lentement, dorment beaucoup, ne cherchent que le repos, — finissent pas en devenir peu à peu les conseils, les guides, et bientôt les maîtres.

C'est ce qui se voit dans les prisons où les condamnés flegmatiques arrivent toujours à dominer tout le monde, leurs compagnons comme leurs gardiens.

TEMPÉRAMENT ATRABILAIRE.

A côté de ces condamnés s'en trouvent bon nombre d'*atrabilaires* ou *mélancoliques*, appartenant au tempérament que les Anciens plaçaient, tout à fait gratuitement, sous l'influence d'une sécrétion inconnue, l'*atrabile* ou *bile noire*, et qu'on ne peut regarder aujourd'hui que comme une des variétés du tempérament nerveux.

Les hommes de ce tempérament ont la physionomie triste, le visage pâle, les yeux enfoncés et pleins d'un feu sombre, les cheveux noirs et plats, la taille

haute mais grèle, le corps maigre et presque décharné, les extrémités longues, — le pouls petit, tardif, dur.

Tous leurs mouvements portent un caractère de lenteur mèlé de beaucoup de circonspection.

Leur regard a quelque chose d'inquiet et de timide.

Ces hommes, dont l'aspect est celui de la faiblesse, sont d'une force de corps remarquable; ils supportent les travaux les plus longs et les plus fatigants; ils y mettent une patience, une opiniâtreté sans égales.

Leurs passions présentent le même caractère de tenacité et, pour ainsi dire, d'éternité, qui les rend parfois très-redoutables.

Amis constants, ils sont implacables ennemis.

Leur timité naturelle les rend soupçonneux; leur défiance d'eux-mêmes les rend jaloux.

Ces deux dispositions se trouvent singulièrement aggravées par une imagination qui retient obstinément et combine sans cesse les impressions les plus légères en apparence, et pour qui les moindres choses sont des événements.

C'est ce qui fait que, lorsque la réflexion, qui les porte aux habitudes d'ordre et de règle, ne donne pas une bonne direction à leur sensibilité, ne les rend pas et meilleurs et plus moraux, elle en fait souvent des êtres d'autant plus dangereux, que la nature leur a donné de grands moyens d'agir sur les hommes, notamment cette persévérance opiniâtre avec laquelle ils usent, pour ainsi dire, les résistances que la force tenterait vainement de briser.

Les coquins de ce tempérament sont, à coup sûr, les plus à craindre.

TEMPÉRAMENT SANGUIN.

Les moins dangereux, et aussi les moins nombreux, des hôtes de nos prisons, sont les hommes à tempérament *sanguin*, ce privilégié de la nature.

Cependant, hommes aux nerfs toujours épanouis et par conséquent aux impressions vives et rapides, le plaisir, vers lequel ils se sentent un irrésistible attrait, doit les entraîner souvent au delà du point qui sépare l'usage de l'abus.

Et, de fait, plus d'une tombé, du lupanar dans la geôle, expie sous les verrous l'excès d'un sang trop impétueux.

Heureusement que leurs chagrins n'ont pas de racines plus profondes que leurs passions, et qu'ils se consolent aussi vite des uns qu'ils se rassasient vite des autres.

Leurs passions, en effet, sont vives, instantanées, quelquefois fougueuses, mais promptes à s'apaiser, souvent même à s'éteindre.

Incapables d'une grande contention d'esprit, d'une grande et forte méditation, tout ce qui exige du soin, de la suite dans les idées, de l'opiniâtreté, leur est antipathique.

Aussi se montrent-ils en général bons prisonniers, doux, patients, tranquilles. Ce serait bien trop de peine pour eux d'entrer en lutte avec les réglements.

Les coquins à l'eau de rose de ce tempérament sont généralement d'une taille et d'un embonpoint médiocres, avec des membres bien proportionnés, un vi-

sage riant et fleuri, des yeux vifs, des cheveux châtains, une peau souple et molle, un pouls ondoyant et facile, des mouvements libres, lestes, déterminés sans violence.

Ils jouissent d'ailleurs, dans les opérations intérieures de leur esprit, de la même aisance, de la même liberté d'allure, et leurs affections riantes se reflètent sur leur physionomie aimable et heureuse.

Aimables et heureux coquins!

Aujourd'hui qu'on ne croit plus aux quatre *humeurs* des anciens, à tort peut-être (1) on a cessé naturellement de limiter le nombre des tempéraments à quatre. La prédominance des principaux appareils organiques caractérise seule les différentes constitutions. C'est ainsi que la constitution où prédomine l'appareil digestif détermine le tempérament *bilieux* des anciens; celle où prédominent les appareils de la circulation et de la respiration le tempérament *sanguin;* celle où prédomine le tissu cellulaire le tempérament *lymphatique;* celle où prédomine l'appareil de la locomotion le tempérament musculaire ou *athlétique;* celle où prédomine l'appareil de la génération le tempérament *érotique*, etc.

Aujourd'hui, du reste, qu'il est reconnu que c'est à des dispositions particulières du cerveau qu'il faut attribuer les penchants, les affections, les pas-

(1) Si les partisans exclusifs de la médecine *humorale* sont tombés autrefois dans des excès dont le ridicule a fait justice, du moins étaient-ils dans le chemin de la vérité; car on ne saurait, sans mentir à l'évidence, se refuser à reconnaître que la plupart de nos maladies tiennent à l'altération des *humeurs* qu'il faut modifier par le régime, ou expulser par des médicaments.

sions, les facultés intellectuelles, et les qualités morales, on n'admet plus guère l'influence des tempéraments.

Malgré cela, la constitution physique de l'homme et la nature des humeurs, quel que soit leur nom, qui sont de son essence, n'en exercent pas moins sur ses penchants une influence dont les effets seront toujours en grande partie leur cause.

C'est pourquoi j'ai cru utile d'esquisser, d'abord, les traits les plus saillants auxquels se reconnaissaient, et se reconnaissent encore, les quatre tempéraments principaux des anciens, — traits dont les signes extérieurs, combinés avec ceux qui suivent, ne peuvent que nous conduire plus sûrement à la solution du problème de *reconnaissance* que nous cherchons.

§ 2.

SIGNES CRANIOSCOPIQUES.

CLASSIFICATION DES FACULTÉS.

L'ancienne philosophie métaphysique ne considérait l'homme moral que sous le rapport des facultés abstraites de l'âme, — entendement, volonté, désir, attention, libre arbitre, sensibilité, jugement, etc., — facultés qui ne peuvent être admises que comme qualités générales, que comme attributs généraux ; — autrement, ce serait faire de l'homme une sorte d'être de raison.

L'homme n'est point dans ces entités de l'École. Il faut le chercher, avant tout, dans les facultés primitives et fondamentales de son être ; et l'on ne peut considérer comme telles que les facultés *positives* qui déterminent les différences entre les diverses espèces d'animaux et constituent une différence essentielle entre les individus, telles que : les instincts, les penchants, les talents et autres dispositions *innées* aux qualités morales et aux facultés intellectuelles, dont l'activité et la manifestation sont prédéterminées ou tout au moins influencées par l'organisme.

Dispositions innées, ai-je dit ; et non *idées* innées ; distinction qu'il importe d'établir.

De leur côté, les physiologistes ont longtemps pensé que les affections, les passions, les instincts, les penchants avaient leur siége organique et leur raison d'être dans les viscères du bas-ventre, dans les viscères de la poitrine, dans les ganglions, etc.

Mais, grâce aux immortels travaux de Gall, et sans nier la part d'influence que ces parties peuvent avoir sur le moral de l'homme, il est aujourd'hui démontré que la nature a destiné ces parties aux fonctions de la vie *automatique* ou *végétative*, fonctions qui ont lieu sans sensation morale, sans conscience, sans un sentiment quelconque de leur existence, — à la différence des fonctions de la *vie animale*, lesquelles sont accompagnées de conscience et de perception, et doivent être considérées, à ce titre, comme des phénomènes du cerveau, organe exclusif des opérations de l'âme et de l'esprit.

Gall compte vingt-sept facultés positives, primitives, fondamentales, ou dispositions innées, qui ont

pour organe exclusif le cerveau ; ou plutôt, dont les phénomènes différents ont leurs appareils différents dans les différentes fonctions de l'organe archétype, le cerveau, — lequel n'est point un organe unique, exerçant ses facultés en masse par la totalité de ses parties en bloc, mais un composé de plusieurs organes, figurés intérieurement par les circonvolutions, et exerçant par chacune de ses divisions une action distincte, séparément appréciable.

Parmi ces vingt-sept facultés primitives fondamentales, — que les phrénologues, successeurs de Gall, ont portées à trente-sept ;

Les unes, sous le nom de *penchants* ou *instincts*, sont communes aux animaux et aux hommes, telles que : l'instinct de sa propre conservation ; l'instinct de la génération ; l'amour de la progéniture ; le penchant à la destruction ou au meurtre ; l'instinct de la propriété ; le penchant au vol ; la ruse, etc.

Les autres, sous le nom de *sentiments* et de *facultés intellectuelles*, sont plus spécialement attribuées à l'homme, telles que : l'orgueil ; l'ambition ; le sentiment religieux ; le sentiment du juste ; le sens du langage ; le sens du rapport des sons ; le sens du rapport des nombres, etc.

Mais ces facultés diverses, en quel endroit spécial du cerveau chacune réside-t-elle ? Par quel signe extérieur chacune se produit-elle ? C'est ce qu'il s'agit d'examiner.

LOCALISATION DES FACULTÉS.

A la détermination du nombre, de la qualification, de la classification des facultés ou dispositions innées de l'homme, la phrénologie ajoute celle de la localisation, de l'emplacement, du siége des divers organes cérébraux qui les spécialisent à l'extérieur.

Pour cela, les phrénologues font de l'enveloppe osseuse du cerveau, une boite à compartiments numérotés dont chaque numéro représente la position de chacune des vingt-sept ou trente-sept facultés dont nous parlons, facultés dont l'énergie respective coïncide avec le développement plus ou moins considérable de certaines circonvolutions particulières de ce point central du système nerveux, et correspond à certaines protubérances crâniennes, qui en accusent la signification, en en accusant le relief.

Assurément rien n'est plus contestable que cette géographie de l'encéphale ; aussi a-t-elle subi les attaques de plus d'un médecin physiologiste, et particulièrement celles du docteur Lélut, l'adversaire le plus prononcé du système de Gall.

Cependant, le docteur Lélut reconnaît, avec tous les physiologistes modernes, que c'est au cerveau que réside l'intelligence, l'âme ; — comment donc alors les organes, les instruments de l'intelligence, de l'âme, ne se trouveraient-ils pas spécifiés au cerveau ?

« Lorsque, dans la nature, il n'y a pas deux corps différents qui n'aient des qualités, des propriétés opposées ; lorsque, dans notre organisme entier, il n'est

pas deux organes, deux parties qui aient la même destination ; lorsque le cœur est pour la circulation du sang, les reins pour les urines, les poumons pour la respiration, etc., lorsque enfin, chaque partie a une propriété, et que cette propriété se subdivise en plusieurs autres, — toutes les parties distinctes du cerveau, toute cette admirable texture fibreuse seraient sans destination !... C'est impossible ! ce serait là un oubli de la divinité. » (Béraud, journal *la Phrénologie*).

« Donc, de même qu'il y a un système nerveux spécial pour chacun de nos sens ; de même, il y a un organe nerveux pour chaque faculté ; de sorte que, plus la faculté est forte, plus l'organe nerveux est développé, et plus la saillie est apparente sur le crâne. Donc, si le crâne, substance dure et osseuse, se moule sur le cerveau, et cède constamment à ses efforts, la boîte osseuse sera l'image du cerveau. » (*Ibid.*)

Sans vouloir entrer dans la polémique contradictoire que la crânioscopie de Gall soulève parmi les savants, — *non licet inter vos tantas componere lites*, — je crois qu'on peut réduire, ramener ou rattacher, toutes les subdivisions systématiques dont le crâne et le cerveau humains sont l'objet, à cette division vulgaire, normale, incontestée, — celle qui présente le cerveau de l'homme, et conséquemment son enveloppe crânienne, partagé en deux parties distinctes, savoir :

La première, *latéro-postérieure*, commune à l'homme et à l'animal, en laquelle résident tous les *instincts*, tous les *penchants* de la *brute ;*

La seconde, *supéro-antérieure*, spéciale à l'homme,

en laquelle résident *l'intelligence*, le sentiment *moral*, toutes les facultés de *l'âme* et de *l'esprit*.

Reste maintenant à résoudre le problème signalétique que nous allons poser :

PROTUBÉRANCES CRANIENNES.

A quels signes extérieurs peut-on reconnaître — la prédominance de tel instinct animal, dans la partie *latéro-postérieure* du crâne? — la prédominance de telle ou telle faculté intellectuelle ou morale, dans la partie *supéro-antérieure?*

Pour ce qui est des *instincts animaux*, la comparaison anatomique des animaux carnassiers et non carnassiers, — du loup et du mouton, par exemple, de la belette et du lièvre, de l'aigle et du cygne, — donne pour résultat des crânes très-larges *sur les côtés* chez tous les animaux carnassiers, et, *vice versâ*, des crânes très-étroits chez les non carnassiers.

Or, cette comparaison, appliquée aux hommes à penchants sanguinaires ou destructeurs, a fait pareillement reconnaître, sur le crâne humain, une même prédominance *latérale* mauvaise.

C'est ce qui a porté les phrénologues à grouper, sur les parties *latérales* du crâne, les organes de la *combativité* et de la *destructivité* ou du *meurtre*, en y ajoutant, au-dessus, l'organe de *l'acquisivité* ou penchant au *vol*, lequel saillit pareillement aux *deux côtés* du crâne de certains animaux.

C'est pareillement ce qui a fait découvrir aux phrénologues et ce qui leur a fait placer, dans la partie

postérieure du crâne, l'instinct de *l'attachement* et l'amour de la *progéniture*, et, tout à fait à la base, à l'endroit ou est le cervelet, *l'amativité* ou instinct de la *génération*, le plus fort de tous.

Voici plus particulièrement les signes extérieurs auxquels se reconnaît la prédominance spéciale de ces divers instincts :

Le *cervelet*, situé dans la fosse occipitale, acquiert, chez certains adultes, un développement extraordinaire qui se révèle extérieurement par une sorte de poche bombée que forme à sa base la partie postérieure du crâne. C'est l'organe de *l'amour physique*. Les parties génitales n'en sont que l'appareil correspondant.

L'esprit *querelleur* et *batailleur*, désigné sous le nom de *combativité*, exagération née de l'esprit de défense personnelle, se reconnaît à la partie postérieure de la tête, au niveau des oreilles; cette partie est toujours plus large chez les braves que chez les timides et les poltrons.

Non loin de cette protubérance, juste derrière les deux oreilles, est située celle de la *destructivité* ou du *meurtre;* celle-ci se reconnaît à sa forme demi-sphérique. Cette protubérance dénote l'instinct de destruction sous toutes ses formes : fer, feu ou poison.

La protubérance de la *ruse* et de la finesse est placée au-dessus et un peu en avant de celle de l'instinct carnassier. Elle s'étend d'arrière en avant, sous forme d'une proéminence bombée, qui se termine près de l'arcade du sourcil. Plus d'un scélérat réunit les deux bosses, celle de la ruse et du meurtre.

La protubérance de *l'acquisivité*, poussée jusqu'à

la passion du *vol*, consiste en une proéminence de forme allongée commençant où finit celle de la ruse, et s'étendant jusqu'au bord externe de l'arcade supérieure de l'orbite de l'œil.

Voilà pour ce qui concerne la plupart des instincts et penchants que l'homme partage avec les animaux.

Pour ce qui est des *facultés de l'âme* et de *l'esprit*, partage exclusif de l'homme, l'homme moral est tout entier en caractères essentiels sur l'ovale supéro-antérieur du sphéroïde de sa tête.

Lorsque les organes cérébraux de la partie supéro-antérieure du crâne ont acquis un grand développement, il en résulte, pour ces organes, la possibilité de manifester leurs fonctions avec beaucoup d'énergie.

Que l'on compare les têtes petites, exiguës, irrégulières et sans symétrie, des imbéciles, des crétins, des idiots, des hommes médiocres, — les têtes à front étroit, déprimé, fuyant en arrière, les têtes à partie supérieure évidée comme le toit d'un couvreur, — comme la tête posée sur le corps de l'ignoble Thersite par Homère, qui, comme tous les grands poètes, connaissait bien la nature humaine, — ou comme la tête pointue de Dumollard, si la photographie de ce scélérat stupide, que j'ai sous les yeux, est fidèle, —

Avec les têtes en avant, les têtes à large front, des hommes de grand talent, des hommes de génie, — avec les têtes d'un Napoléon, d'un Mirabeau, d'un Gall, d'un Cuvier, d'un Arago ;

Et l'on reconnaîtra, à première vue, de quel côté sont les vases d'argile, et de quel côté les vases d'or.

C'est dans la région frontale que sont compris les divers organes qui servent à nos facultés intellectuelles.

Si donc la région frontale est très-développée, on peut dire, en général, à la première inspection d'une tête, que l'individu est très-intelligent. Seulement, d'après le docteur Bessière, si c'est plus spécialement la partie inférieure du front, vers les yeux, c'est une intelligence de spécialité, d'application ; si c'est la partie moyenne, intelligence d'observation ; si c'est la partie supérieure, intelligence de réflexion, métaphysique, poésie, etc.

Doit-on conclure de ce qui précède que la somme plus ou moins étendue de l'intelligence se mesure toujours, constamment, sur le volume plus ou moins étendu du cerveau ?

Non ; car, parfois, certains hommes, comme certains animaux, se rencontrent avec un cerveau beaucoup plus petit et une intelligence beaucoup plus grande, que certains autres ayant une intelligence beaucoup plus bornée avec un cerveau beaucoup plus développé.

Le problème physiologique des bons et des mauvais instincts de l'homme n'est, pas plus que celui du plus haut ou du plus bas degré de ses facultés intellectuelles, une question de poids et mesures, une affaire de pied-de-roi qu'il suffit d'un mètre pour résoudre. Aussi, en cherchant cette solution dans la mensuration des crânes des condamnés de Bicêtre, mes bons et savants amis, le docteur Lélut et le statisticien Guerry, se sont-ils livrés à une opération que l'ingénieux *céphalomètre* de ce dernier n'a pu que rendre encore plus vaine.

De ce que le cerveau est l'organe de l'intelligence, il ne s'ensuit pas que la quantité de matière cérébrale, et par suite celle de la matière osseuse qui la renferme, doive toujours expliquer l'étendue de la pensée, des facultés, des instincts.

Ce qui est à considérer, avant tout, en ceci, c'est qu'un cerveau, comme un muscle, peut être originairement plus gros et moins *innervé* (qu'on pèse bien ce mot), que deux autres analogues plus petits et mieux *vitalisés*.

L'innervation, ce principe insaisissable, qui constitue l'homme un être vivant, bien mieux que la masse du cerveau plus grande, voilà, en définitive, le point essentiel qu'il faut établir, auquel il faut s'arrêter, en matière crânioscopique.

Le docteur Lauvergne, médecin en chef du bagne de Toulon, auquel je dois l'observation qui précède, a remarqué de plus, dans sa longue pratique, qu'un cerveau présente souvent des anfractuosités très-profondes, chez les hommes dont l'instinct absorbe l'intelligence, à l'endroit où siégent ces facultés, sur les parties latérales et inférieures du crâne.

Ce qui, selon le savant praticien, dénote que l'étendue d'une faculté instinctive pourrait bien être représentée intérieurement, sur l'organe, d'une manière matérielle, indélébile et profonde, sans l'être beaucoup, et même pas du tout, sur l'enveloppe extérieur du cerveau ;

Et ce qui achève de prouver l'inanité de toute induction probante, que l'on croirait pouvoir tirer de la mensuration comparative extérieure de divers crânes, soumis à quelque opération de métrage que ce soit.

PALPATION.

Tout ce que nous avons dit jusqu'ici tend à prouver combien il est difficile de juger de la prédominance de tel ou tel instinct animal, de telle ou telle faculté morale, chez un individu, par la seule palpation des protubérances de son crâne;

D'autant qu'il est des bosses crâniennes qui, souvent, peuvent être le résultat d'un vice d'ossification, ou d'un développement anormal du volume du cerveau, comme chez certains idiots, etc.

Et puis, l'instinct des passions n'est jamais brut dans l'homme comme dans l'animal.

L'instinct des passions, chez l'homme, se complique de mille circonstances accessoires, influentes ou déterminantes, qui doivent nécessairement en altérer le relief primitif.

C'est ainsi qu'un *voleur* se trouve souvent avoir la bosse du *meurtre*, sans qu'aucune protubérance accuse chez lui l'instinct de l'*acquisivité*.

C'est ainsi qu'un *meurtrier* se trouve avoir la bosse du *vol*, sans qu'aucune protubérance accuse, chez lui, l'instinct de la *destructivité*.

Tous les assassins politiques, depuis Brutus jusqu'à Orsini, n'avaient pas nécessairement la bosse du meurtre.

Beaucoup d'assassins ordinaires n'ont tué que parce qu'ils cherchaient, non la vie de leurs semblables, mais leur argent. Ils sont tachés de sang, c'est vrai; mais ils n'auraient été que voleurs, avec effraction et

escalade, sans des circonstances accidentelles, indépendantes de leur volonté.

D'ailleurs, les têtes criminelles forment, en général, dans le monde des coquins, comme les grandes têtes morales et intellectuelles dans le monde des honnêtes gens, une exception, dans leur genre, en ce sens qu'elles sont placées, comme celles-ci, par la nature, — mais à l'inverse, — en dehors de la masse humaine, laquelle flotte, marche, vit ou végète, entre leurs deux extrêmes, sans protubérances crâniennes sensibles, ni pour le vice, ni pour la vertu.

Même dans les prisons, même dans les bagnes, le plus grand nombre des condamnés portent avec eux une structure crânienne ordinaire et commune.

Comme la masse humaine libre, la masse humaine prisonnière est moyenne dans sa forme, moyenne dans son développement, moyenne dans son activité. Elle n'a point de vocation; elle obéit à l'impulsion qu'on lui donne, et devient, aisément, tout ce que la font ou les lieux, ou les lois, ou les mœurs, ou les institutions, ou les rares géants, — géants du bien, géants du mal, — de son espèce.

Ce qui ajoute à la difficulté de distinguer, par des signes certains, au moyen de la phrénologie, le coquin de l'honnête homme, dans les prisons comme dans le monde, c'est l'obstacle, c'est la gêne qu'apportent, pour la palpation comme pour l'appréciation à première vue, les cheveux, la coiffure. Le front, il est vrai, se livre à découvert à l'étude, mais les organes du front représentent des qualités, et ce ne sont pas les qualités qu'on veut étudier chez les hommes. Ce qu'on tient à connaître, avant tout, c'est

leurs mauvais instincts, leurs mauvais penchants. Or, ce sont ceux-là qui se dérobent le plus à notre vue, en crânioscopie.

Donc, la phrénologie est impuissante, ou tout au moins insuffisante, à discerner distinctement l'honnête homme du coquin.

Il faut, pour cela, non-seulement palper avec les mains, mais encore et surtout palper avec les yeux, avec les yeux de l'esprit autant qu'avec les yeux du corps.

C'est de cette dernière palpation que nous allons maintenant interroger, et, s'il se peut, découvrir les secrets.

§ 3.

SIGNES PHYSIOGNOMONIQUES.

La physionomie est l'empreinte extérieure du caractère et du tempérament de l'homme, que trahissent certains traits, certains signes, certaines contractions de son visage.

La physionomie n'est donc que le reflet de nos impressions. Par cela même, elle semble destinée à expliquer les instincts et les qualités dont le secret est caché, en phrénologie, sous les cheveux et la coiffure.

Chaque trait du visage est doué d'une valeur physiognomonique qui lui est propre, et dont il est nécessaire, pour porter son jugement, de se rendre compte séparément.

Mais, c'est le jeu d'ensemble des divers traits de la physionomie qui vous frappe tout d'abord. C'est donc cet ensemble qu'il importe d'étudier, avant tout.

1° TRAITS D'ENSEMBLE DU VISAGE HUMAIN.

« Dieu répandit sur le visage de l'homme un souffle de vie, et l'homme devint vivant et animé, » dit la *Genèse*.

C'est donc le visage que Dieu, lui-même, a choisi pour être le miroir de la pensée animique de l'âme.

Aussi, en voulant que l'homme porte la face élevée vers le ciel. — *os homini sublime dedit*, etc., — Dieu l'a-t-il pourvue de tous les organes des sens qui concentrent en elle toutes les affections dont l'âme est susceptible, et dont les nerfs nombreux qui s'y ramifient, lui donnent une sensibilité exquise, comme les vaisseaux qui s'y distribuent une énergie vitale extraordinaire.

C'est là qu'est la vie entière, a dit un médecin philosophe; c'est là que viennent éclater les feux de l'intelligence. Partout ailleurs on ne trouve que des formes matérielles, presque sans animation. La face, c'est la seule partie de l'organisation qui soit, en quelque sorte, spiritualisée par la pensée; c'est le livre du cœur, ouvert à quiconque sait y lire; aussi, chez tous les peuples, est-elle découverte. »

Douée seule de la faculté de rougir, la face de l'homme offre, dans les nuances diverses de sa coloration, des signes révélateurs auxquels nul physionomiste ne saurait se méprendre.

Est-ce par les yeux que commence toujours la rougeur de la colère ; — par le front celle de l'amour ; — par les joues et l'extrémité des oreilles celle de la honte ; — comme le prétend de La Chambre, en son livre *du Caractère des Passions?* — Peut-être bien. Ce qu'il y a de certain, c'est que la rougeur de la colère est facile à distinguer de celle de la pudeur. Tandis, en effet, que celle-ci, par suite de l'augmentation légère des mouvements du cœur, revêt une couleur brillante et vermeille ; la première, déterminée par la stase du sang, effet immédiat de la gêne de la respiration comprimée, présente une teinte sombre ou livide.

Il en est de même de la pâleur. Tandis que celle de la frayeur se manifeste par une simple décoloration du visage, celle qui annonce la présence de la jalousie, de l'envie, de la haine, ou de quelque autre passion sombre et farouche, se reconnait à une teinte terne et blafarde, cuivreuse ou plombée.

« Il est des hommes que Lycurgue eût chassés de Lacédémone, sur le sinistre caractère et la pâleur de leur front, » disait Saint-Just, à la Convention, la veille du 9 thermidor.

C'est surtout par les muscles nombreux, destinés à mouvoir les parties molles de la face, que la physionomie humaine revêt cette étonnante mobilité d'expression qu'on lui connaît. Souple, molle et transparente comme une eau calme, limpide, la face se boursoufle, se contracte, se couvre de rides profondes et verticales, lorsque quelque passion triste ou terrible s'empare de l'âme. Alors, tout devient dur et heurté, le tendon roidi se montre comme une corde sous la

peau; les angles se dessinent; les muscles, repoussés les uns par les autres, forment des saillies brusques; les sillons qui les séparent se creusent et s'enfoncent; la peau monte et descend, s'élève, se précipite, passe du relief au creux, sans ménagement pour l'œil. C'est, dit le même médecin, comme une roue qui roule sur un sol déchiré par l'éruption d'un volcan. Chaque passion, chaque sentiment fait agir d'une façon particulière chacun des muscles de la face; et chaque état de l'âme fait vibrer ainsi une des cordes de cet instrument malléable et docile.

De cet instrument, toutefois, les nécessités de position faussent souvent le ton normal et l'harmonie naturelle des sons; car, tant mue qu'elle puisse être par les passions, la physionomie dépend du cerveau et est, par cela même, esclave de la volonté. Elle sait donc, quand le cerveau le veut, se faire trompeuse, et obéir, s'il le faut, aux injonctions de la perfidie et de la ruse.

Cela lui est d'autant plus facile qu'il est démontré aujourd'hui, par les curieuses expériences d'électricité du docteur Duchenne, que les *mêmes nerfs* agissent toujours sur les *mêmes muscles* pour traduire les *mêmes émotions*, et qu'on peut produire artificiellement, et fixer très-nettemement, par la photographie, jusqu'à 33 expressions différentes, représentant les principaux états de l'âme; — le tout, sans que le sujet, soumis à l'action du conducteur électrique, ait la moindre conscience des sentiments que l'opérateur lui fait exprimer. Son masque exprime une terreur indicible, une joie ineffable, un mépris profond, une raillerie amère, une lascivité désordonnée; et pour-

tant la respiration reste paisible, le pouls calme et le cerveau tout à fait inconscient!...

Quoi d'étonnant, d'après cela, de rencontrer, tous les jours dans le monde, le vice calquant la vertu, l'effronterie mimant la réserve, la rouerie singeant l'innocence, la flouerie grimaçant l'intégrité, le vol simulant la propriété, le coquin, en un mot, imitant l'honnête homme, — le tout, souvent, à s'y méprendre, — selon l'intérêt, la passion, les circonstances qui poussent l'homme à composer son visage et à prendre le masque des vertus qu'il n'a pas!

Toutefois ce n'est pas chose facile de cacher toujours, de cacher longtemps, la vérité sous le mensonge :

Difficile est tristi fingere mente jocum,
Nec benè mendaci risus componitur ore.

Quelque bon acteur qu'on soit, il y a toujours quelque coin de son masque qui laisse échapper un trait, un signe, un rien dont le spectateur s'empare pour pouvoir lui dire : Je te connais, beau masque!

Entrez dans l'atelier du jeune statuaire Christophe, « le statuaire du rêve, le philosophe du marbre, auteur d'une œuvre qu'eût enviée Byron, » comme l'a si bien défini Aurélien Scholl, le fin critique. Là, vous admirerez une statue de femme, dont le visage heureux et riant attirera tout d'abord votre attention. Mais, ce visage, regardez-le autrement que de face; tournez-vous un peu de côté, et vous ne verrez plus qu'un masque qui recouvre, cachée par derrière, une figure anxieuse, convulsive, torturée, mourante, avec

un serpent qui lui mord le cœur, sous les plis gracieux de la riche draperie qui le dérobe aux regards. C'est ce que l'auteur appelle la *Comédie humaine*.

Ainsi en est-il, en effet, dans la comédie que la plupart des hommes, et notamment les coquins, jouent sur la scène du monde. Les hommes les plus forts, les coquins les plus madrés, se lassent à la longue de ce jeu factice et fatigant. Ils sont forcés de se reposer, ne fût-ce qu'un moment. Alors, un éclair fauve qui sillonne l'œil, un pli imperceptible qui se forme au coin de la bouche, dévoilent le tigre ou le renard. Alors le vice, débordant du cœur sur la physionomie, vient y imprimer le cachet de son origine, tirer en bas tous les muscles de la face, hébéter les yeux, changer la beauté en laideur, et crier gare au filou, à l'assassin, au voleur!

Donc, à tout bien considérer, et malgré les voiles trompeurs dont certains visages se couvrent, l'observateur habile trouve toujours l'occasion de répéter, d'après Pétrone, *Ex vultibus hominum mores colligo*.

Voyez, en preuve, l'œuvre de Gavarni : *Masques et visages;* et les dessins au trait du caricaturiste ingénieux Toppfer.

On sait qu'Aristote recommandait à son royal élève de choisir ses magistrats sur la physionomie, et que Platon, son maître, renvoyait ceux de ses disciples dont la physionomie et les formes extérieures lui déplaisaient.

A leur exemple, un célèbre ministre suédois du XVIIe siècle, Oxenstiern, avait coutume de dire : « Vous vous étonnez que tel soldat soit devenu général, tel

pauvre vicaire évêque! Avez-vous étudié sa physionomie! »

Distortum vultum sequitur distortio morum, disait un proverbe latin.

Nimium ne crede colori, disait un autre.

A mon sens, le conseil de celui-ci est plus prudent à suivre, dans tous les cas, que l'axiome de l'autre n'est juste à appliquer toujours.

Il faut, en effet, distinguer, à cet égard, entre les difformités d'accidents et les difformités de nature.

Les premières peuvent n'altérer en rien le germe antérieur, les qualités préexistantes d'une belle âme, d'un esprit droit, d'une raison saine, d'une intelligence hors ligne.

Les secondes ne peuvent que servir d'enveloppe à une âme, à une raison, à une intelligence contournées comme elles.

J'ai souvent remarqué, dans le cours de mes inspections, qu'une difformité naturelle du visage, qu'une anormale conformité de la tête, coïncidait avec une difformité de caractère, avec de bizarres idées, avec une anormalité de jugement.

En créant l'homme à son image, Dieu l'a nécessairement doué d'une beauté morale et physique parfaite.

L'homme n'a pu devenir laid naturellement, de visage et d'âme, que par le péché.

Satan, avant sa chute, était le plus beau des anges.

Ce n'est qu'exceptionnellement et par une de ces monstruosités qu'elle se permet quelquefois, que la nature place une laide âme dans une tête belle, une âme belle dans une tête difforme.

Les monstruosités ne font pas la règle ; elles la confirment comme les exceptions.

C'est au physionomiste qu'il appartient de percer, de son œil scrutateur, l'écorce menteuse, et d'en pénétrer le for intérieur.

Le for extérieur le révèle presque toujours par quelque coin caché. Il suffit d'y regarder de près.

Il suffit même, comme dans la statue de femme de Christophe, souvent, d'en regarder le dessous, ou de l'examiner de profil.

Alors se voit le plomb vil ou l'or pur que l'enveloppe de dessus, brillante ou hideuse, vue de face, dérobait aux yeux trompés.

C'est *de profil*, d'ailleurs, non *de face* qu'il faut toujours considérer une figure, quand on veut en étudier la signification, parce que le profil offre des traits plus prononcés, des lignes plus pures, et se prête beaucoup moins à la dissimulation.

De là, la pratique des *silhouettes* si usitée et si fort à la mode vers la fin du dernier siècle ; — pratique aujourd'hui tombée en désuétude et en oubli, mais qui n'en a pas moins conservé toute sa valeur pour les études physiognomoniques.

La silhouette est, en effet, l'empreinte immédiate de la nature, empreinte que le dessinateur le plus exercé ne saurait reproduire avec un degré égal de correction. Aucun art n'approche de l'exactitude d'une silhouette bien faite, dit le docteur Ysabeau. « Et, cependant elle n'a qu'une ligne, dit Lavater. Elle n'a point de mouvement, point de jour, point de couleur, point de relief, point de creux ; elle n'a ni yeux ni oreilles, ni narines, ni joues, ni dents. Elle n'a

même qu'une fort petite partie de la lèvre. Malgré cela, quelle expression déterminée dans son contour ! »

Il va sans dire que la silhouette accuse naturellement mieux les caractères extrêmes que leurs nuances intermédiaires ; les caractères des gens ou très-doux, ou très-emportés, très-flexibles ou très-opiniâtres, très-superficiels ou très-profonds, excessivement honnêtes ou excessivement coquins.

La silhouette exprime parfaitement la vigueur naturelle de l'âme, la bonté, la mollesse, la sensualité, surtout l'innocence de l'enfant. Elle donne une plus juste idée de l'intelligence profonde que de l'esprit vif et lucide, de l'intelligence élevée que de la grosse sottise, de l'audace d'un héros de la *haute pègre* que de la gaucherie d'un *pégriot*.

Du reste, il est un moyen, plus sûr encore que celui de la silhouette et du profil, de reconnaître au juste ce qu'un visage laid ou beau recouvre de beauté ou de laideur d'âme, c'est de la mettre de face, en face d'une action laide ou belle, se passant sous ses yeux.

Lors donc que vous rencontrez dans le monde, ce qui arrive plus d'une fois, des gens décidément laids, et remplis, malgré cela, de bonnes qualités, ou bien des figures de scélérats empreintes, néanmoins, d'une incontestable beauté ; — pour savoir si cette laideur, si cette beauté physique est le reflet de celle de l'âme : — examinez ces hommes si beaux, et tâchez de voir l'expresion de leur physionomie, en présence d'une très-laide action. Alors, vous verrez à quel point ils diffèrent des types observés chez ceux qui n'ont jamais failli. Alors, les signes de leur déchéance, quelque frappante que leur beauté physique soit encore,

ne pourront vous échapper. Maintenant, observez ces hommes à la laide figure en présence d'une belle action, d'un action grande et généreuse; alors vous verrez leur laideur illuminée par le feu d'une passion noble; alors vous verrez percer le genre de beauté sublime qui accompagne toujours la vertu.

Avant Lavater, ces diverses inductions, tirées de l'étude des traits du visage de l'homme, étaient affaire d'instinct, d'aperception, de divination, chez le physionomiste. Ce n'était point affaire de science.

Le premier, le célèbre pasteur de Zurich en fit une science, à la fin du siècle dernier, sous le nom de *physiognomonie*.

Cette science, Lavater la fonde sur la division de la face humaine en trois parties essentielles, savoir :

La première, qui s'étend de la racine des cheveux aux sourcils, caractérise le degré des facultés intellectuelles ;

La seconde, qui descend des sourcils au bas du nez, a plus de rapport avec les sentiments moraux;

La troisième, qui comprend le reste du visage, est plus intimement liée aux besoins animaux, notamment à la gourmandise et à la volupté.

Suivons les données de cette division, dans son application à chacune des parties, à chacun des traits du visage.

TRAITS DÉTAILLÉS DU VISAGE HUMAIN.

L'étude séparée de chacun des traits du visage et de leur sens distinct est, sans contredit, la base la plus solide de la science physiognomique, si science il y a.

On peut dire que toutes les indications que cette science comporte sont comme superposées par zones sur la face de l'homme.

Ces zones sont les parties mêmes dont se compose chacune des trois divisions du visage humain, telles que nous les avons fait connaître, à la fin de l'article précédent, et auxquelles chaque division emprunte l'expression de ses traits.

Ce sont le *front*, les *cheveux*, les *yeux*, les *sourcils*, le *nez*, les *oreilles*, les *joues*, la *bouche*, les *dents*, le *menton*.

Nous allons examiner successivement la part que prend chacune de ces parties dans l'expression physionomique, et la signification des signes qu'elle donne.

Front. — Le front est une table d'airain où tous les sentiments se gravent en caractères lisibles pour tous. C'est le siége de la sérénité et de la joie, de la science et de la douceur, aussi bien que de l'ignorance et de la méchanceté, de l'angoisse et du noir chagrin.

Deux choses sont à considérer dans le front : sa charpente osseuse et la peau qui le recouvre.

La charpente osseuse du front correspond aux facultés élevées de l'intelligence ; c'est ce que nous avons appelé, p. 117, la partie *supéro-antérieure* du crâne. Les affections et les instincts sont relégués en arrière dans la partie *latéro-postérieure*.

Au degré le plus infime de l'échelle animale, cette partie caractéristique de la face de l'homme est absolument nulle. Chez les animaux, même les mieux doués, chez les singes, par exemple, le front est

étroit, peu élevé et comme rudimentaire. L'homme seul, ce roi du monde par l'intelligence, possède un front majestueux qui, dans les plus belles races de l'espèce, forme à peu près la moitié de la face.

Entre le front étendu, développé en tous sens, presque vertical, de l'homme capable de grandes choses, doué d'un jugement sûr, d'une puissante intelligence, — et le front bas, étroit et fuyant, de l'homme frappé d'incapacité intellectuelle, il existe des variétés nombreuses.

Chez la plupart des individus, le front tient le milieu entre ces deux extrêmes, — la médiocrité est le partage du grand nombre.

Un front large et rentré aux deux angles externes, plus étendu par conséquent en haut qu'en bas, dénote le génie créateur du poète, de l'artiste, de l'écrivain.

Saillant dans son milieu, le front annonce l'amour de l'étude et la propension à remonter des effets aux causes.

Rétréci au niveau des sourcils et renflé vers les tempes, il signifie la finesse, la ruse. C'est la physionomie du renard si frappante chez Fouché et chez M. de Villèle.

Quand, de chaque côté de la ligne médiane, un peu au-dessus des sourcils, il offre un renflement prononcé, le front marque ordinairement l'esprit de saillie, la causticité. Rabelais et Sterne sont des types parfaits de ce genre d'organisation.

Un front droit très-élevé, mais rétréci, annonce peu d'imagination, de finesse ; mais beaucoup de fermeté et de caractère.

Chez la femme, le front n'a jamais la même étendue que chez l'homme ; ses facultés morales, comme ses membres, offrent plus de délicatesse, mais moins de puissance.

Parlons maintenant de la *peau* du front et de ses *rides*.

La peau qui recouvre le front doit être sensiblement plus claire que celle des autres parties du visage.

Si elle est lisse, unie, sans aucune ride, c'est l'indice d'une âme froide, superficielle.

Des rides horizontales, parallèles et rapprochées des sourcils, sont le résultat de l'attention et des réflexions profondes.

Verticales, situées à la racine du nez, entre les sourcils, elles tiennent le plus souvent à des idées de haine et de vengeance.

Rapprochées de la racine des cheveux, les rides expriment la fierté et le dédain.

Croisées en tous sens, elles appartiennent à un original, à un imbécile ou à un fou.

Ainsi, en physiognomonie, la partie osseuse, la partie solide du front, indique la mesure interne de nos facultés, et la partie mobile, la peau, l'usage que nous en faisons.

Cheveux. — La tête de l'homme est ornée de cheveux dont les racines descendent plus ou moins bas sur le front, et ajoutent par là au caractère de la physionomie.

L'homme seul a des cheveux ; mais la diversité du poil et du plumage, chez les animaux, n'en prouve

que mieux combien celle des cheveux doit être prise en considération chez l'homme.

Leur élasticité et leur rudesse, en effet, aussi bien que les nuances diverses de leur couleur, peut faire juger de celle des caractères.

Soyeux, souples et fins comme ceux d'une femme, les cheveux dénotent, chez l'homme, un manque d'énergie physique et morale, un caractère faible et mou.

Rudes et crépus, ils dénotent, au contraire, un caractère, rude comme eux, un esprit revêche, ou tout au moins une humeur difficile.

Plats et fournis, ils indiquent un esprit épais et lourd.

Blonds, ils annoncent la sensibilité, la tendresse.

Bruns ou noirs, l'énergie, les passions chaudes, les ardeurs lubriques.

Rouges, ils sont, dit-on, l'indice d'un esprit aigri, d'un caractère emporté, méchant.

Roux, ils caractérisent, à ce qu'on assure, ou la souveraine méchanceté, ou la souveraine bonté.

Un fait constant, c'est qu'il y a beaucoup de poils roux dans les maisons de répression, de mendicité et de vagabondage.

Un autre fait, c'est que dans les signalements de voleurs, les cheveux sont presque toujours marqués *brun foncé*.

Des cheveux qui contrastent avec les sourcils sont un indice de dissimulation.

En général, d'ailleurs, un système pileux abondant, épais et bien fourni, annonce la force, la vigueur, et, partant, la constance, la fermeté, le con-

rage, l'audace, parfois la dureté ; — de même que des poils rares ou nuls indiquent des individus faibles, mous et pusillanimes.

Sourcils. — Les sourcils forment la frontière entre la région du cerveau et la région des sens.

« Au-dessous du front, dit le philosophe Herder, commence sa belle frontière, le sourcil, arc-en-ciel de paix dans la douceur, arc tendu de la discorde lorsqu'il exprime le courroux. »

Les mouvements des sourcils sont, en effet, d'une expression bien significative, pendant le jeu des diverses passions dont ils conservent les traces.

C'est ainsi qu'ils s'élèvent, se gonflent et deviennent saillants, dans la colère, dans la fureur, tandis qu'ils s'abaissent, se crispent, se rapprochent dans la haine, la tristesse, le mépris, et pendant les méditations sombres, astucieuses, criminelles.

Pareillement, dans la joie, et les affections expansives, les sourcils se dilatent, s'élèvent et s'écartent.

Les sourcils donnent de la grâce au visage, mais souvent ils en rendent l'expression rude, donnent un air dur et sombre, et font paraître de mauvaise humeur.

Les violentes contractions des sourcils en font redresser les poils. En général, le mécontentement, la mauvaise humeur s'annonce par leur froncement ; de là cette acception figurée, *froncer les sourcils*.

D'un point de vue général, des sourcils régulièrement arqués accompagnent la beauté modeste chez la femme, et des sourcils horizontaux, en droite ligne, font partie de la beauté virile.

La grandeur des sourcils, chez l'homme, varie selon l'âge et ne varie pas moins selon la constitution des individus. Ils sont en général plus longs et plus larges chez les bruns que chez les blonds, chez les bilieux que chez les mélancoliques flegmatiques.

Presque toujours ils sont séparés l'un de l'autre par un intervalle dépourvu de poils, mais quelquefois aussi ils se touchent et se confondent. Dans ce dernier cas, ils sont l'indice d'un penchant prononcé pour la jalousie.

Quand, rapprochés, ils sont épais et bas, les sourcils indiquent un esprit puissant, la force, l'énergie, la vigueur.

Quand, écartés, ils sont minces et plats, ils dénotent, au contraire, peu d'intelligence, la faiblesse, la timidité, la douceur.

> Des sourcils roux, mélangés et retors,
> Semblent loger la fraude et l'imposture,

a dit Voltaire.

Yeux. — Les yeux sont le plus bel ornement de la figure humaine. Elle reçoit d'eux toute son animation; voyez l'aveugle.

Les yeux ont été, à bon droit, nommés les fenêtres de l'âme. C'est par les yeux que l'âme regarde; c'est par eux aussi qu'elle est regardée, et c'est en eux que la pensée vient se montrer dans sa vérité, quand la bouche altère sa franchise.

L'œil reflète et résume en lui toutes les qualités de l'esprit qui l'anime. C'est ainsi qu'il est spirituel,

sagace, malin, doux, tendre, inquiet, méchant, agaçant, fripon, bête.

On dit aussi le feu des yeux; l'abattement des yeux; des yeux éteints, hagards, rêveurs, sombres, etc.

L'œil sait rarement mentir; le coquin, le filou, le criminel n'osent regarder en face; il y a dans leurs yeux qu'ils baissent ou qu'ils détournent, quelque chose d'inquiet, d'indécis, qui les trahit et les dévoile.

Trois choses sont à considérer dans l'œil : sa forme, sa couleur et son expression.

Aristote dit crûment que ceux qui ont les yeux gros et saillants sont bêtes, et qu'au moral ainsi qu'au physique ils ressemblent à des ânes (L. XVII. C. II).

Plus poli, Lavater dit simplement que de très-gros yeux saillants sont, en général, un signe de médiocrité intellectuelle.

Plus vrai, Gall découvre, sous cette saillie des yeux, l'organe de la mémoire, surtout de la mémoire des mots.

Des yeux ronds, petits et perçants marquent de la finesse, de la ruse, parfois de la malice et des dispositions à la satire.

Très-clairs et transparents, les yeux annoncent un esprit timide et faible.

Quand les paupières sont épaisses, lourdes et peu ouvertes, elles dénotent en général un esprit pesant et grossier.

Quand les paupières sont très-ouvertes et le blanc de l'œil très-apparent autour de la prunelle, l'esprit ordinairement est original et bizarre.

Des yeux largement fendus, voilés et humides, sont l'indice d'une profonde sensibilité.

L'homme dont les yeux ne sont jamais mouillés de larmes, est un être sans cœur, incapable d'aimer.

L'homme dont l'œil reste toujours terne et glacé, est un être sans intelligence, incapable d'être remué par une émotion.

L'œil qui s'anime au moindre sujet, qui brille, étincelle ou foudroie sans cesse, appartient à un mime, à un esprit superficiel, ou à un petit esprit qui vise à l'effet.

L'œil, au contraire, dont l'expression reste constante et ne se modifie que sous l'impression de circonstances graves, indique la constance, la fixité dans les idées, la solidité, l'énergie de caractère.

Noirs ou bruns, les yeux annoncent, de même, une âme courageuse et ferme, à l'inverse des bleus.

Verdâtres, ils sont souvent un signe de vivacité, d'emportement, de courage.

L'œil noir, dont le blanc est bleu obscur, l'œil qui jette des éclairs comme celui des femmes du Midi, n'est pas toujours un signe d'intelligence ; le regard, d'ailleurs, n'est plus le même ; le plus souvent il exprime l'avidité, surtout quand la figure est pâle. C'est, en un mot, l'œil des Bohémiens. Que de coquins ont cet œil-là !

Un œil vif, mais limpide, qui sourit comme un diamant, est bon. Mais l'œil tout noir, (blanc de l'œil et prunelle) qui brille comme un charbon ardent, indique un être cupide et malicieux dont il faut se défier.

Défiez-vous des femmes pâles, à dit Balzac. Défiez-vous des yeux sombres et brillants à la fois, dit Desbarolles.

Nez. — Quoique le nez, naturellement impassible et muet, soit moins susceptible de se mouvoir que les autres parties de la face, il n'en contribue pas moins, en certains cas, par quelques mouvements qui lui sont propres, à l'expression physionomique des sentiments de l'âme. Ainsi il concourt, en se fronçant, à peindre l'horreur, la répugnance, le dedain, etc.; ainsi, ses narines, en se gonflant ou en se resserrant, expriment la haine, le ressentiment, la colère.

Même dans son état normal de repos, alors que, comme une montagne qui sépare deux vallées opposées, il semble planté là pour faire contraste avec ce qui l'entoure, le nez tout en ne contribuant que peu à exprimer les passions actuelles dont l'âme est agitée, ne dénote pas moins avec assez de vérité ce qu'il y a de fondamental dans les dispositions morales et dans le caractère.

Outre qu'il est le trait le plus saillant de la physionomie, celui qui, dans la figure humaine, contribue le plus à l'expression générale, sans en excepter les yeux, le nez met un ensemble à tous les traits du visage, et donne à chacun d'eux un relief et une signification que, sans lui, ils n'auraient pas.

Un nez continu avec le front, sans trace d'enfoncement, d'inclination à sa racine, n'annonce ni grandeur d'esprit, ni noblesse de sentiments.

Mais, sans cette défectuosité, un nez presque per-

pendiculaire est regardé comme le signe d'une mâle constance.

Aquilin, le nez indique la force de caractère, la puissance de la volonté et de la pensée.

Courbé ou non, un nez dont la racine est large, annonce toujours des qualités supérieures. Cette forme est rare, même chez les hommes célèbres ; mais selon Lavater, son infaillibilité est incontestable.

Un nez épaté, incliné sur la bouche, appartient à la gourmandise, à la luxure.

Obtus et court, le nez appartient à un esprit simple et facile à duper.

Petit, maigre et mobile, il annonce le penchant à la moquerie.

Gros et charnu, c'est un indice de constitution lymphatique.

Uni comme du marbre, avec ses ailes fixes, immobiles et peu écartées, il marque l'étroitesse de l'esprit et la froideur du cœur. Si ses ailes sont écartées, vibrantes et minces, elles présagent la volupté, la sensualité.

Un nez retroussé est aussi l'indice d'un tempérament amoureux.

On sait que les Anciens regardaient le nez comme le siége de la colère. Ils l'appelaient aussi la partie la plus honnête du visage, parce que sa tuméfaction et sa rougeur trahissent habituellement les écarts de régime et de continence.

Mais la rougeur du nez, celle du nez bourgeonné des ivrognes surtout, provient d'une cause toute physiologique, savoir : la congestion sanguine que déterminent les boissons fortes, dont l'effet s'éprouve

au cerveau et de là au nez, qui est la continuation du crâne.

Bouche. — Nous voici à la partie inférieure de la face humaine que Dieu a environnée d'un nuage, dans les mâles, sans doute pour voiler, chez l'homme, les traits de sensualité qui se développent sur cette partie du visage. La bouche en est la borne et le centre.

Un proverbe chinois dit : « Regarde le front d'un homme pour savoir ce qu'il deviendra ; regarde sa bouche à l'état de repos, pour savoir ce qu'il est devenu. »

Éloquente, même jusque dans le silence, la bouche est, après les yeux, la plus expressive de toutes les parties du visage humain.

La bouche c'est le calice de la vérité, de l'amour, de l'amitié ; mais c'est aussi la coupe du mensonge, de la trahison, de la méchanceté, en même temps que celle de l'avilissement moral et de la gourmandise.

Une bouche doucement fermée et dont le dessin est correct, indique un esprit ferme, réfléchi, judicieux.

Une bouche resserrée, dont la fente court en ligne droite, et sur laquelle le bord des lèvres ne paraît pas, est plus particulièrement l'indice du sang-froid et d'un esprit appliqué, ami de l'ordre, de l'exactitude, et de la propreté.

Si la bouche remonte, en même temps, aux deux extrémités, elle suppose un fond de prétention, de vanité et de frivolité malicieuse.

Si la bouche est toujours béante, elle appartient à la bêtise, à la stupidité.

Des lèvres grosses et bien proportionnées présagent de la bonté, de la franchise.

Mais, charnues, épaisses, elles indiquent un penchant prononcé à la sensualité et à la paresse.

Contractées, elles indiquent la suffisance, la ruse, parfois des penchants méchants ou cruels.

Rognées, elles inclinent à la parcimonie, à la cupidité, à l'avarice.

Chacun sait combien la lèvre supérieure caractérise le goût, les penchants, les appétits, le sentiment de l'amour; combien l'orgueil et la colère la courbent, la finesse l'aiguise, la bonté l'arrondit, le libertinage la flétrit et l'énerve; jusqu'à quel point l'amour et le désir s'y attachent par un inexprimable attrait.

Quand la lèvre supérieure déborde un peu, c'est la marque d'une bonté affectueuse, — souvent aussi d'une certaine faiblesse d'esprit.

Si c'est, au contraire, la lèvre inférieure qui dépasse, on peut présumer le génie, la supériorité, quand ce n'est pas une froide bonhomie.

Des lèvres inférieures, plus charnues d'un côté que de l'autre, sont voluptueuses; mais une bouche dont les coins s'affaissent annoncent un homme dégradé.

Lavater attache une importance particulière à la partie de la lèvre supérieure qu'il nomme *courtine* ou *pallium*, et qui commence à peu près à la moitié de l'intervalle entre le nez et la bouche. Quand le pallium, qui le plus souvent est droit, est fortement creusé, comme il l'est à la bouche de Napoléon Ier,

vu de profil, il indique toujours, soit en bien, soit en mal, des qualités d'une rare énergie.

La bouche est le siége du sourire.

La grâce du sourire est la mesure de la bonté du cœur et de la noblesse des sentiments.

Celui qui rit toujours est d'ordinaire un homme d'un esprit lourd et épais.

Un rire éclatant part d'une grosse joie ou d'une grosse bêtise.

Le sourire appartient à l'homme d'esprit et de goût ; c'est le rire de l'intelligence. Souvent il tient à la bonté, à la bonhomie, au bien-être de l'âme. Mais quelquefois aussi il sert de masque à la perfidie, à la ruse...

Méfiez-vous des gens qui ont constamment le sourire sur les lèvres, aussi bien que de ceux qui ont la bouche de travers.

Machoires. — Dents. — Isolées de la partie intelligente de la face, les mâchoires sont l'image du positivisme, du matérialisme à son dernier période.

« Les lèvres sont sensuelles, dit Desbarrolles, elles goûtent, elles dégustent, elles aiment le plaisir. Aux gens de plaisir il faut des compagnons de plaisir. » Les mâchoires sont ces compagnons, mais égoïstes, avides, obéissant aveuglément à leur instinct, celui de broyer tout ce qu'on leur donne à broyer.

Plus la mâchoire est large, et plus l'instinct matériel domine.

On particularise l'homme sot, lourd, balourd, par ce mot : C'est une mâchoire.

De longues dents, implantées dans les mâchoires,

sont un indice certain de faiblesse et de timidité.

Petites et rentrantes, les dents dénotent de la finesse, sans méchanceté; quelquefois, pourtant, un caractère vindicatif et difficile.

Celles qui, très-saillantes, semblent reposer sur la lèvre inférieure, annoncent peu d'énergie, mais un esprit caustique et toujours disposé à mordre.

Toutes les fois, d'ailleurs, qu'à l'ouverture de la bouche, les gencives supérieures paraissent en plein, comme chez les Anglais, on peut diagnostiquer beaucoup de flegme et de froideur dans le caractère.

On attache, en général, peu d'importance aux indications physiognomoniques qui peuvent résulter de l'observation de la mâchoire et des dents. C'est un tort, comme je le prouverai dans l'article ci-après relatif aux tendances animales. Car, comme l'a dit un observateur non moins spirituel que profond : « Si la nature a été sage en donnant de larges mâchoires, armées de crocs, aux animaux carnassiers, elle a été sage aussi en donnant de larges mâchoires, et des dents assorties, aux gens avides, afin qu'en leur mettant à la face le caractère principal de la bête féroce, on dût nécessairement se défier d'eux. »

Donc, évitez les mâchoires larges, évitez-les deux fois; surtout si, ce qui arrive presque toujours, le front offre un crâne rétréci à son sommet.

JOUES. — C'est sous les joues que se meuvent et s'articulent les mâchoires.

Que de beauté ou que de laideur physique et morale dans la conformation des joues!

Les joues sont, en quelque sorte, le fond du ta-

bleau et la surface sur laquelle viennent se dessiner les autres traits de la physionomie.

Les souffrances et le chagrin les creusent, mais les laissent dans le relâchement.

La rudesse et la bêtise leur impriment des sillons grossiers.

La tempérance et la culture de l'esprit les entrecoupent de traces légères et agréablement ondulées.

Les joues charnues annoncent, en général, une propension aux appétits sensuels.

Les joues maigres, au contraire, les joues rétrécies, sont un signe de sécheresse de tempérament et d'humeur.

Un léger tressaillement vers la partie de la joue placée immédiatement au-dessous de l'œil, désigne un cœur naturellement sensible et droit. Cette disposition des joues concourt à la grâce du sourire, ce thermomètre d'un caractère noble et bon.

Certains enfoncements triangulaires, fortement dessinés sur les joues, sont le signe infaillible de l'ambition, de la jalousie et de l'envie, surtout s'ils coïncident avec un teint jaune ou plombé.

Des *pommettes* légèrement marquées sont un indice de froideur.

Des *pommettes* saillantes, au contraire, en sont un de chaleur d'esprit, en même temps que de voracité, surtout quand les masticateurs se dessinent vigoureusement et font corde sous la peau.

Oreilles. — Les oreilles sont comme l'ornement obligé des joues.

Bien qu'elles soient les parties de la tête qui font

le moins à la physionomie et à l'air du visage, au dire de Buffon, et, bien que mobiles chez la plupart des animaux, elles soient immobiles chez l'homme, les oreilles, malgré cela, ont une signification physiognomonique qu'on ne peut méconnaître.

La forme extérieure ou intérieure de l'oreille, sa cavité, sa position détachée de la tête ou appliquée contre sa paroi, sont, en effet, autant de particularités qui diffèrent, comme les autres traits, selon les physionomies individuelles.

Par exemple, de grandes oreilles plates et charnues vont d'ordinaire avec un esprit obtus.

Lisses et immobiles, les oreilles sont un signe habituel de froideur et d'égoïsme.

Légèrement séparées de la tête, mobiles et minces, elles annoncent généralement une intelligence déliée, du courage, l'amour de l'indépandance et de la spontanéité dans le caractère.

Menton. — Le plus grand nombre des mentons paraît arrondi, à la première vue. Les mentons carrés, aplatis ou pointus sont des exceptions. Ouvrez vingt passe-ports; sur dix-neuf signalement, vous lirez : *menton rond :* du moins en France.

Quand le menton, sensiblement rond, est accompagné d'une fossette au centre, il est généralement un signe de bonté.

Lorsqu'il est mou, charnu, double ou triple, il dénote la sensualité, surtout chez les individus peu avancés en âge.

Un menton aplati indique, chez les femmes sur-

tout, la froideur et la sécheresse de tempérament ; par conséquent l'égoïsme. C'est comme les lèvres plates.

Les mentons anguleux appartiennent, en général, à des gens prudents ou adroits, ou quelque chose de plus.

Un menton gros et épais indique une intelligence pesante. L'expression figurée de *mâchoire* s'applique particulièrement à cette lourde conformation.

Retiré en arrière, le menton dénote des qualités morales très-effacées ; il recule.

Saillant, au contraire, ou pointu, il dénote un esprit avancé, un esprit sarcastique et railleur ; c'est le *menton de galoche*.

Osseux et desséché, et avançant en pointe, il annonce ou la vieillesse ou une jeunesse flétrie dans sa fleur, et consumée par la sécheresse de l'avarice ou de l'ambition.

Terminés en pointe, les mentons indiquent aussi la ruse, la finesse ; et quand ils appartiennent à des individus très-bons et très-obligeants, leur bonté, leur obligeance est toujours marquée au coin de la sagacité. C'est le discernement et l'adresse dans le bien. C'est le savoir-faire dans le bien faire.

En résumé, dans le système physiognomonique de Lavater, il en est des traits du visage, comme des muscles du corps, comme des proéminences du crâne : c'est-à-dire que plus un organe est développé en puissance, et plus il y a de qualités énergiques dans la sphère à laquelle il appartient.

Ainsi, dans la sphère intellectuelle, comprenant la première partie de la face humaine. un front large, haut, saillant, annonce l'intelligence, les hautes facultés de l'âme.

Ainsi, dans la sphère morale, comprenant la partie médiane, un nez fort et arqué, des pommettes saillantes, une mâchoire large, dénotent l'ambition, l'orgueil, le désir de parvenir. et par suite, l'égoïsme qui marche presque toujours à la suite des grandes passions.

Ainsi, dans la sphère matérielle, comprenant la partie inférieure, un menton long et large c'est sang-froid, sagacité dans les choses positives ; un menton saillant et arrondi, c'est puissance dans la matière et au besoin sur la matière ; un menton très-volumineux chargé de graisse, c'est, au contraire, influence énergique de la matière sur l'organisation.

Ainsi, si le nez est court et le menton long, c'est la matière qui l'emporte sur la raison. Si les parties supérieures sont plus développées que le menton, c'est la raison qui l'emporte sur la matière. Si la partie supérieure est très-développée, et que la partie inférieure le soit aussi, alors, il y a lutte entre l'intelligence et la matière, et, de ces deux puissances diverses, qui apportent chacune une force différente, naît souvent une grande énergie, mais où l'amour des plaisirs sensuels a toujours une large part (1).

A ces indications, d'une observation si fine et si profonde, ajoutez celles que nous produirons dans l'article suivant, et vous aurez touché du doigt et de

(1) Desbarrolles, *les Mystères de la main*, p. 365 et 431.

l'œil à peu près toutes les notes de la gamme du clavier physiognomonique que mettent en jeu les divers caractères, les diverses passions, les divers penchants de l'âme humaine.

Un poète physionomiste a donné à ce sujet de bons conseils aux peintres :

Peins sous un air pensif l'ardente ambition ;
Donne à l'effroi l'œil trouble, et que son front pâlisse;
Mets comme un double fond dans l'œil de l'artifice;
Que le front de l'espoir paraisse s'éclaircir;
Fais pétiller l'ardeur dans les yeux du désir;
Compose le visage et l'air de l'hypocrite;
Que l'œil de l'envieux s'enfonce en son orbite;
Élève le sourcil de l'indomptable orgueil;
Abaisse le regard de la tristesse en deuil;
Peins la colère en feu, la surprise immobile,
Et la douce innocence avec un front tranquille.

Mais, tout ceci n'est que l'étude de l'homme intérieur et moral, par l'observation de l'homme extérieur et physique.

Or, ceci n'est pas encore de la physiognomonie proprement dite, laquelle n'est autre que la science qui enseigne à connaître le caractère de l'homme, par l'inspection des traits de son visage *comparés à ceux des animaux*.

C'est cette étude comparative que nous allons faire.

3° TRAITS COMPARÉS DE L'ANIMALITÉ.

Buffon est le premier qui, en comparant les principaux traits de la face humaine avec ceux des ani-

maux, a trouvé que ces derniers avaient aussi leur physionomie, que cette physionomie leur donnait une sorte de ressemblance avec la physionomie humaine. Quelque grossière que soit cette ressemblance, elle est suffisante, selon le célèbre naturaliste, pour nous rappeler, en voyant la face des animaux, les idées de finesse, de courage, de douceur, de férocité, que nous donnent les physionomies analogues de certains hommes.

C'est sur cette simple observation que Lavater a prétendu faire une science tout entière.

Lavater a posé en principe que tout homme avait une ressemblance, plus ou moins prononcée, avec quelque animal, dont le caractère primitif influait sur le sien ; à tel point que « si les âmes étaient visibles aux yeux, on verrait distinctement cette chose étrange, que chacun des invidus de l'espèce humaine correspond à quelqu'une des espèces de la création animale ; — si bien que l'on pourrait reconnaître aisément cette vérité, à peine entrevue par le penseur, que, depuis l'huître jusqu'à l'aigle, depuis le porc jusqu'au tigre, tous les animaux sont dans l'homme, et que chacun d'eux est dans un homme, quelquefois même plusieurs d'entre eux à la fois. »

Sans vouloir préconiser ce système comme incontestable, je crois pouvoir dire qu'il est loin d'être aussi chimérique en soi qu'on l'a prétendu.

J'ajoute que La Fontaine et Granville, ces deux grands moralistes, ces deux grands peintres, se sont faits ses plus éloquents, ses plus irréfutables avocats, en se rendant les plus éloquents, les plus fidèles interprètes de la nature animale :

La Fontaine, en prêtant aux bêtes le langage des hommes; —

Granville, en prêtant aux hommes le visage des bêtes; —

Et cela, avec la variété d'expressions que comporte la variété de passions, d'intelligences, de mœurs, de caractères des diverses espèces ou des diverses individualités animales que tous deux avaient à peindre.

Qui peut nier, en effet, que notre monde soit composé de moutons et de loups, de tigres, de lions, de vautours, de pies, de renards, de coqs, de chiens, de colombes, d'ânes, de porcs, de dindons à forme humaine, avec les instincts et les signes caractéristiques de douceur et de cruauté, de bêtise, et de ruse, de vanité et de modestie, de candeur et de cynisme, etc., que la nature a attribués à chacun de ces animaux?

Ce qu'il y a de certain c'est que, en parcourant l'échelle des êtres, on y trouve de saisissantes analogies avec certaines physionomies humaines, et que toujours, chez l'homme dont les traits rappellent ceux d'un animal, se rencontrent des qualités, des inclinations, des nuances de caractère, analogues aux instincts de cet animal.

Dans l'étude de ces analogies, l'attention de l'observateur doit surtout se diriger sur la forme spéciale et la voussure du front, la position et la distance des yeux, et la ligne centrale de la bouche.

Appliquons ces données à la physionomie que présentent les têtes des divers animaux, et nous verrons à quel point elles peuvent s'appliquer à celle de l'homme.

TÊTES DE LION. — « Un homme avec le profil du front et du nez de lion, dit Lavater, ne serait certainement pas un homme ordinaire, quoique je n'aie pas encore vu de profil d'homme aussi droit. Le nez du lion est, sans doute, bien loin d'égaler celui de l'homme ; il est, cependant, plus proéminant que chez aucun autre quadrupède. » Aussi le lion est-il, de tous les animaux, après le singe, celui dont la face se rapproche le plus de la physionomie humaine. Une force énergique et hardie, accompagnée d'un aspect de bonté digne dans les heures de calme, voilà ce qui se lit sur la physionomie du lion, comme sur celle de l'homme, dont les traits offrent dans leur ensemble, une analogie reconnaissable avec les traits du roi des animaux.

TÊTES DE PORC. — Comme contraste saisissant, considérez la physionomie du porc, vu de profil, en regard d'un homme ayant avec le pourceau une analogie prononcée, vous reconnaîtrez tous le signes de la bassesse, surtout dans l'espace compris entre l'oreille et le coin de la bouche. La base de la bouche désigne la sensualité la plus grossière, la plus ordurière ; l'œil indique la fausseté ; le groin et l'ouverture totale de la gueule, la basse méchanceté. Étudiez bien l'homme qui ressemble extérieurement au porc, tout cela doit s'y retrouver à divers degrés.

TÊTES DE BREBIS. — Quoique bien peu de physionomies humaines rappellent celle de la brebis, il y a cependant certains visages qui s'en rapprochent. Leur caractère général est celui d'une stupidité toute pas-

sive, toute inactive ; la tête, arrondie par le haut, annonce l'incapacité pour tout ce qui tient à la sagacité, à la vigueur, en même temps que la ligne de la bouche, la forme et la position des dents dénotent l'absence de toute disposition, de toute possibilité à opposer la force à la force. George Sand a tracé d'elle ce portrait « Le haut de la tête d'une Grecque, le bas d'un *mouton* du Berry. » Cerveau fort, cœur faible.

Têtes de chien. — Les analogies des visages humains avec les chiens sont fréquentes. Cela tient surtout à cette particularité que très-peu d'animaux ont au dessus des yeux autant de front que le chien. Le caractère des figures analogues au chien, comprend la sagacité de l'esprit de recherche, unis à une disposition naturelle à l'abnégation et au dévouement. Ce dernier trait est surtout saillant dans les figures d'hommes qui rappellent plus ou moins les chiens à oreilles pendantes.

Têtes de loup. — Si petite que soit la différence entre le loup et le chien, cette différence ne laisse pas que d'être très-marquée. Elle consiste surtout dans l'inclinaison du sommet du crâne, et dans les lignes raides, qui, des côtés du front, descendent vers le museau, signes très-prononcés chez l'homme qui ressemble au loup, et qui contribuent, autant que le reste de ses traits, à rendre cette analogie saillante. Dans la mâchoire inférieure de ces figures, de même que dans celle du loup, se dessine l'absence de toute disposition aux affections aimantes, dispositions si

bien tracées sur tout visage analogue au chien. De là la sympathie qu'on ressent pour celui-ci, et l'horreur qu'inspire l'autre.

TÊTES D'OISEAU. — Les analogies des visages humains avec divers oiseaux, spécialement avec les oiseaux à bec court, la poule, la caille, la colombe, sont fréquentes, chez la femme surtout; elles dénotent un très-grand développement des sentiments affectueux et l'amour de la famille porté à son plus haut degré.

Chez l'homme, les analogies avec les oiseaux de proie ne sont pas rares; elles annoncent la hardiesse, l'élévation de la pensée, mais aussi, peu de dispositions aux affections tendres; et ces analogies sont surtout frappantes quand on observe les figures de ce caractère, en faisant abstraction du bas du visage et de la bouche.

On trouve fréquemment le penchant à la cupidité et les caractères de l'avarice empreints sur les figures humaines des deux sexes qui, par l'œil rond et mobile, le nez mince et effilé, le front fuyant et la pointe du menton rentrante et effacée, offrent une analogie saisissante avec la *pie*. On sait, sans qu'on puisse se l'expliquer, l'instinct prononcé qui porte cet oiseau à voler, et à cacher tous les objets brillants, métalliques et de valeur, qu'il peut dérober sans être vu.

TÊTES DE REPTILE. — Il y a des gens à tête de crapaud, à tête de grenouille, à tête de serpent. Comme le serpent a les yeux très-saillants, et que l'un des signes de la ruse chez l'homme est la petitesse des yeux

et leur enfoncement profond sous les sourcils, l'analogie d'une figure humaine avec le serpent ne se découvre pas toujours à première vue. Mais rapprochez la bouche de la gueule. La gueule du serpent, dépourvue de lèvres, est fendue droit et décrit simplement un arc derrière l'œil. « Je n'en fais pas l'application, dit Lavater, elle s'offre d'elle-même. » Lisez, d'ailleurs, le singulier livre de Henry Lasserre, intitulé les *Serpents*, et vous y verrez bien d'autres ressemblances.

Têtes de poisson. — Étranger à tout esprit de famille, ne prenant aucun soin, aucun souci des petits qui doivent perpétuer sa race, privé de voix pour communiquer à d'autres des sentiments dont il est dépourvu, le poisson ne peut avoir d'autre expression de physionomie que celle de l'absence de toute pensée. C'est cette expression de nullité que présentent certaines gens à tête de carpe, de brochet, de raie ou de saumon.

« Il y a du veau et du renard dans cette tête, mais le veau domine, » disait un physionomiste du dernier siècle, après avoir examiné de face et de profil le visage d'un homme d'État. Ces analogies doubles se montrent sur plus d'une physionomie humaine.

La physionomie humaine ne fait donc souvent que refléter les instincts, les inclinations qui lui viennent de son analogie avec certains types d'animalité.

Il importe, à cet égard, de remarquer que les ani-

maux les moins intelligents, les moins capables des sentiments qui se rapprochent des nôtres, sont également et invariablement ceux dont la structure et la physionomie s'éloignent le plus des types humains.

Rapprochez, par exemple, l'une de l'autre, la tête d'une écrevisse, celle d'un éléphant et celle d'un homme, et cette vérité deviendra frappante au premier aspect.

Au surplus, ce qui, en tout ceci, n'était dans le système du pasteur Lavater, qu'un problème, est devenu, dans le système crânioscopique du docteur Gall, une solution ; —

Solution qu'ont rendue encore plus concluante les démonstrations nouvelles du docteur Lauvergne, dont les excursions scientifiques en Corse, en Grèce, en Égypte, au Brésil, etc., jointes à sa longue expérience des forçats du bagne de Toulon, sont pour nous d'un enseignement si précieux, en cette matière.

Suivant le docteur Lauvergne, les limites du cerveau, dans l'homme comme dans l'animal, ne se bornent pas à sa portion agglomérée ou intra-crânienne.

Elles embrassent tout le système nerveux des sens extérieurs, dont les cavités deviennent ainsi des annexes de la boîte cérébrale, cavités dont le développement se rapporte à la perfection de l'instinct bien plus qu'à celle de l'intelligence.

C'est même la suprématie d'un ou plusieurs sens qui fonde la prédestination d'un être en ce monde.

A l'aide d'un appareil visuel parfait, l'aigle, par exemple, plane dans les airs, s'arrête au point culminant, tourne sa tête vers les points cardinaux, juge la distance ou le lieu qu'il veut atteindre, et

prend son vol. La conformation de son œil est une admirable lunette d'approche, et l'énergique absorption visuelle de cet animal, comparée avec ses nobles instincts, ou déduite de ceux-ci, a donné au regard d'aigle une signification qu'une simple démonstration anatomique suffirait pour rallier à la doctrine de Gall.

« Dans les espèces au-dessous de l'homme, dit le savant docteur, dans l'orang-outang qui commence la série décroissante, voire même dans le makœa, qui est l'homme le plus descendu, vous verrez toujours ces portions de cerveau étalées en membranes dans les cavités, ou appelées sens, commander, par leur importance et leur atrophie, la forme de la tête, et, par celle-ci, laisser pressentir la nature des penchants et des affections. »

Qu'est-il besoin d'étayer cette assertion par d'autres preuves? Il suffit de rappeler celles qui nous sont le plus familières : le *nez* du chien chasseur et les *sinus olfactifs* des herbivores; la perfection ou mieux la grandeur et la force des appareils de l'*odorat* et du *goût* des grands carnassiers : celle de l'*ouïe* dans le lièvre, etc.

Les *dents* sont aussi, d'après le docteur Lauvergne, un signe caractéristique de telle ou telle prédominance, dans l'homme comme dans la bête.

Voici, en abrégé, comment le savant médecin toulonnais développe sa curieuse théorie dentaire.

Une *dent*, avec sa pulpe, est-elle moins une extension de la masse cérébrale qu'un nerf optique fondu dans une rétine?

La forme des dents et leur placement sur une mâ-

choire, sont aussi bien ordonnés par le cerveau que l'est la calotte du crâne dans tout ce qui est pourvu d'une tête.

Les dentistes qui, dans leur spécialité, apportent un esprit philosophique, ont dû souvent remarquer ce rapport de la forme et du placement des dents, celui de la prépondérance d'un système sur l'autre, avec le caractère, l'esprit, même les passions des individus.

Les grands peintres, dans l'observation de leurs modèles, ont souvent rendu avec bonheur le caractère physiognomonique d'un *système maxillaire* trop ou trop peu développé.

Le fait d'un *système dentaire* entrant pour une part dans une appréciation phrénologique n'est donc point aussi indifférent qu'une pensée dédaigneuse pourrait le faire supposer.

Les dents, qui vont chercher et choisir dans un corps nutritif l'élément de la réparation de l'être, sont liées à la nature de son instinct. L'instinct, chez tous les hommes, préexiste à l'intelligence ; il suffit même à un grand nombre de peuplades pour parcourir, à l'aide de ses seules volitions, le cercle de leur durée.

Les peuplades sauvages sont celles qui répondent le mieux à l'explication de ces idées sur les dents.

Chez celles de ces peuplades qui vivent de chair, qui mangent leurs ennemis, qui font la guerre pour satisfaire à l'innéité de leurs deux penchants, — le vol et la cruauté, — l'instinct carnassier se dessine dans leur bouche par des canines qui sont de véritables crocs.

Chez celles, au contraire, qui vivent des produits de

la terre, de fruits, de racines féculentes, et dont l'instinct paisible ne conçoit une migration d'un lieu aride que lorsqu'il cesse de substanter leur faim, leur bouche étale, sur les bords des maxilliaires élargies, de blanches et grosses dents à trituration.

C'est ainsi qu'on fait voir, dans le musée anatomique du bagne de Toulon, une tête *moutonne* de forçat, que pourrait particulièrement définir le seul examen de ses arcades dentaires à parabole allongée, laissant saillir, comme à dessein, les dents de l'herbivore à côté de rudiments des canines.

Le caractère des tendances animales se peut donc lire dans la conformation des organes des sens, et dans la conformation squelettologique de la face, tout aussi bien, mieux peut-être, que dans les reliefs partiels et les contours du crâne.

C'est ce qu'ont vu, avant nous, avec tant d'intelligence, les statuaires de l'ancienne Grèce, pour qui l'anatomie du cerveau était un livre inconnu, — au moyen seulement de l'observation des lignes de l'angle facial.

On appelle *angle facial* l'angle que forment deux lignes droites, — l'une tirée du point le plus saillant du front et se terminant au bord des dents incisives supérieures ; — l'autre partant de ce point et passant par le conduit auditif.

Plus l'angle formé par ces deux lignes est aigu, plus le cerveau est censé petit, et moins l'intelligence est développée.

La tête de l'homme, le plus intelligent des êtres créés, offre l'angle facial le plus ouvert.

Si de l'homme on passe aux animaux, on trouve

que cet angle diminue d'ouverture à mesure qu'en descendant l'échelle des êtres, on arrive à ceux qui en occupent les derniers échelons.

Partant de là, les artistes grecs, pour étudier les rapports physiologiques de l'homme avec ses habitudes extérieures, se sont toujours placés au point de vue commun de l'animalité.

Dès lors qu'un penchant décidé, une affection irrésistible fondent le caractère avoué d'un animal, on voit qu'ils ont toujours cherché à les exprimer sur la figure d'un homme ou d'une divinité, lorsqu'ils ont voulu les représenter fidèles et aimants comme le chien, sagaces et brutaux comme le singe, nobles et forts comme le lion.

Avant donc que les modernes, — Camper, Blumenbach et autres, — eussent théorisé les règles de l'angle facial, les grands artistes grecs s'en étaient révélé l'importance.

Comparez les bustes qu'ils nous ont laissés de leurs grands hommes, — ceux de Néron et de Caracalla, par exemple, avec ceux de Zénon et de Sénèque, — et vous verrez que la différence de conformation et d'expression de leurs têtes et de leurs visages, est précisément celle que l'histoire nous a transmise de leurs mœurs et de leurs caractères.

Ce n'est pas à dire que leurs œuvres sont toutes irréprochables, sous ce rapport, — témoin la tête de leur Vénus, dont les proportions cérébrales sont telles qu'une femme ainsi organisée serait une idiote.

Mais, à part cette exception, la seule peut-être, — après ça, on peut être la reine des belles et, en même temps, la reine des sottes — les têtes de leurs dieux,

par le développement des organes de l'intelligence, prouvent que l'observation leur avait fait deviner la science.

Quelles différences, en effet, entre la tête d'un athlète et celle d'un Apollon! Entre la tête d'un Silène et celle d'un Jupiter!

Différences, remarquez-le bien, qui n'empêchent jamais les têtes divines, comme les têtes humaines, d'incliner toutes vers tel ou tel type d'animal connu.

La tendance animale, parfaitement saisie, forme d'ailleurs le caractère essentiel de tous les dieux du paganisme, comme la plus naturelle interprétation de leurs attributs.

L'Égypte, la première, nous a fourni le modèle d'un dieu-animal. Il faut dire que son dieu Apis n'était que le reflet des faces bovines de sa population. On en retrouve encore le type, à ce qu'il paraît, dans les familles de Cophtes, éparses dans le Sennaar.

Ce type du genre ruminant se rencontre beaucoup dans les bagnes. On reconnaît les meurtriers, qui en portent le caractère, à un grand écartement des globes oculaires, à de larges narines, à de vrais maudibules avec d'énormes molaires, le tout avec un cerveau tout en base, ce qui annonce la stupidité et une grande force musculaire.

C'est de ces condamnés qu'on entend souvent les gardiens dire : « C'est une bonne bête; fort comme un bœuf; quand il n'est pas en colère, il ne toucherait pas un enfant. »

Non! Mais quand il est irrité, gare les coups de corne du Minotaure!

Si j'ai autant insisté sur les rapports physiques et

moraux de l'homme avec certains types d'animalité, c'est que les caractères crâniologiques et physionomiques, déduits de l'ensemble de ceux qui sont épars sur les têtes et sur les visages des espèces animales, dont les reliefs et les traits sont restés tels qu'ils étaient en sortant des mains de la nature, me paraissent, comme au docteur Lauvergne, de plus sûres indications pour arriver à la connaissance de l'homme moral, que les reliefs et les traits comparés de la tête et du visage de l'homme physique seul, tel qu'il est sorti des mains de la civilisation.

Et que notre orgueil de caste ne se révolte pas trop de cette assimilation !

Car, enfin, qu'est-ce que l'homme, dans l'ordre des séries animales de la création, sinon un animal achevé ?

§ 4.

SIGNES CHIROGNOMONIQUES.

On lit dans le livre de Job (XXXVII, 7) : *In manu omnium Deus signa posuit ut noverint singuli opera sua*. Dieu mit des *signes* dans les *mains* des hommes, afin que tous pussent connaître ses œuvres.

De là, la *chirognomonie;* de là, la *chiromancie*, — double science d'observation, à laquelle a donné naissance l'étude de la *main*.

La *chirognomonie*, dont M. d'Arpentigny est le révélateur, a pour objet la forme des mains et les signes

caractéristiques que cette forme y imprime, — forme et signes transmis par l'hérédité (1).

La *chiromancie*, dont M. Desbarolles nous a dévoilé les mystères, a pour objet de reconnaître les instincts et la destinée de l'homme, d'après les dispositions des monts de la main et les lignes qui en sillonnent la paume, — signes provenant, par intuition, des influences des astres (2); ce qui constitue cette science occulte que les anciens philosophes appelaient *magie* et *kabbale* (3).

C'est dire que la première de ces deux sciences me paraît seule digne de quelque attention, sans vouloir dire, pour cela, qu'on doit rejeter tout à fait la dernière.

A. FORME DE LA MAIN. — CHIROGNOMONIE.

Chaque homme porte avec lui l'histoire de sa vie, lisible pour l'initié. La nature, pour nous faire distinguer le coquin de l'honnête homme, ne cesse de nous en présenter le tableau sous mille formes différentes, semblable en cela au diamant, dont les facettes jettent mille lueurs diverses, qui partent toutes de la même pierre.

(1) V. *La Science de la main*, par M. D'Arpentigny, ouvrage analysé dans le suivant.

(2) V. *Les Mystères de la main*, par Ad. Desbarrolles, 4e édition, 1862, chez Dentu, 1 vol. grand in-18 de 624 pages. — Tout ce qui est exposé dans le présent paragraphe est extrait des deux ouvrages ci-dessus, principalement du dernier.

(3) Un savant, d'une érudition immense, Éliphas Lévi (Alphonse-Louis-Constant), est auteur d'un livre que M. Desbarrolles appelle « admirable : » *Dogme et rituel de la haute magie*, chez Germer Baillière.

La nature a aussi écrit cette histoire dans la main. Ouvrons-en les pages :

Doigts. — La chirognomonie distingue les doigts de la main en : doigts *pointus;* doigts *carrés;* doigts *spatulés*, c'est-à-dire, offrant au bout la forme d'une spatule, plus ou moins évasée.

Elle distingue, en outre, ces trois sortes de doigts, en doigts *lisses* et en doigts *noueux*, c'est-à-dire, ayant des nœuds soit à la première jointure, soit à la seconde, soit aux deux jointures.

Sous ces diverses formes, les doigts indiquent, savoir :

Pointus : religion, imagination, idéalisme, arts, poésie; — et avec excès : erreur, mensonge, exagération de l'imagination, lyrisme échevelé, tendresse folles, fanatisme religieux.

Carrés : raison, ordre, réflexion, pensée, obéissance aux choses convenues; — et avec excès : prudhomie, manie, despotisme étroit, intolérance pour tout ce qui n'est pas convenu.

Spatulés : activité, mouvement, travail du corps, action quand même, sentiment de la vie positive, intérêts matériels, recherche du confortable; — et avec excès : pétulance, audace, besoin de se faire voir, tyrannie de l'activité, tracasserie.

Lisses : impressionnabilité, premier mouvement, tact, intuition, inspiration momentanée qui remplace le calcul, faculté de juger à première vue; — et avec excès : étourderie, caprice.

Noueux : raisonnement, calcul, aptitude aux chiffres et sciences exactes; — et avec excès : égoïsme.

Phalanges. — Les doigts sont divisés en trois *phalanges* bien distinctes :

La première *phalange*, celle qui porte l'*ongle*, donne le signe de la volonté, de l'invention, de l'initiative. Longue et forte, elle indique une volonté puissante, énergique ; une grande confiance en soi, un désir extrême de mettre la perfection dans ses œuvres. Si cette phalange est trop longue, la volonté ira jusqu'à la domination et à la tyrannie. Si elle est très-courte, il y aura impossibilité de résistance, insouciance, découragement, etc. Si elle est moyenne, il y aura pondération, contrebalancement de ces divers sentiments.

La seconde *phalange*, celle qui vient après, est le signe de la logique c'est-à-dire de la perception, du jugement, du raisonnement, de la justesse, du coup d'œil. Si elle est longue et forte, la logique et la raison seront puissantes ; si elle est courte, elles seront faibles.

La troisième *phalange*, celle qui lie les doigts à la paume, est le siége du penchant à l'amour sensuel. Si elle est épaisse, très-épaisse et très-longue, surtout dans le pouce, dont elle est plutôt la racine, l'homme sera dominé par la passion brutale ; si elle est médiocre et en harmonie avec toute la main, l'homme sera amoureux, mais sans excès ; si elle est faible, plate, peu apparente, l'homme aura peu d'appétits sensuels. En général, les doigts enflés ou très-épais à leur base, indiquent toujours le goût des plaisirs sensuels, soit luxure, soit gourmandise.

Les débauchés, les femmes de mauvaise vie, ont nécessairement les deux premières *phalanges* courtes et faibles, et la troisième très-développée.

Les trois phalanges représentent, en chiromancie,

les *trois mondes* des kabbalistes; la première, le *monde divin;* la seconde le *monde abstractif;* la troisième le *monde matériel.*

Les deux *nœuds*, qui séparent les trois phalanges, forment la transition entre les trois mondes.

Le premier nœud, celui qui lie la première phalange, celle qui porte l'ongle, à la seconde, s'appelle *nœud philosophique.*

Le second nœud, celui qui lie la seconde phalange à la troisième, s'appelle *nœud d'ordre matériel.*

Le *nœud philosophique*, quand il est saillant, implique l'ordre dans les idées; de même que le *nœud d'ordre matériel* implique l'ordre qui lui a donné son nom.

Pouce. — C'est surtout dans le *pouce* que les signes ci-dessus ont une influence marquée.

« A défaut d'autres preuves, le pouce me convaincrait de l'existence de Dieu, » disait Newton.

« L'animal supérieur est dans la main, l'homme est dans le pouce, » disait M. d'Arpentigny.

Les chefs de secte, les dominateurs, les ambitieux quand même, les hommes de persévérance, les perfectionneurs, les initiateurs.

G. Danton, Galilée, Descartes, Newton, Leibnitz, Saint-Simon (le réformateur), avaient de très-grands pouces.

Voltaire, l'homme du monde dont le cœur fut le plus assujetti au cerveau, avait, ainsi que le prouve sa statue au Théâtre-Français, des pouces énormes.

Albert Durer, artiste naïf tyrannisé par sa femme, Shakspeare, Montaigne, le douteur La Fontaine,

Sterne, Louis XVI, avaient la première phalange, ou phalange onglée, du pouce, très-courte.

La première phalange du pouce, large, presque ronde, en forme de bille, annonce toujours l'entêtement; si la logique manque, l'entêtement est invincible. Si, avec cela, la phalange est courte, l'entêtement peut aller jusqu'à la colère, jusqu'au suicide, jusqu'à l'assassinat.

Ongles. — Les ongles petits et couverts de chairs, les ongles courts, plutôt larges que longs, sur lesquels la peau des doigts monte très-haut, annoncent toujours un caractère batailleur, une humeur taquine et querelleuse.

En outre des signes ci-dessus, la chirognomonie en attribue d'autres aux mains *courtes* ou *longues;* aux mains *dures* ou *molles* et aux mains *de plaisir*.

Main courte. — Main longue. — Aux grandes mains l'esprit de minutie et de détail. Balzac, l'homme de la description minutieuse, avait de grandes mains pointues. Les Anglais qui, ont généralement les doigts longs, excellent dans la peinture minutieuse. Les Flamands et les Allemands avaient, et ont encore, les doigts très-longs.

Les gens à doigts *longs*, avec des nœuds, sont des gens à précautions et à manies.

Une main *longue*, avec de forts nœuds et un grand pouce, appartient généralement aux gens de chicane. Le génie ergoteur et subtil, l'amour de la polémique, l'instinct de la controverse, se rencontrent, fréquem-

ment, dans la personne dont la grande main offre des doigts noueux à phalanges carrées.

Les doigts *courts*, surtout quand ils sont lisses, appartiennent aux gens qui jugent instantanément, et n'ont le temps d'examiner que les masses. Ils ne s'occupent pas des détails qu'ils ne peuvent même pas apercevoir.

Les doigts gros et dénués de souplesse, avec un pouce tronqué et souvent retroussé, joint à une paume d'une ampleur, d'une épaisseur et d'une dureté excessives, sont le signe de la matière dominant l'intelligence.

Les doigts *courts*, avec une paume très-longue, se rapprochent de la brutalité.

MAIN DURE. — MAIN MOLLE. — La main dure aime l'action corporelle, le mouvement, les efforts, tous les exercices. Elle se repose d'un travail par un autre, et ne peut rester oisive.

Mahomet avait la main dure ; il balayait sa tente, ressemelait, lui-même, ses sandales, et n'était jamais en repos.

Si la main dure est spatulée, elle deviendra, s'il se peut, plus active encore. La main pointue sera active aussi si elle est dure ; seulement elle mettra dans ses exercices une élégance instinctive ; à la force elle joindra la grâce.

Une main trop dure est une marque certaine d'inintelligence ou, du moins, de lourdeur d'esprit.

Le caractère de la main molle, est la paresse. La personne à main molle spatulée, est paresseuse de corps, mais les instincts de la spatule existent tou-

jours, et, à la moindre occasion, elle se lancera dans le mouvement qui lui est propre, en le poussant même jusqu'à l'excès.

MAIN DE PLAISIR. — Il y a une main essentiellement voluptueuse, paresseuse avec délices, mais ardente pour les plaisirs, et apte à les goûter tous.

Elle est potelée, comme enflée, les doigts sont lisses et pointus, sans nœuds et gonflés à la base de la troisième phalange. La peau en est blanche, unie, et semble ne pas se salir. Cette main a des fossettes; la paume en est forte, charnue; la racine du pouce est surtout développée. Le pouce est ordinairement très-court.

Les femmes qui ont les mains de plaisir, magnétisent les hommes aux bons instincts ; elles les attirent comme attirait le gouffre de Charybde, le gouffre de Scylla. Les faibles se brisent à leur contact. Les forts y acquièrent l'expérience du mal et le mépris du vice.

La main de plaisir, mise au rang des plus belles, est l'apanage de cette classe de femmes que l'on appelle *filles de marbre*,

La peau, d'un blanc mat, ne se rougit pas à l'air, et semble insensible à l'action du chaud et du froid. Ce qui fait leurs mains si blanches et si belles, c'est leur égoïsme.

La signification caractérielle, relevant des diverses formes de la main, a sa raison d'être dans l'influence qu'exerce, sur tous les corps de la nature, le grand

10.

agent magique, le fluide universel qui se révèle à nous par quatre sortes de phénomènes, sous les noms de calorique, lumière, électricité, magnétisme ; —

Influence qui se fait surtout sentir sur les mains dont les doigts, pointus à l'extrémité, appellent l'électricité, comme les pointes aimantées des paratonnerres.

Les *ongles* ne sont que le fluide solidifié à l'air, les intermédiaires entre le fluide et la carnation.

Si les doigts *pointus* sont *lisses* et offrent ainsi un conduit facile et sans obstacle, l'impression fluidique est immédiate.

De là, les prêtres à extase, les vrais croyants, les gens convaincus, les prédicateurs sublimes. De là, les poètes inspirés : Milton, Shakspeare, Schiller, Gœthe, Swedenborg, Chateaubriand, Victor Hugo, George Sand.

Le doigt *carré*, par sa forme large, arrète un moment le fluide et laisse à la raison le temps de peser les inspirations et de les comprendre. Aussi les doigts *carrés* et *lisses* représentent-ils le monde abstractif, dans la poésie et dans l'art. Molière, Regnard, La Fontaine, Voltaire, le Poussin, Louis XIV, Turenne, Vauban, avaient les doigts carrés.

Les doigts *spatulés*, par leur largeur, offrent un obstacle plus grand encore.

Cependant, si les doigts, soit pointus, soit carrés, soit en spatule, sont *sans nœuds*, le fluide reprend son cours, sans obstacle, comme un fleuve qui traverse une plaine.

Alors, les doigts spatulés donneront Rubens, Rem-

brandt, Jordaens et les Flamands, peintres matériels de figures charnues.

Les *nœuds*, comme on voit, modifient les aptitudes de chacune des trois catégories de doigts, pointus, carrés ou en spatule.

Mais, de bien autres modifications sont apportées par les monts et les lignes de la paume, comme nous allons le voir en chiromancie.

B. MONTS ET SIGNES DE LA PAUME. — CHIROMANCIE.

Les anciens kabbalistes divisaient les hommes en sept catégories distinctes correspondant aux sept astres principaux du ciel : le Soleil, la Lune, Jupiter, Saturne, Mercure, Mars et Vénus.

Le grand fluide électrique, dont j'ai parlé plus haut, est composé des différents fluides émanés de ces sept astres principaux, comme la lumière est composée de sept rayons qui ont un seul point de continuation.

Et de même qu'un objet, tout en revêtant de préférence une couleur principale, ne reflète pas les autres absolument, mais ne se les assimile pas non plus, — de même chacune des sept catégories d'hommes, tout en subissant l'influence plus véhémente d'un astre principal, peut recevoir des autres astres des influences secondaires, d'où naît, par d'innombrables mélanges, la variété infinie de l'espèce humaine.

Donc, en attirant plus spécialement, soit par leur conformation héréditaire, soit par l'heure de leur naissance, l'influence de la planète dominante au

ciel, les hommes en reçoivent la *signature*, comme des objets adoptent des couleurs.

La lumière du Soleil n'est pas exclusivement nécessaire pour la création, pour la végétation ; témoin la belle de nuit du Pérou et l'arbre triste des Moluques, qui ne fleurissent que la nuit ; témoin la plupart des mousses qui tapissent les rochers ; témoin les plantes imperceptibles à la vue qui couvrent les troncs d'arbres dans les lieux humides, et ces milles végétations qui, au plus fort de l'hiver, détruisent tous nos raisonnements sur les effets invisibles de la chaleur, ainsi que le fait remarquer Bernardin de Saint-Pierre, dans ses *Études de la nature*.

Il y a donc des plantes sur lesquelles l'influence des planètes tristes, comme Saturne et la Lune, dominent parfois l'influence solaire. En appliquant ce système à tout ce qui existe, on ne peut ne pas rester convaincu que chaque planète a ses végétaux de prédilection qui naissent et croissent sous son influence, ainsi que ses minéraux favoris qu'elle marque de sa signature, *comme elle en marque les hommes*.

Les influences de la lumière astrale ou planétaire, considérées dans leurs rapports avec les diverses physionomies et les divers tempéraments de l'homme, sont infiniment curieuses à étudier. M. Desbarolles en a retracé les différents types avec sa plume spirituelle et pittoresque. Je ne puis qu'engager le lecteur à les consulter, obligé que je suis de me renfermer dans le cercle restreint de ma spécialité.

Seulement, aux considérations qui précèdent, je dois ajouter celles qui suivent, pour l'entière compréhension de la partie que je traite en ce moment.

C'est par les lois sympathiques de l'attraction que la terre parle et communique avec les hommes, ses enfants. C'est aussi par les lois sympathiques de l'attraction que la terre parle et communique avec les mondes innombrables de la création dont elle fait partie.

C'est ainsi que l'homme tient aux astres par la chaîne de l'universelle harmonie.

Et c'est ainsi que le reflet magnétique du firmament peut, comme les fées de nos contes, douer l'homme à sa naissance d'instincts généreux, ou l'entourer de tendances funestes, selon les influences de l'astre sur lequel gravite en ce moment tout l'engrenage des mondes.

Au centre de la terre, est un foyer de *lumière astrale*, aspir et expir de l'âme universelle, sans cesse entretenu par l'imprégnation du soleil, qui en repart sans cesse pour remonter vers lui.

Chaque astre a un noyau central qui se rattache de même aux autres.

L'homme lui-même a un noyau central qui l'attache au tourbillon de la lumière.

L'homme est un microcosme (un petit monde), a dit Rabelais.

Suivant l'ordre des analogies, tout ce qui est dans le grand monde se produit dans le petit.

Or, la *main* est le résumé de l'homme, son microcosme actif.

Donc, comme les analogies sont exactes entre les idées et les formes, de degré en degré, du grand au petit, de la nature à l'univers, de l'univers à l'homme, de l'homme à la *main*; —

Il s'en suit que la *main* contient les caractères de la science universelle aussi bien que l'univers ; —

Et que la destinée de l'homme étant fatalement analogue à l'harmonie universelle, la main doit porter les signes de cette harmonie, à laquelle elle appartient aussi.

Telle est la théorie chiromancique de la kabbale sur la main, que les Anciens regardaient comme l'intermédiaire entre l'homme et le ciel.

Faisons-en maintenant l'application, en commençant encore par les doigts.

1° Doigts. — En chiromancie, chaque doigt prend le nom d'une planète, et, en prenant son nom, il en prend aussi les qualités attribuées à son influence.

L'*index*, c'est *Jupiter*, le doigt divin, le doigt du roi des dieux, celui qui montre, qui menace, qui ordonne ; il est signe d'intuition, de penchant à la contemplation ; — carré, signe d'aptitude à saisir le côté vrai des choses ; — spatulé, indice de mysticisme.

Le *medius*, ou grand doigt, c'est *Saturne*. Saturne est triste. Ce caractère domine dans le doigt large et gonflé par le haut. S'il est plutôt spatulé que gonflé, c'est activité dans le lugubre. S'il est seulement carré, c'est seulement gravité. S'il est pointu, ce qui est rare, l'influence de Saturne diminue ; il y aura simplement insouciance.

L'*annulaire*, c'est le *Soleil*, ou *Apollon*, le dieu des arts. Pointu, c'est l'art intuitif; carré, l'art positif; spatulé, l'art mouvementé.

L'*auriculaire*, c'est *Mercure*. Pointu, c'est perspicacité, finesse pouvant devenir ruse. Carré, c'est la rai-

son dans la science, l'amour des recherches, de l'étude, etc. Spatulé, c'est le mouvement dans les mêmes aptitudes, et, dans son acceptation mauvaise, propension vers le vol.

Le *pouce*, c'est à la fois *Vénus* et *Mars*, c'est-à-dire toute la vie : amour et lutte. Par sa forme, qui rappelle le phallus des anciens, le pouce représente la création. C'est par le pouce surtout que se fait l'absorption du fluide vital. Le pouce peut tout modifier; traversant la main tout entière, il en est le roi, puisqu'il réunit la volonté, la logique et l'amour, source de la vie.

Un pouce court est le grand ennemi de la vertu des femmes. Mais il sauve leur vertu par insouciance, si l'occasion est une fois perdue.

Ainsi, la même main peut recevoir de la forme de ses doigts des tendances bien marquées et diverses.

2° MONTS. — A la racine de chaque doigt, dans la paume de la main, se trouve un monticule.

Chaque monticule correspond à une planète, celle dont chaque doigt prend le nom, et de laquelle il reçoit une influence favorable ou funeste, selon que le développement du monticule est plus ou moins parfait.

Mont de l'index, ou de *Jupiter*, la plus belle des planètes. — *Qualités :* religion fervente, ambition noble, gaieté, (*jovial* vient de *jovis*). — *Excès :* superstition, orgueil excessif, domination quand même. — *Absence :* irréligion, égoïsme, tendances vulgaires.

Mont du medius ou de *Saturne*, le roi déchu du ciel; le temps qui dévore, après douze mois, son en-

fant, l'année ; le temps, chargé d'exécuter les œuvres du destin ; fatalité. — *Qualités :* prudence, sagesse. — *Excès :* taciturnité, tristesse, terreurs religieuses. — *Absence :* vie insignifiante.

Mont de l'annulaire, ou *du Soleil*, ou d'*Apollon*, le dieu beau et noble, le dieu des arts. — *Qualités :* tout ce qui brille et fait briller ; le goût de toutes les belles choses ; calme de l'âme ; religion aimable. — *Excès :* Amour de l'or, du faste, célébrité à tout prix, fatuité, envie basse. — *Absence :* Vie monotone, comme un jour sans soleil.

Mont de l'auriculaire ou de *Mercure*, le beau, l'élégant messager des dieux. — *Qualités :* intelligence d'un monde supérieur, travaux d'esprit, éloquence, spéculation intelligente et honnête, promptitude dans l'action comme dans la pensée. — *Excès :* Mercure est aussi le dieu des voleurs ; d'où vol, ruse, mensonge, perfidie, agiotage effronté, ignorance prétentieuse. — *Absence :* défaut d'aptitude pour tout ce qui est science ou commerce.

Mont du pouce ou de *Vénus*, la déesse de la beauté, la mère de l'Amour. Ce mont est formé de la racine du pouce. — *Qualités :* galanterie, désir de plaire, besoin d'aimer, bienveillance pour tous, charité, tendresse, amour honnête. — *Excès :* débauche, effronterie, coquetterie, inconstance. — *Absence :* Froideur, égoïsme, manque d'énergie et d'âme.

3° Paume de la main. — La paume de la main est divisée en trois zones :

Le *monde matériel*, qui en occupe tout le bas ;

Le *monde naturel*, qui en occupe tout le milieu ;

Le *monde divin*, qui en occupe toute la partie supérieure.

La paume de la main est bosselée d'autres *monts* que ceux que nous venons de voir, et sillonnée de lignes que nous ferons connaître :

Mont de Mars. Le mont de Mars se trouve vis-à-vis du mont de Vénus ou du pouce, à l'extrémité et sur le bord de la paume de la main. — *Qualités :* toutes celles du dieu de la guerre. — *Excès :* colère, violence, insolence, cruauté, soif de sang. — *Absence :* lâcheté, puérilité, manque de sang froid.

Plaine de Mars. Le mont de Mars représentant les qualités du dieu, puisqu'il représente la résistance, l'excès du mont de Mars, qui est la lutte active, est représentée par la *plaine de Mars*, dans le creux de la paume de la main.

Mont de la Lune. Le mont de la lune occupe, avec le mont de Vénus, la moitié de la paume de la main. Ainsi réunis, ils forment le *monde matériel*. La Lune, c'est la chaste Diane, c'est Phébé la caprîcieuse. — *Qualités :* imagination, mélancolie douce, poésie sentimentale, pudeur, amour de la solitude et du mystère. — *Excès :* imagination déréglée, désespoir sans cause, mobilité excessive, désirs incessants, pruderie, dévotion intolérante, tristesse, vapeurs, migraines. — *Absence :* manque d'idées, de poésie, sécheresse, positivisme.

4° Lignes. — Les monts dont nous venons de parler sont limités, à leur base, par une ligne qui représente, dans le creux de la main, le premier jambage d'un *M* majuscule d'écriture.

Cette première ligne est nommée *ligne de cœur*. Elle signifie bon cœur, affection forte.

La ligne qui la suit, et qui fait le jambage du milieu de la lettre *M*, se nomme la *ligne de tête*. Elle signifie jugement sain, esprit lucide, et aussi volonté forte.

La troisième ligne, ou dernier jambage de la lettre *M*, contourne le mont du pouce. c'est la plus grande. « On dirait un ruisseau qui court au bas d'une colline. » On nomme celle-ci la *ligne de vie ;* c'est le signe d'un bon caractère.

Diverses modifications aux qualités des trois lignes principales ci-dessus résultent des *rameaux* qui les prolongent ou les divisent, des *croix*, des *étoiles*, des *ronds*, des *points*, des *grilles*, des *triangles*, des *chaînes*, des *raies*, des *lignes capillaires* et autres particularités qu'elles présentent, parfois dans la paume, sur les monts ou sur les phalanges des doigts ; — particularités qui sont mises en relief et qu'il faut lire dans le curieux livre de M. Desbarolles.

Une ligne, que je ne dois pas omettre de mentionner ici, est celle qui forme un demi-cercle au-desous de Saturne et d'Apollon, c'est-à-dire, du medius et de l'annulaire, qu'elle enferme comme dans une île.

Cette ligne qui prend naissance entre l'index et le medius, et va se perdre entre l'annulaire et l'auriculaire, est appelée l'*anneau de Vénus*.

L'*anneau de Vénus* indique ses tendances par son nom même. C'est l'amour effréné, aveugle, lascif ; c'est la débauche.

Si cette ligne demi-circulaire est brisée dans l'une et l'autre main, et faite comme de débris, posés l'un au-

près de l'autre, c'est la sodomie ou, au moins, le goût des amours dépravés.

Si elle est double, triple, mal tracée, mais toujours brisée, c'est goût ou habitudes des plaisirs solitaires, attraction vers tous les dévergondages obscènes; et, si ces lignes sont profondes, c'est l'impureté poussée aux dernières limites.

Si, au lieu de se fermer, en remontant, entre l'annulaire et l'auriculaire, l'anneau de Vénus venait à se fermer à la racine de ce dernier doigt, il indiquerait une passion terrible, qui emploierait, pour s'assouvir, la ruse, le mensonge, le vol.

Les chiromanciens attachent une grande importance à la *couleur* des lignes. La couleur sert surtout à reconnaître les *tempéraments*.

Une ligne *pâle* indique un tempérament flegmatique, et lymphatique par conséquent.

Une ligne *rouge* indique l'homme sanguin, colère.

Une ligne *jaune* annonce un tempérament bilieux.

Une ligne *livide* est le signe du tempérament mélancolique.

En kabbale, le *rouge* c'est l'idéal, la force; — le *blanc*, la raison, le calme; — le *livide*, la matière, le mal, le désordre.

SIGNALEMENT CHIROGNOMONIQUE SPÉCIAL DES VOLEURS ET DES ASSASSINS.

La Providence a imposé à tout être nuisible un type particulier. On doit classer dans cette catégorie : — les femmes débauchées, avides et artificieuses, dont je parlerai dans la partie consacrée aux *coquines*, —

les *voleurs* et les hommes portés instinctivement au *meurtre*, les *assassins*. On comprend que nous ne pouvons donner que des généralités, pour ces divers types. Les exceptions se trouveront d'elles-mêmes.

Voleurs. — En général, les voleurs ont les doigts longs, maigres, secs, noueux et spatulés ou pointus. La chiromancie leur donne des grilles ou une croix sur le mont de Mercure ; — la ligne de tête tortueuse, brisée et de diverses couleurs ; — de grosses lignes rouges, partant de l'auriculaire, et sillonnant le mont de Mercure ; — une grosse ligne, comme une incision, ou des lignes en rameaux ou en croix sur la troisième phalange du doigt auriculaire. Une croix, dont l'extrémité des branches se recourbe en dehors, sur le même doigt, indique le voleur qui ne reculera pas devant l'assassinat.

Assassins. — Les gens *portés au meurtre*, ou les assassins sont très-rouges de peau ou verts. Les gens à peau rouge seront portés au meurtre par la colère ou la débauche ; les autres par l'instinct du mal. Les premiers auront les yeux brillants, rudes et fixes, en parlant ; les autres auront les yeux ternes, secs et cruels. Les uns et les autres auront des mains mal faites, aux doigts tordus, au pouce en bille, surtout si la main est ferme. On distinguera dans leurs mains, sinon toutes, au moins quelques-unes des lignes qui suivent : des lignes peu creuses, mais de couleur obscure, sur la phalange *matérielle* du doigt de Mercure ; — une ligne sœur de la vitale, mais seulement dans le bas ; — la ligne de tête très-grosse, très-profonde,

avec de petites lignes de couleur foncée ; — la ligne de tête accompagnée d'un cercle ou de deux cercles ; — la ligne de tête faisant angle avec la ligne de cœur, et séparée de la vitale ; — des ongles très-courts et recourbés ; — la ligne de vie enflée au départ, entre le pouce et l'index ; — des points rouges ou des granulations rouges placées, sans ordre, sur la ligne de vie ; — la ligne de tête rouge, profonde, tortueuse ; — deux figures demi circulaires dans la plaine de Mars ; — la ligne de vie très-épaisse dans tout son parcours ; — la ligne de cœur recourbée à son point de départ, et descendant en formant un demi-cercle dans la ligne de tête, où elle se perd avant d'arriver à la ligne de vie. — Une croix dans la plaine de Mars indique aussi un homme batailleur et ardent à la rixe.

On trouve quelquefois la vérité dans les rêves. En examinant la forme d'un ombre projetée, on peut deviner celle de l'objet éclairé qui la projette. — De même, en examinant l'ombre de la vérité, on devine le vérité elle-même.

§ 3.

SIGNES PLASTIQUES.

« Tout être organisé forme un ensemble, un système unique et clos, dont les parties se correspondent

mutellement et concourent à la même action définitive, par une réaction réciproque. »

Ce principe, posé par Cuvier, et appliqué, par le célèbre naturaliste, à la distinction des êtres entre *eux*, Lavater l'avait appliqué déjà, avec un succès moins grand, mais non sans gloire, à l'individualité de ces mêmes êtres, et particulièrement à celle de l'homme.

D'après Lavater, il est à peu près indifférent de prendre pour base de son jugement, sur le moral d'un individu, la tête ou le corps, le front ou le bras, la face ou le pied, les traits du visage ou les mouvements de la main.

« Car, dit-il, la nature forme tout d'une seule pièce en un tout cohérent : de la tête le dos, des épaules les bras, des bras les mains, des mains les doigts. Tout passe de la racine dans le tronc, du tronc dans les rameaux, des rameaux dans les branches, dans les fleurs, dans les fruits... »

Ainsi, tout, dans l'homme, coule d'un seul tout, en un seul tout ; et chaque partie du tout porte le caractère du tout.

Et, de même que chaque partie du corps à son rapport avec le corps auquel elle appartient, de même la forme de tout le corps se déduit de la forme de chacune de ses parties prise isolément.

C'est ainsi que tout est long quand la tête est longue, tout rond quand elle est ronde, tout carré quand elle est carrée.

C'est ainsi que tout est homogène, dans l'homme : forme, taille, visage, — peau, nerfs, os, — geste, voix, style, — amour, haine, passions...

A ces considérations de plastique, physique et morale, le célèbre pasteur de Zurich ajoute les suivantes, qui les développent et les complètent :

Il existe une harmonie parfaite entre la stature de l'homme et son caractère. Pour s'en convaincre, il suffit d'étudier les extrêmes : — les géants et les nains, — les corps charnus et les corps trop maigres.

La même convenance se remarque entre la forme du visage et celle du corps ; l'une et l'autre de ces formes sont en accord avec les traits de la physionomie, et ces résultats dérivent d'une seule et même cause, l'homogénéité que nous avons dite.

Montrez, au premier venu, la tête d'un bossu, dont il ne verra pas le reste du corps, il reconnaîtra, du premier coup d'œil, un bossu.

Pour ce qui est des diverses parties du corps et de leurs rapports avec le moral des êtres qui les animent, voici, d'après les données qui précèdent, les signes caractéristiques que leur attribue Lavater sur ce point :

Cou. — Quiconque a le *cou* long et effilé, est efféminé et flegmatique.

Celui qui porte le cou gros et grand, possède la force du corps et la générosité du cœur.

Un cou gros et engoncé, dénote la colère et fait craindre la paralysie.

Un cou flexible annonce l'élasticité de l'esprit et du corps.

Est-il roide, le caractère s'en ressent ; il est alors difficile et peu sociable.

Tout cou difforme indique l'absence de l'intelligence.

Un cou bien proportionné est une recommandation irrécusable pour la solidité du caractère.

L'homme méchant a le cou sillonné de nerfs en relief.

Penché en avant, le cou présage la curiosité et l'avarice.

Penché du côté droit, il marque la sagesse et l'étude.

Penché du côté gauche, il est le sceau de l'impudicité et de la dissipation.

Épaules. — Des épaules larges et descendant insensiblement sans remonter en pointe, sont un signe de santé et de force.

Des épaules de travers, sont un signe contraire ; — mais elles en sont un, en même temps, d'activité, de finesse et d'esprit.

Des épaules larges, hautes, rondes, appartiennent à la matière, surtout chez la femme, selon Desbarrolles.

Des épaules larges, avec des seins peu apparents, annoncent une femme homme, ayant l'ambition, la colère, l'avidité, les instincts des hommes, mais les mauvais ; car, il n'y a pas d'heureuse transition d'un sexe à l'autre ; c'est toujours déchéance ou monstruosité. (Id.)

Poitrine. — Une poitrine plate ou creuse dénote la faiblesse du tempérament et tout ce qui s'en suit.

Une poitrine très-velue en dénote la force, en même temps qu'un penchant prononcé à la volupté.

Ventre. — Un ventre plat et rétréci est le signe de l'énergie et de l'activité.

Un ventre gros et proéminent incline à la sensualité et à la paresse.

Cuisses. — De fortes cuisses, bien nerveuses, annoncent un tempérament solide et un grande énergie de facultés.

Des cuisses maigres excluent la force du corps et indiquent un esprit ingénieux.

Des cuisses courtes appartiennent au méchant et à l'envieux.

Des cuisses velues indiquent une propension marquée pour la luxure.

Genoux. — Le genou charnu révèle la vertu débile et la mollesse du caractère.

Le genou sec et osseux marque la force, l'activité, la bonne complexion; mais souvent aussi l'impudicité.

Les genoux cagneux appartiennent aux efféminés et aux rusés.

Jambes. — Quiconque a des jambes bien articulées et nerveuses, possède, avec la force du corps, la force et la générosité du cœur.

Celui dont les jambes sont mal articulées et molles, est, d'ordinaire, timide, efféminé, peu capable.

Toute jambe grêle dénote habituellement la faiblesse et l'inintelligence.

Si la jambe est grêle, mais nerveuse, elle annonce la luxure parfois et toujours une vive intelligence.

Les jambes velues sont le signe d'un penchant irrésistible aux plaisirs physiques de l'amour.

Pieds. — Quant aux pieds, les pieds petits, gros et inarticulés, sont ceux d'un homme mou de tempérament et de caractère.

Tout pied petit et délié signifie hardiesse, malice, activité.

Méfiez-vous de l'homme qui a les pieds menus et longs.

Les pieds grands, articulés et nerveux, révèlent un homme fort de corps et de caractère.

Bras. — Quant aux bras, les bras robustes, bien articulés et d'une harmonieuse proportion avec tous les membres du corps, appartiennent à l'homme de bien, grand de cœur comme de tempérament.

Les bras grêles, peu articulés et mous, indiquent la débilité de corps et d'esprit.

Grêles mais nerveux, ils annoncent l'activité entreprenante et la vivacité de l'intelligence.

Gros et gras, une grande lourdeur intellectuelle jointe à une grande mollesse de tempérament.

Les bras velus révèlent, comme la poitrine et les jambes, un irrésistible penchant à la volupté.

Mains. — Chaque main, dans son état naturel, c'est-à-dire abstraction faite des accidents, se trouve

en parfaite analogie avec le corps dont elle fait partie.

Les os, les nerfs, les muscles, le sang et la peau de la main, ne sont que la continuation des os, des nerfs, des muscles, du sang et de la peau du reste du corps; car, le même sang circule dans le cœur, dans la tête et dans la main.

La main a des signes physiognomoniques d'autant plus frappants et significatifs, qu'elle ne peut dissimuler, et que sa mobilité la trahit à chaque instant.

Ainsi l'hypocrite le plus raffiné, le fourbe le mieux exercé ne saurait altérer ni la forme, ni les contours, ni les proportions, ni les muscles de sa main, ou seulement d'une section de sa main; il ne saurait la soustraire aux yeux du physiognomoniste, qu'en la cachant tout entière.

La mobilité de la main n'est pas moins expressive. C'est de toutes les parties de notre corps la plus agissante et la plus riche en articulations; plus de vingt jointures et emboitures concourent à la multiplicité de ses mouvements et les entretiennent.

Une telle activité fournit, nécessairement, des caractères physiognomoniques qui expliquent le caractère du corps, du tempérament, de l'esprit et du cœur.

C'est pour cela que la *main* a fait l'objet d'une science spéciale, la *chiromancie* et la *chirognomonie*, dont nous avons parlé dans le § précédent.

Les signes plastiques, que je viens d'énumérer, sont-ils dans leur application physiognomonique aux

diverses parties du corps, auxquelles ils se rapportent, des signes infaillibles de vérité?

Si nous avons demandé aux diverses parties du corps, comme nous l'avons fait aux diverses parties du visage, leur signification relative par rapport à la solution de la question posée en tête de ce chapitre, ç'a moins été pour qu'elles nous donnent cette solution que pour qu'elles nous aident à la trouver.

Nous savions bien que leurs réponses ne seraient, ne pouvaient être que des aperçus et des hypothèses s'approchant de la vérité plus ou moins.

Nous les avons interrogés, néanmoins ; car, pour nous, en pareille matière, s'approcher de la vérité, même de loin, c'est presque déjà y atteindre.

§ 6.

SIGNES MIMIQUES.

Ce n'est pas seulement d'après la forme des yeux, du nez, de la bouche, des mains, etc., des personnes avec lesquelles nous sommes en rapport, pour la première fois, que nous déduisons nos jugements sur elles ; — ce n'est pas même toujours par le jeu seul des traits de leur visage que nous pouvons juger de la vérité, de la différence des caractères, — c'est encore, et surtout, par l'expression du regard, du parler, de la démarche, des habitudes du corps, du geste, en un mot, — signes qui traduisent éloquem-

ment à nos yeux les passions nobles et trahissent les penchants vicieux.

Le geste était l'expression suprême, chez les anciens; tellement que, sur le théâtre, le jeu de la physionomie des acteurs était caché sous un masque; — tellement que, pour éviter les séductions du geste, les juges de l'Aréopage avaient pris le parti de ne plus écouter les orateurs que dans les ténèbres.

Démosthènes faisait plus d'effet encore par ses gestes que par son éloquence, dit un historien.

C'est que le geste est le mouvement extérieur du corps qui sert le mieux à exprimer nos sentiments, nos désirs, nos craintes et toutes les sensations bonnes ou mauvaises que nous éprouvons.

Lavater dit, d'après Sterne ou La Bruyère, que le sage prend son chapeau d'une tout autre manière que le sot. Le caractère de l'homme, en effet, se décèle dans les plus petites actions de la vie, et il n'est pas de mouvement de corps, pas de démarche, pas de maintien, quelque insignifiants qu'ils soient en apparence, qui ne l'accusent naturellement aux yeux du physionomiste sérieux.

Cependant la démarche et le maintien ne sont naturels qu'en partie, en ce sens que, le plus souvent, l'homme y mêle quelque chose d'emprunté ou d'imité. Mais ces imitations mêmes et les habitudes qu'elles lui font contracter, sont encore des résultats de la nature, et rentrent dans le caractère primitif.

Naturel ou affecté, rapide ou lent, passioné ou froid, uniforme ou varié, grave ou enjoué, dégagé ou roide, noble ou trivial, fier ou humble, hardi ou timide, décent ou immodeste, agréable ou imposant, menaçant

ou gracieux, le geste se différencie de mille sortes, suivant les mille sortes de sentiments, de tempéraments, de caractères qui le commandent et qui en spécialisent les variétés.

Le son de la voix fait partie du geste, en ce que l'action du geste est déterminée pas un nerf qui, par ses différentes branches, donne le mouvement à certains muscles du cou, du larynx, et concourt, par cela même, à produire la voix articulée ou parole.

Quiconque se livre à la chaire, au barreau, au théâtre, sait combien le geste est nécessaire à la bonne articulation des sons. Les mouvements produits par la tète ou les membres supérieurs, sont des gestes concordant toujours avec la parole : tout est symétrie ou alternance dans notre nature. Quand lesbras se meuvent pour aider la parole, la tète demeure immobile; et, quand les bras demeurent immobiles, c'est la tète qui bat les syllabes, selon l'ingénieuse définition de M. Ernest Menault. Quand il n'y a pas concordance entre le geste et la parole, il y a vice pathologique. On ne parle plus on bredouille, on bégaie.

Le son de la voix, d'ailleurs, diffère essentiellement selon les tempéraments et les caractères, et coïncide, d'une manière remarquable, avec les passions, les sentiments habituels et les qualités morales des individus.

Une particularité remarquable, à ce sujet, c'est que, dans toute l'Italie, au dire du professeur Ysabeau, les caractères de la voix, — élevée, profonde, forte, faible, couverte, douce, claire, aiguë, naturelle ou fausse, — sont marqués sur les passe-ports, comme faisant partie essentielle du signalement.

Pour ce qui est du geste spécialement, il est certain que tous les mouvements du corps humain se modifient, d'après les penchants, le tempérament et le caractère de chaque homme en particulier. Il est certain que le mouvement de l'homme de génie diffère du même mouvement de l'imbécile ; que la marche et le port du bilieux diffèrent essentiellement de la marche et du port du flegmatique ; ceux du sanguin de ceux du mélancolique ; ceux provenant de la conscience nette de l'honnête homme, de ceux qu'impriment les remords et la conscience troublée du coquin.

Le cerveau, en effet, étant en liaison avec les instruments de tous les sens et avec ceux des mouvements volontaires, il s'en suit que, dominant ainsi les sens, les muscles et, par conséquent, les extrémités, il met en action chacune des parties et assigne les mouvements qu'elles doivent faire, la position qu'elles doivent occuper, etc., selon la nature et le degré d'acte passionnel qu'elles ont pour missien d'exprimer.

En admettant, avec Gall et Spurzheim, comme principe fondamental, que les mouvements s'exécutent toujours dans la direction du siége des organes, il n'y a pas de pantomime qu'on ne puisse ramener ainsi à des principes physiologiques certains.

Par exemple l'organe dont l'activité détermine le sentiment de *bienveillance*, ayant son siége à la partie antérieure de la tête, le mouvement qui résulte de la manifestation de ce sentiment, doit nécessairement se porter vers l'objet de son action, et imprimer à la tête une direction en avant. De là, les for-

mules de salnation et autres de politesse ou de bon vouloir, qui abaissent et élèvent alternativement la tête dans tous les pays, etc.

Pareillement, l'organe de la *vénération*, étant placé au sommet de la tête, doit, lors de son action, entraîner le corps et la tête en avant et en haut.

Les bras et les yeux sont dirigés vers le ciel; les mains, tantôt sont jointes et rapprochées de la poitrine, tantôt s'élèvent doucement vers l'objet de leur culte, selon que la joie, l'espérance ou la résignation dominent.

Que si c'est le sentiment de la grandeur et de la toute-puissance de l'Être Suprême qui l'emporte, l'homme, alors pénétré de vénération, s'humilie, se prosterne...

D'après les mêmes lois, l'organe de l'*estime de soi*, de la *fierté* ayant son siége à la partie postérieure et supérieure de la tête doit, lors de son action énergique, faire redresser et porter la tête un peu en arrière.

Examinez un homme *orgueilleux*, quelque tranquille qu'il soit, vous reconnaîtrez toujours, dans sa pose, le trait principal de son caractère, vous remarquerez toujours une tension générale du corps qui l'empêche de s'affaisser sur lui-même.

« Je ne connais, dit Hegel, aucun peuple, aucune race d'hommes chez lesquels l'*orgueil* ne porte pas la tête en l'air, ne fasse pas relever tout le corps et ne fasse pas dresser l'homme sur la pointe du pied, pour le faire paraître plus grand. »

L'orgueilleux vient-il à mettre la main dans son gilet, il la place toujours le plus haut qu'il peut, tan-

dis qu'il appuie l'autre fièrement sur le côté, le coude avancé en pointe, afin d'occuper le plus d'espace possible, au détriment des humbles qui l'entourent.

L'*humble*, de son côté, veut-il exprimer le sentiment qui lui est propre, la modestie, la soumission, le respect? sa pantomine sera précisément l'inverse. La tête et le corps s'inclineront d'autant plus qu'il sera sous une action plus absolue, une apathie plus complète de l'organe de la fierté.

La *fermeté* a son siége immédiatement au sommet de la tête ; elle doit donc, lorsqu'elle agit énergiquement, tenir la tête et le corps élevés perpendiculairement.

Et, de fait, à l'instant où l'on prend la ferme résolution de ne se laisser détourner par rien de son projet, on redresse verticalement le corps, on se soulève un peu de terre, on se pose solidement sur ses jambes et, le cou tendu, on s'apprête à braver tous les obstacles.

C'est à cette attitude que se rapporte l'expression d'une *volonté* inébranlable.

Au lieu d'un acte de fermeté, si nous obéissons à une imitation de l'organe du *courage*, comme cet organe a son siége à la partie inférieure du cerveau, placée derrière l'oreille, la tête est alors tirée un peu en arrière et entre les épaules.

Du reste même attitude que pour la fermeté : le corps se roidit en se rabattant sur lui-même ; les pieds sont écartés, afin de donner à la station plus de solidité et d'aplomb ; les muscles se contractent davantage ; la tête s'enfonce, les épaules s'élèvent, les dents sont serrées les unes contre les autres, les yeux menacent l'adversaire ; enfin, les bras tendus et les

poings fermés et retirés en arrière, annoncent la résistance à toute violence.

Telle est l'expression de l'*activité*, de l'*instinct de sa propre défense*, lorsque les deux organes jumeaux agissent avec une égale énergie ; car, s'il n'y a de bien actif que l'un des deux organes, la tête doit être tournée de côté et contre l'épaule qui répond à l'organe en action.

Le *poltron*, au contraire, vise à en imposer par un geste timide qu'il cherche en vain à rendre menaçant.

L'organe de la *ruse* est placé aussi à la partie inférieure du cerveau, mais en avant et un peu au-dessus de l'oreille.

Aussi, lors de son activité, la tête et le corps sont portés en bas et en avant.

Voyez la mimique du rusé coquin qui s'applaudit d'avoir fait une dupe. Il s'avance à pas de loup, la tête légèrement inclinée ; il jette de côté un regard expressif, et tandis que, du doigt, il vous montre sa victime, il vous pousse doucement avec le coude, pour vous annoncer qu'il est parvenu à la *mettre dedans*.

Conclusion. — Pour l'étude de la physionomie, c'est-à-dire de l'art qui consiste à diagnostiquer le caractère moral et intellectuel de l'homme, par la seule conformation des parties extérieures du corps et du visage, sans que ces parties soient en action, il importe essentiellement de commencer ou, tout au moins, de finir par l'observation de ces parties en mouvement.

c'est-à-dire par l'étude des signes mimiques que leur action présente.

C'est ce que nous avons fait.

Arrivons maintenant à prouver que ces divers signes ne sont pas des chimères, et que plus d'un exemple en confirme, chaque jour, la ponctuelle et réelle expression.

CHAPITRE VIII

QUELQUES EXEMPLES DE COQUINS RECONNUS AUX SIGNES CI-DESSUS.

PHOTOGRAPHIE SIGNALÉTIQUE.

Ce serait un bien curieux, et non moins utile travail à faire, que d'extraire de la poussière des greffes et des ingénieux *casiers* de M. le conseiller Bonneville, les dossiers des drames judiciaires qui se dénouent en Cours d'assises, et de ces dossiers le prologue secret qui se joue, pour chaque affaire criminelle, dans le cabinet du juge d'instruction, où le scalpel du magistrat investigateur met à nu la pensée cachée du coupable, comme celui de Gall ou de Spurzheim ferait des plicatures de son cerveau.

Ce travail surtout serait d'un résultat immense pour la science de la physiologie morale de l'homme si, en regard de la description exacte des faits circonstanciels de *l'acte* incriminé, se trouvait la reproduction exacte des traits photographiés de *l'agent* coupable.

Cette application de la photographie au signalement des condamnés, j'en ai démontré la possibilité pratique, dans un mémoire adressé au Gouvernement en 1854, après en avoir fait moi-même l'expérience réussie dans une de nos maisons centrales.

L'Empereur, m'a-t-on assuré, s'est montré vivement frappé de la signification des vingts types de criminels, et des vingt notices biographiques correspondantes, que j'avais eu l'honneur d'adresser à Sa Majesté ainsi qu'à tous ses Ministres.

M. Ducos, l'un d'eux, a fait plus. M. Ducos, ministre de la marine, m'a fait appeler par deux fois près de lui pour conférer avec moi des moyens d'exécution de ce projet qu'il avait résolu d'appliquer dans les bagnes.

Mais ce ministre éminent est mort avant d'avoir pu féconder ma pensée qu'il avait si bien comprise, et, depuis lors, cette pensée est restée en germe, enfouie dans la poussière de l'oubli;

— En attendant qu'elle en sorte, pour venir à fruit, comme toute idée d'innovation ou de progrès, tardivement, mais un jour, à la joie de son auteur, ou à la gloire d'un autre. *Sic vos non vobis*...

Voici quelques exemples qui serviront à hâter sa maturité, et à prouver que Daguerre eût pu faire de Lavater un Laplace.

LA BRINVILLIERS ET LA DAME TIQUET.

Le 17 juillet 1676, mourut sur l'échafaud une empoisonneuse célèbre, Marie d'Aubray, femme du

marquis de Brinvillers, mestre de camp des armées du roi, condamnée au dernier supplice pour avoir empoisonné successivement son père, ses deux frères, son enfant, son mari, etc., aidée dans cette série de forfaits par le complice de ses dérèglements, l'infâme Sainte-Croix.

Voilà ce que tout le monde sait.

Mais, ce que tout le monde ne sait pas, c'est que le crâne de ce monstre femelle a longtemps été conservé au muséum de Versailles, et exhibé, comme pièce authentique, à tous les curieux.

Ce que tout le monde sait encore moins, c'est que cette authenticité a été phrénologiquement démontrée apocryphe par le docteur Leroy, il y a peu d'années.

Après avoir examiné ce crâne : — « Ce ne peut être celui de la Brinvilliers, dit le savant docteur; car, encore bien qu'il accuse, chez le sujet, la fermeté et la destructivité, jointes à la circonspection et à la ruse, il présente, entre autres organes incompatibles avec le caractère connu de l'empoisonneuse, celui de la philogéniture et celui de la vénération, joints à ceux de l'amour de l'approbation et de la vanité, poussés à un degré de développement remarquable. Et puis, l'état des os annonce une personne plus jeune que la Brinvilliers qui ne fut exécutée qu'à l'âge de plus de cinquante ans. D'ailleurs, le crâne n'est pas en rapport avec la taille de la marquise dont les chroniques du temps nous ont scrupuleusement conservé la mesure... »

Si cette tête n'appartenait pas à la Brinvilliers, à qui donc appartenait-elle?

Un numéro d'inventaire de la bibliothèque de Ver-

sailles vint répondre, par hasard, à cette question, quelque temps après.

Ce numéro portait : *tête de madame Tiquet*. Ce fut. pour le conservateur une révélation.

Les *causes célèbres* consultées, on y lut ce qui suit : Restée orpheline de bonne heure, grande et belle, Angélique Cordier choisit pour époux M. le conseiller *Tiquet*, celui de ses nombreux adorateurs qui, par son faste et ses largesses, avait su le mieux flatter sa vanité.

Après deux ans de mariage et de dépenses sans bornes, de fausses spéculations achevèrent d'engloutir la fortune de M. Tiquet.

Sa femme, privée ainsi des moyens de satisfaire ses fantaisies, résolut de se débarrasser de lui, pour pouvoir en épouser vite une autre.

Le concierge de son hôtel, qu'elle parvint à suborner, tua l'infortuné mari, d'un coup de pistolet tiré à bout portant.

Rien ne révéla, dans l'attitude de la dame Tiquet, que ce crime fût son ouvrage, tant elle sut apporter d'adroite dissimulation dans les investigations qui suivirent.

Néanmoins, sur quelques indices accusateurs, on l'arrêta.

Avant de se rendre en prison, elle voulut embrasser son petit enfant, qu'elle aimait passionnément, et qu'elle couvrit de baisers, en dévorant ses larmes.

Condamnée, elle demanda à recevoir et reçut, d'une façon édifiante, les consolations de la religion.

Le jour de l'exécution, elle fit preuve de la plus stoïque fermeté ; car, elle vit, sans faiblir, son com-

plice monter sur l'échafaud avant elle, comme, sans sourciller, elle avait elle-même aidé aux apprêts de sa dernière toilette.

Ainsi se trouvaient confirmées par les faits *toutes* les appréciations crânioscopiques du docteur Leroy.

Ainsi la science phrénologique restitua à son véritable propriétaire, la dame Tiquet, le crâne que l'ignorance crédule avait faussement attribué, jusque là, à la marquise de Brinvilliers.

Comme toute science, la phrénologie n'est en faute que quand on lui demande plus ou autrement qu'elle ne peut donner.

LÉGER.

Dans le temps que je faisais mon droit, à Paris, j'eus plusieurs fois la bonne chance d'entendre le docteur Gall causer crânioscopie, dans son salon, principalement à l'occasion de plusieurs têtes d'Indiens et de Malais, que mon compatriote et ami, Hippolyte Diard, aujourd'hui président de chambre à la cour impériale de Riom, et l'un des esprits les plus éminents de la magistrature française, avait été chargé de lui remettre de la part de Pierre Diard, son frère, le médecin naturaliste, qui les lui avait envoyés de Chandernagor et de Batavia.

J'eus aussi la bonne fortune de pouvoir assister, mainte fois, aux leçons de l'illustre anatomiste et de l'entendre développer son système « le *système* de la

nature, » comme il l'appelait dans son langage tudesque.

En 1823, le célèbre professeur donnait des leçons chez lui à quelques auditeurs affidés. Ces auditeurs, pour la plupart, étaient des élèves en médecine, admis comme internes dans les hôpitaux et qui, comme tels, se trouvaient à même d'augmenter sa précieuse collection.

Malgré sa défense, lorsqu'un sujet, digne de remarque à leurs yeux, mourait dans leur service, ils en dérobaient la tête, au profit de la science, et la déposaient sur son bureau.

Plus d'une fois, Clamart leur fournit les cadeaux qu'ils lui faisaient.

Cette année-là, fut exécuté à Versailles un criminel dont le forfait est presque sans exemple dans les fastes des Cours d'assises. Quelques étudiants résolurent de se procurer sa tête. Ils y parvinrent;... et, le soir même, la tête coupée figurait sur la table du maître.

« Oh! la laide tête ! » s'exclama Gall, à sa première vue. Puis, l'ayant prise dans les deux mains, l'ayant palpée avec soin, et examinée en tous sens avec attention : « Cette tête, dit le professeur, est celle d'un supplicié qui a dû être conduit au crime par l'impétueux entraînement des sens. Les voluptés physiques, un désir brutal de les satisfaire, ont dominé certainement toutes les facultés de ce malheureux. Il devait avoir, d'ailleurs, une intelligence des plus bornées, un caractère sombre, et porté à la destruction. Ses désirs exaltés, pervertis par la solitude et la privation, auront été poussés à un tel point d'exaltation

frénétique, que tous les moyens, surtout celui du meurtre, auront été suggérés à sa nature animale, pour les satisfaire. »

En disant cela, Gall signalait le front étroit, la dépression totale de la partie supéro-antérieure de la tête, le développement des lobes moyens, des parties latérales, siége de la ruse et du penchant à détruire.

Il faisait surtout remarquer ce cou, large à la base du crâne, où s'agitait et devait bouillonner, pendant sa vie, un volumineux cervelet, comprimant de son poids tout le reste de la masse cérébrale.

Il ajouta, en montrant quelques exostoses ou os pointus qui s'avançaient dans la substance intérieure du cerveau, que cette disposition maladive avait pu donner aux actes de férocité du criminel un caractère d'animalité et de dévergondage inexplicable autrement.

Chacun écoutait en silence et recueillait avec admiration les paroles divinatoires du maître : car, sans le savoir, le maître racontait l'histoire et expliquait le forfait du nommé *Léger*, dont la tête était tombée, le matin, sous le couteau de la guillotine.

Voici ce qu'était, et ce qu'avait fait Léger.

Poussé, à 28 ans, par la mélancolie sauvage de sa nature, cet homme s'était retiré, sous un rocher, au milieu d'un bois fourré du département de Seine-et-Oise, vivant du gibier dont il s'emparait à la course et qu'il dévorait tout saignant.

Un jour, une jeune fille, de 15 ans à peine, étant venue à passer près de son antre, Léger en sortit, comme un loup affamé de sa tanière, s'élança sur la

pauvre enfant, lui passa un lien autour du cou, et l'entraîna ainsi dans les profondeurs du bois.

Là, le forcené assouvit son rut exécrable sur ce jeune corps qu'il avait mutilé affreusement; — puis, il s'en fit un horrible repas.

Léger dormit trois nuits auprès du cadavre de sa victime. Les cris des corbeaux qui la lui disputaient l'en chassèrent.

C'est alors qu'il s'enfuit et tomba entre les mains de la justice.

Au juge épouvanté, qui lui demandait pourquoi il avait bu le sang de la morte, il fit froidement cette féroce réponse :

J'avais soif!...

Ainsi, aux mains de la science de Gall, le crâne du monstre fut le mot de l'énigme de son forfait.

MADELEINE ALBERT.

On possède peu de crânes, dans les collections anatomiques, où la protubérance du meurtre soit plus prononcée que dans celui de *Madeleine Albert* de Moulins (Allier), exécutée au commencement de ce siècle, après avoir commis un nombre à peine croyable de meurtres, ayant pour mobile, non la haine, la vengeance, la jalousie, ou simplement la cupidité, comme chez la plupart des assassins vulgaires, mais le plaisir que ce monstre, de son propre aveu, avait fini par trouver à tuer n'importe qui.

Madeleine Albert, qui n'offrait d'ailleurs aucun indice d'aliénation mentale, était une servante remarquablement belle, mais d'une beauté sinistre.

Le crâne de cette fille porte derrière chaque oreille une demi-sphère plus saillante et plus développée que chez aucun autre individu, homme ou femme, observé jusqu'à présent : c'est la protubérance du meurtre à son maximum. (Ysabeau.)

LES CÉRÉBELLEUX DU BAGNE DE TOULON.

Tous les phrénologues, et un grand nombre de savants physiologistes, sont d'accord pour attribuer aux lobes postérieurs de l'encéphale, c'est-à-dire au *cervelet*, c'est-à-dire à la *nuque*, une influence directe et prépondérante sur le penchant à l'amour physique.

Cette fonction érotique d'où le cervelet la tient-il? La science n'a pu encore le dire. Mais ce que la science est impuissante à expliquer en théorie, l'expérience est habile à le démontrer en fait.

Or, ici, les faits parlent plus haut que les scientifiques raisonnements..

Aux nombreux exemples fournis par Gall et ses disciples sur ce point, le docteur Voisin a ajouté une expérience qui paraît comporter un argument sans réplique. Cette expérience la voici :

En 1838, le savant médecin en chef de l'hospice de Bicêtre, se trouvant à Toulon, eut l'idée de vérifier le

point de la doctrine de Gall, relative au cervelet. L'occasion était favorable, beaucoup de forçats ayant dû être condamnés pour viol.

Donc, il se rend au bagne, où le directeur met à sa disposition une division entière de forçats. Cette division était composée de 376 condamnés. Le docteur Voisin les examine tour à tour, et, après les avoir palpés tous, il en sépare 22, nombre égal à celui des malheureux que la brutalité de leurs passions y avait conduits.

Or, sur ce nombre, 13 y subissaient effectivement leur peine pour viol, et les 9 autres étaient signalés comme dangereux pour les mœurs !

A l'appui de ce résultat constaté, le docteur Lauvergne, médecin en chef du bagne de Toulon, cite les deux faits suivants, dans son livre *des Forçats* :

« Un familier des lieux de prostitution, homme satyre s'il en fut jamais, adonné à toutes les aberrations de l'impudicité, reçoit, un jour, dans une rixe violente, un vigoureux coup de bâton sur la nuque. Dès ce moment, ses vices de lubricité cessent sans retour.

» Une dame, très-portée aux plaisirs des sens, femme à nuque large et soumise à une fluxion cérébelleuse, fit une chute. La commotion violente qu'elle éprouva dans la région du cervelet, changea tout son être; elle devint insensible comme un marbre, et conserva une répugnance prononcée pour des jouissances qu'elle recherchait auparavant avec passion. »

Dans la clinique chirurgicale des hôpitaux, les exemples de ce genre ne sont pas rares. Interrogez le chirurgien d'un hôpital militaire, il vous montrera des hommes jeunes, robustes, bien constitués n'ayant

jamais subi aucune de ces maladies que l'on ne nomme pas, devenus complétement nuls, forcés de renoncer à toute idée de mariage, à tout espoir de famille, uniquement par suite de coups de sabre reçus à la partie postérieure du crâne, qui renferme le *cervelet.* Il y en a chez qui, après une longue période de souffrances, la plaie ne s'est cicatrisée que quand le cervelet avait été presque totalement détruit ; l'appareil géniteur correspondant est, dans ce cas, aussi complétement atrophié, anéanti, que s'il avait été lui-même le siége de la blessure suivie d'une opération irremédiable (YSABEAU).

LE LOUP, LE CHIEN ET LA GAZELLE.

J'ai parlé, p. 163, d'une tête de *mouton-forçat* qui se trouve dans le musée anatomique du bagne de Toulon.

En inspectant les prisons du département du Var, j'ai vu, dans la prison de Draguignan, une tête d'un caractère tout opposé à cette tête moutonne.

C'était celle d'une espèce d'*homme-loup*, très-maigre, à yeux petits et vairons, dont la mâchoire, armée de longues canines, se portait en avant, comme malgré lui, par une sorte de tic convulsif. Les gestes singuliers de cet homme m'avaient tout d'abord frappé. Ses mains se jetaient sur ses aliments comme des pattes cherchant plus à griffer qu'à prendre.

Il était accusé de meurtre, dans un bois sur un en-

faut qu'il aurait caché, mort, sous un tas de fagots auxquels il aurait mis le feu.

Près de lui était assis, ou plutôt couché, dans un coin, un autre prisonnier à figure non moins étrange.

Celui-ci avait le nez gros et allongé, le front et le menton fuyants, les yeux doux, ombragés par de longs cheveux crépus dont deux mèches pendaient de chaque côté du visage en manière d'oreilles de *chien caniche*.

Il était accusé de complicité avec l'homme-loup, de qui il recevait souvent du pain et des coups, en fagotant avec lui dans le bois. Comme je lui en témoignais ma surprise, lui voyant un air si doux : — « Que voulez-vous, me dit-il, il me fait toujours le suivre *comme un chien*. »

Le moral répondait au physique, comme on voit.

Tout à côté, se trouvait un adolescent à petite tête, dont l'appareil auditif, tant osseux que cartilagineux, repoussé en dehors et en haut, annonçait la douceur et la timidité, qualités qui se lisaient, d'ailleurs, sur sa face mignonne et douce.

Et de fait, la nature propre de ce jeune détenu était celle de la gazelle ou de la levrette.

Ces exemples prouvent à quel point les tendances animales de l'homme peuvent se révéler distinctement par la seule conformation des organes des sens.

En voici un autre exemple encore plus frappant.

HIEDEKER, L'HOMME-LION.

Un jour que le savant médecin en chef du bagne de Toulon m'expliquait sa théorie sur les tendances animales de l'homme, et me disait : « Dans l'appréciation physiologique d'un forçat, je ne manque jamais de saisir sa tendance animale, et si cet homme est un de ces êtres aliénés à la raison des choses et fatalement voué à un instinct, je ne puis ne pas reconnaître cette loi d'imitation de notre analogue, source de grande ou de terribles monomanies. »

Voulez-vous une de mes preuves ? ajouta-t-il.

Alors, le savant médecin me cita comme exemple un forçat qu'a visité le poète Méry, et qui lui inspira quelques pages d'un intérêt dramatique, le forçat *Hiedeker* condamné pour assassinat sur sa femme et sur son beau-frère, et de tentatives contre tous ceux qu'il avait soupçonnés de lui avoir ravi sa pensée fixe, sa monomanie, le cœur de sa femme.

Quand je le vis pour la première fois, dit le docteur, il était enchaîné, couché dans un cachot, et ma présence lui suscita un accès de manie homicide.

Si, alors, vous aviez, comme moi, considéré cet homme, vous eussiez reconnu la tendance animale fière et indomptable du lion.

Alors, il rugissait, il se débattait dans ses liens, et ses dents claquaient comme celle d'une bête féroce qui aiguise ses crocs pour le festin.

Son regard sombre et étincelant tenait en respect

des gardes-chiourmes qui d'ordinaire n'ont peur de rien.

L'accès fini, je fis porter Hiedeker dans ma salle et le contins dans un lit, à l'aide du gilet de force.

Seul de tous ceux qui l'entouraient, je pouvais m'en approcher, plonger ma main dans une forêt de cheveux noirs et hérissés, et fixer son regard large, hautain et impassible, que le mien, comme eût fait celui de Van Hamburg ou de Carter, finissait toujours par fondre et amollir.

Alors, je reconnaissais le bon Hiedeker, maréchal des logis au douzième de chasseurs à cheval, retiré à Freswiller, après sept ans de service, modèle complet des bons maris, jusqu'au moment où il perdit son but providentiel en ce monde, — son amour pour une seule femme, la sienne !...

Pendant dix-huit jours, cet homme déploya une puissance musculaire presque surhumaine. Chaque accès homicide, provoqué par la vue, soit de la sœur hospitalière, soit d'un forçat trop familier, le maigrissait à vue d'œil, et contractait les muscles de la tête, de la face et du cou, jusqu'à donner à l'attitude et aux traits de la face l'expression de la bête fauve.

Tour à tour calme ou passionné, cet homme-lion, au repos était affectueux et expansif. Ses yeux alors rayonnaient d'une mélancolie douce et plaignante : « Docteur, me disait-il, avec amertume, ne laissez pas votre main sur ma tête, un malheur, qui ne dépendrait pas de moi, pourrait arriver. »

Et alors, sa chevelure et ses sourcils soudain hérissés, l'œil illuminé de fureur, la bave à la bouche,

et les dents entrechoquées, interrompaient brusquement l'entretien.

Ainsi, pour Hiedeker, comme pour le reste des hommes, mais sur des tons divers, la nature morale oscillait entre les volitions de l'instinct et de l'intelligence, entre l'homme et la bête.

Bientôt aliéné à l'amitié comme il avait été à l'amour, ma vue l'exaspéra, et il aurait voulu me mordre. Il m'accueillait, du plus loin qu'il m'apercevait, par un aboiement lugubre, pareil à celui d'un chien enragé.

Alors qu'il ne concevait plus aucune idée, il ne cessa de manifester ses antipathies, contre tout ce qui l'entourait, par des aboiements qu'il avait imités, croit-on, d'un des chiens de quelque garde.

Disons aussi que sa tête et son visage aux tendances du lion, avait pris vers la fin celle du chien bouledogue.

Cet homme a vécu trente-huit jours, soutenu seulement par de l'eau froide et une immense vitalité.

Vous me demanderez l'examen phrénologique d'Hiedeker? Je l'ai consigné dans mon *Sepulchretum*. Il est favorable aux idées galliennes.

ROBERT-SAINT-CLAIR ET DAUMAS-DUPIN.

Un soir du mois de janvier 1829, dans la vallée de Montmorency, à Attenville, deux jeunes époux furent

égorgés, auprès de leur foyer, par deux étrangers qu'ils avaient reçus dans leur auberge de la *Croix-verte*.

Les assassins étaient deux forçats, récemment évadés du bagne de Rochefort, où les avait jetés un arrêt de la Cour d'assises, qui les condamnait aux travaux forcés à perpétuité.

L'histoire de ces deux hommes était un long tissu de crimes. Enchaînés ensemble pour les mêmes faits, l'horrible ressemblance de leur âme avait fait naître entre eux une étroite sympathie. Aussi, au bagne ne les appelait-on que les *frères d'armes*.

Redevenus libres, ils étaient restés frères de crimes.

L'un d'eux s'appelait *Daumas-Dupin*. C'était un ancien militaire, décoré, parlant et écrivant bien, avec esprit même, mais d'un extérieur effrayant. Ses lèvres minces, son nez pointu, ses narines écartées, ses yeux, jaunes et perçants, donnaient une expression étrange à sa monstreuse tête, laquelle étroite à sa partie antérieure, allait en s'élargissant dans la partie postérieure, principalement sur les côtés, au dessus des oreilles, en même temps que sa chevelure rousse, roide, épaisse et bouclée, semblait une crinière de lion ombrageant la face d'un tigre. L'effroi qu'inspirait cet homme était tel, qu'une de ces malheureuses, qui se livrent au premier venu dans les bouges de Paris, avait repoussé ses offres sur le seul motif que sa vue la faisait trembler.

L'autre s'appelait *Robert Saint-Clair*. Son teint était pâle, son visage sec, sa parole brève. Il avait les orbites obliquement placées, les regards furtifs et comme déviés de l'axe, les tempes creuses, la tête conique,

les cheveux rares et plats, l'air bénin, le corps grêle.

Malgré cette apparence de faiblesse, Saint-Clair était doué d'une force prodigieuse et d'un courage à toute épreuve.

Malgré sa physionomie presque douce, il surpassait son complice en férocité. C'était la terreur du bagne.

Ce fut lui qui conçut et exécuta le projet d'évasion. Les deux fugitifs s'élancèrent ensemble du haut des murailles qui entourent Rochefort. Saint-Clair ne se fit aucun mal, mais Daumas-Dupin se cassa la jambe et resta sur la place. Son compagnon le prit sur ses épaules, et, chargé de cet énorme fardeau, gêné qu'il était par le poids de ses chaînes, il fit dans les plaines marécageuses de la Charente, plus de dix lieues sans s'arrêter.

Ce fut lui, pareillement, qui conseilla l'assassinat de Montmorency, en se chargeant de la plus large part du crime.

Le crime consommé, et le butin partagé, les deux associés se séparèrent, s'enfuirent, et disparurent.

Découvert, peu de temps après, en Italie, d'où l'on obtint son extradition, Daumas-Dupin fut ramené en France, mis en jugement, condamné à mort, et exécuté.

Quant à Robert Saint-Clair, les poursuites les plus actives furent inutiles pour le reprendre.

On découvrit seulement qu'il avait traversé le Piémont, puis la Suisse, puis l'Allemagne ; puis qu'il s'était arrêté sur les frontières de la Turquie. Là, on sut qu'il avait été incorporé dans un des régiments destinés à protéger les limites des deux empires.

Au bout de quelque temps, des rapports positifs et

officiels apprirent que, dans un combat soutenu contre les hordes de pillards qui infestent ces contrées, il avait succombé, après avoir fait des prodiges de valeur ; et que l'affreux coquin, atteint d'une balle au cœur, était mort de la mort glorieuse des braves.

En 1830, par une belle journée d'automne, une nombreuse compagnie de voyageurs se pressait autour de la table d'hôte de l'*Hôtel de l'Europe*, à Valence, en Dauphiné.

La conversation vint à rouler sur les probabilités des systèmes combinés de Gall et de Lavatar, dont on s'occupait beaucoup à cette époque.

Un *Monsieur noir*, — qu'on sut, plus tard, être un des médecins de Lyon fort connu pour ses études phrénologiques, — en raisonnait surtout en vrai connaisseur.

Il soutenait notamment : que les principaux faits qui affectent notre vie laissent les traces profondes sur le visage des hommes, cet infaillible miroir de l'âme ; et que le retour des mêmes pensées, que l'obsession des remords ou des passions fortes contractaient, d'une manière constamment uniforme, les traits de la figure ; que ces traces, jointes aux signes phrénologiques désormais acquis à la science par les travaux de Gall et de Spurzheim, suffisaient pour révéler à l'observateur des penchants que la nature ou l'habitude avait donnés à chaque individu, et les actions aux-

quelles chaque individu avait dû se laisser entraîner; — qu'enfin pour lui, il ne s'y était jamais trompé.

On comprend qu'à ces derniers mots plus d'une voix s'éleva pour sommer le *Monsieur noir* de donner, *hic et nunc*, des preuves positives de sa science divinatoire; sommation à laquelle il se rendit de la meilleure grâce, en disant à chaque questionneur et à chaque questionneuse, sa bonne ou mauvaise aventure.

Les graves pièces de procédure, où la *Gazette des Tribunaux*, qui me les a fournis, a puisé tous ces détails, ne disent pas ceux ou celles qui purent avoir à se repentir de leur curiosité.

Ce qu'elles constatent seulement, c'est que la conviction fut complète, générale, et que la science du *Monsieur noir* ne trouva qu'un incrédule, — un seul!

Cet incrédule était un *Monsieur pâle* assis, silencieux, au bout de la table. Personne, si ce n'est le *Monsieur noir*, n'avait encore pris garde à lui.

— Si tout ce que monsieur vient de dire était vrai, fit observer le *Monsieur pâle*, d'une voix sombre, on devrait brûler le sorcier qui apprendrait un tel secret à la justice; — car ce serait violer le secret de la nature; — car la nature est trop bonne mère pour dénoncer ainsi ses enfants. Donc, trêve d'amères plaisanteries, monsieur. Votre système est un mensonge, et quand il semble dire vrai, ce n'est qu'une vérité de hasard. Vous le savez bien!...

— Au fait, monsieur, reprit le *Monsieur noir*, en fixant de plus en plus ses yeux de lynx sur son étrange interlocuteur, vous pourriez bien avoir raison... Car plus je vous regarde, en effet, et plus j'hésite à lire

sur votre visage, — sur votre visage d'honnête homme! — les signes accusateurs que ma fausse science y voit tracés... Si ma science disait vrai, — pardon, ce n'est pas même ici une vérité de hasard, — vous seriez... mon dieu! vous seriez tout bonnement... un assassin et un voleur...

A ces mots, l'inconnu se lève avec une impétuosité terrible, et, s'armant d'une chaise qu'il brandit avec fureur, il allait la lancer à la tête du devineur de crânes, lorsque la vue d'un gendarme, qui entra soudain dans la salle, suivi du maître d'hôtel effaré, vint tout à coup paralyser son bras.

« Un vol d'argenterie a été commis, cette nuit, tout près d'ici, cria le gendarme. Que nul ne sorte! J'ai l'ordre de chercher ici le voleur. »

Poussés, comme par un ressort électrique, tous les regards, sans exception, se portèrent incontinent sur l'inconnu.

Les objets volés furent retrouvés dans sa malle. On l'arrêta...

C'était *Robert Saint-Clair*, le complice de *Daumas-Dupin*, l'assassin de Montmorency!...

Il fut guillotiné à Versailles, où je l'ai vu, au mois de mars 1831.

LA VEUVE HOUET.

Le 13 septembre 1821, au matin, alors qu'elle se disposait à prendre son café, qu'elle avait l'habitude de préparer elle-même, par esprit d'économie, la

veuve Houet sortit de son domicile, rue Saint-Jacques, 83.

Une personne, restée inconnue, était venue l'y demander quelques minutes auparavant.

Depuis lors, la veuve Houet ne reparut plus.

Où était-elle allée? Qu'était-elle devenue? Personne n'en savait rien. Elle n'avait rien dit à personne.

Sa fille, mariée au sieur *Robert*, n'était pas plus instruite du sort de sa mère; elle ne l'avait pas vue depuis quelque temps.

La police prévenue fit des recherches. Recherches inutiles! Silence et ignorance de toutes parts.

Quoique ménagère jusqu'à l'avarice, la veuve Houet passait pour riche, dans le voisinage. On lui disait une fortune de plus de 200,000 fr.

Quoique tracassière, même violente et emportée, on ne lui connaissait aucun ennemi. Elle vivait, d'ailleurs, fort retirée, surtout depuis qu'elle avait marié sa fille à *Robert*, avec lequel elle vivait en mauvaise intelligence. Une affaire d'intérêt les avait brouillés.

Cette dernière circonstance, rapprochée de l'idée, venue à tout le monde, que la veuve Houet avait été victime d'un assassinat, fit naître des soupçons contre son gendre.

Robert fut arrêté, une première fois en 1822, puis une seconde, en 1824, mais, par deux fois relâché, après instruction, faute de charges suffisantes.

L'assassinat ne pouvant être prouvé, la veuve Houet fut déclarée absente; un curateur de ses biens fut nommé; et une pension provisoire annuelle de 1,200 fr. accordée à sa fille, la femme Robert.

Les choses restèrent en cet état pendant près de dix

années, et *Robert*, après avoir vendu le petit fonds de commerce qu'il exploitait, vivait ignoré, avec sa femme, malade et tombée presque en démence, dans la retraite qu'il s'était choisie, près de Villeneuve-le-Roi, en Bourgogne, — lorsqu'un propos de cabaret ralluma cette affaire, au moment où la prescription décennale allait l'éteindre.

Dans la solitude qu'avaient faite autour de lui ses deux arrestations et les soupçons de meurtre qui les avaient motivées, *Robert* n'avait qu'un ami qui lui fût resté fidèle.

Cet ami était un nommé *Bastien*, menuisier, homme sans probité et sans mœurs. Depuis quelque temps, *Bastien* rendait de fréquentes visites à *Robert*, avec lequel il avait des entretiens mystérieux. On les voyait souvent ensemble dans les champs, causant avec vivacité, l'un paraissant résister avec crainte à des instances vives et pressantes de l'autre ; celui-ci paraissant vaincu, à la fin, par des récriminations et des menaces.

Que se disaient-ils? Que se passait-il entre eux? Voilà ce que se demandaient, sans pouvoir le dire, tous ceux qui avaient connaissance de ces pourparlers secrets en plein vent.

La police, qui ne perdait de vue ni l'un ni l'autre, depuis la disparition de la veuve Houet, se tenait plus que jamais aux aguets.

Un jour donc que *Bastien* se trouvait, dans un cabaret hors barrières, à boire avec un ami, il se mit à déblatérer contre *Robert*, en disant que, s'il ne répondait pas à la lettre qu'il venait de lui écrire, — lettre qu'il devait mettre le lendemain à la poste, —

il déposerait entre les mains d'un homme d'affaires les billets qu'il avait de lui pour 25,000 fr., afin d'en poursuivre le paiement, avant la succession trop longtemps attendue de la *vieille*. « Ce n'est pas ce qu'il m'avait promis, ajoutait *Bastien*, pour le fameux service que je lui ai rendu... Si j'avais su... Enfin suffit! c'est fait. Faudra bien qu'il saigne, à son tour, d'une manière ou de l'autre... »

Un agent secret de police était là. Il avait tout entendu.

C'est dire que la lettre de Bastien fut saisie à la poste et le signataire placé sous la main de la justice, en compagnie de celui à qui elle était adressée, et qu'un mandat d'amener courut, au lieu d'elle, chercher à Villeneuve-le-Roi.

La lettre, entre autres menaces à *Robert*, contenait ces mots : Souviens-toi du jardin de la rue de Vaugirard, 81... Les morts peuvent revenir! »

Quelques jours après, un conseiller instructeur, accompagné du docteur Boys de Loury, et d'ouvriers fossoyeurs, était dans le jardin de la maison indiquée, maison où *Bastien* avait demeuré, en 1821. *Robert* et *Bastien* y avaient aussi été amenés séparément pour assister aux fouilles ordonnées.

Les fouilles eurent pour résultat la découverte d'un cadavre, enfoui sous une couche de chaux.

La cadavre était réduit à l'état de squelette. Il portait une corde au cou.

Dès lors, il demeura établi que la personne inhumée en ce lieu était morte, victime d'un assassinat par strangulation.

Mais quelle personne vivante avait animé ce sque-

lette? Là était tout l'intérêt de cette grave opération.

Bastien, à la vue du cadavre, changea de couleur; *Robert* demeura impassible.

Des hommes de l'art furent appelés.

M. Orfila, doyen de la Faculté de médecine, le premier consulté, crut devoir mander M. Dumoutier, mais sans rien lui faire reconnaître des raisons de criminalité qui obligeaient de recourir à son ministère.

Après avoir examiné la tète avec attention, le célèbre professeur d'anatomie jugea, par sa forme allongée d'avant en arrière, qu'elle avait appartenu à une femme. Ensuite l'état des sutures du crâne lui fit penser que cette femme devait être déjà avancée en âge. Enfin, il ajouta qu'il y avait plusieurs années qu'elle était inhumée.

L'anatomiste, continuant ses recherches, commença à parler de la personne dont il tenait la tète dans sa main, et *assura*, d'après les signes extérieurs que cette tète portait, que la personne devait avoir été avare, et disposée aux emportements, ajoutant d'autres détails qui tous se trouvèrent parfaitement d'accord avec ce que l'on connaissait de la veuve Houet.

On peut imaginer l'émouvant intérêt que présenta cet examen, surtout son résultat, à ceux qui étaient informés de ce qui l'avait motivé.

Deux siècles plus tôt, ainsi que le fit observer le procureur du Roi, une semblable divination eût conduit son auteur à un bûcher.

Mais cet intérêt fut bien plus émouvant encore lorsque le squelette, apporté à l'audience de la cour

d'assises, vint justifier cette prédiction de la lettre de Bastien : *les morts peuvent revenir*.

La morte revint, en effet; elle revint pour constater son identité, par les seuls signes crânioscopiques de sa tête.

C'est cette identité constatée qui fit condamner, en août 1833, aux travaux forcés à perpétuité, *Bastien*, l'exécuteur gagé du crime, et *Robert*, son infâme ordonnateur, l'un et l'autre soustraits, par la trop grande indulgence du jury, à l'échafaud qu'ils avaient trop bien mérité.

J'ai vu ces deux misérables à Bicêtre, avant leur départ pour le bagne de Brest.

Comme je rappelais à *Bastien* la scène terrible de l'exhumation du cadavre, — « Ce qui m'a plus torturé, me dit-il, c'est l'examen de M. Dumoutier. Sa prophétie me serra au cou comme une corde. Bien sûr, si après son horoscope, il se fût avancé vers moi, en disant voilà l'assassin! je lui aurais répondu : Oui! »

Du reste, l'aspect seul de la physionomie de *Robert*, homme cupide et d'une avarice plus sordide encore que sa belle-mère, rapprochée de celle de *Bastien*, l'assassin à gages, — tous deux ignorant lors de leur exécrable marché, que la déclaration d'absence de la morte devait les laisser trente ans sans l'argent qui en était le but — était d'une signification encore plus claire contre eux, que celle même des reliefs du crâne de leur victime.

GUILLAUME GRANIÉ.

Lors de ma première inspection dans la petite maison d'arrêt de Muret et dans la maison de justice de Toulouse, en 1841, on gardait encore, dans ces deux prisons, le souvenir d'un drame affreux qui s'y était passé dix ans auparavant.

A Muret, un brigand, Guillaume *Granié*, de Gaillac, le même qui avait eu la férocité d'assassiner sa femme et de lui couper la tête après, avait ajouté un crime de plus à cette horrible attentat, en assommant, avec le couvercle d'un baquet, l'un de ses compagnons de geôle, et cela sans provocation aucune, et par pur instinct carnassier. Déjà même il s'était jeté sur un autre détenu pour lui faire subir le même sort, lorsque, accourus aux cris de la première victime, le concierge et ses aides étaient parvenus, non sans danger, à s'en emparer et à le livrer à la justice pour une seconde instruction.

A Toulouse, où il avait été transféré pour passer aux assises, *Granié* avait juré d'échapper à l'échafaud par le suicide. « C'est moi qui m'exécuterai moi-même, — disait-il, — et cela malgré toutes les précautions que vous prenez pour vous donner à vous seuls ce plaisir. »

Granié, gardé à vue jour et nuit, avait résolu de se laisser mourir de faim.

Cette résolution, *Granié* l'accomplit, en restant, pendant soixante-trois jours, sans rien prendre qu'un

peu d'eau de puits. Au bout de ce temps, il mourut dans d'atroces convulsions, sans vouloir recevoir les secours de la religion, malgré les prières instantes du prêtre.

Le corps d'une organisation vigoureuse et d'une taille de cinq pieds un pouce, ne pesait plus que 52 livres.

Quant à son crâne, l'examen attentif qu'en fit l'habile médecin de la prison donna lieu aux constatations suivantes :

On a trouvé une saillie très-marquée immédiatement au-dessus et derrière le trou auditif, signe de l'instinct carnassier ou de la *destructivité*. Sur la partie moyenne et au sommet de la tête, Gall indique trois protubérances indicatives de la *merveillosité* et amour de Dieu, de la *bienveillance* et de la *vénération*. Chez Granié, dépression prononcée dans cette partie du crâne. Enfin, sur la même ligne, on a découvert une bosse énorme à l'endroit où Gall place le siége de la *fermeté* de l'*opiniâtreté*, de la *persévérance*.

Est-il rien de plus concluant? ou de plus propre, du moins, à fournir au problème phrénologique l'un de ses éléments de solution?...

VIDOCQ.

Un homme s'est rencontré, d'une audace d'esprit extraordinaire, d'une témérité de courage inouïe,

d'une fertilité d'inspiration incroyable, d'une force et d'une adresse de corps prodigieuses.

Cet homme, qui appartenait à la fois au monde des honnêtes gens et au monde des coquins, fut longtemps la sauve-garde de l'un et la bête noire de l'autre.

Ancien forçat (pour faux dans un passe-port), et chef de la police de sûreté, cet homme participant des deux natures de ce double monde, présentait des contrastes de caractère, de mœurs et de conduite étranges.

Non moins bavard que discret, non moins dissimulé que vantard, non moins brave que fanfaron, cet homme avait toutes les qualités de ses vices, et tous les vices de ses qualités.

D'ordinaire, son verbe était aussi énigmatique que son silence, et sa ruse aussi ambiguë que son aplomb.

Peu sérieux en apparence, il ne faisait rien à l'étourdie. Quoique aussi prompt à exécuter qu'à concevoir, l'acte chez lui ne précédait jamais la pensée. Ses coups de hasard étaient presque toujours des coups de calcul, et ce qu'il semblait le plus faire *ex abrupto* était ce qu'il avait le plus médité.

Commun de langage et vulgaire d'aspect, il était fin d'esprit et distingué de sentiment. Son cœur était aussi bon que ses manières étaient brusques. On eût pu l'appeler le bourru bienfaisant.

Genéreux jusqu'à la prodigalité, dévoué jusqu'à l'abnégation, reconnaissant jusqu'au sacrifice, il se montrait parfois ménager jusqu'à la pingrerie, rancunier jusqu'à la haine, haineux jusqu'à la vengeance, vindicatif jusqu'à l'embûche et à la trahison.

Utile qu'il était, et qu'on le proclamait partout, à la

police, il s'y croyait nécessaire, et cette croyance faisait qu'il s'enthousiasmait de lui-même au point que, pour peu qu'on doutât de son indispensabilité, il convertissait, pour vous en convaincre, l'apparence en réalité et la recherche en trouvaille.

Témoin le fameux vol, dit *de la barrière Fontainebleau*, que j'aurai occasion de raconter plus tard.

Pour surfaire son habileté, il fallait bien qu'il surfît le danger. Aussi, des diverses figures de rhétorique, qu'il connaissait sans les avoir jamais apprises, celle qu'il affectionnait le plus était l'amplification et l'hyperbole. Ses rapports de police en étaient pleins. La vérité y était toujours brodée. J'en ai lu d'extravagants. Ce n'était pas que les filous qu'il aimait à *mettre dedans*. Il y mettait parfois aussi la police. Témoin encore le vol ou plutôt la fameuse mystification du vol de la barrière Fontainebleau, dont je parlais tout à l'heure.

Sa probité avait les même défauts. Elle était exagérée dans ses actes comme la vertu dont on doute. Son titre d'ancien forçat faisait qu'on doutait de la sienne; et cependant la supercherie, devenue faux, qui le conduisit au bagne dans sa jeunesse, n'avait rien en soi qui dût sérieusement le faire suspecter. Mais sa condamnation n'en fut pas moins le boulet qu'il traîna toute sa vie, et la supercherie qui la motiva n'en fut pas moins le mot de l'énigme de son existence, — la tromperie en ayant toujours formé le fond. Sa vie entière en fut tissée.

Le physique de cet homme extraordinaire répondait parfaitement à son moral.

D'une taille moyenne et bien prise, mais vigou-

reusement charpentée, il portait fièrement sur un cou court et nerveux, une forte tête, légèrement penchée à gauche, ombragée d'une chevelure épaisse, de couleur fauve. Son front était large comme sa poitrine. Il avait le nez épaté, les narines ouvertes et velues, les oreilles séparées de la tête, la bouche grande et gaillarde, les lèvres contractées et gouailleuses, les joues pleines et fermes dans l'âge mûr, flasques et pendantes dans la vieillesse, les pommettes saillantes. Ses yeux étaient ronds, verts, petits, perçants. Ils brillaient parfois, comme des escarboucles, sous des sourcils fournis, arqués, proéminents. Son ventre était rondelet, ses épaules larges, son pied petit, ses bras courts et terminés par des mains nerveuses et poilues.

Sa physionomie mobile prenait l'expression et la teinte qu'il voulait lui donner. Il y régnait plus de ruse encore que d'intelligence.

Sa parole était enrouée. En colère, il rugissait. Son rire était moins un rire qu'un ricanement.

Il marchait vite, et, quoique infatigable, il transpirait facilement. L'odeur qu'il exhalait alors vous montait moins au nez qu'à la gorge. Le cabinet du chef de la 1re division, M. Le Crosnier, auquel ressortissait le service des prisons, et où, dès lors, j'ai eu souvent l'occasion de rencontrer le personnage, en 1832, avait besoin de fumigations guitoniennes chaque fois qu'il en sortait.

Cet homme, — ai-je besoin de le nommer, — c'était *Vidocq*.

Un jour, en 1837, M. Fossati, l'un des premiers phrénologues de l'Europe, fut invité, par l'avocat Charles Ledru, à examiner le crâne d'une personne

qu'on lui amena et dont on lui demanda la permission de taire le nom.

Après l'avoir attentivement exploré et palpé, M. Fossati déclara que jamais il n'avait rencontré un cerveau pareil. Il fit remarquer, à tous ceux qui étaient là, le beau et large front qu'il avait sous la main, les admirables proportions de la tête, etc., et le résumé de son opinion fut textuellement cette parole, dite à Charles Ledru :

« Il y a, dans l'inconnu que vous me présentez, trois personnes distinctes en une :

» Un *lion*, un *diplomate*, et une *sœur de charité.* »

Portrait parfait de ressemblance, mais qui eût encore été plus parfait de vérité si, à son triolet crânioscopique, le savant eût ajouté cet autre triolet physionomique :

Singe, renard, et vieux blagueur.

LACENAIRE.

L'individualité la plus saillante qu'ait produite la criminalité moderne, la criminalité de tous les temps peut-être, — est, sans contredit, Lacenaire.

Qu'un jeune homme, né de parents vicieux, sans éducation, sans instruction, sans appui, déshérité de la nature comme de la fortune, faible de corps autant que d'esprit, dominé par de bas instincts, des goûts dépravés, des passions désordonnées, se livre

au vol, pour satisfaire ses penchants mauvais, et, dans un moment d'égarement, de colère, ou d'ivresse, pousse le délit jusqu'au crime, et le crime jusqu'au meurtre, c'est ce qui se peut concevoir, c'est ce qui se voit, hélas ! tous les jours.

Mais qu'un homme, dans la force de l'âge et de la raison, appartenant à une famille honorable, ayant reçu, dans un séminaire, l'éducation religieuse de ses jeunes années, dans le collége d'une grande ville une instruction littéraire supérieure, dans un régiment bien commandé les principes de l'ordre et de l'honneur; doué d'ailleurs d'une intelligence hors ligne, d'une élocution brillante, d'un caractère séduisant, d'un physique attrayant, d'une constitution privilégiée, d'une force d'âme peu commune, sans penchant prononcé pour aucun vice dégradant, se soit fait sciemment, délibérément, froidement, et, en quelque sorte, philosophiquement, voleur, faussaire, assassin, voilà ce qui est inexplicable, et ce qui était sans exemple, avant que Lacenaire eût fourni cet exemple au monde épouvanté de ses forfaits.

On se souvient que Lacenaire fut traduit, en novembre 1835, devant la cour d'assises de la Seine, avec deux de ses complices, Avril et François, libérés, comme lui, de la maison centrale de Poissy, pour avoir, entre autres crimes, tenté d'assassiner, avec le dernier, de guet-apens, et en vue de le voler, un garçon de caisse, rue Montorgueil; et pour avoir, quelques jours auparavant, commis un double assassinat, suivi de vol, en plein jour, sur un nommé Chardon et sa vieille mère, au lit, malade, dans le passage du *Cheval Rouge*, rue Saint-Martin; après quoi, vêtu

du manteau volé de sa victime, Lacenaire était allé, ainsi qu'Avril, prendre un bain aux *Bains chinois*, pour se laver du sang dont ils étaient couverts, et passer ensuite gaîment leur soirée au théâtre des *Variétés!*...

J'ai cité, p. 66, un mot atroce de cet homme ; en voici quelques autres : « En politique, comme au jeu, on ne peut être que dupe ou fripon. La politique est une passion ; on joue sa tête pour une passion. Ma passion à moi c'est l'or. J'ai horreur du vide dans ma poche. Les moyens doivent être en harmonie avec le but Je tue un homme comme je bois un verre de vin, etc. »

Comme chez certains aliénés, il n'est pas rare de rencontrer, chez certains scélérats, une grande rectitude de jugement unie à une grande rectitude de conduite, et cela sans déviation aucune de la ligne droite, dans tous les raisonnements comme dans tous les actes de leur vie, excepté en un seul point, — un seul ! — où la raison se trouve éclipsée, absente...

Chez Lacenaire, comme chez beaucoup d'autres criminels, mais à un plus haut degré, chez lui, en raison de son plus haut degré d'instruction et d'intelligence, — ce point, — le seul qui fît défaut, — c'était la conscience. La conscience, chez lui, était totalement paralysée, atrophiée, morte. C'était la *muette*, comme l'appellent les coquins dans leur énergique argot.

Et ce mutisme, cette atrophie, cette mort de la conscience, ne croyez pas que ce lui fût un mal d'aventure, un mal contracté dans la contagion de Poissy, comme on l'a dit. Ce mal, il l'avait en lui-même, et il n'a fait que l'importer à Poissy, où il s'est seulement fortifié et accru de tout ce qu'a pu y superposer de dépravation son contact avec les autres condam-

nés. Ce mal lui venait de sa nature, comme aux muets de naissance leur surdi-mutité.

Voilà pourquoi rien de ce qui émeut, rien de ce qui touche les cœurs sensibles n'effleurait même l'épiderme de cette âme de cristal.

C'est ce qu'exprima si bien Me Brochant, son avocat d'office, dans ces éloquentes paroles adressés aux Jurés : « Le cœur de cet homme ! il est de marbre. Son âme ! elle est pétrifiée. Pas l'ombre d'un remords; pas le plus faible aiguillon de repentir ! Indifférent comme la matière, il ne connaît pas plus la crainte que l'espérance. Il tue sans la moindre émotion. Ses nuits mêmes sont exemptes de songes et de terreurs. Cette froide insensibilité à la vue de ses victimes ; cette tranquillité, ce calme devant vous, qui n'ont rien d'affecté; ce sourire perpétuel sur ses lèvres ; cette liberté d'esprit qui lui permet de composer des vers, une chanson, à la veille de son jugement ; cette attitude à l'audience où il semble attacher plus de prix à une discussion littéraire que d'importance à l'arrêt de la Justice ;... cette confiance enfin dans l'athéisme, et ce sang-froid devant l'échafaud... Tout cela me frappe, et me confond, et me bouleverse et me fait croire que cet homme, qui se proclame un sage, n'est rien qu'un maniaque, un malade, un aliéné, un fou !... Voyez avec quelle placidité il attend votre verdict ! Voyez comme il s'accuse lui-même, comme il appelle vos rigueurs ! Il y compte. Eh bien ! trompez-le dans son attente. La mort pour tant de forfaits ? La mort pour cet homme qui s'en rit et qui la brave ! Non ! non ! Ce serait trop peu. Enfermez-le, garrottez-le ; mettez-le dans l'impossi-

bilité de nuire; mais ne le tuez pas. Que chargé de chaînes, vêtu de la livrée du crime, il voie et sente s'écouler, sans espoir, une vie d'opprobre et de honte. Qu'il soit condamné à vivre !... »

Il fut condamné à mort, et exécuté, le 8 janvier 1836, avec Avril, bras dont il était la tête. — François fut condamné aux travaux forcés. — Lacenaire avait 34 ans, Avril 25.

Pour ne pas laisser croire aux masses que l'on peut avoir vécu aussi criminellement et mourir avec la sérénité d'un honnête homme, le garde des sceaux, M. Persil fit décrire dans la *Gazette des Tribunaux*, les derniers moments de Lacenaire comme ceux d'un lâche, etc. — Mais la vérité est, — et cette vérité, je la tiens de la bouche même du vénérable abbé Montès, qui l'assista sur l'échafaud. — « qu'il mourut, comme il avait vécu, sans peur comme sans remords;... et dans l'impénitence finale. » ajouta en soupirant le pieux prêtre.

Le jour même de l'exécution, les cadavres des deux suppliciés furent livrés au scalpel des anatomistes. Voici le résultat de l'examen crânioscopique auquel leur autopsie a donné lieu.

Avril, d'une stature médiocre, avait des formes athlétiques. La tête est grosse, large, développée sur les côtés, etc., etc.

Lacenaire paraît un peu moins grand qu'Avril; ses formes sont mieux prises et ont quelque chose de plus distingué. Son front est assez élevé, mais fuyant en arrière; ses tempes sont larges; sa figure, qui est allongée, présente un caractère assez régulier et c'est avec un profond sentiment de peine que l'on contem-

ple cette figure qui eût dû n'annoncer que des qualités nobles et élevées, et qui n'a été que le masque trompeur d'une âme dépravée et odieusement criminelle. Toutefois, en examinant cette tête, on reconnaissait qu'il avait fallu tous les efforts du vice pour la dégrader. Lacenaire avait des organes qui, d'après les phrénologistes, eussent pu neutraliser ses mauvais penchants. Mais il s'est menti à lui-même. Il a voulu être et a été ce qu'il fut. Chez lui, d'ailleurs, l'organe de la *destructivité* était très-caractérisé; celui de la ruse était énorme; celui du vol un peu moins; celui du sentiment religieux manquait complétement. L'organe de la persévérance, de la fermeté et celui de la vanité étaient fort développés, surtout le dernier. C'est cet organe, que les phrénologistes désignent sous le nom d'*approbativité* et qui détermine l'amour-propre, qui certainement a le plus puissamment contribué à donner à Lacenaire son affreuse célébrité, etc.

La chirognomonie a voulu dire aussi son mot sur Lacenaire. Voici l'étude de main qu'en a faite un poëte, Théophile Gautier.

LA MAIN DE LACENAIRE

Tout près de moi, la main coupée
De Lacenaire, l'assassin,
Dans des baumes puissants trempée,
Est gisante sur un coussin.

Curiosité dépravée !
J'ai touché, malgré mes dégoûts,
Du supplice encore mal lavée,
Cette chair froide au duvet roux.

Momifiée et toute jaune,
Comme la main d'un Pharaon,
Elle allonge ses doigts de faune
Crispés par la tentation.

Un prurit d'or et de chair vive
Semble titiller de ses doigts
L'immobilité convulsive,
Et les tordre comme autrefois.

Tous les vices, avec leurs griffes,
Ont, dans les plis de cette peau,
Tracé d'affreux hiéroglyphes,
Lus couramment par le bourreau.

On y voit les œuvres mauvaises
Écrites en fauves sillons,
Et les brûlures des fournaises
Où bouillent les corruptions,

Les débauches, dans les Caprées
Des tripots et des lupanars,
De vin et de sang diaprées,
Comme l'ennui des vieux Césars !

En même temps, molle et féroce,
Sa forme a, pour l'observateur,
Je ne sais quelle grâce atroce :
La grâce du gladiateur;

Criminelle aristocratie,
Par la varlope ou le marteau
Sa pulpe n'est pas endurcie,
Car son outil fut un couteau.

Saints calus du travail honnête,
On y cherche en vain votre sceau;
Vrai meurtrier et faux poëte,
Il fut le Manfred du ruisseau.

CHAPITRE IX

CONCLUSION MORALE DES FAITS ORGANIQUES ET DES SIGNES MENTIONNÉS DANS LES DEUX CHAPITRES PRÉCÉDENTS.

En supposant vraie, et mathématiquement prouvée, la signification morale que j'ai attribuée à chacun des divers signes physiques que présente l'organisation anatomique de l'homme, et spécialement la configuration de son cerveau, — doit-on, peut-on induire de là, que l'homme est l'instrument aveugle et passif d'une fatalité à laquelle rien ne peut le soustraire, et que, ses actions étant les effets nécessaires d'une cause dont le fondement réside dans son organisation même, il parcourt inévitablement une ligne tracée d'avance, et dont rien ne lui permet de s'écarter?

Cette question physiologique est de la plus haute gravité, — d'autant qu'elle se complique d'une autre, qui n'est pas moins grave : la question théologique de la chute originelle, qui a rendu l'homme « serf du péché. »

Cette double question, qui n'est autre que celle du libre arbitre, comporte des développements qui ne peuvent trouver leur place ici. Je l'ai approfondie et traitée sous ses deux aspects, dans l'ouvrage que je me propose de publier prochainement, sous ce titre : *Organologie des Passions*, — ouvrage dans lequel le lecteur trouvera, je l'espère, la solution du grave problème posé.

Ici, je ne puis que me borner à dire qu'on se tromperait doublement si, abusant du principe de causalité, on en concluait que l'homme n'a aucun pouvoir sur la direction de ses actions, par ce motif qu'elles sont la conséquence forcée et inévitable, soit de la servitude héréditaire du péché, soit d'un mode donné d'organisation.

Pour ne parler, en ce moment, que de l'organisation, nous naissons, sans contredit, avec un type originel dont il n'est point en notre pouvoir d'arrêter les évolutions. Grand, moyen, petit, gros ou fluet, fort ou faible, chacun a sa forme, son tempérament ; et ce qui s'entend du corps en général s'applique également à l'organe cérébral en particulier, dit fort bien le docteur de Lasiauve.

Mais, si la formation de nos parties obéit ainsi forcément à un plan primitif résultant des lois génésiques, est-ce à dire, pour cela, que la violence de nos passions devra forcément toujours faire fléchir nos déterminations sous leur joug?

Nullement.

Et la première raison à en donner, c'est que les forces d'attaque des passions sont proportionnées d'ordinaire à nos forces de résistance. Les forces

d'attaque, c'est-à-dire les impressions, sont molles chez les sujets faibles de tempérament et de caractère. Si elles arrivent violentes, impétueuses, au siége de l'entendement, dans une constitution énergique, elles y rencontreront une volonté également forte contre laquelle il sera possible qu'elles se brisent. La réaction sera proportionnée à l'action ; le même fluide nerveux en sera la mesure.

Dans ce cas, la volonté pourra modifier et changer complétement le caractère natal, de la même manière qu'un acide peut changer une couleur et la remplacer par une autre, soit primitive, soit mélangée.

D'un autre côté, l'expérience prouve que l'organisation de l'homme est d'une souplesse à se prêter à toutes les modifications, physiques et morales, que peuvent lui faire subir les influences auxquelles on la soumet.

Ne voit-on pas, par exemple, les meilleures constitutions s'appauvrir au sein des villes et du repos, et, par contre, les plus chétives se fortifier par une bonne nourriture, le grand air et le travail des campagnes?

Ne voit-on pas souvent le *tempérament naturel*, c'est-à-dire celui qui naît avec les individus ou dont ils apportent les dispositions en venant au jour, se transformer en un *tempérament acquis*, c'est-à-dire en celui qui se forme, chez les individus, par la longue persistance des impressions accidentelles auxquelles ils sont exposés?

Ne voit-on pas, enfin, le système musculaire se développer, se modifier, se redresser par les exercices gymnastiques auxquels on soumet le corps et ses membres? Pourquoi la maniere dont on use de la

gymnastique intellectuelle et morale n'aurait-elle pas le même pouvoir sur le cerveau?

A cette dernière question on répond que la gymnastique intellectuelle et morale, autrement dite l'éducation, ne peut efficacement agir sur une boîte osseuse dont la consistance s'oppose nécessairement à l'influence de cette action ; — ou que, si cette influence peut s'exercer, jusqu'à un certain point, sur le crâne de l'enfant ou de l'adolescent, alors qu'il n'est pas encore entièrement formé, elle ne peut qu'être absolument nulle ou sans effet sur le crâne de l'homme mûr, de l'homme fort, alors qu'il a acquis le degré de développement et de solidité qui doit désormais demeurer invariable.

Pour repousser cet argument qui, de prime abord, paraît presque irréfutable, il suffit de se bien pénétrer du résultat acquis à la science par deux démonstrations physiologiques, que je vais essayer de bien faire comprendre au commun de mes lecteurs.

La première est relative à la formation même du crâne et du cerveau, et à leurs modifications successives suivant les âges.

Avant la naissance, l'enveloppe du cerveau n'a pas de solidité : quelques points seulement, sur chacune des pièces qui seront les os du crâne, se solidifient en rayonnant.

Au moment de la naissance, l'ossification du crâne commence à marcher rapidement. Jusqu'au complet développement de l'individu, le crâne manque, jusqu'à un certain point, d'épaisseur ; plusieurs de ses parties restent extrêmement minces, et ne s'endurcissent qu'avec l'âge...

Pendant ce temps-là, que fait le cerveau, renfermé dans cette boîte osseuse? Le cerveau croît et se développe successivement, et, en croissant et se développant ainsi, il imprime sa forme à la surface de la boite qui se trouve en contact avec lui.

De sorte que ce n'est pas le cerveau qui se moule sur le crâne, comme on le croit communément, mais bien le crâne qui se moule sur le cerveau, — l'os, malgré sa dureté, cédant aux efforts incessants d'une substance molle et fibreuse, le *diploé*, qu'il renferme entre ses deux lames; « substance spongieuse qui reçoit une alimentation du cœur et rend le crâne animé, ainsi que l'a constaté Cuvier, etc. » (BÉRAUD.)

Après la naissance, le crâne continue à céder ainsi progressivement au cerveau, jusqu'à ce que celui-ci ait cessé de grossir, et les parois, jusqu'alors très-minces, de la boîte osseuse du crâne, continuent de même à se mouler exactement et sans effort sur le cerveau. Il y a là continuellement, comme Gall a pu le constater, usure, sécrétion, nutrition, décomposition, recomposition. A mesure que les molécules osseuses du crâne sont absorbées, d'autres sont sécrétées et viennent prendre leur place ; tant que dure le grossissement parallèle du crâne et du cerveau, la sécrétion l'emporte sur l'absorption ; le crâne et le cerveau cèdent moins qu'ils ne reçoivent... (YSABEAU.)

Mais, quand le grossissement a cessé, qu'arrive-t-il ? Qu'arrive-t-il, quand l'homme, parvenu à l'âge de maturité, possède un crâne et un cerveau complets et invariables l'un et l'autre désormais ?

Ici se produit la seconde démonstration physiologique que j'ai annoncée plus haut.

Cette démonstration est relative à un autre phénomène plus généralement encore ignoré que le premier, à savoir : le grand fait physiologique du renouvellement incessant, depuis la naissance jusqu'à la mort, de toutes les parties dont se composent les êtres animés, l'homme de même que les animaux.

Par la nutrition, d'une part, — par la transpiration et les autres fonctions vitales, de l'autre, — l'homme physique reçoit et perd, à chaque instant de son existence, des parcelles de lui-même. La renovation est complète, périodique, — ce que je prouve jusqu'à l'évidence, par des autorités irréfragables, dans mon *Organologie des Passions*...

De là, les modifications, si souvent remarquées, dans la manière de voir et d'agir de presque tous les hommes, dans le cours de leur carrière, — modifications qu'on attribue à la versatilité des opinions individuelles ou des circonstances politiques, alors que, le plus souvent, elles ne sont que le produit des changements apportés dans l'humeur, le caractère, le tempérament, par le renouvellement incessant du crâne et du cerveau de chaque individu.

A mesure que des parcelles partent et que d'autres arrivent, soit au cerveau, soit au crâne, chacune de celles-ci prend sa place régulièrement, pour continuer la tête de l'être vivant; celles qui composent le crâne doivent, par l'effet naturel de cette renovation de tous les instants, prendre et, par conséquent, révéler la forme de la partie supérieure du cerveau en contact direct avec la surface interne du crâne. C'est la base de la phrénologie.

Il suit de là, qu'au fur et à mesure que l'être hu-

main, — enfant, d'abord, adolescent ensuite, puis homme, — grandit et se développe, il se manifeste en lui des aptitudes, des inclinations, bonnes ou mauvaises, correspondant aux circonvolutions de son cerveau, — inclinations, circonvolutions, dont le développement simultané varie, d'un individu à un autre, et plus encore chez le même individu, à diverses époques de son existence ; — d'où les formes extérieures si variées des crânes humains ; — d'où les changements profonds que peut offrir le crâne du même individu, observé à différentes périodes de sa vie.

Livrez l'être humain à lui-même, sans guide, sans principes, il pourra lui arriver de s'abandonner à de mauvais instincts ; les circonvolutions du cerveau qui correspondent à ces mauvais instincts, deviendront prépondérantes ; s'il n'emploie pas la force de sa volonté à les dominer, ils le maîtriseront, alors qu'il y aura eu, qu'il y aura toujours, un moment où il ne tenait, ou il ne tiendra qu'à lui de les empêcher de le dominer, quand même son éducation n'aurait pas été dirigée dans ce sens. (Ysabeau.)

Donc, le champ de la liberté humaine n'est pas tellement empoisonné des mauvaises herbes que le péché originel ou les vices de notre organisation y ont semées, qu'un sarclage intelligent et persévérant ne puisse y faire place à quelque bonne et fructueuse plante.

Il suffit, pour cela, que la volonté y tienne le sarcloir d'une main infatigable.

Il est vrai que le principe potentiel, ou la faculté de pouvoir vouloir, et de vouloir toujours avec fermeté, qui est la plus haute expression de la force

morale, exige une solidité de nerfs, d'intelligence et de cœur, qui se rencontre rarement dans une même organisation. Mais la nature a pourvu à ses défaillances, par les trêves qu'elle a ménagées dans l'action même de l'organisme.

La plupart des fonctions s'exécutent, en effet, d'une manière intermittente et peuvent même demeurer inactives. La digestion, par exemple, n'est point incessante, la force musculaire n'est pas sans cesse mise en jeu, etc.

Eh bien! il en est de même des facultés morales et intellectuelles. Les passions, notamment, offrent des intervalles pendant lesquelles l'homme est soustrait à leur tyrannie.

C'est dans ces moments de silence, dit le docteur de Lasiauve, qu'ayant le loisir de mesurer le danger des passions, l'homme peut, par de bonnes résolutions, se prémunir contre leur retour ou leur entraînement. Aussi, la religion fait-elle, à bon droit, un précepte d'une continuelle vigilance sur soi-même, de la fuite des tentations.

« Ainsi, toujours, quoique souvent elle fléchisse sous le coup de leur impétuosité, la volonté libre apparaît au-dessus de passions, et indépendante de leur cause, c'est-à-dire de l'organisation. »

Une dernière remarque reste à faire sur ce point capital, — c'est que la nature montre une prédilection marquée, on pourrait dire exclusive, pour les facultés dont elle a doté l'universalité des êtres vivants, c'est-à-dire pour les facultés animales, pour les facultés qui assurent et conservent tout à la fois l'existence des espèces et des individus; —

Prédilection que le docteur Voisin induit principalement de ce que les instincts, les penchants de la brute sont les premiers à paraître dans la vie et à nous donner une existence analogue et conforme à eux-mêmes, dominateurs qu'ils sont encore presque toujours dans l'adolescence et la jeunesse. —

Tandis que les facultés morales et intellectuelles, qui sont les dernières à paraître, sont, en même temps, les premières à s'affaiblir, par suite des progrès de l'âge, et peuvent, sans compromettre la vie, ne jamais avoir de manifestation, ainsi qu'on le voit chez les idiots, ou disparaître momentanément, et quelquefois même complétement, ainsi qu'on le voit chez les aliénés, — alors que, au milieu des obstacles, n'importe de quel ordre, qui s'opposent à la formation d'une tête humaine, la nature parvient presque toujours à former l'homme animal.

D'où cette conséquence que, de toutes les facultés qui ont été données à l'homme, les facultés qu'il partage avec les animaux sont extraordinairement actives et vivantes par elles-mêmes, — tandis que les facultés morales et intellectuelles ont besoin de l'animation des objets extérieurs et, en quelque sorte, d'une seconde création, pour acquérir tout le développement dont elles sont susceptibles, pour devenir principes déterminants d'action. (Voisin.)

D'où cette conclusion de la morale évangélique, qui a si bien reconnu les différents degrés de force du libre arbitre : « Que Dieu ouvre aux faibles les trésors de sa miséricorde, et que chacun de nous sera jugé moins d'après ses œuvres que suivant les dons qu'il aura reçus. »

D'où cette conclusion de la morale sociale, qui n'est que trop souvent, hélas ! plus en théorie qu'en faits : que si la société est en droit de demander beaucoup à ceux qui ont reçu beaucoup, elle ne doit demander que peu à ceux qui n'ont reçu que peu :

Cui multum datum, multum quæretur ab eo.

CHAPITRE X

L'ARGOT DES COQUINS.

Dans son acception la plus étendue, le mot *argot* signifie tout langage, plus détourné que dérivé de la langue mère, qui s'emploie, dans tous les métiers, pour exprimer certaines choses, certains arts qui s'y rapportent exclusivement, et qu'on rendrait mal par un vocable commun, ordinaire. La science a son argot, et aussi les arts, le théâtre, le barreau; la magistrature, le gouvernement lui-même ont leur argot, comme la finance a le sien, et aussi le commerce, l'industrie, l'imprimerie, etc., etc.

Mais c'est plus particulièrement au jargon des coquins que le mot argot s'applique, dans son acception propre, habituelle.

C'est de cet argot-là seulement que j'ai à parler.

Et d'abord, d'où vient le mot *argot?*

Vient-il, par une légère transposition de lettres, du fameux bélître *Ragot*, qui vivait du temps de Louis XII, et d'où l'on a fait *ragoter*, qui signifie geindre, grom-

meler, murmurer en se plaignant, comme font les gueux, au dire de Le Duchat, dans ses *notes* sur Rabelais ?

Ou, vient-il du nom de la ville d'*Argos*, en Grèce, parce qu'un grand nombre de mots de la langue argotique sont tirés du grec, au dire de Furetière?

Ou mieux d'ἀργοσ, *otiosus*, qui est le mot *jargon* à peine modifié, au dire de Charles Nodier?

Ou bien peut-être d'*Argus*, symbole de la vigilance que tous les efforts des malfaiteurs tendent à mettre en défaut, comme se le demande Francisque Michel? Ou vient-il du mot latin *ergo*, par assimilation à l'*ergo* des écoles, manière de parler qui n'était usitée que là, au dire de M. Clavier?

Ou bien, ce qui est à peu près la même chose, vient-il du mot *ergoterie*, qui se disait, au XVIIe siècle, *argoterie*, d'où nous avons fait *argutie*, comme le dit M. Cousin, en son livre sur madame de Sablé?

D'où que vienne l'origine du mot, voici l'origine de la chose :

« Il y a, à l'extrémité de tous les abaissements et de toutes les infortunes, une dernière misère qui se révolte et qui se décide à entrer en lutte contre l'ensemble des faits heureux et des droits régnants; lutte affreuse où, tantôt rusée, tantôt violente, à la fois malsaine et féroce, elle attaque l'ordre social à coups d'épingle par le vice et à coups de massue par le crime Pour les besoins de cette lutte, la misère a inventé une langue de combat. »

Cette langue est l'*argot*.

Il n'y a pas à douter que les voleurs des anciens temps n'eussent leur argot comme ceux de nos jours,

c'est-à-dire un langage spécial dont ils se servaient, soit pour communiquer entre eux, soit pour dérober la connaissance de leurs secrets à la justice et de leurs projets à leurs victimes. Les mêmes nécessités engendrent les mêmes moyens d'y parer.

Mais l'histoire et la poésie anciennes ne nous ont rien laissé des exploits et du langage des Cartouches et des Mandrins d'Athènes et de Rome, rien des grands hommes inconnus *quos fama obscura recondit*, comme dit Virgile.

L'histoire et la poésie du moyen âge se sont montrées moins puristes, chez nous, car les écrits de ce temps sont émaillés de mots argotiques, et, depuis, l'argot est allé toujours en se perfectionnant, en s'enrichissant, en se généralisant à tel point, qu'il n'y a, à présent, dit un auteur du xve siècle, « si chestive cambrouse qui ne rouscaille le jargon (si misérable chambrière qui ne parle argot). » — « Aussi est-il certain, dit Henry Étienne, que le jargon, par le moyen duquel les larrons s'entretiennent et leurs bandes s'entre-correspondent, ne fut jamais en si grande perfection. »

L'*argot* s'était même élevé, au xve siècle, jusqu'au ton de la littérature : « Littérature toujours pittoresque, et plus folle et grotesque dans les expressions et les images, à mesure que le sujet devient plus sombre et plus terrible, des idées de cachots et de supplices travesties en bouffonneries, un vrai carnaval de la pensée où la mort joue toujours un rôle de folie. » (*Les Mauvais garçons.*)

Les *Deux Testaments* du fameux poëte de ce temps-là, François Villon, voleur de profession, ainsi que

son *Jargon* et ses *Répues franches*, poésies écrites en argot, et où il n'est question que de coquins, avaient obtenu l'admiration du célèbre Clément Marot (1), et Montaigne disait, à ce propos, qu'il aimait mieux que son fils « apprinst aux tavernes à parler qu'aux escholes de la parlerie. » (*Essais*, III, 8.)

Quoi d'étonnant, d'après cela, que MM. Royer et Auguste Barbier, dans *Les Mauvais garçons*, Balzac, dans plusieurs de ses ouvrages, Eugène Sue, dans ses *Mystères de Paris*, Victor Hugo, dans *le Dernier jour d'un condamné* et dans *les Misérables*, nous aient initiés à la connaissance de l'argot, et qu'un savant, correspondant de l'Institut, M. Francisque Michel, en ait fait une étude spéciale, approfondie, couronnée par l'Académie, en un gros volume in-8°, sous ce titre : *Étude de philologie comparée sur l'argot!* Paris 1856. Imprimerie F. Didot; librairie Lécrivain et Toubon.

Au fond, et en soi, qu'est-ce que l'argot?

Personne plus éloquemment, plus pittoresquement, n'a répondu à cette question, que l'auteur du livre des *Misérables*.

» L'argot n'est autre chose qu'un vestiaire où la lan-

(1) Voir la préface de Clément Marot en tête de son édition des œuvres de cet argotier fameux. La *Légende de Maître Pierre Faifeu*, par l'argotier Bourdigné n'est pas moins curieuse. Voir encore comme curieux en ce genre la *Vie généreuse des matois, gueux, bohémiens, et cagoux*, contenant leurs *façons de vivre, subtilités* et *jargon*, par Péchon de Ruby; et le *Jargon*, ou *langage de l'Argot réformé comme il est en usage à présent, composé par un pilier de boutanche qui maquille en molache en la Vergne de Tours*, publié à Troyes, chez Yves Girardon, 1660.

gue ayant quelque mauvaise action à faire se déguise. Elle s'y revêt de mots-masques, et de métaphores-haillons. De la sorte elle devient horrible. (T. VII, p. 386.)

» Elle ne marche plus, elle clopine ; elle boite sur la béquille de la Cour des miracles, béquille métamorphosable en massue ; elle se nomme truanderie ; tous les spectres, ses habilleurs, l'ont grimée ; elle se traîne et se dresse, double allure du reptile. Elle est apte à tous les rôles désormais, faite louche par le faussaire, vert-de-grisée par l'empoisonneur, charbonnée de la suie de l'incendiaire ; et le meurtrier lui met son rouge (p. 387.)

» L'argot, c'est le verbe devenu forçat (p. 407.)

» Chaque syllabe y a l'air marquée. Les mots de la langue vulgaire y apparaissent comme froncés et racornis sous le fer rouge du bourreau. Quelques-uns semblent fumer encore. Telle phrase vous fait l'effet de l'épaule fleurdelysée d'un voleur brusquement mise à nu. L'idée refuse presque de se laisser exprimer par ces substantifs repris de justice. La métaphore y est parfois si effrontée qu'on sent qu'elle a été au carcan (p. 392.)

» L'argot est-il une langue ?

» Qu'on y consente ou non, l'argot a sa syntaxe et sa poésie. C'est une langue. Si, à la difformité de certains vocables, on reconnaît qu'elle a été mâchée par Mandrin, à la splendeur de certaines métonymies, on sent que Villon l'a parlée (p. 392.)

» C'est toute une langue dans la langue, une sorte d'excroissance maladive, une greffe malsaine qui a produit une végétation, un parasite qui a ses racines

dans le vieux tronc gaulois et dont le feuillage sinistre rampe sur tout un côté de la langue.

» Ceci est ce qu'on pourrait appeler le premier aspect, l'aspect vulgaire de l'argot.

» Mais, pour ceux qui étudient la langue ainsi qu'il faut l'étudier, c'est-à-dire comme les géologues étudient la terre, l'argot apparaît comme une véritable alluvion. Selon qu'on y creuse plus ou moins avant on trouve, dans l'argot, au-dessous du vieux français populaire, le provençal, l'espagnol, l'italien, l'anglais, l'allemand, du roman, du latin, enfin du basque et du celte.

» Formation profonde et bizarre. Édifice souterrain bâti en commun par tous les misérables. Chaque race maudite a déposé sa couche, chaque souffrance a laissé tomber sa pierre, chaque cœur a donné son caillou. Une foule d'âmes mauvaises, belles ou irritées, qui ont traversé la vie et sont allées s'évanouir dans l'éternité, sont là presque entières et en quelque sorte visibles encore, sous la forme d'un mot monstrueux (p. 392). »

Voici la nomenclature de quelques-uns de ces mots, telle que je l'ai donnée, dans l'article *Argot* du *Dictionnaire de la Conversation*, mais revue et augmentée d'après le *Dictionnaire d'argot* de Vidocq, et la *Philologie comparée sur l'Argot* de M. Francisque Michel.

Abbaye de monte à regret, s. f. Autrefois la potence aujourd'hui la Guillotine,

Abouler, v. n. Venir, aboutir, accoucher.

Affaire, s. f. Vol à commettre.

Affe, s. f. Vie, âme.

Affranchi, ie, part. Corrompu, qui a cessé d'être honnête.

Affranchir, v. a. Corrompre, apprendre à quelqu'un les secrets du vol.

Affurer, ou *affuter*, v. a. Tromper.

Agobille, s. f. Outil.

Aile, s. f. Bras.

Allumer, v. a. Voir, regarder.

Andouille, s. f. Homme sans énergie, sans caractère.

Antiffer, v. a. Enjôler, marier.

Arnache, s. m. Tromperie.

Arpion, s. m. Pied, bras.

Babillard, s. m. Confesseur.

Balader, v. a. Choisir, chercher.

Balai, s. m. Gendarme.

Balle, s. f. Tête, physionomie.

Ballon, s. m. Derrière.

Banque, s. f. Accord entre escrocs.

Battant, s. m. Cœur.

Batterie, s. f. Menterie, mensonge.

Battoir, s. m. Main.

Beurre, s. m. Argent monnayé.

Bouffarde, s. f. Pipe.

Boulangère (la), s. f. Le diable.

Bouliner, v. a. Voler.

Cafarde, (la) s. f. La lune.

Camarde, (la) s. f. La mort. V. *Carline*.

Caner, v. n. Agoniser, tomber, mourir. — Aller à la selle.

Cardeuil, *Curieux*, s. m. Commissaire de police.

Carline, s. f. Mort. Allusion à l'absence de nez dans les squelettes comme dans les *carlins*.

Cavaler (se), v. pr. S'enfuir.

Chasse, *chassis*, s. m. Œil, yeux.

Chêne (faire *suer* le). Tuer un homme, le faire *saigner*.

Cigogne, s. f. Palais-de-Justice, Préfecture de police. V. *Cuisine*.

Colas, *colin*, s. m. Cou.

Collége, s. m. Prison.

Coloquinte, s. f. Tête.

Coquer, v. a. Dénoncer.

Cracher, v. n. Parler.

Cramper, v. n. Fuir.

Crosse, *crosseur*, s. m. Ministère public.

Crucifix à ressort, s. m. Pistolet, fusil.

Cuisine, s. f. Préfecture de police. V. *Cigogne*.

Cuit (*être*), v. p. Être condamné.

Cupidon, s. m. Chiffonnier.

Curieux, s. m. Juge d'instruction, Président.

Daron, *onne*, s. Père, mère.

Dardant, s. m. Amour.

Décaniller, v. n. Se sauver.

Décarrade, *décarrer*. Sortie, sortir, s'en aller.

Devidage, s. m. Long discours.

Diable, s. m. Agent provocateur, tentateur.

Dix-huit, s. m. Soulier ressemelé (18, deux fois 9).

Dominos, s. m. Dents.

Dure, s. f. Terre.

Écorné, ée, adj. Accusé, ée.

Égrugeoir, s. m. Chaire à prêcher.

Endormir, v. a. Étourdir, tuer.

Éponge d'or, s. f. Avoué.

Ebasir, v. a. Assassiner.

Escargot, s. m. Vagabond.

Farguer, v. n. Rougir.

Fauchants, s. m. Ciseaux.

Faucher, v. a. Couper.

Frétille, s. f. Paille.

Fièvre cérébrale, s. f. Accusation qui doit amener la peine de mort.

Fioler, v. a. Boire.

Fleur de mai, s. f. Virginité.

Fondrière, s. f. Poche.

Fric frac (faire), v. a. Faire effraction. Onomatopée.

Frileux, euse, adj. Poltron, poltronne.

Gazon, s. m. Perruque.

Gerber, v. a. Condamner, juger. — *Gerbier*, s. m. Juge.

Harpe, s. f. Barreau de fer, grille.

Harpious, s. m. mains, doigts.

Hôpital, s. m. Prison. V. *Collége*.

Incommode, s. m. Réverbère.

Jouer du violon, v. n. Scier ses fers.

Judaïser, Judasser, v. a. Embrasser pour tromper.

Judée (la). La préfecture de police.
Juge de paix, s. m. Bàton.
Juste (la), s. f. La cour d'Assises.

Lessive, s. f. Plaidoyer. — *Lessivant*, s. m. Avocat.
Limace, s. f. Chemise.
Lourde, s. f. Porte.
Luisant, s. m. Le jour.
Lumignon (le grand), s. m. Le soleil.
Lycée, s. m. Prison. V. *Collége*.

Malade, adj. Prisonnier; *Maladie*, Emprisonnement.
Marchand de lacets, s. m. Gendarme.
Mec, s. m. Maitre, Roi.
Mec des mecs, s. m. Dieu.
Médecine, Plaidoyer; *Médecin*, Avocat.
Messe du diable, s. f. Interrogatoire subi par un accusé.
Mordante, s. f. Lime, scie.
Mouchailler, v. a. Regarder, comme les mouches qui voient si bien sans en avoir l'air.
Moucharde, s. f. Lune.
Mousseline, s. f. Fers de prisonnier. Pain blanc.
Muette, s. f. Conscience.
Musicien, s. m. Haricot. V. *Pétard*.

Nettoyer, v. a. Voler.

Ombre (f..... ou mettre à l'), v. a. Tuer.
Onguent, s. m. Argent.

Profonde, s. f. Cave, poche.

Pelure, s. f. Redingote.
Pétard, s. m. Haricot. V. *Musicien*.
Péter, v. n. Se plaindre à la Justice.
Philosophes, s. m. Mauvais souliers.
Pipe (*casser sa*), v. a. Mourir.
Piquepou, s. m. Tailleur.
Pivert, s. m. Ressort de montre dentelé en scie.
Plume de Beauce, s. f. Paille.
Porc-épic, s. m. Saint-Sacrement.
Pré, s. m. Bagne.

Quilles, s. f. Jambes.
Quinquet, s. m. Œil.

Raccourcir, v. a. Guillotiner.
Raffale, s. f. Misère.
Raisiné, s. m. Sang.
Refroidir, v. a. Assassiner.
Rousse (*la*). s. f. La police.
Roussin, s. m. Agent de police.

Sauce, s. f. Réprimande, correction, châtiment.
Sorbonne, s. f. Tête.
Sorgue, s. f. Nuit.

Tasse (*la grande*), s. f. La mer.
Tirants, s. m. Bas.
Tiremonde, s. f. Sage-femme.
Tirer le chausson, v. a. S'enfuir.
Tocquante, s. f. Montre.
Tomber malade, v. n. Etre arrêté.

Tournante, s. f. Clé.
Tronche, s. f. Tète. V. *Sorbonne*.

Valser, v. n. Fuir.
Vaner, v. n. S'en aller.
Vesse (*avoir la*). Avoir peur.
Veuve (*la*), Autref. potence, aujourd'hui guillotine.

Quelque riche que soit la langue argotique, elle ne l'est cependant pas assez pour pouvoir traduire chaque mot de la langue française par un mot correspondant. Donc, quand on veut exprimer un mot en argot, et qu'on ne lui connaît pas de signification propre, on le syncope, par exemple, avec la terminaison *mare;* par là, il s'argotise et devient inintelligible, surtout lorsqu'il est noyé au milieu d'autres mots plus inintelligibles encore. Ainsi, j'ignore comment on appelle un perruquier en argot, je dirai : *perruquemare*, etc. (V. la page suivante).

Les prépositions, les articles et les adverbes sont les mêmes que dans le langage ordinaire. La syntaxe est également la même, en ce sens que les phrases argotiques sont généralement construites conformément aux règles de la grammaire française.

L'argot n'a donc point de syntaxe qui lui soit propre ; il suit invariablement celle du langage ordinaire. Les mots dont il se compose sont, en général, empruntés à la langue naturelle des individus qui la parlent ; avec cette différence qu'ils sont pris dans un sens qui diffère plus ou moins de la signification usuellement reçue, et, pour la plus grande partie, dans un sens allégorique.

La métaphore et l'allégorie semblent former, en effet, l'élément principal de ce langage. C'est que le propre d'une langue, qui veut tout dire et tout cacher, est d'abonder en figures. La métaphore est une figure où se réfugie le voleur qui complote un coup, le prisonnier qui combine une évasion.

Peindre par des mots qui ont, on ne sait comment ni pourquoi, des figures, ceci est le fond primitif de tout langage humain ; ce qu'on pourrait nommer le granit. « L'argot pullule de mots de ce genre, mots immédiats, créés de toute pièce, on ne sait où ni par qui, sans étymologies, sans analogies, sans dérivés ; mots solitaires, barbares, quelque fois hideux, qui ont une singulière puissance d'expression, et qui vivent. »

L'argot vit sur la langue. Il en use à sa fantaisie, il y puise au hasard, et il se borne souvent, quand le besoin surgit, à la dénaturer sommairement et grossièrement.

Le plus souvent, afin de dérouter les écouteurs, l'argot se borne à ajouter indistinctement à tous les mots de la langue, une sorte de queue ignoble, une terminaison en *aille*, en *orgue en iergue* ou en *uche*. Exemple : *Vousiergue trouvaille bonorgue ce gigotmuche?* Trouvez-vous bon ce gigot ? Phrase adressée par Cartouche à un guichetier, afin de savoir si la somme offerte pour l'évasion lui convenait.

La terminaison en *mare* est aujourd'hui fort usitée.

« Idiome abject qui ruisselle de fange ; vocabulaire pustuleux dont chaque mot semble un anneau immonde d'un monstre de la vase et des ténèbres (p. 378). »

« Il semble, en effet, que ce soit une sorte d'horri-

ble bête faite pour la nuit qu'on vient d'arracher de son cloaque. On croit voir une affreuse broussaille vivante et hérissée, qui tressaille, se meut, s'agite, redemande l'ombre, menace et regarde. Tel mot ressemble à une griffe, tel autre à un œil éteint et sanglant; telle phrase semble remuer comme une pince de crabe. Tout cela vit de cette vitalité hideuse des choses qui se sont organisées dans la désorganisation (p. 378). »

Oui; mais, examinez, scrutez, interrogez bien chaque mot, et vous verrez quel sens profond il recèle, sous son enveloppe grotesque ou hideuse.

L'argot, étant l'idiome de la corruption, se corrompt vite. En outre, comme il cherche toujours à se dérober, sitôt qu'il se sent compris, il se transforme. Au rebours de toute autre végétation, tout rayon du jour y tue ce qu'il touche. Aussi, l'argot va-t-il se décomposant et se recomposant sans cesse; travail obscur et rapide qui ne s'arrête jamais. Il fait plus de chemin en dix ans, que la langue en dix siècles.

Cartouche parlerait hébreu pour Lacenaire. « Tous les mots de cette langue sont perpétuellement en fuite comme les hommes qui les prononcent (p. 400). »

Cependant, de temps en temps, et à cause de ce mouvement même, l'ancien argot reparaît et redevient nouveau. Mais le mouvement perpétuel n'en reste pas moins la loi; et la langue n'en reste pas moins toujours riche d'expressions ingénieuses, souples, énergiques, pittoresques.

En parlant de l'argot, Charles Nodier dit qu'il est généralement composé avec esprit, parce qu'il a été

composé pour une grande nécessité par une classe d'hommes qui n'en manque pas.

Mais il y a autre chose que de l'esprit dans l'*argot*. Voyez plutôt :

Le bandit a deux têtes : l'une, qui raisonne ses actions et le mène pendant toute sa vie ; l'autre, qu'il a sur ses épaules le jour de sa mort. Il appelle la tête qui lui conseille le crime, la *sorbonne*, et la tête qui l'expie, la *tronche*.

Quand un homme n'a plus que des guenilles sur le corps et des vices dans le cœur, quand il est arrivé à cette double dégradation matérielle et morale, que caractérise dans ses deux acceptions le mot *gueux*, il est à point pour le crime ; il est comme un couteau bien affilé ; il a deux tranchants, sa détresse et sa méchanceté ; aussi l'argot ne dit pas « un gueux, » il dit un *réguisé*.

Qu'est-ce que le bagne? Un brasier de damnation, un enfer. Le forçat l'appelle un *fagot*.

Enfin, quel nom les malfaiteurs donnent-ils à la prison? le *collége*, le *lycée*.

« Tout un système pénitentiaire peut sortir de ce mot, » dit, avec un sens profond, Victor Hugo.

Tout ce que j'ai écrit, pour mon compte, sur la réforme morale des prisons, se résume, en effet, dans ce mot-là.

CHAPITRE XI

Y A-T-IL PLUS DE COQUINS AUJOURD'HUI QU'AUTREFOIS ?

Oui, il y a plus de coquins aujourd'hui qu'autrefois; non, jamais, au temps jadis, on ne commit autant et de si grands crimes qu'aujourd'hui.

Voilà, du moins, ce que disent et répètent les *laudatores temporis acti*.

Mais cela est-il bien vrai?

Pour résoudre sciemment cette question, il faut d'abord établir, en principe comme en point de fait, qu'il en est des comparaisons d'époque à époque comme des comparaisons de peuple à peuple ;

C'est-à-dire que les unes et les autres ne peuvent rapprocher la distance des siècles et l'intervalle des lieux, pour en déduire les points de contact ou de dissemblance, qu'autant que ces points, jalonnés à leurs limites extrêmes, offrent entre eux une identité parfaite de mots, de choses, de mœurs, de préjugés, de lois, de circonstances politiques ou sociales, etc., etc.

Autrement, ces comparaisons ne seraient que des déraisons, et ce qu'elles présenteraient, en résultat,

comme une vérité, ne serait, en réalité, qu'un mensonge.

Comparez, par exemple, la statistique des crimes et délits commis annuellement contre les mœurs, en France, avec celle des crimes et délits de même nature commis annuellement, par exemple, dans le canton de Vaud, en Suisse.

Si vous rapprochez les chiffres bruts que présentent les totaux constatés de l'une et l'autre statistique, vous trouverez une bien plus grosse somme d'immoralité à Lausanne qu'à Paris.

Et pourtant, c'est le contraire qui est la vérité.

Pourquoi?

Parce que bon nombre d'offenses aux mœurs qui ne sont passibles d'aucune peine, en France, constituent des délits, dans le canton de Vaud.

Par exemple, la prostitution, que nos lois tolèrent, les anciennes lois consistoriales, maintenues par le code vaudois, la répriment.

Il en est de même de la simple fornication, de la fornication hors mariage, dont la répression pénale y atteint les deux coupables à la fois.

Appliquez la loi vaudoise en France, et dites-moi si le résultat de votre comparaison ne sera pas tout à fait changé.

Pour ce qui est de la criminalité comparée de l'époque actuelle et des époques antérieures, les mêmes dissemblances de lois et de mœurs interdisent d'en

rien conclure à l'avantage ou au désavantage de notre temps.

Rétrogradons seulement vers le XVIIe siècle.

Or, à cette époque, et jusqu'à la révolution de 1789, le crime de luxure, le crime contre nature, le crime de duel, le crime de magie, le crime de sortilége, le crime d'apostasie, le crime de sacrilége, le crime de blasphème, et les autres crimes de lèse-majesté divine et humaine, prévus et non prévus par les lois, donnaient à l'échelle des crimes une extension immense, et tout à fait hors de proportion avec les réductions quelle a subies depuis lors.

D'un autre côté, la flétrissure au front, le blâme, l'admonition, le fouet sous la custode, la question, le pilori, l'amende honorable, la torture, la claie, l'écartèlement, le plomb fondu, le feu vif, et les autres supplices atroces, que l'arbitraire légal du juge savait rendre horriblement variés dans leurs douleurs, donnaient à l'échelle des peines un caractère d'aggravation progressive dans le mode d'application qui devait nécessairement exercer sur les esprits une influence d'intimidation et de terreur, qu'a dû nécessairement, à son tour, perdre successivement et presque complétement, à la fin, notre système moderne de pénalité atténuante.

Donc, la dissemblance des mœurs et des lois entre notre siècle et le XVIIe siècle, ne permet d'établir, entre la criminalité des deux époques, aucun point précis de comparaison morale et d'appréciation.

Pour ce qui est d'établir une comparaison numérique entre les crimes d'aujourd'hui et les crimes d'autrefois, la chose ne nous paraît guère plus possible.

D'abord, il n'existait autrefois aucune statistique officielle de la criminalité en France, — statistique qui existe aujourd'hui, et depuis 1825 seulement, — ce qui fait que le chiffre annuel des crimes et des délits, est imposible à déterminer antérieurement à cette dernière époque.

En second lieu, les gazettes du vieux temps ne peuvent suppléer à ce chiffre pour les crimes et délits commis sous l'empire des anciennes lois pénales, attendu que la censure, à laquelle étaient soumises ces gazettes, ne permettait pas de donner de la publicité à tous les actes incriminables, publicité que les moindres fautes, comme les plus graves attentats, trouvent dans les journaux d'aujourd'hui.

C'est cette publicité, qui manquait à l'ancien régime, qui fait que le régime actuel paraît beaucoup plus chargé de crimes qu'il ne l'est en réalité.

C'est elle qui fait, par la manière dont on l'exploite, que la criminalité est devenue, de nos jours, un champ que les journaux ensemencent de telle sorte, qu'un même grain y produit, pour le scandale et la curiosité publique, jusqu'à deux et trois récoltes, dans une même année.

C'est comme un verre à facettes où une même figure se reflète et se reproduit dix fois dans le même moment.

En effet, dès qu'un crime est commis, la presse périodique l'annonce à la fois à toutes les parties de l'empire.

Puis, à chaque degré que parcourt la procédure, et pendant les débats, elle en reproduit les circonstances les plus atroces.

Souvent même elle les rappelle encore à l'occasion du pourvoi en cassation, du recours en grâce et de l'exécution.

Ce qui fait qu'une telle publicité a pour résultat inévitable, de faire paraître le nombre des attentats plus considérable qu'il ne l'est en effet ; —

Et ce qui justifie, par suite, la pensée de ceux qui disent que les grands coquins, que les grands crimes, sont plus nombreux aujourd'hui qu'ils ne l'étaient autrefois.

Ce qui justifie encore cette pensée, c'est ce fait, qu'en réalité, on constate aujourd'hui un plus grand nombre de crimes qu'autrefois.

Cette constatation tient-elle donc à ce qu'on en commet, en réalité, davantage?

Pas le moins du monde.

Elle vient uniquement de ce que la police est plus habile à les découvrir, et ausssi de ce que, les peines étant moins sévères, la justice en punit davantage.

Au surplus et, tout en tenant compte de l'impossibilité qu'il y a d'établir une comparaison numérique rigoureusement exacte entre les crimes d'autrefois et les crimes d'aujourd'hui. —

Il suffit de réfléchir à l'atrocité des peines d'autrefois comparée à la douceur des nôtres, d'une part ; —

Et, d'autre part, au chiffre peu élevé de la population d'alors comparé au chiffre élevé et à la gravité des crimes du même temps, —

Pour être irrésistiblement amené à conclure que la moralité du bon vieux temps fait plus l'éloge que la critique de la moralité du temps actuel.

Cette conclusion, d'ailleurs, n'est pas que de raisonnement ; elle ressort surtout de la logique des faits.

Qu'on ouvre, par exemple, Grégoire de Tours, Frédégaire et les Chroniques des Normands, on n'y verra que vols, que viols, qu'incendies, qu'empoisonnements, qu'assassinats.

Veut-on faire un retour vers un siècle plus rapproché, plus poli, plus vanté, celui de Louis XIV?

Eh bien! on voit, en 1665, que 12,000 plaintes, inscrites au rôle, pour crimes graves de toutes sortes, furent portées, devant les commissaires royaux, à ce qu'on appelait les Grands jours de l'Auvergne, et qu'il y eut 276 pendus, 96 bannis, 44 têtes coupées, 32 hommes rompus vifs, 28 condamnés aux galères, 3 au fouet, etc. (1).

C'est-à-dire que, en 1665, on jugeait, et qu'on punissait de la peine capitale, dans une seule province de la France, deux fois et demie plus de crimes que l'on n'en juge et qu'on n'en exécute aujourd'hui,

(1) Voyez les *Mémoires de Fléchier*, publiés en 1846, sur les Grands Jours tenus à Clermont en 1665.

dans la France tout entière, puisque, en moyenne, toute sa surface ne présente que 4,800 affaires criminelles et que 50 exécutions à mort, chaque année.

Ne suffit-il pas, du reste, pour prouver que le grand siècle était surtout plus grand que le nôtre en criminalité, de rappeler ces vers connus, de l'un de ses plus illustres poètes, sur les embarras du Paris de son temps :

Le bois le plus funeste et le moins fréquenté
Est, au prix de Paris, un lieu de sûreté.
Malheur donc à celui qu'une affaire imprévue
Engage un peu trop tard au détour d'une rue!
Bientôt quatre bandits lui serrant les côtés;
« La bourse!... Il faut se rendre; ou bien non, résistez,
Afin que votre mort, de tragique mémoire,
Des massacres fameux aille grossir l'histoire... »
Des filous effrontés, d'un coup de pistolet,
Ébranlent ma fenêtre et percent mon volet.
J'entends crier partout : Au meurtre! on m'assassine!
Ou : le feu vient de prendre à la maison voisine!

Notez que Boileau recevait une pension, en qualité d'historiographe de Louis XIV. Que n'aurait-il pas ajouté à sa terrible satire s'il n'eût pas été payé!

C'est ce qui fait qu'un poète de notre temps, Méry, s'écrie, à l'imitation de la fameuse prosopopée de Fabricius : « O Boileau! que dirais-tu si tu voyais la face de ce Paris que tu as pavé d'épigrammes! Dieu! dirais-tu, que sont devenus ces voleurs qui infestaient la rue Neuve-des-Petits-Champs, cassaient les vitres à coups de pistolet après le coucher du soleil, ravageaient la rue Saint-Honoré dans toute sa longueur,

tenaient conseil au marché des Innocents, et assassinaient les mortels sur le Pont-Neuf, à neuf heures du soir? Quoi! on se promène sans danger, toute la nuit, sur les boulevards! Quoi! on ne coupe plus les bourses dans les églises! Quoi! on ne rosse plus le guet, converti en sergent de ville! Mais aussi, quel guet! une patrouille grise de quatre invalides, qui vendaient leurs arquebuses à mèches pour jouer au brelan. Comme tout cela est changé! La profession de voleur public est perdue. »

Ce qui prouve d'ailleurs, que les vers de Boileau ne sont ni une fantaisie ni une hyperbole de poète, c'est la correspondance, rendue publique, d'un personnage célèbre et nullement poète du même temps, correspondance qui renferme les détails les plus précis et les plus curieux sur la criminalité à cette époque.

« On ne parle, écrivait Guy Patin, en 1668, que de vols domestiques, de valets et de servantes qui volent leurs maîtres, et de là se font pendre. »

Guy Patin ajoute : « En 1650, on pend à Paris force voleurs; — en 1653, on exécute à Paris plusieurs faux monnayeurs, voleurs et assassins; — en 1659, on ne fait que pendre et rompre; — en 1664, jour et nuit, à l'entour de Paris, on vole et on tue; — en 1666, il y a des exécutions fréquentes de voleurs et de faux monnayeurs; — en 1667, on ne

s'entretient que de vols, massacres, et autres crimes ; — en 1669, on ne parle que de voleurs, de recèleurs et d'assassins : les exécutions publiques ne manquent pas... (1). »

Et, pourtant, que de grands coupables échappaient alors au supplice, et même souvent à l'action de la justice, soit à cause de la crainte qu'ils inspiraient, soit au moyen des lettres d'abolition ou de grâce, qu'obtenaient facilement les personnages riches ou haut placés !

Tous, malgré cela, ne parvenaient pas à s'y soustraire, et la correspondance prouve que, dans les vingt-deux années qu'elle embrasse, le monde des coquins d'alors eut plus d'une fois maille à partir, pour ses héros, avec le glaive de la justice.

Voici, à ce sujet, quelques détails que nous avons extraits de cette correspondance : ils sont édifiants !

Faux. — Les faussaires en écrits publics et privés, et en sceaux ou cachets, sont nombreux. Parmi eux figurent un chanoine et archi-diacre, un avocat, deux notaires et le président d'un bailliage.

Parmi les faux témoins, deux docteurs en Sorbonne.

(1) V. *Lettres choisies* de Guy Patin. La Haye, 1718. 3 vol. in-12. — *Nouvelles lettres*, 1734. 2 vol. in-12. — Et *Revue de droit français et étranger.* Tome II, article de M. Berriat-Saint-Prix.

Parmi les faux monnayeurs, au nombre de plus de trente, un chirurgien, le neveu du premier médecin du roi, deux médecins, un prêtre, un prieur, un magistrat, deux gentilshommes.

Vols. — Les vols domestiques et de grands chemins sont cités, les premiers au nombre de dix-neuf, les seconds au nombre de neuf. On y compte aussi quatre vols à force ouverte, onze précédés de meurtre ou d'assassinat, vingt-six accompagnés d'autres circonstances aggravantes.

Au nombre des voleurs publics ou qualifiés, on trouve des financiers, des religieux, des nobles, les fils d'un conseiller d'État, et, parmi les voleurs de grands chemins, le clerc d'un procureur, un conseiller à la cour des comptes, et plusieurs nobles ou gentilshommes.

Assassinats. — Trente sont indiqués par Guy Patin, dont trois commis en plein jour, et six avec des circonstances qui dépassent les forfaits des Mingrat, des Delacolonge, des Lacenaire et autres bandits fameux de notre temps. Ainsi :

En 1667, un contrôleur de la maison du fils du grand Condé est assommé par ses domestiques à coups de maillet ;

En 1649, une comtesse et sa fille, après avoir cherché d'abord à faire tuer à la chasse leur gendre et mari, puis à lui faire empoisonner ses blessures par un chirurgien, se réunissent et l'étranglent de leurs propres mains ;

En 1655, le fils d'un procureur au Parlement, sans aucune provocation, sans aucun motif, tue sa femme froidement à coups de couteau ;

En 1657, le fils naturel d'un gentilhomme prêta son assistance à des voleurs pour assassiner son père, afin de prendre part à leur butin ;

En 1656, deux cordeliers attirent, de leur église dans leur couvent, une fille jeune et jolie, et, après avoir assouvi leur brutalité, la tuent et l'enterrent secrètement dans leur église ;

En 1658, un substitut du procureur général au Parlement de Paris essaie d'assassiner un de ses amis, en lui envoyant une boîte remplie de poudre et de balles, destinée à le tuer par l'explosion ;

Enfin, en 1668, des voleurs étranglent, dans l'hôtel de son maître, le valet de chambre d'un évêque, et coupent son corps en plusieurs quartiers qu'ils jettent dans des latrines.

Empoisonnements. — Guy Patin cite deux empoisonnements commis, en 1651 et 1665, par deux femmes sur leurs maris, dont le premier était homme de lettres, et le second conseiller à la cour des comptes.

Il cite aussi quatre autres empoisonnements, dont les auteurs furent un domestique, un apothicaire, un ecclésiastique et un curé.

Le tout, sans compter les forfaits de la trop fameuse marquise de Brinvilliers, laquelle empoisonna, comme on sait, notamment son père, ses frères, sa sœur. (V. ci-dessus, p. 201) ;

Et sans compter non plus les attentats épouvantables, auxquels une infâme cupidité entraîna le chevalier et l'abbé de Ganges envers leur infortunée belle-sœur, — attentats où l'empoisonnement fut suivi de plusieurs assassinats commis en plein jour, de sang-froid et de guet-apens.

Rébellions. — En 1658, des religieux Augustins résistent à un arrêt du Parlement qui ordonne une visite dans leur monastère, et massacrent deux archers.

L'année suivante, un receveur des domaines, contre lequel avait été décernée une ordonnance de prise de corps, tue quatre archers qui prêtaient main-forte aux officiers de justice, et échappe ainsi à l'exécution.

En 1660, des laquais excitent un grand tumulte auprès de la porte de Paris, pour enlever deux criminels, un homme et une femme, que l'on conduisait à l'échafaud ; tumulte séditieux au milieu duquel bon nombre d'hommes furent tués ou blessés.

Crimes divers. — Parmi les escrocs qui foisonnent, on distingue un chartreux, des carmes, la fille d'un président au Parlement de Paris.

Parmi les concussionnaires et les banqueroutiers, on compte des receveurs des tailles et finances, des conseillers, des nobles, et jusqu'au trésorier des consignations du Parlement.

Parmi les incendiaires, figurent un gentilhomme et un médecin.

Enfin, parmi les auteurs de séduction et de viol, trois prêtres séculiers et deux religieux, dont les premiers avaient abusé de leur qualité de confesseurs.

Ainsi, tandis que de nos jours, le plus grand nombre des crimes les plus graves est commis par des

coupables appartenant aux dernières classes de la société, les plus hauts échelons de la criminalité sont montés, au dix-septième siècle, par des nobles, des prêtres, des magistrats, des conseillers d'État, des avocats, des médecins, etc.

Ajoutons que, dans le récit que fait Guy Patin des exécutions capitales, il en mentionne : — 88 par la strangulation ou la potence, — 7 par le feu, — 12 par la décapitation, — 56 par la roue ou rupture des membres, dont 5 avec amputation préalable du poing ;

Ce qui fait 163 exécutions à mort, — et à quelle mort ! — dans un intervalle de vingt-deux ans, c'est-à-dire deux fois plus que, dans un espace de temps presque égal (de 1825 à 1842), n'en a ordonné la cour d'assises de Paris, bien que rendant la justice criminelle pour une population beaucoup plus considérable ; car dans cet espace de temps, elle n'a prononcé la mort que contre 76 condamnés.

De tout quoi il résulte que, dans la comparaison qu'on cherche à établir entre le nombre et la gravité des crimes d'autrefois et le nombre et la gravité des crimes d'aujourd'hui, la supériorité morale du temps passé n'est qu'un mensonge du temps présent.

Le temps présent se calomnie lui-même, en ce point, comme en beaucoup d'autres.

Du moins, il abuse par trop contre lui-même des séances de cour d'assises, où le crime vient recevoir

périodiquement le châtiment que la loi pénale lui inflige, en laissant dans le plus profond oubli, comme si elles n'existaient pas pour lui, les séances de l'Académie française, où se décernent annuellement les prix de vertu, et les colonnes du *Moniteur*, où sont trimestriellement comptés les actes de probité, de courage et de dévouement, qui distinguent si éminemment la classe laborieuse, dont ils sont pour ainsi dire le privilége exclusif.

Le vice fait plus de bruit que l'innocence, le crime plus de bruit que la vertu. Voilà pourquoi il est plus en vue qu'elle, bien qu'en réalité il fasse moins de besogne.

On ne sait pas assez combien il y a de vertus discrètes qui travaillent dans l'ombre à compenser les scandales publics de nos jours.

Un savant académicien, M. de Barante, a mis cette vérité en lumière, dans un éloquent discours plein de récits touchants, dont la conclusion est que nos mœurs valent bien celles de nos pères (1) ; —

Conclusion que deux estimables écrivains, MM. Frédéric Lock et Couly d'Aragon ont rendue palpable pour tous, en publiant le recueil des rapports lus dans l'Académie française sur les actes de vertu qui ont mérité le prix Montyon : deux volumes où il n'est question, pendant huit cents pages, que de bienfaifaisance, de courage, de dévouement, de sacrifices ; où l'on trouve un héros ou un saint par page, un admirable cours de morale en action, emprunté à l'histoire privée de la France, depuis, cinquante ans !

(1) Séance annuelle de l'Académie française d'août 1856.

Voltaire, dans *Zadig*, suppose que tous les cinq ans le roi de Babylone, par la main de ses mages récompense d'une coupe d'or celui de ses sujets qui a fait la plus belle action. M. de Montyon a pris, chez nous, le rôle du roi de Babylone et donné celui des mages aux membres de l'Institut.

Mais ce n'est pas seulement un trait accidentel de courage ou de vertu qui rend digne de la coupe d'or, aux yeux de l'Académie ; c'est encore et surtout la continuité de l'acte, la persévérance dans le sacrifice, l'habitude de l'abnégation ; c'est l'héroïsme soutenu, la constance des patients et courageux efforts, le labeur des longs dévouements.

N'est-ce pas à réconcilier avec le temps présent ses plus pessimistes détracteurs, et à donner l'espoir que notre pauvre siècle pourra bien être un grand siècle, aux yeux de nos arrière-neveux !

Il suffirait de la seule histoire de la fondation des prix Montyon pour prouver que nous valons mieux que nos pères.

Lorsque ces prix furent distribués pour la première fois, en 1783, savez-vous ce qui arriva? Il arriva que madame de Rivarol, dont la domestique avait été désignée à l'Académie pour avoir soulagé la misère de sa maîtresse, poussa l'ingratitude et l'orgueil jusqu'à nier le bienfait dont elle avait profité. La chose fit scandale, mais elle eut lieu. Aurait-elle lieu aujourd'hui?

Autre histoire morale du même temps.

Le premier prix pour l'ouvrage le plus utile aux mœurs fut disputé par deux vestales du grand monde d'alors, madame de Genlis et madame d'Epinay. Il

n'y avait pas, dans toute la France, de concurrentes plus vertueuses !

M. de Barante dit malignement à ce sujet : « Madame d'Epinay, qui avait eu quelques amours de plus que sa rivale, l'emporta. Ce fut la première des rosières de l'Académie. On n'en couronne plus aujourd'hui de pareilles. »

Serait-ce pour cela que la moralité du siècle décline ?

Ce que les *laudatores temporis acti* s'obstinent le plus à nier, c'est l'évidente et heureuse transformation apportée, dans les mœurs publiques et privées, par la révolution de 89. Cette révolution a été une fournaise ardente qui a purifié tout ce qu'elle n'a pas brûlé. Sa flamme n'est pas éteinte, elle dure encore, et consume peu à peu les vieux restes d'immoralités du passé qui ont pu échapper à son feu épurateur.

Qu'est-ce, par exemple, que les peccadilles du temps du grand empereur, en regard des péchés monstrueux du temps du grand roi? Est-ce que, aujourd'hui, les infamies du temps de la régence et de Louis XV, seraient possibles?...

Notre littérature elle-même, qu'on accuse si fort d'être immorale, est pudique et collet-monté, en comparaison de celle du bon vieux temps, si souvent grivoise et débraillée.

Non, toutefois, que je nie que les *Fanny*, les *Bovary*, les *Antoine Quérard* et autres productions modernes

de même morale, exhalent un arôme d'un montant de mauvais lieu.

Mais on ne peut nier non plus que ces romans de lupanar, ou d'alcôves adultères, dont se repaissent quelques appétits blasés, n'excitent, chez le plus grand nombre des gens de sens et de goût, que répulsion et nausées, — sentiment, certes, que n'eussent point éprouvé nos pères, accoutumés qu'ils étaient à la lecture d'ouvrages bien autrement épicés d'impuretés : le *Sopha*, les *Bijoux indiscrets*, le *Libertin de qualité*, le *Portier des Chartreux*, *Justine*, etc., etc., ouvrages que toute la jeunesse dévorait avec délices dans le dernier siècle, et qu'elle rejetterait avec dégoût aujourd'hui.

Aujourd'hui, personne ne transige ouvertement sur les questions de pudeur publique.

Aujourd'hui, non-seulement les libidineuses élucubrations d'un marquis de Sade, ou d'un compère Mathieu, ne trouveraient plus de place dans la bibliothèque d'un homme honnête, mais les licencieuses privautés et les obscènes peintures de Rabelais, de Mathurin Regnier, de Bussy-Rabutin, de Tallement des Réaux, de Voltaire même, et même de Saint-Simon, ne seraient plus supportées dans un livre moderne.

Brantôme, qu'on lisait dans les cercles, n'est plus même lu dans les boudoirs, et la nouvelle édition de ses *Amours* gît délaissée, malgré son titre alléchant, à l'étalage des libraires au rabais.

On ne jette même plus les yeux sur *Faublas;* et les romans de Pigault-Lebrun sont à l'état fossile...

Oui !... mais l'*Amour* de Michelet ! m'objectera-t-on.

Si grand qu'ait été, lors de son apparition, le succès préparé de cet étrange traité de physiologie conjugale, — car, au fond, ce n'est que cela, — ce livre, dont les marquis du XVIIIe siècle auraient fait le régal de leurs petits soupers, aujourd'hui ne se lit plus, ne se trouve plus nulle part.

Nulle part!... c'est-à-dire partout, objecte-t-on encore.

Partout! c'est-à-dire, — répondrai-je, avec M. Cuvillier-Fleury, — « ayant fait son chemin dans le monde, silencieusement, avec un mélange d'audace et de honte, étonnant les uns, scandalisant les autres, ne laissant une impression saine et un souvenir respectable à personne. »

C'est sur l'ensemble de ses œuvres sérieuses qu'une époque doit être jugée, non sur celles de quelques individualités excentriques, qui font du scandale dans la rue, ou des incongruités portes closes.

Jugerez-vous des mœurs d'un peuple sobre par quelques ivrognes, ou d'un peuple chaste par quelques dévergondées?

Cessez donc, contempteurs du présent, de faire le procès aux vices actuels, sous l'évocation de prétendues vertus antiques, dont le passé oublié peut seul vous donner gain de cause.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, d'ailleurs, que date cette manie de s'attaquer à tout, dans le présent, de dénigrer son temps de faire le procès à son pays, de

prédire la fin du monde, et d'invoquer les mânes des aïeux, à propos d'un mauvais livre, d'un mauvais roman, d'une mauvaise action.

> Le mauvais goût du siècle en cela me fait peur :
> Nos pères, tout grossiers, l'avaient beaucoup meilleur ;
> Et je prise bien moins tout ce que l'on admire
> Qu'une *vieille chanson* que je m'en vais vous dire...

Nous avons tous, comme Alceste, cette « *vieille chanson* » à opposer à « tout ce que l'on admire, » de nos jours.

Les prédicateurs, les moralistes, les poètes, les critiques d'autrefois sont pleins de lamentations sur les vices de leur temps, et de louanges sans fin sur les vertus du temps passé.

Jamais aucun Bourdaloue, aucun Bossuet, aucun Massillon de nos jours, ne fera, contre la corruption de ce siècle-ci, de plus vives, de plus éloquentes objurgations que celles que leurs prédécesseurs ont faites contre la corruption de leur époque.

Labruyère a là-dessus des peintures qui font frémir.

Boileau, qui n'est pas seulement le fléau des mauvais poètes et des ennuyeux conteurs, jette l'anathème à la corruption du Paris de son temps, « Où le seul art en vogue est l'art de bien voler. »

> Quittons donc pour jamais une ville importune,
> Où l'honneur a toujours guerre avec la fortune,
> Où le vice orgueilleux s'érige en souverain,
> Et va la mître en tête et la crosse à la main...
> . . . .

A quel évêque de nos jours pourrait s'adresser justement le reproche cinglant, alors mérité, de ce dernier vers ? Est-ce à Mgr de Quélen, ou bien à Mgr Affre, ou à Mgr Sibour, ou à Mgr Morlot, ou à Mgr Darboy, — ces éminents prélats dont « le vice orgueilleux » n'aspire qu'à une « souveraineté, » celle des vertus dont ils offrent, quoique différemment semblables, les plus parfaits modèles ?

Est-ce que, de nos jours, un cardinal de Rohan se compromettrait dans une intrigue scandaleuse, comme celle du *collier de la reine* ?

Est ce que, de nos jours, un nouveau Jarente contaminerait, des amours d'une Guinard, le siége épiscopal d'Orléans, que son illustre titulaire actuel, Mgr Dupanloup rehausse, d'un si pur éclat ?

Est-ce que, de nos jours, un immonde abbé Dubois trouverait un pape assez faible pour salir de sa boue la pourpre romaine ?

Non ! non ! Toutes ces hontes sont devenues aujourd'hui impossibles, par la raison que tous les évêques de même que tous les papes, de même que tous les prêtres, de notre temps, sont devenus, de par la Civilisation moderne, par eux pourtant si décriée, — tout le contraire de ce qu'ils étaient, de par les vices du vieux Jadis, — par eux pourtant si regretté.

Pour en revenir à mes moutons, je veux dire à mes coquins, — qu'est-ce que la *haute* et *basse pègre*, qui fait le sujet de cette étude, et qu'est-ce que le *troi-*

sième dessous des *Misérables* de Victor Hugo, en comparaison de cette terrible *Truanderie* de la vieille France, dont je fais connaître le *grand Coësre* et la vaste organisation, dans une note spéciale, à la fin du présent volume !...

Qu'est-ce que *Guenlemer*, *Babet* ou *Claquesous*, en comparaison de *Mandrin?* Et qu'est-ce que la bande *Lemaire*, ou *Soufflard*, en comparaison des bandes de *Poulailler* et de *Cartouche!...*

C'est à ce sujet que, frappé de l'énormité des actes de barbarie, d'immoralité, de corruption, dont étaient entachées la justice et la société autant que la coquinerie d'autrefois, un écrivain catholique célèbre a fait une remarque qui doit trouver place ici, et dont la justesse d'application ne peut échapper à personne :

« Autrefois, dit l'auteur des *Études sur le christianisme*, les crimes étaient publics, sociaux, collectifs ; tandis que aujourd'hui il n'y a plus que des crimes privés ; encore ces crimes ont-ils un caractère de singularité, d'excentricité, comme on dit, qui accuse la folie autant que la perversité, tant la raison publique les rejette, tant la conscience sociale les désavoue.

» Autrefois, continue le même auteur, la perversité n'était pas seulement dans les âmes particulières, elle était dans l'âme même de la société, dans les lois, dans l'opinion, dans les institutions, dans les coutumes, dans tout ce par quoi nous vivons en commun. Aujourd'hui, au contraire, je ne crains pas de le dire, la perversité y est moins que jamais ; et, quels que soient les écarts de la moralité privée, le niveau de la moralité sociale n'en a pas moins tou-

jours, sauf les temps de crises, été en s'élevant (1). »

Je recommande cette opinion d'un catholique sincère, — véritablement sincère, celui-là, et des plus éminemment éclairés, — aux sérieuses méditations de l'épiscopat et de la papauté, pour la rédaction des prochains mandements, et de l'encyclique ou allocution prochaine, qui auraient à traiter de nouveau de la *Moderna Civilitas*.

Maintenant que nous connaissons, dans son ensemble, la physionomie du *Monde des coquins*, pénétrons plus profondément dans les entrailles de notre sujet, et scrutons-le en détail, *intus et in cute*, en analysant les multiples variétés de l'espèce coquinière.

Ce sera le sujet de la seconde partie de cette étude.

(1) A. Nicolas, *Etudes sur le Christianisme*, IV, p. 437.

NOTES

NOTE PREMIÈRE

LES ANCIENS TRUANDS ET LA COUR DES MIRACLES.

Il existait en France, au moyen âge, et jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, une association de malfaiteurs, connus sous le nom générique de *Truands*, dont le point central d'opération était Paris.

Ce mot *truands* vient, peut-être, du vieux subtantif *tru* qui signifiait *impôt;* — sans doute parce qu'ils n'en payaient aucun, et qu'ils en prélevaient un, au contraire, sur les bourses et sur les vies des honnêtes gens leurs victimes.

A Paris, les *truands* gîtaient dans des tanières retirées, appelées *tours*, puis *cours*, — puis par extension, *Cours des Miracles.*

Telles étaient spécialement certaines ruelles, enceintes et impasses, voisines ou faisant partie des rues de la *Truanderie,* de la *Mortellerie,* des *Francs-Bourgeois,* etc.

Mais la plus célèbre de toutes les cours était celle qui conserve encore ce nom, et qui se trouvait non loin de la Porte-Saint-Denis, entre la rue Neuve-Saint-Sauveur et l'impasse des Filles-Dieu. « Elle consistait, dit Sauval, en

une place considérable, entourée de toutes parts de logis bas, enfoncés, obscurs, difformes, faits de terre et de boue, et tous pleins de mauvais pauvres. »

« On s'y nourrissait de brigandages, on s'y engraissait dans l'oisiveté, la gourmandise et toutes sortes de vices et de crimes. C'était une des lois fondamentales du lieu de ne rien garder pour le lendemain. Personne n'y avait ni foi ni loi. On n'y connaissait ni baptême, ni sacrement, ni mariage. Seulement, ils semblaient adorer un *Dieu le Père,* qu'ils avaient volé dans quelque église, et auquel, tous les jours, ils venaient adresser quelques prières. Des filles et des femmes, les moins laides, se prostituaient pour deux liards, les autres pour un double (deux deniers), la plupart pour rien. Plusieurs donnaient de l'argent à ceux qui avaient fait des enfants à leurs compagnes, afin d'en avoir comme elles, et de se procurer ainsi un moyen d'exciter la compassion et d'arracher des aumônes. » (Sauval, t. I, p. 512.)

Tous ces brigands gueusaient dans les quartiers que leur chef le *grand Coësre,* leur avait assignés. Enveloppant la capitale comme d'un vaste réseau de filous, ils coupaient les bourses, détroussaient et assassinaient les passants, tant de jour que de nuit, enlevaient les hommes, les femmes et les enfants des deux sexes, afin de les vendre aux racoleurs ou de les faire embarquer pour l'Amérique.

Dans les rues, ils contrefaisaient les boiteux, les borgnes, les soldats estropiés, et étalaient à tous les regards leurs membres couverts d'ulcères factices : mais, à peine étaient-ils rentrés dans leurs cours, qu'ils redevenaient sains et gaillards, — et c'est de là qu'on appela ces repaires *Cours des Miracles.*

Les huissiers, les commissaires et autres agents de la police n'y pouvaient pénétrer sans recevoir coups et injures, et même sans courir danger de la vie.

Cette association de bandits redoutables avait son chef

suprême, son organisation sociale, et son langage à part, l'*argot*, qui s'est traditionnellement conservé parmi les voleurs. (Voir ci-dessus).

Voici la classification complète des membres de cette étrange société, avec l'indication des devoirs que chacun de ses groupes avait à remplir.

Le chef suprême de l'association des truands, ou de la *nation argotique*, s'appelait, comme je l'ai dit, le *grand Coësre*. Dans un recueil de gravures du temps, intitulé le *Livre des proverbes contenant la vie des gueux*, on voit, au livre troisième, planche 25, ce roi des truands, vêtu d'un manteau déchiré, coiffé d'un vieux chapeau orné de coquilles, appuyé sur un bâton noueux en forme de béquille, assis sur le dos d'un coupeur de bourses, en argot *mion de boule*, et recevant, sur cette espèce de trône vivant, les contributions de ses sujets. A ses pieds, se trouve un bassin où chacun vient déposer son offrande, ce qu'on nommait, en cette langue, *cracher au bassin*. Un des grands officiers du monarque, élevé sur une estrade, lit et explique une ordonnance du législateur de ce peuple singulier.

Les *cagoux* ou *archi-suppots*, principaux officiers du grand Coësre, avaient sous lui le gouvernement des quartiers ou des provinces. Ils enseignaient aux débutants la langue de l'argot, la science de voler les marchands, l'art de couper les bourses, qu'alors on portait à la ceinture, le secret de fabriquer un onguent propre à se procurer des plaies factices, et les moyens d'en imposer au peuple par des plaintes simulées, ou des tours d'adresse. Ce premier grade se composait ordinairement d'écoliers et de prêtres débauchés, qui, en considération de la peine qu'ils prenaient dans l'intérêt de la science de *gueuserie*, étaient

exempts de toutes les contributions que les sujets devaient à leur chef. Ils exploitaient les provinces que le Coësre leur avait assignées. — On les nommait aussi *narquois* ou gens de la *petite flambe*, ou de la *courte épée*, à cause des ciseaux qu'ils portaient pour couper les bourses.

On nommait *orphelins*, de jeunes garçons qui, par groupes de trois ou quatre, parcouraient les rues, tremblotants et presque nus.

Les *marcandiers* étaient, « ces grands pendards qui allaient d'ordinaire par les rues, deux à deux, vêtus d'un bon pourpoint et de méchantes chausses, criant qu'ils étaient de bons marchands ruinés par les guerres, par le feu, ou semblables accidents. »

Les *rifodés*, accompagnés de leurs femmes supposées et de leurs enfants prétendus, mendiaient en tenant à la main un certificat attestant que le feu du ciel avait consumé leurs maisons et leurs biens.

Les *malingreux* étaient ceux qui simulaient des plaies ou des maladies. Les uns se rendaient le ventre dur et enflé, et contrefaisaient les hydropiques par des moyens qui leur procuraient l'apparence de cette maladie. Les autres avaient un bras, une cuisse, une jambe couverts d'ulcères factices; ils demandaient l'aumône dans les églises, afin d'aller en pèlerinage à quelque saint, renommé pour la guérison du mal dont ils paraissaient affligés.

Les *capons* étaient des filous qui mendiaient dans les cabarets, escamotant lestement ce qui se trouvait à leur portée. C'étaient aussi des jeunes gens qui jouaient sur le Pont-Neuf, et feignaient de perdre leur argent, pour engager les passants à jouer avec eux et à risquer le leur.

Les *piètres* marchaient avec des béquilles et contrefaisaient les estropiés.

Les *polissons* allaient quatre à quatre vêtus d'un pourpoint sans chemise, d'un chapeau sans fond, le bissac sur l'épaule et la bouteille au côté.

Les *francs-mitoux*, le front ceint d'un mouchoir sale, contrefaisaient les malades, parvenaient, avec de fortes ligatures à arrêter les mouvements de l'artère du bras, tombaient en défaillance au milieu des rues, et trompaient les personnes charitables, même les médecins qui venaient à leur secours.

Les *callots* feignaient d'avoir été guéris de la teigne et disaient revenir de Sainte-Reine, où ils avaient été délivrés miraculeusement de ce mal.

Les *hubains* portaient un certificat attestant que, mordus par un chien enragé, ils s'étaient adressés à saint Hubert qui les avait guéris.

Les *sabouleux* feignaient une attaque d'épilepsie, et tombaient à terre où ils se débattaient ; un morceau de savon qu'ils avaient dans la bouche leur faisait imiter l'écume que jettent les épileptiques.

Les *coquillards* étaient de prétendus pèlerins couverts de coquilles, et arrivant, disaient-ils, de Saint-Jacques ou de Saint-Michel.

Les *courtaux de boutange* ne mendiaient et ne filoutaient que l'hiver...

Telle était, suivant Dulaure, cette association de filous et de mendiants valides, qui, pendant plusieurs siècles, aspira la substance de Paris et y forma une immense tribu de sauvages, rebelles à toute pudeur et à toute civilisation.

Cette association immorale et menaçante, tout en excitant la sollicitude de Louis XIV, devint un objet d'amusement pour les courtisans. Le spectacle d'un de ces mendiants qui, en provoquant la pitié, arrachait des aumônes en même temps qu'il coupait la bourse à celui qui les lui

donnait, parut si plaisant, qu'en 1663, « il servit, dit Sauval, de passe-temps au roi, et d'entrée au ballet royal de *la Nuit*. Jamais, ajoute cet écrivain, les subites métamorphoses de ces imposteurs n'ont été plus heureusement représentées ; Benserade nous y prépare par des vers assez élégants. Les meilleurs danseurs du royaume figurent le concierge et les locataires de la *Cour des Miracles*, par une sérénade et par des postures si plaisantes, que tous les spectateurs avouèrent que, dans le ballet, il n'y avait point de plus facétieuse entrée. »

Dès le milieu du XIVe siècle, on s'occupa de réprimer les désordres que commettaient, à Paris et dans les provinces ces mendiants paresseux et voleurs, qui ne s'étaient point encore donné alors l'organisation que je viens de faire connaître.

C'est par les mesures de précaution et de châtiment à prendre contre eux que débute la célèbre ordonnance que le roi Jean publia le 30 janvier 1350, pour la police du royaume. « Si, après trois jours de ce cry, y est-il dit, lesdits truands et mendiants ne vuident la ville de Paris et les autres villes de la prévosté, et s'ils y sont trouvés oiseux, ils seront prins et menez en prison au pain, et ainsi tenuz par l'espace de quatre jours ; et quand ils auront esté délivrez de ladite prison, s'ils sont trouvez oiseux, ou s'ils n'ont biens dont ils puissent avoir leur vie ; ou s'ils n'ont aveu de personnes suffisants, sans fraude, à qui ils fassent besongne, ou qu'ils servent, ils seront mis au pilory ; et, la tierce foi, ils seront bannis desdits lieux et signés d'un fer chaud. »

Si cette ordonnance sévère dispersa les truands, et en força quelques-uns au travail, ce ne fut pas pour longtemps, car peu après on les voit l'objet de plusieurs mesures semblables, ce qui indique qu'ils avaient reparu, aussi paresseux, aussi larrons et aussi nombreux qu'autrefois, tant la vie qu'ils menaient avait pour eux de charme.

Aussi, en dépit de toutes les ordonnances de police, surent-ils s'affermir si bien sur le terrain qu'ils exploitaient, qu'ils finirent par former cette espèce de corporation dont j'ai parlé en commençant.

En 1656, on fonda l'*hôpital général*, pour enfermer cette population immonde et en débarrasser enfin Paris; mais on n'y parvint que pour un moment, si toutefois l'on y parvint.

Six ans après la fondation de cet établissement, le procureur général du parlement remontra, dans un réquisitoire, les désordres, voleries, assassinats, qui se commettaient, tant de jour que de nuit, dans la ville et les faubourgs, par des vagabonds, filous et truands, qui, lorsqu'ils ne volaient pas, servaient d'espions aux voleurs, et étaient aussi coupables qu'eux. Et le parlement, faisant droit à ce réquisitoire, ordonna que « tous soldats qui n'étaient pas sous charge de capitaines, tous vagabonds portant épée, tous mendiants non natifs de Paris, se retireraient aux lieux de leur naissance, à peine du fouet et de la fleur de lis contre les valides, des galères contre les estropiés, et contre les femmes du fouet et d'être rasées publiquement, etc. »

Mais la sévérité de cette ordonnance et de plusieurs autres qui la suivirent, atténua seulement le mal sans l'extirper, et ce n'est que depuis 89 que la population des truands, évaluée par plusieurs historiens à plus de 40,000, alla toujours en s'amoindrissant, au point que son association, que rappelle seule, de nos jours, la *camorre de Naples*, qui fait l'objet de la note suivante, finit par se convertir et par se fondre dans celle que Victor Hugo a décrite dans ses *Misérables*, laquelle n'est autre que celle de la *haute et basse pègre* que la présente étude a pour objet de faire connaître, sous le nom de *Monde des Coquins*.

NOTE DEUXIÈME

LA CAMORRA ET LES CAMORRISTES DE NAPLES.

Il y a une telle analogie entre la *camorra* de Naples et la *haute pègre* de Paris, — analogie pourtant qui ne va pas jusqu'au degré suprême de banditisme organisé qu'a atteint la première, et dont la *truanderie* de la note précédente nous a offert le premier modèle, — que nos lecteurs ne pourront que nous savoir gré de reproduire ici les détails pleins de curieux intérêt que la *Correspondance de Rome* a récemment publiés sur cette association fameuse, politico-coquinière, du royaume des Deux-Siciles :

La *camorre* est une vieille société secrète, dont l'origine est aussi inconue que l'étymologie de son nom : *camorra, camurra, gamorra*...

La *camorra* a ses dignitaires, ses vœux, son noviciat, ses épreuves et même ses quartiers de noblesse. Son code est le droit du plus fort ; son but originaire, l'exploitation du faible par le fort ; ses assemblées se tiennent dans les bagnes, dans les maisons de jeu, dans les casernes, dans les mauvais lieux ; son théâtre d'opérations est partout.

Les camorristes n'ont pas de costume propre : on en trouve de déguenillés dans les rues, et on en coudoie de très-fashionnables sur les promenades publiques. La noblesse, la bourgeoisie et la populace fournissent leur contingent respectif, — la bourgeoisie en proportion moins forte, peut-être, que les deux classes extrêmes.

La société se divise en deux grandes sections : *intérieur* et *affaires étrangères*. Les voyageurs, les bagages, les diligences,les chemins de fer, les bateaux à vapeur, les hôtels, etc., sont dans les attributions de la seconde. La première se ramifie à l'infini, selon la spécialité du travail.

Ainsi, une de ces ramifications est préposée à la direction de cette haute académie de vol qui, les étrangers le savent, n'a pas sa rivale dans l'univers entier. Un filou qui a suivi les cours de Naples peut se présenter partout ; il a une manière à lui de *faire* le mouchoir, la montre, le porte-monnaie, etc. Ce n'est pas un voleur, c'est presque un artiste, arrivé au point de faire de l'art pour l'art.

Telle autre ramification est chargée des jeux de hasard. Les membres sont passés maîtres dans l'art de piquer un jeu de cartes, de plumer un joueur ou de le payer en fausse monnaie. On les rencontre dans la plupart des cafés et des billards, bien peignés, bien vêtus, rasés de frais, obséquieux, la bouche en cœur et la poche toujours pleine.

Les *camorristes* préposés aux vols sont littéralement innombrables ; mais, si répandus qu'ils soient, ils ont besoin de l'assistance de cette tourbe de boiteux, de borgnes, de sourds, de lépreux, d'aveugles et de manchots plus ou moins authentiques qui mendient le jour et dorment la nuit, en plein air, dans les rues de Naples. Les *lazzaroni*, qu'on suppose, à tort, travailler pour leur propre compte, ne sont que les très-humbles auxiliaires et les éclaireurs des *camorristes,* qui les paient scrupuleusement, à tant la séance. Ils ont un cri de convention pour toutes les éventualités : quand ils entendent le pas cadencé des patrouilles, ils miaulent ; s'ils imitent le chant du coq, c'est qu'il passe un individu ; s'ils poussent un soupir, c'est qu'ils en voient passer deux ; ils éternuent si le passant est un pauvre diable, et récitent à haute voix l'*Ave Maria* quand ils aperçoivent l'homme attendu.

La contrebande occupe une autre ramification de la *ca-*

morre, et une des plus considérables, qui, d'ailleurs, vit dans une intelligence traditionnelle avec les douaniers.

Il y a enfin des *camorristes* qui spéculent sur les mariages, sur les lettres de change et sur les fils de famille ; qui recèlent les vols, fabriquent les fausses clés, prêtent à 100 pour cent par mois, s'immiscent habilement dans les contrats, dans les ventes, dans les procès, dans les transactions, sous prétexte d'interposer leurs bons offices, mais, en réalité, pour lever tribut sur tout.

Ceux du département des *affaires étrangères* se tiennent, en général, sur le port ou aux stations des chemins de fer. Ils ont le sourire sur les lèvres, une tenue irréprochable, et offrent de si bonne grâce leurs services *gratis*, qu'on s'abandonne à eux : quand le cicerone est parti, il manque infailliblement quelque chose à la toilette des dames ou aux bagages des hommes.

Chaque matin, de très-bonne heure, on en voit à la porte de la *villa Nazionale*, prélevant le tribut sur chaque cocher qui passe ; d'autres lèvent l'impôt de la société sur les céréales qui entrent à la Vicaria : ils connaissent tous les paysans, et malheur à celui qui ne s'arrête pas sur un simple signe de la bande.

Des nuées de camorristes envahissent, dès le matin, le Champ-de-Mars, où les villageois de la banlieue apportent au marché des fruits, des œufs, des chevreaux, des poulardes, du laitage, etc. La même chose se passe au pont de la Madeleine, à la porte Capoue et sur la place du Marché. Chaque paysan paie la *camorra*, de gré ou de force ; c'est un impôt aussi inévitable que celui de l'octroi.

La moitié des bénéfices est versée à la caisse centrale de la société, et sert à l'entretien des camorristes prisonniers ou en expédition, au soulagement des malades, aux frais de sépulture des morts, à des pensions ponctuellement payées aux enfants et à la veuve d'un membre mort pour le service.

Toute insulte, agression ou condamnation au préjudice d'un camorriste, est portée à la connaissance du conseil par les référendaires, et inscrite au registre des *créances de la société*. Et malheur au débiteur !

La *camorra* a sa hiérarchie : le néophyte s'appelle *tamurro* ; il devient ensuite *picciotto*, puis *picciotto di sgarra*, puis *camorrista*, et enfin, s'il a du talent, *camorrista proprietario*, et même *capo di società*.

Chaque grade s'acquiert à la pointe du couteau, pour ainsi dire : un *tamurro* peut devenir *capo di società* en tuant un supérieur en duel. Un profane peut s'élever aux plus hautes dignités par quelque coup d'éclat.

La discrétion est pour les camorristes une loi qu'ils ne violent jamais. Plusieurs d'entre eux, blessés par des confrères, ont reçu cent et même deux cents coups de bâton, plutôt que de dénoncer le coupable.

La *camorre* est une société immense qui a des affiliations et trouve protection jusque dans les hautes classes ; elle enveloppe Naples comme d'un réseau, dans toutes les directions.

Le gouvernement, jusqu'à ce jour, a été impuissant à détruire cette secte. C'est contre elle, aussi bien que contre le brigandage, qu'a été invoqué et établi l'état de siége. (1863).

La *camorre* naturellement a son *argot*, son langage à part. Et l'argot français lui emprunte, depuis longtemps, sans que la *haute pègre* parisienne s'en doute, plus d'un vocable, plus d'une locution, importés jadis chez nous par les coupeurs de bourses de l'Italie. (V. à ce sujet *Études de philologie comparée sur l'argot*, par Francisque Michel, Introd., p. 25.)

NOTE TROISIÈME

LES MISÉRABLES DE VICTOR HUGO.

I

Le livre de Victor Hugo, — *les Misérables*, — est venu remuer de nouveau, et profondément, une fange qui demeurait stagnante, à sa surface, depuis l'agitation apaisée des *Mystères de Paris*, d'Eugène Sue.

Ce livre, dont je n'ai à examiner ni le côté artistique, ni le côté littéraire, a été, du côté moral, comme un large fragment de rocher lancé, par une main de Titan, du haut des tours de Notre-Dame, et tombé bruyamment dans le cloaque-océan des immondices parisiennes.

Son retentissement a été profond, immense. Il s'est répercuté d'écho en écho, de langue en langue, jusqu'aux extrémités du monde civilisé ; — et, bien que le bruit en soit éloigné déjà, il dure encore ; il durera toujours, peut-être, en raison de l'éternité de sa cause.

Est-ce un mal ? est-ce un bien ?

Ce serait un mal, un grand mal, assurément, si, moralement, les doctrines de ce livre, — souvent erronées, — avaient rejailli en éclaboussures impures, dangereuses, aussi loin, aussi grièvement qu'on l'a dit.

Mais il n'en est rien, en vérité ; et, à la seule exception

peut-être de l'impartiale appréciation de M. Vapereau, et de celle aussi, s'il m'en souvient, de M. Cuvillier-Fleury, la critique sur ce point s'est montrée aussi passionnée, aussi exagérée, aussi injuste parfois, que ses craintes ont été chimériques et hors de proportion avec le péril couru, avec le péril supposé.

Le gouvernement ne s'y est pas trompé, lui. Aussi, dans sa haute impartialité, dans sa saine appréciation des choses, n'a-t-il vu, et a-t-il bien fait de ne voir, aucun danger, pour les masses, dans la publication d'un roman de luxe en dix volumes, qui ne coûte pas moins de soixante francs.

En fit-on une édition à bon marché, que celle-ci, je le prédis, s'évanouirait en déception, en déconvenue, en attrape, aux mains de la curiosité populaire, qui, sur le tapage fait de la première, y chercherait, croyant y trouver, ce qui n'y est pas.

D'ailleurs, le génie aquilin de Victor-Hugo, sa manière audacieuse d'édifier une œuvre en dehors des règles reçues, sa manière non moins osée de l'écrire en dehors des voies battues, ses *Contemplations*, ses *Rayons* et ses *Ombres*, ses poésies comme ses romans, sont sans action aucune sur les multitudes. Les savants, les lettrés, les gourmets de style de haut goût, l'élite raffinée des adeptes s'en délectent seuls et s'en montrent friands. Voyez ses drames. Qui est-ce qui les applaudit : *Ruy-Blas*, *les Burgraves*, *le Roi s'amuse*, etc.? Le parterre, qui n'y comprend rien, n'étant pas à la hauteur, reste froid ou les siffle. Il siffle même, et surtout, ceux de ces drames qui sont pris dans ses bas instincts ; — au point que Victor Hugo s'en est plaint lui-même, si je ne me trompe, dans une de ses préfaces, en fustigeant là-dessus le stupide vulgaire. *Odi profanum vulgus et arceo...*

Quand nos fils liront *les Misérables*, comme nous lisons aujourd'hui la *Notre-Dame-de-Paris*, ils riront, j'imagine, des terreurs de leurs pères, à la vue de ces monstres qui

nous font trembler et qu'ils reconnaîtront, eux, n'être que des moulins à vent, que des fantômes d'imagination, d'où ne peut sortir d'autre mal que le mal de la peur.

Vous en doutez ! Approchons.

II

« Ce livre, c'est, d'un bout à l'autre, dans son ensemble et dans ses détails, quelles que soient les intermittences, les exceptions et les défaillances, la marche du mal au bien, de l'injustice au juste, du faux au vrai, de la nuit au jour, de l'appétit à la conscience, de la pourriture à la vie, de la bestialité au devoir, de l'enfer au ciel, du néant à Dieu... » (IX, 482.)

Voilà le programme. En est-il de plus pur, de plus inoffensif, de moins effrayant, dans son emphase quelque peu gourmée ? « Point de départ : la matière ; point d'arrivée : l'âme. L'hydre au commencement, l'ange à la fin. »

Oui ! Mais, s'exclame la critique, dans l'exécution, l'auteur démolit tout ce qu'il a l'air de vouloir édifier ; il attaque tout ce qu'on doit respecter ; il respecte tout ce qu'on doit mépriser ; il pousse au crime en prêchant l'impunité ; il excuse le vol ; il innocente la prostitution ; il réhabilite le forçat ; il bat en brèche toutes les institutions sociales ; il renverse l'échelle pénale. En un mot, il démolit, à la fois, la religion, les lois, la société, les bonnes mœurs...

Je n'ai rien omis, comme on le voit, des sévères accusations de la critique, — sauf celle, pourtant, de M. Barbey-d'Aurevilly, le plus acerbe des contempteurs de l'œuvre hugonienne, qu'il qualifie, en propres termes, de « mauvaise action ; » — et celle, plus récente, de M. de Lamartine, qui l'appelle « le crime du talent. »

Soumettons froidement au creuset de l'examen les atta-

ques dirigées contre ce livre, que M. Coquille appelle « une aberration grotesque et des outres pleines de vent, » mais que M. Louis Veuillot, qui a bien aussi son autorité, je crois, qualifie de « puissant ouvrage, » de « véritable force de génie. »

Nous commencerons par la religion. *Ab Jove principium.*

III

On dit que Newton se découvrait toujours, en entendant prononcer ce grand nom, Dieu. Dans ce cas, Newton n'aurait pu lire *les Misérables* que le chapeau à la main, dit à ce propos M. Vapereau.

C'est que, en effet, le nom de Dieu revient sans cesse, dans ce livre, à tel point que souvent on peut trouver que l'auteur en fait abus. Il le met à toute sauce, pourrait-on dire, et l'accommode aux plus excentriques caprices de sa plume; comme, par exemple, quand, voulant dégager la religion des superstitions parasites qui s'y mêlent, il appelle cela écheniller Dieu. »

A part cela, Victor Hugo ne peut qu'être loué des hommages qu'il rend à la Divinité; aussi, un écrivain très-catholique, M. de Pontmartin, a-t-il écrit, dans le *Correspondant,* que « l'auteur des *Misérables* a pris un soin qui l'honore à se séparer très-ouvertement de la philosophie matérialiste et athée, en mettant, à ce sujet, de nobles paroles sur les lèvres de son évêque Myriel... » « Ce n'est pas nous qui l'en blâmerons, » ajoute M. de Pontmartin. Ni nous non plus, ajouterons-nous, à notre tour.

Toutefois, à propos de monseigneur Myriel, de graves reproches ont été adressés à l'auteur des *Misérables.* On a surtout taxé d'irréligieux, d'irrespectueux envers l'Église,

le long et intéressant épisode qui le concerne, dans ce livre, ainsi que son angélique sœur Baptistine. J'avoue que Monseigneur, admirable, à mon sens, dans tout ce que l'auteur raconte de lui, dans cet épisode, cesse complètement de l'être en son point le plus saillant : — c'est lorsque Sa Grandeur s'agenouille bénoitement aux pieds du vieux Conventionnel, et lui demande humblement sa bénédiction !...

Mais, est-ce bien là de l'irréligion ? C'est bien plutôt de l'irraison, ce me semble, non à la charge de l'évêque, qui ne serait plus évêque s'il avait ravalé sa dignité de pontife jusqu'à cet abaissement, mais à la charge de l'auteur qui lui en a infligé l'humiliation, contre toute vraisemblance et tout bon sens.

A la vue de « cette auréole de saint » ainsi ternie, « la conscience proteste, comme à la vue d'un scandale, et crie à cette vieillesse sans tache de se redresser, « écrit à ce propos un critique indigné, Paul de Saint-Victor, grand admirateur pourtant de Victor Hugo.

Pour moi, à la vue de ce tableau de l'agenouillement, il ne m'est venu qu'une seule pensée, c'est que, pour le compléter, Victor Hugo eût dû mîtrer l'évêque du bonnet rouge du Conventionnel, et le lui faire léguer, par ce dernier, comme relique, dans son testament.

Ce qui efface, à mes yeux, cette grosse tache du livre des *Mesérables*, c'est le petit crucifix de cuivre que Jean Valjean accroche à un clou en face de son lit, disant : « Ce gibet-là est toujours bon à voir ; » — crucifix que, moribond, il contemple avec l'espoir et la résignation de la foi : « Voilà le grand martyr ! » (x, 235-295).

Ce qui l'efface encore, cette tache, ce sont « les Évangiles, » que, dans son *Claude Gueux*, Victor Hugo voudrait qu'on semât dans tous les villages. »

Ce qui l'efface surtout, ce sont ces belles paroles du même ouvrage : « Quoi qu'on fasse, le sort de la grande

foule, de la multitude, de la majorité, sera toujours relativement pauvre, malheureux et triste. Mais, dans le lot du pauvre, dans le plateau des misères, jetez la certitude d'un avenir céleste, jetez l'aspiration au bonheur éternel, jetez le paradis, contre-poids magnifique ! Vous rétablissez l'équilibre. La part du pauvre est aussi riche que la part du riche. C'est ce que savait Jésus, qui en savait plus long que Voltaire. »

N'oublions pas, d'ailleurs, comme circonstance atténuante, ainsi que le fait justement remarquer l'écrivain catholique que j'ai déjà cité, que, dans le livre des *Misérables*, les seuls personnages intéressants, honnêtes, aimables, les seuls qui soient bien près de résoudre, par la charité et la bonté, le fameux problème de la misère, sont des personnages chrétiens, et que Jean Valjean doit à un prodige de mansuétude chrétienne la transformation miraculeuse qui fait de lui le modèle de toutes les vertus. Quand Valjean veut dérober sa fille adoptive, et se soustraire lui-même à la méchanceté des hommes, en quel lieu se réfugie-t-il ? Dans un couvent.

On ne peut donc plus s'étonner, quand on a lu le livre, comme on a pu le faire avant de l'avoir lu, de lire, dans la *Revue du Monde catholique*, ces paroles de M. Louis Veuillot : « On sent, dans ce roman des *Misérables*, un souffle de justice, un souffle de foi chrétienne, et catholique, par conséquent ; — souffle court et mêlé, mais brûlant, parfois sublime. En présence des maux qu'il veut guérir, le génie se dégage des systèmes humains et vole vers les dictames du Christ... »

Voilà pour l'*irréligion*.

Aux *mœurs* maintenant.

IV

Certes, s'il y a quelque chose d'innocent, de candide, de pur, de chaste, d'idéal, de divin sur la terre, c'est bien l'amour, dans ce roman, qui n'entremêle au fil noir du sombre tissu de sa trame, que les flocons aériens des *fils de la Vierge.*

C'est au point qu'une femme de lettres, qui n'aime pas, à ce qu'il paraît, les amours filés de ces flocons-là, traite, dans un journal littéraire, de niaiserie, de janoterie, de fausse et fade bucolique, tout ce qui se rapporte dans le livre, *à l'idylle de la rue Plumet;* — idylle, en effet, qui laisse loin derrière elle, en fait de pudiques amours, les plus innocentes églogues de Virgile et de Florian, — idylle charmante à mes yeux, délicieuse à mes sens, qu'elle soulage, un moment, de l'oppression des miasmes de mauvaises mœurs, qu'exhalent les rayons d'étalages de certains de nos libraires, depuis quelque temps.

Ici, pas un mot qui choque, pas une image qui blesse, même dans la description des licences de l'orgie; même dans la peinture des égarements de la prostitution.

Prostitution! A ce mot, le cœur se soulève, et l'indignation tourne en boue toutes les fleurs dont Victor Hugo n'a pas craint de couronner sa *Fantine.*

En ceci, comme en tout, Victor Hugo procède par extrémités, bondissant de l'extrémité du bien à l'extrémité du mal, sans reconnaître entre elles d'autres nuances intermédiaires que celles de l'analogie, voir même de l'identité de nature. Sa plume, comme son esprit, agit à la façon du thermomètre, qui, sur un seul et même plan, va d'un point

extrême à l'autre de son échelle, en marquant le degré de température de l'atmosphère, tantôt chaud, tantôt froid, selon les caprices du temps, et, dans l'un comme dans l'autre cas, restant identique à lui-même ; — Système qui met le laid sur la ligne du beau, le faux sur la ligne du vrai, etc., tous deux provenant de la même origine, procédant tous deux d'un principe unique, ne différant entre eux, ne se rapprochant, ne s'éloignant que par des nuances de degrés. de ton, comme l'*ut* et le *si* dans la gamme, le pôle nord et le pôle sud dans la sphère, le nain et le géant dans la stature humaine, etc.

C'est quelque chose comme cela, j'imagine, qu'a dû vouloir entendre Proudhon, dans cet axiome, exorbitant en apparence : « qu'une proposition n'est vraie qu'autant que la proposition contraire est vraie aussi. »

Que cela se discute en métaphysique, en scolastique, en idéologie, comme en physique, soit! jusqu'à un certain point, c'est peut-être soutenable. Mais, en morale, c'est, de tous points, absurbe, inadmissible, monstrueux.

Moralement donc, Victor Hugo a gravement erré, gravement péché, en brûlant, au pied de la pudeur tombée, salie, un encens, le même encens, qui fume, et doit seulement fumer, sur l'autel de la pudeur debout, sans tache.

« Père! j'ai vu, cette nuit, ma mère en songe. Elle avait deux grandes ailes. Ma mère, dans sa vie, doit avoir touché à la sainteté. — Par le martyre, répondit Valjean. » (VII, 170).

« Cosette, voici le moment venu de te dire le nom de ta mère. Elle s'appelait Fantine. Retiens ce nom-là *Fantine*. Mets toi à genoux toutes les fois que tu le prononceras. Elle a eu en malheur tout ce que tu as eu en bonheur. Ce sont les partages de Dieu. » (X, 301).

Sainteté par l'impudicité! *Martyre* par la prostitution! Prostitution, un *partage de Dieu!*... Quel abominable abus, quelle détestable profanation de mots et de choses!

Mais ces mots, mal sonnants, choquants, antinomiques, hurlant de se trouver de compagnie, sont-ils *dangereux ?* C'est là, qu'on ne l'oublie pas, toute ma thèse.

Dangereux ? Nullement. Odieux, seulement. Ne craignez rien de leur contagion. Elle n'agira pas plus sur les filles honnêtes que l'exemple de dents vendues pour nourrir son enfant n'agira sur les filles perdues. Les unes et les autres n'en seront que plus affermies, au contraire, à garder : celles-ci leur bouche intacte, celles-là leur vertu.

C'est tout le fruit qu'elles retireront de la Vie de sainte *Fantine*, ex-vierge et martyre.

V

La *morale sociale* est-elle plus grièvement, plus dangereusement pour les masses, attaquée, que la morale privée, dans l'œuvre de Victor Hugo, — cette « épopée de la canaille, » comme l'appelle Lamartine ?

Pas davantage. J'ose même dire, encore moins.

Victor Hugo a dit, en parlant de lui : « J'ai vécu souriant, toujours plus adouci. »

Plus adouci ! cela ne se voit guère, à l'âcreté fiéleuse de certaines productions de son exil.

Ce qu'il y a de sûr, pourtant, c'est que la distance est énorme, dans ce sens, entre *Claude Gueux*, œuvre socialiste et agressive de Victor Hugo, jeune homme, et *les Misérables*, œuvre sociale et relativement inoffensive, conservatrice même, de Victor Hugo vieilli.

Qu'écrit-il aujourd'hui, par exemple, sur le droit que la *populace*, que la *canaille* s'arroge à l'insurrection ?

Nota. *Canaille, populace,* les mots sont de lui, osés déjà par ces vers fameux d'Auguste Barbier, qui les a anoblis :

La grande *populace* et la sainte *canaille*
Se ruaient à l'immortalité.

« Il arrive quelquefois que, du fond de ses angoisses, de ses découragements, de ses dénuements, de ses détresses, de ses miasmes, de ses ignorances, de ces ténèbres, cette grande désespérée, la *canaille*, proteste, et que la *populace* livre bataille au *peuple*.

» Les exaspérations de cette foule qui souffre et qui saigne, ses violences à contre-sens sur les principes qui sont sa vie, ses voies de fait contre le droit, sont des coups d'état populaires, et *doivent être réprimées*.

» C'est là un de ces moments rares où, en faisant *ce qu'on doit faire*, on sent quelque chose qui déconcerte, qui déconseillerait *presque* d'aller plus loin. On persiste, *il le faut*. Mais la conscience satisfaite est triste, et l'accomplissement du *devoir* se complique d'un serrement de cœur.

» Car, il y a toujours une certaine quantité de droit, même dans cette démence ; il y a du suicide dans ce duel ; ces mots qui veulent être des injures, *gueux, canaille, populace,* constatent, hélas ! plutôt la faute de ceux qui règnent que la faute de ceux qui souffrent ; plutôt la faute des privilégiés, que la faute des déshérités.

» Quant à nous, ces mots-là, nous ne les prononçons jamais sans douleur et sans respect ; car, lorsque la philosophie sonde les faits auxquels ils correspondent, elle y trouve souvent bien des grandeurs à côté des misères. Il n'est pas de penseur qui n'ait parfois contemplé les magnificences d'en-bas. Athènes était une ochlocratie ? les

gueux ont fait la Hollande ; la populace a plus d'une fois sauvé Rome ; et la canaille suivait Jésus-Christ.

C'est à cette canaille que songeait sans doute saint Jérôme, et à tous ces pauvres gens, et à tous ces vagabonds, et à tous ces misérables, d'où sont sortis les apôtres et les martyrs, quand il disait cette parole mystérieuse : *Fex urbis, lex orbis*. (IX, 6 et 7.)

A part « la faute de ceux qui règnent, la faute des privilégiés, etc., » phrases qui n'ont rien de bien incendiaire, que peut-on extraire de cette mélancolique contemplation sur les remuements de la rue?

Rien autre chose, au fond, qu'une consigne de patrouille. Rien que ce mot d'ordre, inscrit par Louis-Philippe, ce roi-modèle de Victor Hugo, sur les drapeaux des gardes nationales du royaume : *Liberté, ordre public*.

VI

Les conseils de Victor Hugo aux *prolétaires* sont empreints du même esprit d'ordre et de modération.

Nota. J'ai tort de me servir du mot *prolétaire*, car, dans ses dix volumes, l'auteur ne l'a pas employé une seule fois. Le trouverait-il maintenant trop révolutionnaire?

Voyez ce qu'il dit du *travail* et de la *pauvreté* :

« La pauvreté, dans la jeunesse, quand elle réussit, a cela de magnifique, qu'elle tourne toute la volonté vers l'effort et toute l'âme vers l'aspiration.

» Le jeune homme riche a cent distractions brillantes et grossières : les courses de chevaux, la chasse, les chiens,

le tabac, les bons repas, et le reste ; — occupations des bas côtés de l'âme, aux dépens des côtés hauts et délicats.

» Le jeune homme pauvre se donne de la peine pour avoir son pain : il mange ; quand il a mangé, il va aux spectacles gratis que Dieu donne : il regarde le ciel, l'espace, les astres, les fleurs, les enfants, l'humanité dans laquelle il souffre, la création dans laquelle il rayonne. Il regarde tant l'humanité qu'il voit l'âme ; il regarde tant la création qu'il voit Dieu.

» Et puis, chaque matin, il se remet à gagner son pain ; et tandis que ses mains gagnent du pain, son épine dorsale gagne de la fierté, son cerveau gagne des idées ;... et il bénit Dieu de lui avoir donné ces deux richesses, qui manquent à bien des riches : le travail qui le fait libre et la pensée qui le fait digne. » (v. 284.)

Voilà certes un passage qui mériterait d'être reproduit dans le pieux et excellent petit journal l'*Ouvrier*, qui paraît sous le patronage de Monseigneur de Ségur.

En voici un autre sur la *paresse* qui ne mériterait pas mieux d'y briller :

« Tu entres par la paresse dans la plus laborieuse des existences. As-tu vu une machine qui est redoutable ? Cela s'appelle le laminoir. Il faut y prendre garde ; c'est une chose sournoise et féroce ; si elle vous attrape le pan de votre habit, vous y passez tout entier ; cette machine, c'est l'oisiveté. Arrête-toi, pendant qu'il en est temps encore et sauve-toi. Le travail est la loi ; qui le repousse ami l'aura supplice. Tu ne veux pas être ouvrier ; tu seras esclave. Le travail ne vous lâche, d'un côté, que pour vous reprendre de l'autre. Tu ne veux pas être son ami, tu sera son nègre. Tu ne veux pas de la lassitude honnête des hommes, tu auras la sueur des damnés ; tu seras bête de somme dans l'atelier de l'enfer. » (VII, 227.)

Et plus loin. « Devenir un coquin, ce n'est pas commode. Il est moins malaisé d'être honnête homme. »

Peut-être dirait-on aussi bien dans la *Morale en action ;* mais, à coup sûr, pas mieux.

VII

Arrivons à la *pénalité.*

Dans une admirable appréciation de l'œuvre de Victor Hugo, M. de la Ponterie, pénétrant le plus avant dans « la percée du livre, » y voit effacée, devant le prestige de la révolte, l'autorité de l'ordre légal ; contraste, dit-il, qui, à lui seul, est un péril ; et, de plus, le duel du droit social, représenté par Javert, l'intègre inspecteur de police, et de la conscience individuelle, représentée par Valjean, le forçat converti, « duel formidable qui aboutit à la condamnation du droit humain par Dieu. »

Que ce soit là, en effet, la conclusion philosophique qui ressorte de l'étude approfondie des dix volumes superposés de Victor Hugo, — peut-être bien.

C'est aussi celle qu'en tire un autre critique sérieux, — plus sérieux que le journal dans lequel il l'a produite, — M. Jouvin.

Mais, où est, et pour qui le péril ? Je ne le vois pas. C'est là un de ces abîmes de métaphysique juridique dans lequel il n'y a pas de risque que tombe jamais le commun des lecteurs du roman des *Misérables.*

D'ailleurs, il faut bien qu'on sache que la loi pénale, mesurant ses incriminations moins sur la moralité que sur la nocuité des actes, on ne peut pas toujours dire que ce qui est criminel d'après le code, est toujours immoral en soi. C'est une question qui mérite qu'on s'y arrête, et sur laquelle je me propose de revenir ailleurs.

Le seul point qui ressorte saillant, pour tout le monde, du livre de Victor Hugo, c'est celui relatif à la *proportionnalité des peines.*

« Cinq ans de bagne pour un pain volé, — volé pour nourrir de pauvres petits enfants affamés! C'est trop! » dit tout le monde. Et, pour que ce trop le soit encore plus, on ajoute aux cinq ans du vol les quatorze années pour tentatives successives d'évasion, — en tout dix-neuf ans de chaîne, — ce qui établit une disproportion excessive entre la peine subie et le délit commis.

De là, le violent réquisitoire de Valjean contre la société, qu'il traduit, pour ce, au tribunal souverain de sa conscience, — réquisitoire suivi de la condamnation, à huis clos, de la coupable, « à la haine de sa victime. » (I. 216).

Assurément, le seul coupable, en ceci, est Victor Hugo qui, pour fausser la balance de la justice sociale, a imaginé une peine dont la somme ne se trouve, pour un pareil cas, dans aucun de ses arrêts.

Disons, toutefois, à la décharge de l'auteur, qu'il a d'avance infirmé le sien par ce jugement de Valjean porté ainsi contre lui-même :

« Valjean reconnut qu'il n'était pas un innocent injustement puni. Il s'avoua qu'il avait commis une action extrême et blâmable ; qu'on ne lui eût peut-être pas refusé ce pain, s'il l'avait demandé ; que, dans tous les cas, il eût mieux valu l'attendre, soit de la pitié, soit du travail ; que ce n'est pas tout à fait une raison sans réplique que la faim. Que d'abord, il est très-rare qu'on meure littéralement de faim ; ensuite que, malheureusement ou heureusement, l'homme est ainsi fait qu'il peut souffrir longtemps et beaucoup, moralement et physiquement, sans mourir ; qu'il fallait donc de la patience ; que cela eût mieux valu, même pour les pauvres petits enfants ; que c'était un acte de folie à lui, malheureux homme chétif, de prendre violemment au collet la société tout entière, et de se figurer

qu'on sort de la misère par le vol; que c'était, dans tous les cas, une mauvaise porte pour sortir de la misère que celle par où l'on rentre dans l'infamie. » (I, 212.)

Rien de mieux pensé, rien de mieux dit; — et je ne trouve rien là qui sente « l'homéopathie par le vice, » mot injustement cruel, décoché par Lamartine contre Victor Hugo qu'il qualifie, malgré cela, dans le même *Entretien*, de « dieu de la plume, » et d'écrivain digne d'être « le secrétaire de la conscience. »

VIII

« Aux yeux de Victor Hugo, écrit M. Jouvin, la créature humaine, quel que soit le milieu infect qu'elle ait traversé, si bas que la misère ou le vice l'ait fait déchoir, ne saurait être responsable de sa dégradation. Elle était et elle est d'avance, selon l'auteur des *Misérables*, et pour rappeler ici un de ses plus beaux vers :

Perle avant de tomber et fange après la chute. »

La *perle* est l'œuvre de Dieu, la *fange*, l'homme, que la société pétrit de ses impitoyables mains. »

» La thèse des *Misérables*, c'est donc, conclut M. Jouvin, la solidarité sociale et l'irresponsabilité individuelle. »

L'irresponsabilité individuelle, non; mais la solidarité sociale, oui.

Cette solidarité qui peut la nier, — dans la mesure, bien entendu, qu'elle comporte?

Cette solidarité, beaucoup d'autres que Victor Hugo, et des plus autorisés, l'ont comme lui et avant lui, établie et démontrée sans pour cela provoquer la tempête qu'il a soulevée.

Moi-même, dans un livre sur la *Réforme des prisons*, publié en 1838, j'ai écrit sur ce point une opinion souvent citée; et cette opinion, — quand M. Jules Favre, que je n'avais pas l'avantage de connaître alors, lui fit l'honneur de l'invoquer, à l'appui de la sienne, dans la fameuse séance de l'Assemblée nationale du 18 avril 1850, — ne souleva d'autre réclamation, au milieu du *mouvement à droite*, constaté par le *Moniteur*, que cette interruption d'un des membres de ce côté, M. Ch. Dupin : *C'est exagéré!* Faut-il donc écrire un roman, pour qu'une doctrine, produite sans bruit dans un livre sérieux, ou portée gravement à la tribune nationale, éclate tout à coup en orage menaçant?

La preuve que la société se reconnaît elle-même une grande part de responsabiliié dans la plupart des crimes qu'elle punit, c'est quelle travaille sans relâche à réformer celles de ses instititutions, reconnues vicieuses, qui les favorisent ou les engendrent, ou d'où ils paraissent provenir : Maisons de jeu, maisons de tolérance, loteries, bourses, bagnes, prisons, théâtres, etc.; — et qu'elle s'applique sans cesse à leur en substituer de contraires, dans le but d'en tarir la source, ou les sources : oisiveté, misère, ignorance, etc.

Je ne vois donc pas quel mal il y a dans ces paroles de Victor Hugo, sauf qu'on en doit restreindre la portée : « Il faut bien que la société regarde ces choses, puisque c'est elle qui les fait. » — D'autant que, pour réformer la société, ce n'est plus à la façon d'Érostrate qu'il agit, comme dans *Claude Gueux*, mais à la façon de Ballanche.

Lisez plutôt :

« La philosophie sociale est essentiellement la science

et la paix. Elle a pour but et doit avoir pour résultat de dissoudre les colères par l'étude des antagonismes. Elle examine, elle scrute, elle analyse ; puis, elle recompose. Elle procède par voie de réduction, retranchant de tout la haine. » (VII. 423).

Et plus bas : « Nous ignorons les maladies des civilisations antiques ; nous connaissons les infirmités de la nôtre. Nous avons partout sur elle le droit de lumière ; nous contemplons ses beautés et nous mettons à nu ses difformités. Là où est le mal, nous sondons, et, une fois la souffrance constatée, l'étude de la cause mène à la découverte du remède. Tous les travaux de la philosophie sociale doivent converger vers ce but. » (VII, 424).

Et plus loin : « Il dépend de la société de se sauver elle-même. C'est à sa propre bonne volonté que nous faisons appel. Aucun remède violent n'est nécessaire. Étudier le mal à l'amiable, le constater, et le guérir ; c'est à cela que nous la convions. » (IX, 173).

Quand on met tant d'eau fraîche dans son vieux vin, où donc est le danger de l'ivresse ?

IX

Le danger, s'il n'est plus là, pour la société, il est bien certainement, dit-on encore, pour la *morale* publique et privée, dans le vernis de vertu dont Victor Hugo se complaît à lustrer le vice ; — il est dans le parfum d'innocence dont il aime à aromatiser l'infamie ; — il est dans le piédestal d'estime qu'il ose ériger au mépris qu'inspire le forçat, etc.

Le « vernis de vertu, » je le cherche et ne le vois reluire nulle part sur le front d'aucun de ses coquins. Les *Thènardier*, ce groupe infâme, ne sont-ils pas conspués, vilipendés, stigmatisés, d'un bout du livre à l'autre, en vrais scélérats qu'ils sont? Et cet affreux quatuor de bandits, *Gueulemer, Montparnasse, Babet* et *Claquesous*, n'y sont-ils pas, de même que *Bigrenaille, Boulatruelle*, et toute la sequelle des gredins de *Patron-Minette*, enveloppés d'une atmosphère constante d'horreur et d'exécration. Y a-t-il, pour eux un seul mot d'atténuation, d'approbation ou d'excuse!

Restent *Fantine* et *Valjean.*

De *Fantine*, je ne dirai rien de plus ici que les quelques mots que j'ai dits plus haut à son sujet. Je remets à en parler ailleurs. La prostitution est une chute à part qui veut une appréciation à part. En attendant, lisez Parent-Duchâtelet et gémissez.

Pour ce qui est de *Valjean*, à qui reviennent toutes les sympathies, sur qui se concentre tout l'intérêt, comme toute la philosophie du roman, franchement ce forçat libéré, ce forçat né et redevenu honnête homme, ne mérite-t-il pas, au plus haut degré, la réhabilitation et l'estime que l'auteur provoque et obtient, dans toutes les âmes impartiales, pour sa faute expiée et rachetée?

Croiriez-vous, par malheur, qu'une fois tombé, l'homme ne peut plus jamais se redresser debout, même quand c'est « une chute sur les genoux, qui peut s'achever en prière? »

Croiriez-vous que l'homme « créé bon par Dieu, peut être fait méchant par l'homme, au point que sa nature, transformée de fond en comble et tout à fait, contracte des laideurs et des infirmités incurables, sous la pression d'une peine disproportionnée à sa faute, comme la colonne vertébrale sous une voûte trop basse?

» N'y a-t-il donc pas, dans toute âme humaine, n'y avait-il pas, dans l'âme de Jean Valjean en particulier, une

première étincelle, un élément divin, incorruptible dans ce monde, immortelle dans l'autre, que le bien peut développer, attiser, allumer, et faire rayonner splendidement, et que le mal ne peut jamais complétement éteindre? » (1, 217).

Nier cela, c'est nier le principe de toute vertu sur la terre.

Nier la satisfaction à la justice humaine par l'expiation; nier le rachat à la justice divine par le repentir, cette seconde innocence; —

C'est plus que nier le principe virtuel de toute réforme pénitentiaire; — et à quoi bon alors moraliser nos bagnes et nos prisons!

C'est nier le baptême, la confession, la contrition, la communion à la table sainte; c'est nier le pardon et la rémission des péchés; c'est nier le dépouillement du vieil homme et le revêtement de l'homme nouveau; c'est nier le Christianisme tout entier; —

Et, à quoi bon, alors, les exhortations évangéliques aux détenus! A quoi bon les retraites religieuses dans les maisons centrales! A quoi bon le corps, le vrai corps du Christ donné en viatique au forçat sous la chaîne! A quoi bon le crucifix offert à baiser à l'assassin absous, montant de l'échafaud au ciel! — au ciel, où il y aura plus de joie, pour le recevoir, que s'il n'avait jamais failli!...

Ce n'est pas Victor Hugo, c'est l'Évangile qui le dit. Et c'est ce qu'à démontré M. Léon Aubineau, dans son beau livre : *Les Jésuites au bagne;* et aussi M. Eugène de Margerie, dans son intéressante nouvelle du forçat *Pol Marie*, insérée dans le journal *le Monde*.

X

En résumé donc, et sous les divers rapports que je viens d'indiquer, le livre des *Misérables* ne présente nullement, pour les masses, au point surélevé qu'on dit, le *danger moral* signalé par la critique.

La critique place aussi ce danger, de même que le succès du livre, dans le seul nom de son auteur.

D'où cette conclusion, que : si toute autre signature avait été mise au bas du livre, il fut demeuré enfoui, ignoré, sous le tas de ses dix volumes.

Comme si la marque de fabrique n'y était pas empreinte à chaque page ! Comme si le génie hugonien ne l'avait pas armorié de l'indestructible cachet de son blason !

Il est des clartés, qui, fussent-elles estampillées Quinquet, ne peuvent appartenir qu'au soleil.

Des taches se voient dans le soleil. Cela l'empêche-t-il d'éclairer le monde ?

Des taches se voient dans Victor Hugo. Cela doit-il faire fermer les yeux sur ses splendeurs ?

Parmi ces taches, il en est une qui n'a point été vue, ou du moins qui semble n'avoir choqué personne. Et pourtant, à mes yeux, c'est la plus grande de toutes, du livre des *Misérables*. Cette faute est celle que couvre son titre.

Les *Misérables !* Qu'est-ce que ce mot ?

Je lis, à la page 277 du dernier volume, cette apostrophe à l'infâme Thénardier : « Tu es un coquin, un assassin, un *misérable !* »

Et, à la page 283, cette plainte de l'honnête Valjean : « Je suis un *misérable* homme! C'est fini, je ne la verrai plus! »

D'où il suit que, sous la plume de Victor Hugo, *coquin* et *honnête homme* peuvent se trouver compris, dans une condition commune, sous le nom collectif de *misérables*. »

Cependant, le mot *misérable* n'a rien d'infamant en soi. Loin de là : *Res sacra miser*.

Si donc, malgré le vieux proverbe : *Pauvreté n'est pas vice*, on emploie le mot *misérable* comme injure, ce ne peut être qu'en le détournant de son sens primitif; ce que durent faire, des premiers, les riches seigneurs d'autrefois, de la même manière qu'ils attachèrent un sens injurieux au mot *vilain* qui ne voulait dire que pas noble, comme *misérable* ne voulait dire que pas riche.

Donc, c'est une faute que commet Victor Hugo, en employant le mot *misérable*, dans le sens compréhensif qu'il y attache.

Et cette faute, remarquez-le bien, n'est pas que grammaticale, qu'étymologique, que synonymique, sous sa plume. Si elle n'était que cela, je ne la relèverais pas.

Cette faute est intentionnelle, foncière, et, si je puis dire, viscérale. Elle constitue, chez l'auteur, tout un système; — en ce que, dans sa pensée, toutes les chutes, toutes les dégradations, toutes les infractions aux lois, de quelque nature qu'elles soient, — crimes, délits, vol, mendicité, vagabondage, prostitution, assassinats, etc., — sont toutes filles et fils d'une seule mère, — la misère.

Erreur grave, en statistique morale et économique, comme en criminalité, ainsi que je l'ai démontré dans le chapitre Ier de cette étude intitulé : *le père Crime et la mère Misère*.

MOREAU-CHRISTOPHE.

TABLE DES MATIÈRES

PHYSIOLOGIE DU MONDE DES COQUINS

Pages.

Avant-Propos de l'Éditeur. i

Les critiques du monde des coquins. 3

CHAP. Ier. — Le père crime et la mère misère. . . 25

CHAP. II. — Les lumineux et les ténébreux. . . . 32

CHAP. III. — Misère morale. 40

CHAP. IV. — Ce que c'est que le monde des coquins. 48

CHAP. V. — Le budget des coquins. — Éléments de compte. 64

Actif. — Avoir en crimes et délits commis. — Invariabilité dans le chiffre et la nature des actes. — Invariabilité dans le mode d'action. — Invariabilité dans le mobile d'action. — Invariabilité dans le *quantum* en somme. 68

Passif. — Chasse aux coquins. — Pénalités encourues. 80

Balance. — Bénéfice des circonstances atténuantes. Bénéfice des non-lieu. —

Pages.

Méfaits impoursuivis. — Résultat en somme. 86

CHAP. VI. — ARTICLE ADDITIONNEL AU BUDGET DES COQUINS. 98

CHAP. VII. — A QUELS SIGNES ON PEUT RECONNAITRE UN COQUIN. 106

§ Ier. — *Signes constitutionnels.* — Théorie des quatre tempéraments. 107

§ 2. — *Signes crânioscopiques.* — Classification des facultés. — Leur localisation. — Protubérances crâniennes. — Palpation. 113

§ 3. — *Signes physiognomoniques.* — Traits d'ensemble du visage humain. — Traits détaillés du visage humain. — Traits comparés de l'animalité. 125

§ 4. — *Signes chirognomoniques.* — Formes de la main. — Monts et lignes de la paume. 166

§ 5. — *Signes plastiques.* 185

§ 6. — *Signes mimiques.* 192

CHAP. VIII. — QUELQUES EXEMPLES DE COQUINS RECONNUS AUX SIGNES CI-DESSUS. — Photographie signalétique. — La Brinvilliers et la dame Tiquet. — Léger. — Madeleine Albert. — Les Cérébelleux du bagne de Toulon. — Le loup, le chien et la gazelle. — Hiedeker, l'homme-lion. — Robert Saint-Clair et Daumas-Dupin. — La veuve Houet. — Guillaume Granié. — Vidoq. — Lacenaire. — La main de Lacenaire. 200

CHAP. IX. — CONCLUSION MORALE des faits organiques et des signes mentionnés dans les deux chapitres précédents 238

CHAP. X. — L'ARGOT DES COQUINS. 248

Pages.
CHAP. XI. — Y A-T-IL PLUS DE COQUINS AUJOURD'HUI QU'AUTREFOIS? 263

Notes.

NOTE Ire. — Les anciens truands et la cour des miracles. 285
NOTE 2. — La camorra et les camorristes de Naples. 292
NOTE 3. — Les Misérables, de Victor Hugo. . . . 296

POISSY TYP. ET STÉR. DE A. BOURET.



